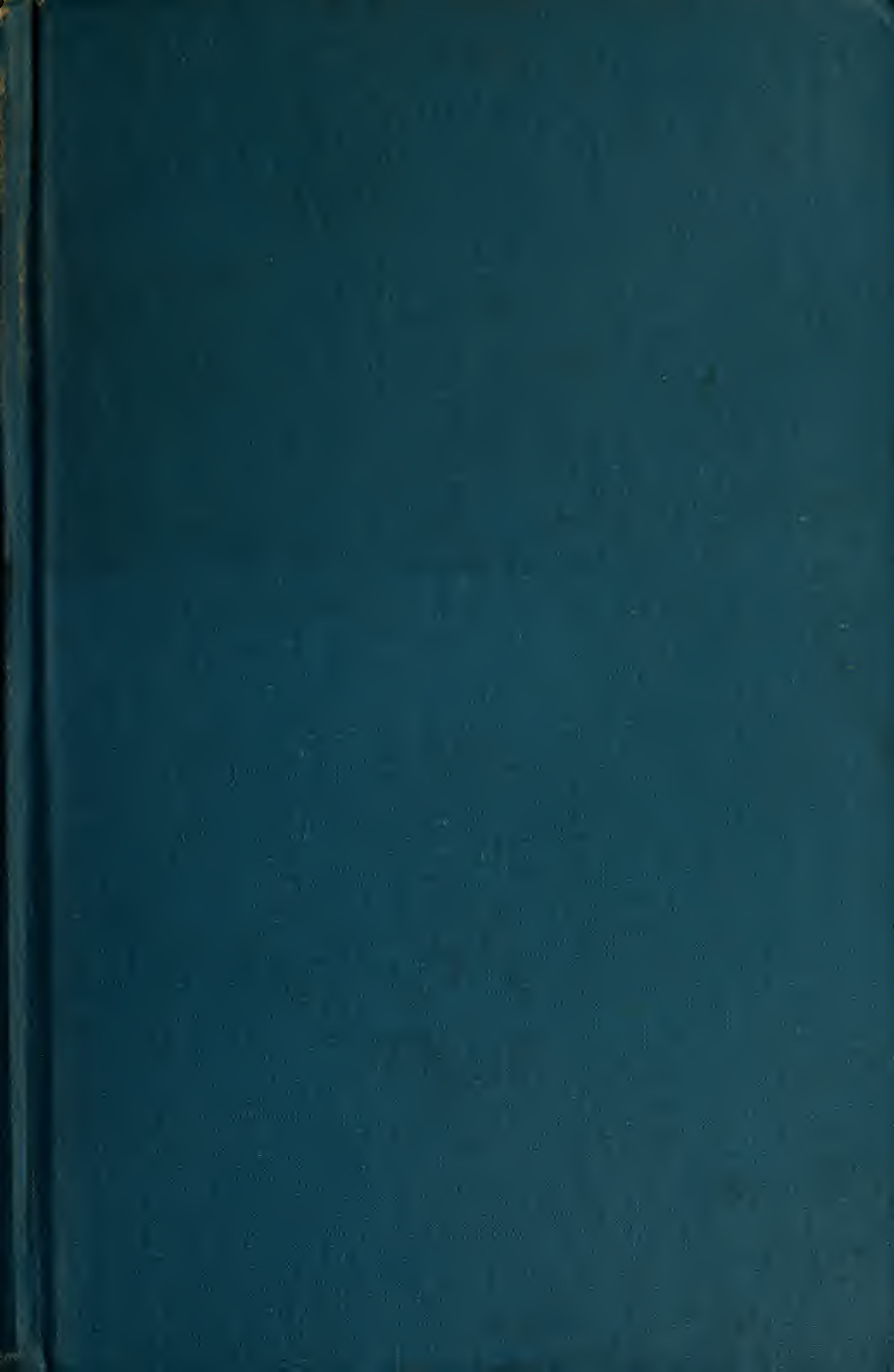


ANTIQUITÉS SACRÉES

CONSERVÉES DANS LES

ANCIENNES COLLÉGIALES

DE

S. SERVAIS ET DE NOTRE-DAME

à

MAESTRICHT,

ILLUSTRÉES DE 73 GRAVURES SUR BOIS, ET DÉCRITES

PAR

Mgr le Chanoine Fr. BOCK, ET M. le Vicaire M. WILLEMSEN,

Camérier secret de S. S. Pie IX, etc. à Aix-la-Chapelle,

Gardien des SS. Reliques à Maestricht.

ÉDITION FRANÇAISE, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.



MAESTRICHT,

TYP. DE JOS. RUSSEL.

1873.



Auctoritate Rev^mi^ Episcopi legi librum cui est titulus

ANTIQUITÉS SACRÉES CONSERVÉES DANS LES

ANCIENNES COLLÉGIALES DE S. SERVAIS ET DE NOTRE-DAME A MAESTRICHT,

nec quidquam offendi quod impressioni obsistat.

P. J. H. RUSSEL, S. Theol. Lic.,
Exam. syn. et Jur. can. Prof.

Ruræmundæ, in festo S. Josephi 1873.



A

Monsieur Pierre REGOUT,

ancien membre de la première Chambre des États-Généraux, Commandeur des Ordres de St Grégoire-le-Grand et du Saint-Sépulcre, Chevalier des Ordres du Lion Néerlandais, de la Légion d'honneur, du Lion de Zähringen, décoré de la médaille d'or de 1re classe de Belgique, etc., dont la munificence a illustré la

Description du Trésor de St Servais.

INTRODUCTION.

La Trésorerie, dont le lecteur va contempler les richesses religieuses et artistiques, doit son origine au grand Saint lui-même, dont elle porte le nom, depuis environ dix siècles [1]). En effet, l'illustre tombeau de S. Servais, érigé à l'ombre du premier oratoire chrétien que saint Materne construisit dans les Pays-Bas [2]) devint le centre, autour duquel le douxième évêque de Maestricht, S. Monulphe, bâtit vers la fin du sixième siècle sa cathédrale [3]) ; déjà saint Servais lui-même avait déposé dans l'oratoire de Materne le Trésor sacré de Tongres, afin de le soustraire à la dévastation des Huns [4]). Les Anges du ciel, ajoute la Légende, honorèrent cette translation de leurs chants mélodieux.

Parmi ces Reliques il faut compter naturellement celles, qui avaient servi à l'usage personnel de notre Saint ; la tradition

[1]) Acta Sanctorum, Maii t. III, p. 220, n. 38.

[2]) « S. Maternus pervenit Traiectum, ubi in strata publica, quæ appellatur via regia, dedicavit ecclesiam in honore Domini Salvatoris, et Apostolorum Principis. » Aegidius Aureaevall., dans Chapeauville, Gesta Pontificum, t. I, p. 17 et 18. S. Servatius « juxta ipsum aggerem publicum est sepultus. » S. Greg. Turon., Hist. Franc. lib. 2, cap. 5. Cf. Ghesquierus, Acta SS. Belgii, t. I, p. 81, n. 11 et Opuscules de Mathieu Herbenus concernant les antiquités de Maestricht, publiés par M. le chanoine de Ram, p. 19.

[3]) « Dicitur autem haec (ecclesia S. Servatii) eo esse loco, ubi S. Maternum ad honorem Christi Salvatoris et S. Petri ædificasse ecclesiam, antiqua traditio est. » Acta SS., Maii t. III, p. 214, n. 14.

[4]) « In basilica iuxta aggerem publicum, a beato Materno quondam ibi constructa, imperat (Servatius) criptam in medio fieri : illuc universum Octaviæ transtulit thesaurum, suumque interlocat sarcophagum. » Aegid. l. c. p. 44 et 45. Cf. Acta Translationis S. Servatii dans les Acta SS., Maii t. III p. 218 n. 30.

y ajoute les corps des saints Navite, Marcel, Métropole, Séverin, Florentin, Martin, Maximin, Valentin[1]), puis des Reliques de la vraie Croix, de la Ste Vierge, de S. Jean l'Evangéliste, une corne contenant du sang des SS. Apôtres[2]).

Les nombreux miracles par lesquels Dieu illustra le tombeau de son fidèle serviteur, attirèrent bientôt un grand nombre de pèlerins, parmi lesquels saint Candide, évêque d'un siége inconnu, qui finit ici ses jours, vers la fin du 4me siècle, et fut déposé près de S. Servais[3]). Il fut suivi dans ce saint champ de repos par les neuf premiers successeurs de S. Servais dans l'évêché de Maestricht : S. Agricolas, S. Ursicin, S. Désigné, S. René, S. Supplice, S. Quirille, S. Euchère, S. Falcon, S. Euchair, soit qu'ils y aient été déposés immédiatement après leur mort, comme le disent Herbenus[4]) et le Magnum Chronicon belgicum[5]), soit qu'ils y aient été transférés plus tard par S. Monulphe[6]).

Celui-ci succéda, environ l'an 560, à S. Domitien, 11me évêque de Maestricht. Un prodige éclatant, plusieurs fois répété, le décida à construire un grand temple au-dessus du tombeau de S. Servais. L'hiver, tandis que la neige couvrait les environs, quelquefois jusqu'à la hauteur de trois à quatre pieds, le tombeau du saint Evêque restait seul à découvert; les habitants de Maestricht y avaient bien construit à plusieurs reprises une chapelle formée de planches, mais chaque fois le vent emportait le frêle édifice, indigne, selon la remarque de S. Grégoire de Tours, d'un Pontife si glorieux. Mû par ce prodige et par les instances des Maestrichtois, l'évêque Monulphe, fils d'un riche seigneur austrasien, remplaça la petite chapelle par une

[1]) Acta SS., Maii t. III p. 214 n. 14.

[2]) Voyez l'Appendice n. 1.

[3]) AEGID. AUREAEV. loc. cit. p. 24 et 25, FOULLON, Historia Leod. t. I. p. 62.

[4]) Opuscules, p. 19.

[5]) Dans les Rerum Germanicarum veteres scriptores, Francof. 1607, pag. 18 et 19.

[6]) Dans d'anciens Martyrologes on trouve le jour de la Translation de quelques uns d'entre eux : S. Supplice, 15 Août et 19 Févr. (HENSCHENIUS, De Episcopatu Traiectensi Diatriba, p. 52 et Acta SS., Januar. t. II p. 196 n. 2 et 5). SS. Agricolas et Ursicin, 16 Sept. (Acta SS., Sept. t. V p. 249). S. Quirille, 14 Nov. (Acta SS., April. t. III p. 777 n. 5).

superbe église, y fit l'élévation du corps de S. Servais et le plaça dans un monument de l'oratoire supérieur [1]), où il est maintenant, comme le rapporte S. Grégoire de Tours sur la fin du 6me siècle, illustré par de grands miracles [2]). Après un épiscopat de trente-neuf ans, Monulphe désigna le lieu de sa sépulture au milieu de la cathédrale, qu'il avait richement dotée, et y fut rejoint, quelques années plus tard, par son successeur immédiat S. Gondulphe [3]).

Comme on le voit, dès le septième siècle, l'église de S. Servais était, au milieu de cette barbare Austrasie, un centre lumineux, une grande et sainte Trésorerie, où le corps de notre illustre Patron était environné de ses frères et successeurs dans l'épiscopat, comme d'une couronne de gloire. Tel paraissait autrefois au peuple de Dieu le grand pontife Simon, fils d'Onias, quand ses frères, les lévites, se tenaient autour de lui, comme des cèdres plantés sur le mont Liban ou comme des branches de palmier, et que tous les fils d'Aaron l'environnaient dans leur gloire [4]). Sol béni, où durant une longue suite de siècles viendront s'agenouiller, dans un saint respect, les Empereurs pour

[1]) Acta SS., Maii t. III p. 218 n. 30.

[2]) « De Sancto Servatio Traiectensi episcopo. — Servatius Traiectensis episcopus, tempore Hunnorum, cum ad irrumpendas prorumperent Gallias, fuisse memoratur : qui et sepultus refertur iuxta ipsum pontem aggeris publici. Circa cuius sepulchrum, quamvis nix defluxisset, nunquam tamen marmor, quod super erat positum, humectabat; et cum loca illa nimii frigoris gelu ligentur, et nix usque in trium et quatuor pedum crassitudinem terram operiat, tumulum ullatenus non attingit. Datur enim intelligi verum Israelitam hunc esse : nam illis, inter muros aquarum, aquae non sunt pernicici sed saluti; et circa hujus Justi tumulum nix decidens, non humoris causa est sed honoris; videasque in circuitu montes niveos elevari, nec tamen attingere terminum monumenti. Et non miramur si terra operiatur nive, sed admiramur quod attingere ausa non est locum beati sepulchri. Nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorium construebant de tabulis ligneis laevigatisque, sed protinus aut rapiebantur a vento, aut sponte ruebant. Et credo idcirco ista fieri, donec veniret qui dignam aedificaret fabricam in honorem Antistitis gloriosi. Procedente vero tempore adveniens in hanc urbem Monulphus episcopus, templum magnum in eius honorem construxit, composuit, ornavitque, in quod multo studio et veneratione translatum corpus magnis nunc virtutibus pollet. » S. Gregorius Turon. De gloria Confessorum, cap. LXXII.

[3]) Hariger, dans Chapeauv. l. c. p. 54 et Ghesquierus, Acta SS. Belgii, t. II p. 194 n. 13.

[4]) Eccli. cap. L, v. 13.

recommander au « grand Seigneur de Maestricht » leur empire ou pour jurer sur les saints Evangiles de défendre son église, « comme une fleur choisie » de l'Empire [1]), les malades pour demander leur guérison, les Saints pour respirer l'odeur de sainteté qui remplit ces voûtes sacrées, les pèlerins enfin de tous les pays de l'Europe, pour implorer son intercession. Et quand, après douze siècles, les prévarications du nouvel Israël provoqueront derechef, comme du temps de S. Servais, la colère de Dieu, et amèneront une nouvelle invasion de Huns, qui détruira les palais des puissants et dissipera les trésors du sanctuaire, Dieu se souvenant du fidèle Servais et de ses frères, ne permettra pas à l'abomination de la désolation de s'établir dans ce lieu saint; les efforts des impies pour niveler ce temple [2]) seront vaincus par les prières des Saints, dont les ossements y fleurissent dans leurs sépulcres; et bientôt les peuples, se rappelant les œuvres que Dieu y a faites au temps de leurs pères et aux jours antiques, y retourneront avec des cantiques de joie, et la gloire des Saints ne sera point délaissée.

Nous avons déjà nommé saint Candide qui, peu de temps après la mort de S. Servais, vint vénérer son tombeau, et les saints Monulphe et Gondulphe qui voulurent reposer à ses pieds. Ajoutons y encore quelques noms glorieux devant Dieu et devant les hommes.

Vers l'an 560, l'évêque de Maestricht, S. Domitien, averti de sa mort prochaine, alla visiter plusieurs tombeaux de Saints dans son diocèse, puis revint à Maestricht, pour attendre, près du tombeau de S. Servais, l'heure suprême. Après y avoir convoqué le clergé et le peuple, il leur fit ses adieux, et resta dans l'église, priant le Seigneur de lui envoyer encore quelque consolation. A l'instant une lumière éblouissante éclata au-dessus

[1]) V. dans mon **Inventaire chronologique des Chartes et documents de l'église de S. Servais à Maestricht**, le diplôme de l'empereur Rudolphe, p. 18.

[2]) Au temps de l'invasion française, en 1797, la destruction de l'église de S. Servais était décidée. L'essai fort dispendieux fait à Liége, à la cathédrale de S. Lambert, sauva celle de Maestricht. V. Daris, **Notices sur les églises du diocèse de Liége**, t. I p. 307 et suiv.

de sa tête; tout l'oratoire en fut illuminé, le Saint entra en extase et ne tarda pas à rendre le dernier soupir [1]).

Depuis S. Monulphe les évêques de Maestricht ont leur siége épiscopal près du tombeau de S. Servais [2]), et, comme si une vertu divine sortait de ce tombeau, ces évêques, comme leurs prédécesseurs, sont des Saints: tous, sans exception, portent la glorieuse palme du martyre, ou l'éclatante auréole des Confesseurs [3]).

Sous le dernier d'entre eux, S. Hubert, un événement de la plus haute importance pour les destinées de la Chrétienté vint rehausser la gloire de S. Servais et rendre son nom célèbre dans toute la Gaule. Le royaume des Francs était envahi par des troupes innombrables de Sarrasins. Charles Martel marche à leur rencontre, mais les premiers combats ne sont pas décisifs. Entretemps la fête de S. Servais approche, et Charles, qui devait connaître la puissance de son intercession, étant né près de Liége, choisit ce jour pour implorer, avec son armée, le secours du saint Pontife. Une victoire éclatante, dont S. Hubert vit le présage [4]), est la récompense de leur prière: la force des gentils est dissipée comme la fumée. En reconnaissance de ce bienfait, le vainqueur envoie à Maestricht l'évêque Willigise [5]) pour restaurer et orner l'église du Sauveur des Francs. Willigise érige au-dessus du sépulcre un ciboire tout resplendissant d'or et de pierreries. A cette même occasion le corps de S. Servais est élevé une seconde fois (le 7 Juin), et déposé dans une châsse en argent doré [6]).

[1]) Vita S. Domitiani Episcopi Traj. dans Ghesquierus, Acta SS. Belgii, t. II p. 165 et Officia propria SS. dioecesis Ruraemundensis, ad 7 Maii.

[2]) Hariger, dans Chapeauv., l. c. p. 54 et Henschenii Exegesis dans les Acta SS. Belgii, t. I p. 270.

[3]) Le diocèse de Ruremonde célèbre le Festum omnium SS. Pontificum Mosae-Trajectensium le Dimanche après l'Octave de la Fête-Dieu.

[4]) Vitae S. Huberti pars secunda ab authore contemporaneo, discipulo et domestico conscripta dans Roberti Historia S. Huberti pp. 55 et 185.

[5]) Peut-être le même que Volchise, évêque de Verdun, qui vivait en ce temps. Ghesquierus, l. c. p. 204.

[6]) Acta SS., Maii t. III p. 217 n. 29. Cette victoire, qu'il ne faut pas confondre avec celle que Charles Martel remporta dans les plaines de Tours en Octobre 732, est communément fixée à l'an 726.

Longtemps avant cette élévation, environ l'an 700, un gentilhomme frison, S. Evermare, revenant de la Gallicie, où il était allé vénérer l'apôtre S. Jacques, voulut visiter également différents tombeaux célèbres de Saints, dans le diocèse de Maestricht. Déjà il avait prié sur les tombeaux de S. Foillan et de S. Ultan à Fosses, de S. Fursée, leur frère, à Pérone, de S. Remacle à Stavelot, de S. Trudon à Sarchinium [1]), de Ste Gertrude à Nivelles, lorsque se rendant à celui de S. Servais, il fut massacré à Russon près de Tongres [2]).

Sous l'administration de Charles Martel, S. Wandon, abbé de Fontanelle, fut exilé à Maestricht. Il y conçut une grande vénération pour S. Servais, et lorsque Pepin-le-Bref lui permit de retourner à son monastère, il obtint des Reliques du Saint, et les déposa dans un oratoire qu'il bâtit en leur honneur près de son église. Sa confiance en S. Servais était telle, qu'un jour, un incendie ayant entamé l'église, Wandon ne voulut pas quitter l'oratoire y contigu, et fut sauf avec lui.

Peu de temps après, S. Angilbert obtint également des Reliques pour son église de Saint-Riquier [3]).

Ainsi se vérifiait dans sa plus large signification la promesse divine : « Je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire » [4]). En voici une autre, qui va être accomplie en S. Servais : « Dieu va l'élever en honneur devant les rois » [5]).

Les anciens manuscrits, cités par les Bollandistes, rapportent que l'empereur Charlemagne vint à l'église de S. Servais pour y célébrer la fête de Pâques, et que pendant ce séjour il trouvait sa joie à raconter et à entendre les louanges du Saint [6]). La tradition ajoute qu'il agrandit l'église en batissant une chapelle en l'honneur de la Ste Vierge [7]).

Au dixième siècle, le roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, bâtit en la ville de Quedlimbourg, qu'il avait ceinte de murs,

[1]) Appelé plus tard Saint-Trond.

[2]) Ghesquierus, Acta SS. Belgii, t. V p. 278.

[3]) Acta SS., Maii t. III pp. 218 et 219, n. 32 et 33.

[4]) I Reg. c. II, 30.

[5]) Eccli. XLV, 3.

[6]) Acta SS., Maii t. III p. 219 n. 34.

[7]) Heerenus, Opuscules, p. 19 et Knippenbergh, Historia eccles. ducatus Geldriae, p. 24.

un monastère sous l'invocation de S. Servais, son patron de prédilection [1]). Il voulut être enterré dans cette église, ainsi que plus tard son épouse, sainte Mathilde [2]). Les chroniques de Maestricht disent même que la sainte reine, voyant que, par la vénération de S. Servais, son fils Otton, surnommé le Grand, était arrivé à l'empire, et la couronne impériale transférée des Francs aux Germains, obtint de lui la translation du corps de S. Servais dans le monastère de Quedlimbourg. Il y resta trois ans. Ce furent pour les Maestrichtois trois années d'une tristesse inconsolable, car ils avaient, avec leur saint Patron, perdu, dit le vieux poète, « la joie de leur cœur et la lumière de leurs yeux » [3]). Aussi épièrent-ils l'occasion de reprendre leur trésor. Quelques-uns d'entre eux s'étaient rendus à Quedlimbourg pour la fête de S. Servais. La joie des Saxons n'était pas moins vive que la douleur des Maestrichtois. Les habitants de Quedlimbourg célébrèrent la fête, « comme on fait aux jours solennels », observe notre vieux poète, en invitant leurs amis à table. Ces festivités avaient duré deux jours et une nuit. La deuxième nuit, tous, fatigués de joie, dormaient d'un profond sommeil. Les Maestrichtois, voyant leur heure arrivée, coupent les cordes des cloches, descendent la châsse de l'autel, et reprennent leur route, chargés de ce doux fardeau. Ils sont déjà loin quand les Saxons réveillés envoient des gens à la recherche du trésor : même, dit-on, comme autrefois pour les Israélites, une nuée les cacha aux yeux de leurs persécuteurs, et bientôt, le 7 Juin, « le grand Seigneur de Maestricht », rentre « dans sa propre maison » aux acclamations de toute la ville [4]). Il est vrai que cet enlèvement de la châsse par l'empereur Otton n'est pas rapporté dans la vie de sainte Mathilde, aux prières de laquelle il se fit; mais ce silence ne doit pas beaucoup nous émouvoir : le biographe

[1]) Heynrijck van Veldeken, Sinte Servatius Legende, l. 2 v. 1135.

[2]) Acta SS., Maii t. III p. 219 n. 35.

[3]) van Veldeken, loc. cit. v. 776.

[4]) Déjà au 12 siècle, on célébrait à Maestricht, le 7 Juin, cette Translation de S. Servais avec celle qui eut lieu sous Charles Martel. van Veldeken, loc. cit. v. 944 et 1474—1485.

aura volontiers omis ce détail, croyant qu'il ne contribuait pas à la gloire de la Sainte.

L'année 1001 voit expirer près du tombeau de S. Servais le dernier rejeton de la seconde maison royale de France [1]). Une plaque sépulcrale en plomb, trouvée en 1666 dans la petite crypte de l'église, portait en latin cette inscription : « Charles, comte de noble race, fils de Louis, frère de Lothaire, roi des Francs, an du Seigneur MI ». Ainsi S. Servais a consolé les derniers jours de cette illustre race, dont il avait protégé, comme nous l'avons vu sous Charles Martel, la grandeur naissante. La mémoire de ce dernier roi Carolingien était tellement tombée en oubli, que la plupart des historiens rapportent sa mort à l'an 991, à Orléans. Ainsi finit la gloire des grands selon le monde, « leur gloire périt comme s'ils n'avaient jamais été » ; il en est tout autrement des serviteurs de Jésus-Christ : les fidèles connaissent et célèbrent le jour de leur mort, « leur gloire ne finira point ; leur corps sont ensevelis en paix, et leur nom vivra dans la succession de tous les siècles ; les peuples publient leur sagesse et l'Eglise chante leurs louanges. » [2])

Ces paroles du Prophète se réalisent encore dans S. Servais. A la place de cette famille royale qui s'éteint [3]), viennent les empereurs germaniques, chez lesquels la vénération envers S. Servais va devenir héréditaire.

A peine S. Henri a-t-il ceint la couronne à Aix-la-Chapelle, qu'apprenant les miracles et la grande sainteté de S. Servais, il se rend à Maestricht, pour y implorer, dit Adelbold son biographe [4]), les suffrages des Saints qui y reposent.

L'empereur Henri III, surnommé le Noir, inaugure son règne en assistant à l'élévation des corps des SS. Monulphe et Gondulphe, faite, en 1039, le 10 Août, par les évêques Nithard de Liége et Gérard de Cambrai [5]). Il parait que vers ce temps

[1]) Ghesquierus, Acta SS. Belgii, t. I pp. 216 et 651, et Dewez, Histoire générale de la Belgique, t. II p. 129.

[2]) Eccli. LXIV, 9—15.

[3]) En Allemagne, le dernier roi Carolingien, Louis III, était mort en 911.

[4]) Cité dans Browerus et Masenius, Antiquitates et Annales Trevirenses, t. I, p. 495.

[5]) Balderious, Chronicon Cameracense et Atrebatense, lib. 3, cap. 56. V. l'Appendice n. 14 et Ghesquierus, l. c. t. II, p. 205.

l'église de S. Servais avait été agrandie, car on en fit, à cette occasion, une nouvelle dédicace, le 9 Septembre. La première, par S. Monulphe, avait eu lieu le 7 Juillet.

Cet empereur, si éminent sous plusieurs rapports, se distinguait également par une piété tendre et inaltérable envers S. Servais, qu'il avait choisi, de préférence à tous les saints Evêques, comme seigneur et patron [1]; et qui, à son tour, le protégeait en toute occasion. Par reconnaissance pour ces bienfaits, éprouvés dans la guerre et dans la paix, Henri fonda à Goslar, un monastère en l'honneur des SS. Apôtres Jude et Simon et de son Patron S. Servais. Ayant à deux reprises, mais chaque fois en vain, envoyé des ambassadeurs à Maestricht, pour demander des Reliques du Saint, le pieux empereur vint enfin lui-même, et cette fois sa demande ne put être refusée. Le Chapitre de S. Servais lui donna une partie de la mâchoire du Saint [2]. Tout joyeux de posséder ce trésor, l'empereur fait venir les orfèvres les plus habiles et leur commande un buste en or, dont la magnificence puisse donner à tout le monde une idée de la gloire du Saint bien-aimé. Les artistes se mettent à l'œuvre, mais quand le buste est achevé, il se trouve que les deux pierres précieuses, qui devaient figurer les yeux, étaient disposées d'une manière inégale. A cette vue, l'empereur en courroux fait jeter les orfèvres en prison. Cependant, la nuit, S. Servais lui apparaît et lui dit : « Reconnais-tu, mon fils, le visage que tu aimes tant? N'est-ce pas le même, qui est représenté en or? La main des artistes a fait mon portrait comme Dieu l'a voulu ». Tout joyeux alors, l'empereur fait relâcher, sur l'ordre du Saint, les prisonniers, les comble de présents, et lui-même, entouré d'une foule de clercs et de chevaliers, porte dans ses mains impériales le buste sur l'autel du monastère de Goslar.

Un jour, Henri s'était rendu à Maestricht pour la fête de S. Servais. Quarante personnes se trouvaient en prison, et tous les efforts pour obtenir leur grâce, avaient échoué. Même, à

[1]) Van Veldeken, l. c. v. 2065.

[2]) Van Veldeken, l. c. v. 2118 et De Ram, *Notice sur S. Servais*, p. 20. Cet auteur nomme abusivement S. Henri, au lieu de Henri III. Cf. *Acta SS.*, Maii t. III, p. 221 n. 42 et p. 223 la note c.

l'approche du grand jour, le gardien avait doublé la garde, à cause de l'énorme affluence de pèlerins. Voilà que, la nuit précédant la fête, un ange apparaît aux prisonniers et rompt leurs chaînes. En même temps un messager céleste apparaît à l'empereur et lui dit : « Seigneur Empereur, il faut aujourd'hui être miséricordieux en l'honneur de votre bien-aimé Servais ». Dès que le jour est venu, les coupables sont convoqués à l'église de S. Servais, et là l'empereur les conduit au sanctuaire et les donne à S. Servais [1]). C'est à ce fait qu'un ancien auteur anonyme [2]) d'une Vie de S. Servais rattache le droit, que possédait le Chapitre et qu'il a encore exercé au 17me siècle, de délivrer les prisonniers, lorsque, en temps de calamité publique, la châsse de S. Servais était portée en procession par la ville. Coûtume bien touchante ! On était miséricordieux envers les hommes afin d'obtenir plus sûrement la miséricorde divine.

Cet amour filial porta Henri III à demander au synode national allemand, assemblé à Mayence en 1049 sous la présidence du Pape S. Léon IX, l'approbation de la Biographie de S. Servais. A ce synode se trouvaient plus de quarante évêques d'Allemagne, de Bourgogne et d'Italie, un nombre encore plus grand d'abbés, puis l'empereur lui-même avec plusieurs princes et même des ambassadeurs de l'empereur de Byzance. Le Pape fit examiner cette Biographie, et la canonisa, c'est-à-dire, permit de la lire dans l'Office public [3]).

Enfin, par diplôme daté de Minden, 14 Juin 1051, Henri III donna à l'autel de S. Servais à Maestricht des biens situés à

[1]) Acta SS., Maii t. III, p. 224 n. 52.

[2]) Het Leven van den heijlighen Servatius, livre 2, chap. 12, § 9, aux Archives de notre église. L'auteur de cette Vie était prêtre, exerçant le saint ministère, probablement à Maestricht. Il écrivit, parait-il, entre les années 1625-1652.

[3]) Magnum Chronicon Belgicum l. c. p. 108, Hartzheim, Concilia Germ. t. III p. 112. Il est à regretter que cette Biographie ne soit plus connue. Mgr Héfelé dans son Histoire des Conciles (livre 29 § 542) dit qu'il s'agissait de celle qu'avait composée l'abbé de Lobbes, Hariger (mort en 1007), et qui est imprimée dans Chapeauv. Gesta Pontificum t. I p. 28 et suiv. Cependant il se pourrait qu'il eût été question d'un Vie plus ancienne citée par Hariger lui-même et malheureusement perdue. En tout cas le texte de Hariger ne se trouve pas dans le Breuiarium secundum ordinarium ecclesie S. Seruatij imprimé à Cologne en 1505.

Aerweiler et Wadenheim, pour que le Chapitre célébrât tous les ans l'anniversaire de son père, l'empereur Conrad [1]).

En 1096, la comtesse Ide de Boulogne choisit l'église de S. Servais, pour accomplir l'acte de cession des fiefs de Genappe et Baissy à l'abbaye de Ste Gertrude de Nivelles. Cette cession se fit avec une grande solennité devant les Reliques de la Sainte, apportées à cet effet, et en présence de Godefroid de Bouillon et de son frère Eustache de Boulogne [2]).

Un fils de cette Aquitaine, qui a donné tant de Saints à l'Eglise, et spécialement à l'église de Maestricht les saints évêques Remacle et Hubert, et S. Hadelin, prêtre, vient clore dignement le onzième siècle. Amour, tel est le nom de ce saint Lévite, avait fait le pèlerinage de Rome afin que Dieu daignât lui manifester la manière dont il pût le plus parfaitement le servir. Sur l'ordre de Dieu, il se rend à Maestricht, et passe le reste de ses jours près du tombeau de S. Servais [3]).

Le douzième siècle n'est pas moins fécond en preuves de vénération pour cet illustre tombeau.

Le 13 Juin 1128, l'empereur Lothaire III, « connu par sa dévotion à S. Servais, » donne un diplôme en faveur de l'église de Maestricht. Parmi les évêques et les princes, témoins de cet acte, donné à Aix-la-Chapelle, nous trouvons le grand archevêque de Magdebourg, S. Norbert [4]). Ce fut probablement à cette occasion que Norbert vint en notre ville pour vénérer les Reliques de S. Servais. Sur ses instances réitirées on ouvrit même devant lui la châsse contenant les vêtements du saint Patron, à l'autel duquel S. Norbert célébra ensuite le saint Sacrifice [5]).

[1]) Inventarium omnium chartarum imperialis et liberæ ecclesiæ excathedralis S. Servatij, MS. de l'an 1738, p. 33, aux Archives de S. Servais. Dans le dernier Directorium ad usum perantiquæ et insignis Ecclesiæ Collegiatæ S. Servatii (pour 1797), nous lisons sous le 11 Mars : « Post Sextam, Officium defunctorum cum Missa pro Anniversario Conrardi Imperatoris. »

[2]) Perreau, Recherches historiques sur le Chapitre impérial de S. Servais à Maestricht, p. 19.

[3]) Acta SS., Octobr. t. IV p. 542, n. 40, où il est observé que S. Amour a peut-être vécu au 9me siècle.

[4]) Miraeus, Opera diplomatica, t. IV p. 197.

[5]) Acta SS., Junii t. I p. 859, n. 5.

Le Mercredi 15 Janvier 1147, la ville de S. Servais eut le bonheur de recevoir le grand thaumaturge S. Bernard, qui prêchait alors la deuxième croisade. Le Saint venait d'Aix-la-Chapelle et passa la nuit dans l'église de Notre-Dame. Le Jeudi matin, après la célébration de la Messe, il guérit plusieurs malades. Avant de quitter la ville pour se rendre à Liége, il voulut visiter l'église de S. Servais. Ici on lui présenta un homme qui boitait, en le priant de lui imposer les mains. « Je ne sais pas, répondit Bernard, à qui les nombreuses guérisons obtenues près des Reliques de S. Servais ne pouvaient être inconnues, si saint Servais verra d'un bon œil que nous nous permettions cela dans sa maison. » Tout le peuple de s'écrier : « Non, seigneur, il ne le verra pas d'un mauvais œil. » Alors Bernard s'adressant au boiteux reprend : « Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de S. Servais, levez-vous et tenez-vous sur vos pieds. » Le boiteux se leva à l'instant même, sans hésiter, et la joie fût extrême dans le peuple »[1]).

Tandis que Bernard parcourait l'Allemagne et la France, engageant les rois et les peuples à la défense de la Terre Sainte, il y avait dans le pays de Fauquemont un preux chevalier, nommé Gerlac, qui ne rêvait que la vaine gloire des tournois, mais que Dieu, par une grâce extraordinaire, allait bientôt conduire comme pénitent à Jérusalem. Se trouvant, environ l'an 1149, à un tournoi, Gerlac apprend la mort subite de son épouse : c'est l'heure de Dieu et le grand coup de la grâce, et Gerlac n'y est pas sourd. A l'instant il jette loin de lui ses armes, et s'en va à Rome demander au Pape une pénitence proportionnée à ses péchés. Sur l'ordre du Saint-Père Gerlac se rend à Jérusalem, y passe sept années dans les exercices de la plus rigoureuse mortification, puis revient dans le pays de Fauquemont. Un chêne creux, dans la charmante vallée de Houthem, devient sa demeure et de là il se rend tous les soirs à Maestricht pour passer la nuit en prières près du tombeau de

[1]) Œuvres complètes de S. Bernard, Paris, L. Vivès, t. VIII, p. 290. Le traducteur fait ici une faute très-commune chez les traducteurs français. Il traduit Trajectum par Utrecht. Le chemin seul suivi par S. Bernard, suffisait pour faire éviter cette faute. Cf. Migne, Patrol. lat. tom. 185 col. 594.

S. Servais; le samedi il va à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Dieu lui-même daigna manifester combien cette pieuse pratique, dans laquelle Gerlac persévéra pendant quatorze ans, lui était agréable. Un jour sainte Hildegarde, abbesse de St. Rupert près de Bingen, ravie en extase, vit autour du trône de Dieu les chœurs des Saints, et au milieu des Confesseurs un trône tout éclatant de gloire. En même temps Dieu lui fait connaître que ce trône est destiné à Gerlac, qui visite tous les jours le tombeau de S. Servais. Cette vision excite dans le cœur d'Hildegarde le plus vif désir de posséder l'amitié d'un si grand ami de Dieu; comme gage de sa sainte affection, elle lui envoie la couronne virginale qu'elle avait portée au jour de sa profession religieuse, et peu de temps après, Gerlac, va prendre possession du trône céleste, ayant été assisté, à l'heure de la mort, par S. Servais dont il avait si fidèlement recherché la protection pendant sa vie [1]).

Après ces illustres Confesseurs, une humble vierge, non moins illustre par sa sainteté que par le grand événement auquel son nom est attaché, vient honorer les Reliques de S. Servais. Qui ne connaît Ste Julienne, la promotrice de la Fête-Dieu? Comme toutes les œuvres que Dieu veut marquer de son sceau divin, l'entreprise de Julienne en l'honneur du Saint Sacrement éprouvait de grandes difficultés. Julienne fut abandonnée des hommes, huée et vilipendée par les méchants: dans cet abandon, elle cherche en trois célèbres pélerinages de nouvelles forces et une nouvelle assistance pour l'accomplissement de sa mission. Elle visite les Reliques des Saints à Cologne, puis Notre-Dame de Tongres, et enfin le tombeau de S. Servais, pour obtenir le secours de cet illustre et glorieux défenseur de la consubstantialité du Verbe, et des autres Saints qui reposent près de lui [2]).

A son tour, l'Ordre de S. Dominique vient porter ses hommages à S. Servais. En 1314 l'Empire était disputé entre Louis

[1]) B. Fisen, *Flores ecclesiæ Leodiensis*, ad 5 Januar. et *Officia propria Sanctorum diocc. Ruræm.*, ad 11 Febr.

[2]) B. Fisen, *Flores etc.*, ad 5 April. Cap. 8, et *La Fête-Dieu, S. Julienne et l'église Saint Martin, à Liége, Esquisses historiques*, p. 37.

de Bavière et Frédéric d'Autriche. Celui-ci avait été favorisé par le Pape Jean XXII, et les Dominicains avaient suivi la décision du Souverain Pontife. Louis, ayant eu le dessus, leur en garda rancune, et sachant que l'Ordre allait célébrer son Chapitre général à Cologne, en 1330, il y envoya des soldats pour faire massacrer les membres du Chapitre. Cependant S. Servais apparait à un prêtre et lui révèle les plans de l'empereur. Les religieux avertis, quittent immédiatement la ville, se retirent à Maestricht près du tombeau de leur sauveur, et là, continuant le Chapitre, ils décrètent que dorénavant la fête de S. Servais sera célébrée par tout l'Ordre de S. Dominique [1]).

Le successeur de Louis de Bavière, Charles IV de Luxembourg, si connu par le zèle qu'il mit à recueillir des Reliques pour son église de prédilection, S. Vite à Prague, vint à Maestricht, en 1372, et obtint une partie de la mâchoire supérieure de S. Servais, à laquelle tenaient quatre dents. [2]) Cette Relique est encore conservée à Prague en Bohême [3]), où le culte de notre Saint est fort étendu, comme aussi en Allemagne et en France.

Nous ne pouvons que mentionner en passant une foule de diplômes, où les Empereurs professent leur vénération pour l'église « décorée par les mérites du glorieux Servais » [4]), et accordent à cette « plante spéciale de l'Empire » [5]) les plus amples privilèges « par l'amour de Dieu et de S. Servais ». [6])

[1]) G. D. Franquinet, Histoire des couvents de l'Ordre de S. Dominique dans le Limbourg, dans les Annales de la Société histor. et archéol. à Maestricht, t. I, p. 158.

[2]) Pessina, Diarium Pragense, cité dans les Acta SS., Maii t. III p. 219, n. 53.

[3]) De Ram, Notice sur S. Servais, p. 20.

[4]) Henri IV en 1087, et Rudolphe, le 28 Octobre 1274, dans une lettre aux échevins et bourgeois de Maestricht.

[5]) Rudolphe, le 17 Sept. 1274 et le 25 Mars 1282, et Charles IV, le 10 Sept. 1377.

[6]) Conrad II, le 22 Juin 1139. Dans cet acte, fait publiquement dans l'église de S. Servais, nous remarquons parmi les témoins un frère, d'ailleurs inconnu, de l'empereur, nommé également Conrad et chanoine de S. Pierre à Cologne. V. mon Inventaire chronologique des Chartes et documents de l'église de S. Servais à Maestricht, p. 2.

Nommons encore un duc de Bavière, appelé Henri, qui fut miraculeusement guéri dans la Trésorerie de S. Servais, et le roi de France, Louis XI, qui, à cette occasion, bâtit et dota une chapelle près de l'église.

L'illustre prince, Maximilien, duc d'Autriche, de Bourgogne et de Brabant, vint à Maestricht en 1485, et demanda à voir les Reliques. Elles furent exposées solennellement dans une procession, le 16 Août, que le Prince suivit à pied, accompagné de ses magnats [1]).

Quand, en 1520, l'Empereur Charles-Quint, se rendant à Aix-la-Chapelle pour y être couronné, passa par Maestricht, il assista, en habit de chanoine, à l'Office du chœur [2]). Sa tante, Marguerite d'Autriche, qui l'accompagnait, resta quelque temps à Maestricht, et sur ses instances, on montra publiquement dans l'église « les Reliques des Saints avec la tête de S. Servais et les vêtements sacrés ». [3])

Les troubles religieux du seizième siècle et les guerres qui, à leur suite, dévastèrent ces contrées, mais surtout la réduction de Maestricht sous la domination des Etats-Généraux, en 1632, arrêtèrent les hommages rendus à nos Reliques par les souverains. Cependant une *Description de Maestricht et de ses monuments*, imprimée vers la fin du siècle précédent [4]), rapporte encore, sans spécifier, que non seulement des étrangers, mais aussi des princes de la maison d'Orange-Nassau sont venus admirer la Trésorerie de S. Servais.

Nous ne pouvons terminer cette liste, déjà longue, de Saints et d'empereurs, sans mentionner deux personnages célèbres, rois dans le domaine de la science et dont les noms immortels brillent glorieusement au frontispice de l'œuvre la plus gigantesque entreprise en l'honneur des Saints, les *Acta Sanctorum:* ce furent les Bollandistes Godefroid Henschenius et Daniel

[1]) Al. Schaepkens, Réceptions etc. dans les Annales de la Société histor. et archéol. à Maestricht, t. I p. 102. Cette Notice sur les réceptions etc. publiée en 1854—55, mentionne « parmi les manuscrits, dont se composent encore les archives de l'église de S. Servais » un Ordinarius custodum, qui malheureusement ne s'y trouve plus.

[2]) L'Empereur d'Allemagne, comme duc de Brabant, était chanoine de S. Servais.

[3]) Herbenus, Opuscules, p. 44.

[4]) Historische beschrijving der stad Maastrigt, p. 64.

Papebrochius. Arrivés à Maestricht le 7 Septembre 1668, ils visitèrent dès le lendemain notre Trésorerie : le Doyen du Chapitre, Guillaume Lipsen, voulut avoir lui-même l'honneur de leur montrer les Reliques, dont plusieurs sont expressément nommées dans la relation de ce voyage, faite par le Père Papebrochius [1]).

Ce culte rendu à nos Reliques n'était pas seulement un culte local ou de quelques hauts personnages, il était pendant plusieurs siècles un culte pour ainsi dire européen.

Des exemples venant de si haut devaient exercer une grande influence dans ces siècles de foi, où souvent la tombe d'un Saint recelait le germe d'une ville bientôt florissante. Aussi voyons-nous que dès les temps les plus anciens l'affluence des pélerins au tombeau de S. Servais était telle que bientôt l'ancienne ville romaine se dilata et que, lorsque S. Monulphe érigea sur ce tombeau l'église de S. Servais, celle-ci se trouvait déjà renfermée dans l'enceinte de Maestricht [2]), dont depuis le treizième siècle elle occupe le centre. C'est donc à bien juste titre que l'Eglise lui applique, dans l'Office de sa fête, ces paroles de l'Ecriture sainte : « Il a eu un soin particulier de son peuple, et il l'a délivré de la perdition ; il a été assez puissant pour agrandir et fortifier la ville ; .... il a paru comme un olivier qui pousse ses rejetons, et comme un cyprés qui s'élève en haut, lorsqu'il a pris sa robe de gloire [3]). »

« Dans tous les siècles qui ont suivi la mort de S. Servais, dit Foullon [4]), le nom de ce Saint a été tellement célèbre non seulement chez les Tongrois, mais dans toute la Gaule, qu'il n'y a guère dans les Pays-Bas de pélerinage plus fréquenté, même par ceux qui habitent près des Alpes ou au-delà du Rhin. » « L'église de S. Servais, dit vers le même temps l'au-

[1]) Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IV, p. 337.

[2]) S. Greg. Turon. cité plus haut p. 3. V. l'intéressant article de M. Al. Schaepkens : Une forteresse de l'ancienne Belgique, dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. III p. 365, et la Notice sur la dernière enceinte de la ville de Maestricht par Mre G. D. Franquinet dans les Annales de la Société hist. et archéol. à Maestricht, t. I p. 87.

[3]) Eccli. c. L v. 4—11.

[4]) Historia leodiensis, t. I p. 53 Foullon mourut en 1668.

teur anonyme et témoin oculaire, que nous avons déjà cité[1]), est visitée par les fidèles du pays de Liége, de Fauquemont, de Limbourg, de Daelhem, de Rolduc, de Brabant et d'autres pays environnants, même des Flandres, de l'Artois, du Hainaut, du pays de Juliers, de Clèves, de Bergue, d'Overijssel, de Hollande, de Bavière, de l'Alsace, de Luxembourg, de Bohême et de Hongrie, de Bourgogne, de Lorraine, de Normandie, de Picardie, de Bretagne, de Xaintogne, de Languedoc, de Savoie, de Dauphiné, de Provence et des contrées les plus extrêmes de la France, non seulement par des jeunes gens robustes, mais aussi par des vieillards de soixante, de septante, de quatre-vingt ans et plus. Ces pèlerins viennent ordinairement au nombre de huit, dix ou douze, mais à certaines époques, principalement chaque septième année, quand les Reliques sont montrées solennellement en public, au nombre de cent, deux cents, même trois cents à la fois. Il ne leur suffit pas de visiter l'église et d'y pratiquer quelques œuvres de dévotion ordinare, mais ils font pour la plupart une confession générale de toute leur vie, et plusieurs ont même attesté que jamais auparavant ils n'avaient fait une si bonne confession, et que de toute leur vie ils n'avaient ressenti une si douce consolation et un si grand soulagement de conscience joint à l'espoir de la vie éternelle, qu'après la confession faite en l'église de S. Servais. J'attribue cette grâce tant à la promesse que S. Servais reçut, avec la Clef, du Prince des Apôtres, [2])

[1]) Het Leven van den heijlighen Servatius, l. I, chap. 18 § 7.

[2]) L'auteur fait allusion à ce que nous lisons dans une ancienne Vie de S. Servais, où S. Pierre lui dit entre autres choses : « Urbs autem Tungris tibi sepulchrum nequaquam erit, cuius doctrinam abiecit infelix, sed est Traiectum locus quem diligis, ciuitas regia : ecce exauditum te noueris pro ea, eritque tibi monumentum et gloria. Vale itaque ac redi dilectissime multoque premio laborum glorificande, ac circa finem mundi maxime. His dictis, ne tamen pius pontifex qui iure legis intrauerat, indonatus a conspectu Cristi discesserit, salutem animarum omnium Tungrigenarum conuerti tum adhuc per inducias et penitere volentium accepit; insuperque cunctis vndelibet clamantibus ad se ius dandi solatia tam obeuntis quam suborientis uite. » Copie dans le Registre N. 4 (Archives de S. Servais) d'un MS. de la Bibliothèque royale de la Haye (n. 551 M[t]) in folio maj. sur parchemin. Cf. Breuiarium ecclesie S. Seruatij Lect. in Octaua, Chapeauv. t. I p. 59, 45 et 44, et J. Halin S. J. La vie de Monsievr Sainct Seruais Euesque et Patron de Maestrecht, homme de tres grande saincteté. Liége, 1621, fol. 11.

qu'à l'instruction chrétienne qu'un des Pères de la Compagnie de Jésus fait aux pélerins en tout temps, mais spécialement pendant la quinzaine de l'ostention des Reliques, et pendant celle qui précède et suit la fête de S. Servais [1]). Durant ce temps ils sont, tous les soirs depuis sept heures jusqu'à huit, instruits et préparés à la réception des SS. Sacrements, dans l'hôpital de S. Servais. Quelques uns d'entre eux font à genoux, parfois à différentes reprises, le tour de l'autel de S. Servais [2]), baisant les pierres et la grille qui l'environne, ou se prosternant à terre pour faire leur prière avec plus d'humilité. Le roi de France, Louis XI, ayant vu cette dévotion, du temps qu'il s'était enfui de chez son père auprès du duc de Bourgogne [3]), fit construire près de la Trésorerie une chapelle, nommée d'après son fondateur, la chapelle royale, où l'on entend la confession des pélerins et d'autres gens qui désirent recevoir ce Sacrement. »

Il est difficile de préciser l'époque où l'on commença l'ostention septennale des Reliques, dont parle notre auteur. Van Heylerhoff [4]) pense que notre Chapitre adopta cette cérémonie à l'exemple de celui d'Aix-la-Chapelle, et que dans ce but fut

[1]) En 1639 les Etats-Généraux de Hollande, contrairement à la capitulation du 22 Août 1632, expulsèrent les Jésuites de Maestricht. Pour atteindre ce but, et en même temps pour les punir de la conversion du duc de Bouillon, gouverneur de Maestricht, au Catholicisme, on les avait impliqués officiellement, dès 1638, dans une trahison, qui devait rendre Maestricht aux Espagnols : trois même d'entre eux avaient été torturés de la manière la plus horrible, puis décapités, sur cette accusation, dont les juges, mieux que personne, connaissaient la fausseté. V. Waldack, Historia provinciæ flandro-belgicæ Societatis Jesu, Annus 1638us, p. 54 suiv. et Crétineau-Joly, Histoire de la Compagnie de Jésus, Brux. 1851, t. III p. 351, où Utrecht est de nouveau mis pour Maestricht.

[2]) Cet autel se trouvait devant l'ancien chœur entre les deux escaliers conduisant de la nef du milieu à la grande crypte. De celle-ci on descendait dans une crypte plus basse qui existe encore sous le pavé de l'église et qui est le lieu de la sépulture primitive de notre Saint. V. Annuaire du Limbourg, 1828, p. 122.

[3]) De 1456 à 1461. Philippe le-Bon, duc de Bourgogne, possédait depuis 1430 le duché de Brabant, dont Maestricht était un fief. En 1463 Louis XI envoya à Maestricht son secrétaire, Guillaume de Vatrye, qui remit aux bourgmestres la somme de 1200 florins pour la bâtisse de la chapelle; il y fonda encore, peu de temps avant sa mort, plusieurs Messes. V. Herbenus, Opuscules, p. 20 et 26, Inventarium MS. p. 407 et Mr Franquinet, Verslag over Stads archief van Maastricht, p. 24.

[4]) Annuaire du Limbourg, 1828, p. 109.

construite la galerie couverte qui couronne le rond-point du chœur de S. Servais.

Ce qui rend cette opinion probable, ce n'est pas seulement le nom que cette solennité portait anciennement à Maestricht [1]), mais encore la circonstance que dans les deux villes on montrait les Reliques à la même époque de l'année, à Maestricht du 9 au 23 Juillet, à Aix-la-Chapelle du 10 au 24 du même mois. Si cependant cet usage a pris naissance à Aix, peu de temps après l'invasion des Normands en 881, comme le veut M. Schervier [2]), nous croyons qu'à Maestricht il est d'une époque beaucoup plus récente. M. le Dr Floss prouve d'ailleurs que vers la fin du 12me siècle l'usage existait encore à Aix de montrer les Reliques tous les ans le Mercredi des Quatre-temps de la Pentecôte, et ajoute qu'on ne saurait dire quand on a commencé à ne montrer les quatre grandes Reliques que tous les sept ans [3]).

Sans doute, à Maestricht aussi, on aura montré aux nombreux pèlerins, dès les temps les plus anciens, quelques Reliques du Saint qu'ils venaient vénérer, par exemple sa Clef, sa Crosse et d'autres qu'on avait trouvées dans son tombeau lors de son élévation en 726 [4]), car la grande vénération que le peuple chrétien vouait aux Reliques des Saints, devait exciter chez lui le désir de voir ces objets sacrés. Nous en avons la preuve dans une relation de l'an 828, où les Chanoines de S. Servais rapportent à leur abbé Eginhard qu'ils s'étaient vus obligés de mettre dans un lieu plus élevé, près de la balustrade de l'autel, la châsse contenant les Reliques des SS. Marcellin et Pierre, Martyrs, afin que tout le peuple, qui remplissait la basilique, pût la contempler [5]). Ce désir si naturel reçut une satisfaction plus complète, lorsque le Pape S. Léon IV (847-855) permit de mettre les Reliques sur l'autel [6]). Dans les premières années du

[1]) Aexsche-vaert. V. les Appendices n. 5, 7 et 9.

[2]) Die Muensterkirche zu Aachen und deren Reliquien, p. VIII et 5*.

[3]) Dr Floss, Geschichtliche Nachrichten ueber die Aachener Heiligthuemer, p. 204 et 565.

[4]) Acta SS., Maii t. III p. 218 n. 30.

[5]) Migne, Patrol. lat. t. CIV col. 586.

[6]) « Super altare nihil ponatur nisi capsa et reliquiæ Sanctorum, aut forte quatuor evangelia et buxida cum corpore Domini ad viaticum infirmorum. » Hom. de cura pastorali.

10me siècle, Gerberge, fille du roi Henri et épouse de Giselbert, duc de Lorraine et abbé séculier de S. Servais, visita la Trésorerie du Saint, vers le temps de sa fête, pour regarder le trésor du temple[1]). Van Veldeken, à son tour, raconte que de son temps la Clef de S. Servais était très-renommée dans tout le pays, et que l'usage existait de donner à boire de la coupe de S. Servais aux pèlerins qui affluaient en foule pour être guéris de la fièvre par son intercession[2]).

Mais il parait que cette exhibition avait lieu spécialement à la fête de S. Servais, quand le concours des pèlerins était le plus grand, et cela tous les ans, comme on le faisait encore à Aix-la-Chapelle au 12me siècle, et que hors de ce temps le Chapitre se montrait difficile à ce sujet, au moins pour les Reliques les plus précieuses, comme cela eut lieu à l'égard de S. Norbert.

Une Bulle du Pape Innocent IV, donnée à Lyon le 29 Janvier 1249, nous apprend que le Prévôt avec le Chapitre de S. Servais avait exposé au Saint-Père que les fidèles affluaient à leur église aux fêtes de S. Servais et des SS. Monulphe et Gondulphe, dont les corps y reposaient. Voulant favoriser ce pieux concours, le Souverain-Pontife concède quarante jours d'indulgence à tous ceux qui, étant vraiment contrits et s'étant confessés, visiteraient l'église aux deux fêtes susdites et pendant leurs Octaves.[3])

Quelques années plus tard l'évêque de Liége leur accorde une indulgence beaucoup plus grande et très rare à cette époque, puisque le quatrième Concile de Latran, assemblé en 1215, avait statué, canon 62me, que les évêques, excepté le jour de la consécration d'une église, ne pourraient plus donner que quarante jours d'indulgence. Par lettres du 8 Mars 1289, Bonaventure, évêque d'un siége actuellement inconnu et vice-gérant de Jean de Flandres, évêque de Liége, concède aux fidèles qui visiteront l'église de S. Servais un an d'indulgence, aux jours suivants : la vigile, la fête de S. Servais et l'Octave, la fête des SS. Evêques Monulphe et Gondulphe et les huit jours

[1]) Acta SS., Maii t. III p. 220 n. 58.
[2]) Sinte Servatius Legende, l. 1 v. 2115—2125 et l. 2 v.857—840.
[3]) V. l'Appendice n. 2.

précédant cette fête, la vigile, la fête de la Dédicace et l'Octave, et chaque jour de ces Octaves, enfin le jour de la Translation de S. Servais.[1])

Cette pièce est encore remarquable par une autre exception qu'elle fait à la règle ordinaire : car pour les fêtes de S. Servais et de la Dédicace elle attache l'indulgence, comme cela se fait encore, au jour même et *à l'Octave*, c'est-à-dire aux *sept jours suivant la fête*, mais pour la fête des SS. Monulphe et Gondulphe (16 Juillet), elle l'attache au jour même et à l'Octave précédant la fête, donc du 9 au 16 Juillet. Or c'est précisément le 9 Juillet que commençait autrefois l'ostention septennale des Reliques, qui finissait le 23 Juillet.[2]) C'est donc à cette époque, probablement à la célèbre année jubilaire 1300, qu'il faut remonter pour trouver l'origine de ces majestueuses solennités qui mettaient toutes les nations de la Chrétienté en mouvement vers notre cité. Une Bulle d'indulgences accordée par le Pape Innocent VI en 1359 à l'abbaye de Cornélimunster, où l'ostention des Reliques avait lieu simultanément avec celles d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht, mentionne l'usage septennal comme y existant[3]). En tout cas, ce n'est qu'au 14me siècle que nous rencontrons des indices clairs d'une époque fixée pour l'ostention solennelle à Maestricht. Il paraît même que le Trésorier tenait fortement la main à la règle, car la veille de l'Annonciation1338 le Chapitre fit avec lui un accord, par lequel il se réservait le droit de faire porter et montrer les Reliques, sans demander le consentement du Trésorier.[4])

[1]) V. l'Appendice n. 5 et Ernst, Tableau historique et chronologique des suffragans ou co-évêques de Liége p. 89.

[2]) V. les Appendices n. 10 et 11, qui démontrent que l'Annuaire du Limbourg, 1828 p. 110, se trompe en disant que la solennité commençait à la fête de la Visitation (2 Juillet) et durait 9 jours.

[3]) « Propter quas (Reliquias) ad monasterium ipsum de diversis mundi partibus, et praecipue de septennio in septennium, quo ibidem ipsae Reliquiae ostenduntur, et etiam singulis annis, decimo sexto scilicet calendas Augusti, magna confluit populi multitudo. » Acta SS., Sept. t. IV p. 186.

[4]) « 1338 in vigilia Annuntiationis B. M. V. Concordia Capituli cum Thesaurario, sic ut omnis moneta deaurata et alia aurea, item gemmae, spectare debeant ad ornatum Reliquiarum, sine ullo jure Thesaurarii, sic ut etiam Capitulum, irrequisito Thesaurario, libere possit curare perferri et ostendi Reliquias. » Inventarium MS. de 1738 p. 70.

Par résolution du 12 Juin 1391 le Magistrat de Maestricht permet que pendant la prochaine kermesse des Reliques un chacun pourra changer et échanger, sans se rendre coupable, toute monnaie étrangère non évaluée.[1]) Ici nous voyons l'ostention septennale décidément établie, car en prenant pour base l'année 1440, où cet usage est constaté par des pièces officielles[2]), nous trouvons, en remontant, que l'année 1391 y correspond; une nouvelle résolution du Magistrat, en 1405, confirme ce fait.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les détails de ces solennités qui, en attirant dans nos murs des pèlerins des diverses parties du monde, comme l'atteste un Acte du Prévôt Girard, du 3 Janvier 1291[3]), y apportaient en même temps dans mainte famille la joie et la consolation; car ce n'est pas sans motif que nos pères saluaient l'ostention des Reliques du nom de *kermesse;* il était en effet permis à tout citoyen banni de rentrer alors dans la ville et de revoir sa famille et ses amis; pendant la sainte quinzaine, et même trois jours après, il était parfaitement libre et ne pouvait être appréhendé.[4])

Vu l'énorme affluence de pèlerins, le Magistrat se voyait chaque fois obligé de prendre diverses mesures de précaution, afin de pourvoir à la nourriture de tant d'étrangers et d'empêcher tout désordre.

Le 20 Juin 1440 il fit à ce sujet une ordonnance détaillée qui, sauf quelques légères modifications, resta en vigueur pour les ostentions suivantes.[5]) En voici les différentes dispositions:

1. Il est défendu de vendre de la viande malsaine ou qui n'ait pas été approuvée par les experts, sous la peine ordinaire.

[1]) « Item so wart vytgedraghen dat enygelic in dieser heyliger kermessen sal moghen wisselen ende verwisselen alle vremde gelt, dat niet gesat noch geasseyiert en is, sonder mesdoin. » Publications de la Société histor. et archéol. dans le duché de Limbourg, t. VIII p. 445.

[2]) V. les Appendices n. 5 et 6.

[3]) V. l'Appendice n. 4.

[4]) Résolution du 4 Juillet 1496. Nous empruntons ces détails, ainsi que les suivants, à l'intéressante Notice de M. H. Eversen, Le Pélerinage à Maestricht d'après les anciennes résolutions du Conseil communal, insérée dans les Publications de la Sociét é hist. et archéol. dans le duché de Limbourg, t. VII, p. 398—412.

[5]) V. l'Appendice n. 15.

2. La semaine avant et pendant la kermesse des Reliques, chacun doit avoir dans sa maison au moins un tonneau rempli d'eau, jour et nuit, sous peine d'un *peter* d'or pour chaque contravention.[1])

3. Tout le monde surveillera chez lui le feu du foyer et de la chandelle, surtout la nuit; que si un incendie éclatait, chacun se rendra au lieu de rassemblement ordinaire; les ecclésiastiques des deux Collégiales et des couvents aideront, ainsi que les femmes, en apportant de l'eau.

4. Chacun sera honnête et modeste, le jour et la nuit, obéissant à ses chefs, sous peine de 3 marcs pour chaque cas. Celui qui s'oppose à l'autorité ou aux gardes, fera un pélerinage à S. Jacques en Gallicie pour satisfaire à la ville, et payera une amende à la partie lésée.

5. En cas de rumeur les bourgmestres, jurés, gouverneurs (des métiers), les écoutêtes et échevins des deux juridictions et leurs valets se rassembleront devant les demeures des deux bourgmestres, chacun au lieu le plus proche; s'y joindront les gens des quartiers de S. Georges, de S. Jacques, de S. Vincent, de S. Amour et de Ste Marie ad littus, pour que les bourgmestres puissent les conduire là où leur présence serait jugée nécessaire; les gens des autres quartiers se rendront à leur lieu ordinaire, pour garder les portes et les remparts.[2])

6. Chacun nettoiera devant sa demeure, sur les chaussées, et ôtera tout ce qui encombre le passage, spécialement devant la Croix, le *Dinghuys*, la *Landskroon*, la boucherie; on ne mettra rien devant les maisons dans la rue, si ce n'est jusqu'à la rigole; sous peine de payer 5 vieux gros.

7. On vendra aux pélerins, à un prix raisonnable, du bon vin, du pain, de la viande, du poisson, de la bière et tous les autres mets et boissons, sous la peine anciennement établie.

8. Chacun vendra à mesures et poids justes, sous la peine établie; tous les poids et mesures de trop petite dimension seront fendus en deux.

[1]) L'époque de l'ostention et l'état des habitations en ce temps rendaient cette prescription, ainsi que la suivante, bien nécessaire.

[2]) Cette disposition, ainsi que la 8me, la 10me et suiv. s'expliquent assez par les troubles continuels d'alors.

Les aubergistes sont tenus, s'il vient à leur connaissance quelque projet de sédition, d'en avertir l'autorité, sous la peine qui en résulterait.

9. Tant que dure la kermesse des Reliques, il sera permis à un chacun d'étaler et de vendre tous mets et boissons, sans que pour cela il soit nécessaire d'appartenir à un métier, comme il est d'usage ancien.

10. Les bourgmestres et jurés requerront chez eux les écoutêtes, pour garder les rues de la ville le jour et la nuit, avec l'aide des échevins, des gouverneurs (des métiers) et de leurs valets, s'ils sont requis, vêtus de leur harnais. Pendant le jour, ils se trouveront à leur lieu ordinaire, le harnais sous leurs habits.

11. On gardera les portes alentour; les portes des chaussées seront gardées par les voisins ou la milice bourgeoise.

12. L'un des bourgmestres aura la bannière de la ville, l'autre l'oriflamme, et chacun leur obéira.

13. Les boulangers vendront toutes sortes de pains, grands et petits, à juste poids, pour servir chacun pendant la kermesse, ainsi que la quinzaine avant et après.

14. Les brasseurs feront des trois sortes de bière usuelle autant qu'ils pourront, de manière que chacun pourra en être servi durant la kermesse, et 14 jours avant et après. Les contraventions aux deux articles précédents sont punies d'un *peter* d'or.

15. Après le dernier son de cloche personne ne se trouvera dans la rue la nuit[1]), soit travesti, soit armé, sous la peine ordinaire, excepté ceux qui seraient requis par les bourgmestres, les jurés, les écoutêtes, les échevins, les commissaires, les gouverneurs ou les chefs de quartier, en vue de garder la ville.

16. Si quelqu'un rencontre des gens travestis ou armés, qui ne voudraient pas se faire connaître et feraient de l'opposition, il pourra l'accuser sous serment; le coupable sera puni sous la peine susdite, fera de plus pour satisfaire à la partie

[1]) Il était défendu anciennement de circuler dans la rue le soir sans lumière, en été après dix, en hiver après neuf heures. Cf. Annuaire du Limbourg, 1828, p. 119.

lésée un pèlerinage à Rocamadour[1]), pour satisfaire à la ville un pèlerinage à Saint-Josse-sur-mer[2]), et paiera 2 marcs.

Une résolution du 4 Juillet suivant ajoute que tous les procès pendants, qui peuvent être remis, le seront jusqu'au lundi après la dernière ostention des Reliques, et que les experts établis surveilleront journellement tout ce qui se vend.

Ces diverses dispositions prouvent jusqu'à l'évidence que de ce temps l'affluence des pèlerins était beaucoup plus nombreuse qu'à l'époque où écrivit l'anonyme cité plus haut, quand les guerres et les troubles incessants nés de la Réforme, en anéantissant la prospérité de Maestricht, en avaient du même coup rendu l'accès incertain et dangereux. On peut s'en faire une idée, quand on sait qu'en 1496 les gardiens des portes avaient compté à Aix-la-Chapelle 142000 pèlerins.[3])

Si d'un côté le Magistrat veillait à la sécurité et au bon ordre, de l'autre il avait soin de donner aux étrangers une idée favorable de la prospérité et de l'hospitalité de la ville. A chaque Kermesse des Reliques les milices bourgeoises recevaient des subsides, afin de pouvoir figurer avec honneur[4]), et les bourgmestres et jurés étaient gratifiés de trois aimes de vin pour les frais occasionnés par la réception d'étrangers de distinction[5]). Un usage pareil existait au Chapitre de S. Servais. D'après les anciens Statuts chaque Chanoine, s'il était personnellement présent au chœur, recevait à la fête du Saint Patron et à celle de la Dédicace, une distribution spéciale, avec obligation d'inviter ce jour-là à sa table au moins six personnes honnêtes. Du temps de l'ostention septennale les Chanoines présents recevaient avec la même obligation une distribution de trois marcs.

[1]) Abbaye bénédictine en France (Lot).

[2]) Autre monastère bénédictin en France.

[3]) Schervier, l. c. p. 65.

[4]) Résolutions du Conseil communal, Registre N. 6, fol. 4 et 212.

[5]) Idem, Registre N. 5, fol. 2 et N. 8, fol. 373.

[6]) Statvta venerabilis ecclesie collegiate sancti Servatii Traj. Stat. 81 et 121 (Registre N. 6 aux archives de l'église). Ces Statuts, faits dans les années 1432, 1443 et 1444, furent mis en ordre et renouvelés en 1485. On y fit des additions en 1493, 1501, 1504, 1517 et 1525. Une nouvelle publication des Statuts eut lieu le 27 Septembre 1589 après que les anciens eûssent été corrigés et réformés.

Les pélerins indigents étaient soignés par la Mense du St. Esprit ou reçus dans l'hôpital de S. Servais[1]). Cet hospice, situé au coin sud-est du Vrijthof, occupait l'ancien palais des rois Mérovingiens et Carolingiens, que la sœur d'Otton-le-Grand, Gerberge, veuve du comte Giselbert et épouse en secondes noces de Louis d'Outre-Mer, roi de France, avait donné au Chapitre, pour réparer les torts et les vexations que son premier mari lui avait fait éprouver. Les pélerins y étaient logés et nourris gratuitement durant trois jours, et cette antique hospitalité ne cessa que dans la seconde moitié du 18me siècle, lorsque des rixes s'étant élevées à diverses reprises entre des pélerins, rixes auxquelles la force armée dut intervenir, le baron d'Aylva, gouverneur militaire de cette ville (1748-1772) demanda au Chapitre d'abroger cette coutume [2]). Au reste le concours de tant d'étrangers était une source de prospérité pour la ville, et tout le monde était tellement désireux de les attirer chez lui, que parfois le Magistrat se voyait obligé à faire la défense expresse d'aller à la rencontre des pélerins [3]), pour les inviter. Aussi à l'approche du 9 Juillet la plus grande animation régnait dans la ville; les rues se remplissaient de boutiques, et la grande place qui s'étend derrière le chœur de l'église était occupée par des cabanes, des boutiques et des maisonnettes [4]); le mur qui environnait cette place était abattu tous les

[1]) H. Eversen, Le pélerinage à Maestricht, l. c. p. 404.

[2]) Annuaire du Limbourg, 1829, p. 110.

[3]) « Dat nyemant, man, wijf, kindere, noch honne gesinne, noch nyemant van andere lude wegen, tegen die pelgroms ende vremde lude goin noch comen en sal omme te noden binnen of buten der stat; dan mogen hon tuspreken stoinde mallich voir sijne woninge, sonder argelist, ende we contrarie dede, sal verbueren j gulden peter te deilen als gewoinlije is. » Résolutions etc. Registre N. 2 fol. 77. (1 Juillet 1468).

[4]) Dans une contestation entre la ville et le Chapitre, relative à la propriété du Vrijthof, le Magistrat dit entre autres : « Item bouen desen hebben alletijt in die heyllemsvarte by die burgeren ende ingeseten deser stat by consente vander stat alleynlich gemacet geweest ende gesat binnen den Vrythoeff, hutten, cramen, kelders, winckelen, ende andere cabretten ende huisserkens, ende nae den tijt vander seluer heyllemsvarte hebben die selue vuyt beuell vander stat alleynlich wederomme affgebroeken, geplanert ende geruympt geweest. » Résolutions etc. Registre N. 8, fol. 160 verso.

sept ans, pour que les personnes, qui ne pourraient entrer dans l'enclos, ne fûssent pas empêchées de voir les Reliques.

Dès le 1er Juillet le Chapitre faisait couvrir extérieurement les murs du chœur, entre les deux tours orientales, d'étoffes précieuses; le soir avant la première Ostention, après que les portes du temple étaient fermées, on portait le Trésor sacré en procession du lieu où il était conservé habituellement [1]) à une chambre située dans l'une des tours [2]); cette chambre était ornée en l'honneur des SS. Reliques, et des Gardiens y veillaient à tour de rôle. Chaque matin, au son des cloches annonçant la pieuse solennité, la place, les fenêtres et les toits des maisons se remplissaient de pieux spectateurs.

Après la récitation de la Prime au chœur, un des Chanoines, à commencer par le Doyen, célébrait le Saint Sacrifice sur un autel, qui s'élevait en plein air entre deux énormes cierges. Vers 9 heures commençait l'ostention, faite du haut de la galerie qui couronne le chœur, par cinq Chanoines, dont trois prêtres, qui montraient les Reliques et deux autres de l'ordre des diacres ou des sous-diacres, qui se trouvaient au baldaquin [3]). Les chanoines-prêtres avaient revêtu l'aube, l'étole, le manipule etc., les deux autres, ainsi que le prêtre député par le Chapitre pour proclamer les Reliques, portaient des chapes [4]).

Ah! qui nous dira les sentiments de dévotión qui animaient tous les cœurs, les ferventes prières qui s'élevaient vers le ciel, quand ces milliers de pélerins voyaient paraître successivement les diverses Reliques du glorieux Patron de Maestricht, dont les miracles étaient célèbres dans toute l'Europe; quand, en

[1]) C'était dans un appartement fortement voûté constituant la partie inférieure de la chapelle qui forme l'angle nord-est des bâtiments de l'église. Annuaire 1828 p. 112.

[2]) C'est probablement la chambre où les Reliques sont conservées à présent, au-dessus du portail de la Place d'armes. Dans cette tour se trouvent encore de larges escaliers conduisant à la galerie extérieure du chœur.

[3]) Au moyen-âge on entendait par baldaquin non seulement un dais, mais aussi, comme c'est ici apparemment le cas, une étoffe très-précieuse, que les deux chanoines auront fixé avec les verges dont il est fait mention à l'Appendice n. 11, pour que le vent ne les soulevât. V. Du Cange, Glossarium.

[4]) V. les Appendices n. 10 et 11.

ôtant la mitre dorée et étincelante de pierres précieuses, on découvrait devant leurs yeux attendris la tête vénérable de S. Servais, et qu'ils contemplaient ce front qui jamais n'avait rougi de Jésus Christ; quand ils voyaient les Reliques de la Passion du Sauveur, gages toujours vivants de son amour infini; des cheveux et des vêtements de la Ste Vierge, preuves irrécusables de la vénération filiale des premiers Chrétiens pour la Mère du Rédempteur; les Reliques des SS. Apôtres, le bras droit de S. Thomas, qui avait eu le privilége de toucher les plaies glorieuses du divin Crucifié; enfin les Reliques innombrables de Martyrs, de Confesseurs, de Vierges, de Saints de tout rang et de tout âge. Quelle leçon pour les heureux du siècle, de voir les ossements de ceux, que le monde avait chargés d'opprobres et condamnés au dernier supplice, revêtus d'or et de pierres précieuses! Quelle douce consolation pour les pauvres et les malheureux de voir dans ces honneurs publics rendus aux pauvres de J.-C., un commencement de cette félicité promise à leur propre persévérance! Comme ils devaient comprendre alors la vérité de cette parole: « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés! » Avec quel courage ils devaient retourner à leur foyer, et subir avec joie les peines de la vie, quand ils se rappelaient cette glorification terrestre, faible reflet de la récompense éternelle! Combien tous devaient se sentir ranimés dans leur foi, en voyant ces restes précieux qui, sous la garde de Dieu, avaient survécu aux persécutions des Nérons, à la chute de l'empire romain, aux invasions des barbares, à la destruction des siècles, et vérifiaient déjà la promesse divine: « Celui qui croit en Moi, quand il serait mort, vivra. »

Nous ne possédons plus les prières que l'on récitait après l'ostention publique, mais il paraît hors de doute, que le héraut sacré aura demandé, à l'instar d'Aix-la-Chapelle, des prières pour le Saint Père, pour l'Evêque diocésain, pour les Souverains de Maestricht, pour les autorités spirituelle et temporelle, pour la ville de Maestricht, pour tous les pèlerins qui étaient déjà venus ou viendraient encore, pour tous les fidèles trépassés, pour les intérêts de la Chrétienté, pour la conservation de la sainte foi catholique-romaine, pour la paix générale.

Ces pieux exercices se répétaient pendant quinze jours devant une foule chaque fois renouvelée. Chaque jour des pèlerins sans nombre approchaient des SS. Sacrements ; dans ce but le Chapitre avait des prêtres parlant les langues des étrangers et pourvus de facultés spéciales[1]), et comme, dans les siècles de foi, la justice séculière imposait ordinairement aux délinquants, outre la satisfaction due à la partie lésée, un pèlerinage pour satisfaire l'ordre légal, on distribuait à ceux qui le désiraient des images de S. Servais, portant la souscription :

« Ego infrascriptus attestor . . . . . invisisse limina insignis Ecclesiae S. Servatij Trajecti ad Mosam ibique facta confessione S. Eucharistiae Sacramentum recepisse die . . . Mensis . . . . an°. . . ».

Le premier jour de l'ostention septennale, après que la cérémonie religieuse était finie, la masse des étrangers et des habitants refluait vers la Meuse. Là le Magistrat offrait aux pèlerins le spectacle d'un jeu populaire[2]),

Au milieu du fleuve s'élevait sur un pivot une tour carrée en bois, destinée à être attaquée. Dans la tour se tenaient deux hommes, dont le principal moyen de défense consistait à donner à la forteresse mobile un mouvement de rotation et à faire

[1]) « 1454. Idib. Aprilis, Pontificatus anno IV, facultas concessa confessoribus Capituli per Nicolaum V » ; « 1476 Traiecti II May Indictione XIV. Indultum pro Decano et Canonicis . . . . ut duo eorum vicarij cum alio presbytero possint supposita ecclesiae et peregrinos absolvere, per Alexandrum Nuntium apostolicum » (Inventarium MS. de 17[illegible]8. Registre N. 9 aux archives de l'église). « Quo vero ad peregrinos confluentes ad ecclesiam et precipue ex Gallia, cum sit nisi vnus qui ex Gallicis habeat a sancta Sede apostolica auctoritatem absoluendi, domini interdicunt omnibus alijs presbyteris cappellanis ecclesie ne se de confessionibus gallicorum audiendis vlterius intromittant quouismodo, sed solum dominum Hubertum de Peer capellanum ad hoc deputatum ad confessiones huiusmodi audiendas admittant. » (Résolution du 26 Sept. 1486 dans le Registrum actuum capitularium dominorum S. Seruatii fol. IV verso, aux archives provinciales du Limbourg. V. aussi les Résolutions capitulaires du 24 Septembre et du 13 Novembre 1500, fol 24 ibid.)

[2]) Ce jeu est mentionné pour la première fois, mais comme un usage déjà ancien, dans les Registres du Conseil, lors de l'ostention de l'an 1510, puis aux années 1538, 1559 et 1566. V. M. H. Eversen, l. c. p. 408 et M. G. D. Franquinet, Analectes Limbourgeois dans les Annales de la Soc. hist. et archéol. à Maestricht, t. I p. 295.

ainsi tomber dans la Meuse ceux qui tâchaient d'y pénétrer en montant sur des échelles placées dans des canots. Les assaillants se consolaient des culbutes inévitables par l'espoir du prix que la ville allouait aux vainqueurs. Ce spectacle répondant si bien à l'esprit guerrier et à l'humeur joviale des anciens Maestrichtois, surpassait à leurs yeux tous les autres amusements publics. Aussi voyons-nous que le Magistrat l'offrait même aux personnages princiers qui parfois visitaient la ville, par exemple en 1550 à Philippe II, en 1679 à la Princesse d'Orange, en 1717 au Czar Pierre-le-Grand.

Le Chapitre de son côté n'oubliait pas les intérêts éternels des pélerins. Quatre fois l'an il faisait célébrer une Messe solennelle pour le repos de leurs âmes; la veille on récitait au chœur l'Office des morts, et pour la Messe on observait les cérémonies usitées aux Anniversaires des Empereurs [1]).

En 1440 le Chapitre de Notre-Dame fit, pour la première fois, l'ostention solennelle de ses Reliques, *en dehors de son église,* malgré les protestations du Chapitre de S. Servais. Celui-ci se croyant lésé dans ses droits, parce qu'il était seul et solidairement réputé curé des pélerins et que la grande cloche de Notre-Dame prévenant celle de S. Servais, mettait le trouble dans la solennité, intenta devant le Saint-Siége au Chapitre de Notre-Dame un procès qui menaça de devenir long et dispendieux [2]), lorsque sur l'intervention des églises secondaires de Liége une sus-

[1]) « Quoniam plures advenae et peregrini, tam de longinquis quam de vicinis partibus, cum muneribus et oblationibus suis devotionis causa tempore ostensionis Reliquiarum et extra illud ad ecclesiam nostram confluunt, nostris et ecclesiae procul dubio (se) commendantes orationibus, prout eosdem omnino commendatos habemus, illos ecclesiae nostrae benefactorum omnium quantum in nobis est participes efficiendo, Statuimus tamen et ordinamus praeterea, omnium praemissorum necnon quorumcunque benefactorum ecclesiae defunctorum saltem commemorationem solemniter in choro quater in anno de caetero faciendam, videlicet feriis quartis, dummodo absque impedimento canonico fieri liceat, sin autem sextis feriis, dierum quatuor temporum, cum vigiliis die praecedente, et missa defunctorum in dictis feriis, baldekino cum cruce majori desuper ad terram ante summum altare prostrato, necnon quatuor candelis cereis circumstantibus, campanis majoribus ad haec pulsatis solenniter, quemadmodum pro Imperatoribus decantandis. » Statutum 118.

[2]) V. les Appendices n. 5 et 6.

pension provisoire du procès fut décrétée; elle amena entre les deux Chapitres un accord qui fut signé le 15 Mai 1445.

Par cet accord [1]), le Chapitre de Notre-Dame s'obligea à ne pas montrer solennellement ses Reliques *hors de l'église* en 1447, à ne pas faire sonner la grande cloche, et, dans le cas où ils voudraient résilier ce contrat, à notifier cette décision deux ans d'avance au Chapitre de S. Servais, pour qu'ils pûssent se pourvoir en justice à temps; à ces conditions le procès fut suspendu pour un temps indéterminé. En même temps les deux parties s'engagèrent à ne point rechercher pour leurs prétentions de nouveaux titres au moyen de diplômes pontificaux, épiscopaux ou impériaux, et à insérer le présent accord dans le serment à prêter par les chanoines récipiendaires.

Cet accord, imposé évidemment par les circonstances, était trop dur pour le Chapitre de N. D. pour être autre chose qu'une trêve. Son mécontentement, dont nous trouvons déjà des traces en 1482 [2]), éclata dès les premières années du 16me siècle. Environ l'an 1509 [3]) le Chapitre de N. D. dénonça l'acte de confraternité conclu avec celui de S. Servais en 1354 [4]), et annula l'accord relatif à l'ostention des Reliques. Dans sa séance du 8 Juin 1515, il renouvela cet acte d'annulation et décida en même temps de faire en 1517 hors de son église l'ostention publique, et de faire usage alors de sa grande cloche. Le 13 Juin le notaire Gérard de Zon, accompagné de deux témoins, se rendit à la salle capitulaire de S. Servais, où le Chapitre, instruit de ce qui allait se faire, se trouvait assemblé, et lui intima cette décision [5]).

Déjà le Chapitre de N. D. avait fait la publication usuelle,

[1]) V. dans les Appendices p. XIX.

[2]) Herbenus, Opuscules. p. 57.

[3]) Ibidem p. 59 et 41. Par résolution du 2 Janvier 1510 le Chapitre de S. Servais décida qu'Arnold de Koelmont, chanoine de S. Servais et de Notre-Dame, ne pourrait assister à ses séances, à moins d'y être spécialement appelé. Le 30 Août suivant cette prohibition fut levée, sauf pour les séances, où le Chapitre traiterait des différends qu'il avait avec la ville et le Chapitre de N. D. (Registrum actuum capitularium fol. 59 et 40 versis).

[4]) V. dans l'Appendice p. XXIX la note ([1]).

[5]) V. l'Appendice n. 7.

et pratiqué des ouvertures aux murs de son église, lorsque celui de S. Servais, s'étant adressé, pour éviter les frais d'un procès, à Charles-Quint, qui comme Duc de Brabant était son protecteur-né, obtint de celui-ci un diplôme, daté du 4 Juillet 1517, par lequel il est maintenu dans le droit exclusif de montrer solennellement ses Reliques hors de l'église [1]).

Nous avons de la peine, aujourd'hui que la notion du droit s'éteint de plus en plus, et que tous les droits sont méconnus et foulés à pieds, à comprendre cette persistance, d'un côté à maintenir, de l'autre à supprimer une cérémonie qui, si elle eût été bien réglée, devait tant contribuer à l'honneur de Dieu et de ses Élus. Mais rappelons-nous qu'alors l'esprit de corps était très-vivace et que chaque corps se croyait obligé, devant ses successeurs, à maintenir, de toutes ses forces, ses droits ou ses priviléges. Cependant il était plus que temps de mettre fin à une altercation qui ne devait guère servir à l'édification des fidèles. Déjà l'on pouvait apercevoir dans le Nord les premières lueurs d'un orage, excité par un moine orgueilleux et entêté, qui allait bientôt éclater sur l'Europe et détruire par des fleuves de sang dans différents pays l'héritage de Jésus-Christ et le culte de ses Saints.

Le 19 Décembre 1521 les deux Chapitres, assemblés spécialement à cet effet, ratifièrent solennellement une convention préparée par leurs Doyens respectifs, s'obligeant mutuellement en cas de contravention, à payer une amende de 300 ducats d'or *de camera*, dont la moitié à la Chambre Apostolique, l'autre au Chapitre resté fidèle à la convention [2]).

Remettant d'abord en vigueur l'acte de confraternité conclu entre les deux Chapitres en 1354, cette convention, en vue d'augmenter le culte divin et la dévotion du peuple, réforme l'accord de 1445, relatif à l'ostention des Reliques, de la manière suivante:

1° Les deux Collégiales ne se porteront pas mutuellement préjudice dans l'ostention.

2° Par conséquent elles pourront faire sonner une ou deux

[1]) V. l'Appendice n. 8.
[2]) V. l'Appendice n. 9.

fois les cloches, durant l'office de Matines jusqu'à 6 heures.

3° De 6 à 9 heures les Chanoines de N. D. s'abstiendront de proclamer leurs Reliques hors de l'église, et de sonner les cloches si ce n'est qu'à l'ordinaire, jusqu'à ce que la troisième proclamation ait eu lieu à Saint-Servais.

4° Si durant les jours de l'exhibition l'une des deux églises célèbre une fête triple¹), elle ne sonnera pas les grandes cloches pendant qu'à l'autre on fait l'ostention.

5° Durant le temps indiqué, de 6 à 9 heures, les Chanoines de S. Servais pourront faire sonner, montrer et proclamer leurs Reliques au lieu ordinaire hors de l'église, et à la 3me ou dernière proclamation le prêtre annoncera au peuple que le Chapitre de N. D. va immédiatement montrer ses Reliques hors de l'église.

6° L'une des deux églises ne gênera pas l'autre et n'en retirera pas les pélerins; elles se favoriseront au contraire mutuellement.

7° Quoique l'ostention au dehors de l'église de S. Servais doive durer jusqu'à 9 heures ou environ, le Chapitre de Notre-Dame pourra, dès que la 3me proclamation a été faite à S. Servais, faire sonner et ensuite montrer ses Reliques hors de l'église; durant cette ostention les Chanoines de S. Servais s'abstiendront de sonner ou de proclamer leurs Reliques hors de leur église.

Malheureusement cet accord ne devait pas longtemps porter ses fruits. Après l'année 1524, où il fut exécuté pour la première fois, la solennité septennale ne fut plus célébrée que six fois. Bientôt la Réforme vint étendre sur les Pays-Bas jusqu'alors si florissants et heureux, sa torche incendiaire. En 1552 les bruits de guerre qui circulaient dans nos contrées, et la crainte que sous prétexte de pélerinage quelque mauvais coup ne fût tenté contre la ville, engagèrent le Magistrat à insister auprès du Chapitre de S. Servais pour que l'ostention fût re-

¹) On ne suivait pas à cette époque le rit romain; celui-ci fut introduit ou plutôt rétabli en l'église de S. Servais environ l'an 1646 par le Doyen Renier Meysz.

mise à l'année 1553, comme on avait fait à Trèves [1]). La situation du pays ne s'étant pas améliorée, la cérémonie resta remise jusqu'à l'année sabbatique 1559. En 1566, au moment même où les conjurés nobles, rassemblés à Saint-Trond, concertèrent le bris des images qui fut exécuté le mois suivant dans tous les Pays-Bas, notre ostention eut lieu sous un concours énorme de pèlerins, ce qui, soit dit en passant, montre une fois de plus que la Réforme n'était pas du tout dans l'esprit des populations, comme on a bien voulu nous le faire accroire. Le Magistrat fit ériger non seulement la forteresse dans la Meuse, mais donna de plus un grand jeu de tir.

La dernière Kermesse des Reliques eut lieu en 1573; ce ne fut plus que l'ombre des grandioses manifestations d'autrefois. Il est vrai que la ville même, sauf une partie de la population qui avait passagèrement prêté l'oreille aux séducteurs, était restée fidèle à son Dieu et à son Roi, grâce à la vigilance et à l'énergie du Magistrat et aux doctes sermons du R. P. Henri Denis de la Compagnie de Jésus, auxquels les prédicateurs de la Réforme ne surent répondre que par des coups de pistolet [2]), mais la guerre terrible que ces vagabonds, prêtres apostats ou moines défroqués de toutes couleurs, avaient provoquée dans le pays, explique assez l'absence des étrangers. Après la prise de Maestricht en 1579 par les troupes espagnoles [3]), il ne

[1]) H. Eversen, l. c. p. 399.

[2]) A. F. Haakman S. J. Levensschets van Henricus Dionysius S. J., Apostel van Maastricht, p. 11 et suiv.

[3]) Cette omission ne doit pourtant pas être attribuée à la prétendue extermination de la population de Maestricht par les troupes du prince de Parme. Il serait difficile de trouver un autre évènement sur lesquels nos historiens protestants, y compris le fabricateur d'histoire, Motley, ont entassé autant de mensonges, qu'on nous permette ce mot qui seul exprime la vérité. V. De Lenarts, Opkomst en voortgang der stad Maastricht p. 133. Aux arguments que notre ami, M. Jos. Habets, y produit contre le fait de la dévastation totale de Maestricht avec les diverses fables qu'on y rattache comme complément, nous pouvons ajouter les faits suivants : 1° Le prince, faisant son entrée dans la ville, fut conduit à l'église par le Clergé, qui donc était vivant; 2° le 10 Août suivant le Roi d'Espagne accorda aux habitants, à l'exception de 59 chefs de la rébellion, et des ministres protestants avec leurs adeptes, à moins qu'ils ne voulussent se convertir, un pardon général; (des gens tués depuis un mois et demi n'ont certainement pas besoin de pardon); 3° la liste des Cha-

put être question d'ostention septennale en 1580; vu la continuation de la guerre, elle n'eut plus lieu non plus dans la suite, du moins avec l'affluence énorme de pèlerins et avec les cérémonies extérieures usitées jusqu'alors, car dans les Résolutions du Conseil communal il n'est plus du tout question de mesures pareilles à celles que nous avons citées à diverses reprises. Cependant Le Mire[1]) écrit en 1622 qu'en cette année, qui fut réellement une année sabbatique, les Reliques furent montrées avec beaucoup de solennité en public à Tongres, Trèves, Cologne, Aix-la-Chapelle et Maestricht; le prêtre anonyme, cité pag. 17, qui écrivit entre les années 1625 et 1632, et Bouwens[2]) en 1662 parlent également de l'ostention septennale comme d'une chose encore usitée; mais nous croyons qu'après 1573 cette cérémonie n'a plus eu lieu qu'à l'intérieur de l'église et que la prudence a engagé l'autorité espagnole à ne pas permettre une affluence d'étrangers dont il était impossible de contrôler les desseins[3]); c'est aussi sans doute la raison pourquoi les deux Chapitres, dans un accord conclu en 1633, ne mentionnent plus l'ostention des Reliques[4]). Cette opinion repose non seulement sur l'absence de documents dans

noines de S. Servais accuse 2 réceptions dès le 17 Juillet 1579, suivies la même année de 4 autres; 4° la liste des chapelains, qui étaient au nombre de 30, ne cite pas un seul cas de mort le 29 Juin, jour de la prise de Maestricht. Du reste nous admettons volontiers que quelques membres du clergé ont succombé avec les habitants sous le fer espagnol. On ne peut exiger de soldats, qui prennent une ville assiégée, qu'ils se fassent bénévolement tuer par ceux qui leur jettent de l'eau bouillante et du sable brûlant.

[1]) Miraeus, Fasti belgici et burgundici, p. 598. L'ordre de l'ostention, que nous donnons sous l'Appendice n. 10, porte à la fin, à côté de l'an 1468, l'année également sabbatique 1594. A-t-on voulu dire par là, que le même ordre devait être observé aussi en cette année? V. encore dans les Decreta capitularia Fraternitatis (Registre n. 15 aux archives de l'église, fol. 25) la Résolution du 4 Juillet 1608.

[2]) Cort begryp des levens vanden H. Servatius, p. 48, et Sacer thesaurus Servatianus, éd. de Liége 1672, p. 24.

[3]) De 1632 à 1655 toutes les Reliques restèrent cachées par crainte de l'hérésie dominante et de la continuation de la guerre. (Registre du Doyen Pluegmaekers, n. 10 aux archives de l'église).

[4]) Franquinet, Oorkonden en bescheiden van het Kapittel van O. L. Vrouwekerk, t. I p. 338.

les archives de la ville, mais est encore confirmée par les vers suivants que nous trouvons dans les Registres de notre église[1]).

Le peuple de Maestricht y est représenté demandant à son saint Patron, pourquoi il n'a pas conservé sa ville en 1632 contre les troupes des États, qui semblaient n'y être venues que pour propager l'hérésie :

> Populus : Cur non servasti, Batavus cum cingeret urbem,
> Inclusique globis quateret vi pulveris aedes?

Le Saint répond que la faute en est à leur péchés, à la suppression de l'antique vénération pour ses Reliques, et à l'impiété régnant partout.

> Servatius : Hoc tua fecerunt peccata, deinde repulsa
> Corporis a nostri cultu devotio, gente
> Vitaque ab externa tantis exercita saeclis.

Le peuple reconnait avoir mérité sa punition, mais en appelle au culte que lui au moins n'a pas négligé :

> Populus : Clade flagellamur justa, sed respice zelum
> Fidei qui retinent, Sanctos venerantur et ossa,

et son Patron le console en lui promettant le retour des pèlerins.

> Servatius : Fidite filioli, semper mea templa tuebor,
> Ac peregrinorum deinceps pia vota reducam.

Ces paroles doivent évidemment s'entendre du concours extraordinaire septennal, car l'affluence ordinaire de pèlerins, surtout à la fête de S. Servais, avait repris bientôt après que la ville fut rentrée dans le devoir. Nous en trouvons des traces en 1591, 1607, 1611[2]); en cette dernière année il est de nouveau fait mention de boutiques, placées dans le portique de l'église, où l'on vendait des chapelets et des images de S. Servais[3]); en 1621 le Père Halin S. J. publia à la suite de sa

[1]) Registre n. 7 p. 51.

[2]) Decreta capitularia Fraternitatis S. Servatii ab a° 1552 (Registre n. 15 aux archives de l'église, fol. 18, 24 et 28). Cf. Acta SS., Maii t. III p. 229 n. 73 et 75.

[3]) Une résolution capitulaire du 30 Avril 1500 ordonne entre autres : « Quod nullus subditorum predictorum audeat siue presumat per se siue per alium vendere, publicare aut manifestare predictis peregrinis aut quibusuis alijs, cartas quas legendas sancti Seruatii nuncupant ; sed si aliquis Capellanorum per dictos peregrinos de huiusmodi cartis seu legendis interrogatus fuerit, remittantur tales ad deputatos seu deputandos per Capitulum ». Registre précité fol. 22 verso, aux archives provinciales.

Vie de Monsieur Sainct Seruais, un « Brief dialogve d'vn homme passant son chemin, et d'vn honeste et sçauant Prestre qui conduit des pelerins à Maestrecht, auquel est monstré le proffit des Pelerinages, et la maniere de les bien faire. En faueur des Pelerins de S. Seruais. » Même après 1632, malgré les entraves que les États-Généraux de La Haye, parjures à la Capitulation, mirent à l'exercice de la Religion catholique, les pèlerins ne cessèrent d'affluer vers la tombe du grand Patron [1]), qui continua à préserver les Maestrichtois de l'apostasie, et à faire ressentir à ses fidèles la puissance de son intercession. Nous avons déjà tant de fois rappelé cette intercession, que nous croyons devoir en rapporter une preuve éclatante, d'autant plus qu'en 1713 un ministre de cette ville eût l'effronterie d'écrire que depuis l'arrivée des Protestants (1632), on n'y voyait plus de miracles [2]) : il avait pourtant près de lui la source où nous allons puiser.

Dans la matinée du 25 Juillet 1659, la veuve de François Cornet, nommée Poncette Coquelet, se trouvant au champ, à trois lieues de Charlesville, fut surprise par un violent orage. Dominée par la peur elle se refugia sous un arbre, où la foudre tomba peu de temps après et atteignit la femme imprudente. Ses pieds et ses jambes furent horriblement brûlés et quoiqu'elle ne fût qu'à 3 lieues de sa demeure, elle mit presque 8 heures pour y retourner. Mais ce qui lui causa la plus grande douleur, ce fut une affection au bras gauche qui était paralysé et devenu plus court par la contraction des nerfs. Durant six semaines elle ne put quitter le lit, sans que la douleur du bras lui permit de dormir. Une femme, Marie Brayard, qui demeurait avec elle, la soigna, et le chirurgien de la ville, nommé Gallard, lui prescrivit divers remèdes, qui n'eurent cependant au-

[1]) Ce fait nous est attesté par un ministre réformé de Maestricht, Jean van Hamerstede, qui publia en 1667 une Vie de S. Servais, dans laquelle il essaie d'en faire un ministre protestant du 4me siècle. Tellement le culte de S. Servais était enraciné dans les cœurs des Maestrichtois, que pour avoir chance de les gagner au Protestantisme, il fallait leur faire accroire que leur Patron avait été protestant. V. Hazart S. J. Den schreeuwenden blinden opziender met name Jan van Hamerstede, woorden-dienaer tot Maestricht, 1667, p. 115 et 121.

[2]) Menso Heydenryck, De Canonizatie der Heyligen etc., p. 40.

cun effet, de sorte que depuis le Carême de 1661 elle négligea les médecines, et reçut même vers les Pâques les derniers Sacrements. Voyant donc que tout secours humain était impuissant, elle fit le vœu de visiter le tombeau de S. Servais. Elle eut assez de force pour s'embarquer, en compagnie de quelques personnes, le 17 Mai 1661, et arriva le 22 à Maestricht. Le lendemain, elle se rendit, à 6 heures, à l'église de S. Servais, se confessa et reçut la Sainte Communion. Tout à coup elle éprouva dans l'épaule gauche une douleur véhémente et extraordinaire, qui se communiqua au bras; elle y ressentit en même temps une forte tension et tomba évanouie. Quand elle reprit l'usage de ses sens, toute douleur avait disparu, le bras était parfaitement guéri et capable de tout travail, comme autrefois. Tous les faits précités furent affirmés sous serment le même jour, par Poncette même et par ses compagnes de voyage qui la connaissaient depuis plusieurs années, après qu'elles avaient été rendues attentives à la gravité du serment, devant différents membres du Chapitre, du Conseil communal, un médecin et un chirurgien. Le 22 Juin suivant le médecin de Poncette Coquelet et quinze habitants de Charlesville, attestèrent sous serment devant le Doyen et les autorités de cette ville, qu'ils avaient connu la maladie de la dite veuve et avaient été témoins de sa guérison [1]).

Nous avons rappelé jusqu'ici le culte que nos Saints recevaient spécialement des étrangers. Les Maestrichtois mêmes ne se laissèrent jamais surpasser en piété filiale envers leur illustre Protecteur, ni en vénération pour les Trésors sacrés dont le Ciel les avait enrichis. Nous en avons déjà rapporté (p. 7) un exemple éclatant. Dès les temps les plus anciens aussi ils saluaient S. Servais du doux nom de Père et l'appelaient, comme nous le faisons encore, « le bon, le miséricordieux Servais » [2]).

[1]) Acta SS., Maii t. III, p. 230.

[2]) Dans le Vers au Magnificat et au Benedictus de son Office. L'Hymne aux Vêpres commence par cette strophe :

Audi precantis agminis
Voces ob actus criminis,
Servati, sancte Pontifex,
Nam dulcis atque mitis es.

Cf. Van Veldeken l. c. liv. I v. 158, 195 et passim.

Comme Charlemagne ils lui confiaient leurs plus chers intérêts [1]). Maintes fois ils avaient éprouvé la vérité des paroles du grand Chrysostome : « Les corps des Saints sont pour une cité des remparts d'une solidité inexpugnable et supérieure à celle du diamant ; tels que des rochers élevés et dominant de toutes parts, non seulement ils repoussent les attaques des ennemis corporels et visibles, mais encore les assauts des esprits invisibles, et ils déjouent et dissipent toutes les ruses du diable, avec autant de facilité qu'en mettrait un homme robuste à renverser et à mettre en pièces des jouets d'enfants. . . . . Pour les corps des Saints, lorsqu'ils forment la défense d'une ville, les ennemis auront beau dépenser des sommes sans fin, jamais ils n'opposeront aux villes qui possèdent ces corps un moyen d'attaque comparable à la défense. Et ce n'est pas uniquement contre les attaques des hommes ni contre les malices des démons, que ce trésor est pour nous précieux ; si notre commun Maître est irrité contre nous par la multitude de nos fautes, nous pourrons, en attirant les regards du Seigneur sur ces corps, le fléchir aussitôt en faveur de notre patrie. Si, parmi nos ancêtres, des hommes pleins de mérite, en recourant aux noms de saints personnages, et en se réfugiant sous l'invocation d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, y trouvaient des consolations réelles et retiraient du souvenir de ces noms de grands avantages ; à plus forte raison, nous qui mettons en avant, non de simples noms, mais des corps qui ont soutenu l'épreuve du combat, parviendrons-nous à fléchir le Seigneur, à nous le rendre propice et favorable [2]). »

C'est dans le même but que nos ancêtres, lorsque l'ennemi assiégeait leur ville ou que des maladies ou autres calamités la menaçaient, faisaient leurs supplications solennelles, c'est-à-dire

[1]) Dans sa Préface à la Vita et Martyrium S. Vrsvlae, le P. Crombach rapporte que Charlemagne ne quittait jamais Paris pour se rendre à l'armée, sans se recommander à S. Denys par la prière suivante : « Seigneur S. Denys, je vous demande maintenant la permission de partir et je vous confie la France, afin que vous en preniez soin selon Dieu. »

[2]) Eloge des Martyrs égyptiens dans les Œuvres complètes de S. Jean Chrys. traduites par M. l'abbé J. Bareille t. IV p. 459.

des processions, où l'on portait par toute la ville les Reliques des Saints. La plus ancienne de ces supplications est mentionnée dans l'histoire du dernier Évêque de Maestricht, S. Hubert, écrite par son disciple [1]). Comme le temps des Rogations (726) était proche, Hubert fit la tournée annuelle dans son diocèse, prêchant dans les villes et les châteaux, et « venant à Maestricht, il fit *selon la coûtume* une procession, accompagné du Clergé et d'une foule de peuple, avec les insignes glorieux du Sauveur, à savoir les étendards de la croix et les vénérables Reliques des Saints; puis sortant de la ville, il fit le tour des champs, afin de prier le Seigneur avec d'autant plus de ferveur qu'il le faisait avec plus d'humilité. »

Les derniers siècles nous ont laissé des souvenirs plus détaillés de ces solennités imposantes, où toute la population, reconnaissant dans les calamités publiques la main de Dieu, irrité à cause des péchés universels, sentait le besoin de mettre en avant, comme dit S. Chrysostome, les corps des Saints, dans le but de fléchir le Seigneur et de se le rendre propice et favorable. Comprenant sa haute mission de maintenir et de favoriser la religion et la moralité publiques, seules bases solides de la société, le Magistrat de Maestricht répondait aux vœux populaires, en priant le Chapitre de S. Servais de faire dans toute la ville une procession générale avec la châsse du saint Patron et les Reliques sacrées conservées dans les diverses églises.

Afin d'attirer plus efficacement la miséricorde divine et de ne pas rendre inutiles les prières des Saints [2]), tous les habitants se préparaient par la pénitence à la grande solennité. On observait un jeûne de 3 jours, on approchait des SS. Sacrements, dans toutes les églises, au nombre d'environ trente, on célébrait des Messes votives, et la châsse de S. Servais, descendue de l'autel, était placée, environnée de cierges qui brûlaient jour et nuit, au milieu du chœur, où dès lors les fidèles ne cessaient d'affluer. Puis, après que toutes les cloches avaient annoncé la solennité, le Chapitre de Notre-Dame, les ordres religieux, les autorités civiles et militaires, les corporations et

[1]) Vitae S. Huberti pars secunda dans ROBERTI l. c. p. 33.
[2]) JEREM. XVIII, v. 7—17, et XV, v. 1.

métiers se rendaient au jour indiqué à la vaste basilique, trop petite alors pour contenir la multitude des fidèles. Dès sept heures commençait l'Office canonial, suivi de la Messe solennelle; ensuite, tandis que le Chanoine-Chantre entonnait les Antiennes en l'honneur de la Très-Sainte Trinité, de S. Servais, et la célèbre Antienne *Media vita*[1]), dont le Doyen officiant chantait les Oraisons, la procession défilait lentement par le superbe porche de sainte Catherine.

La Croix est portée en avant, pour que tous les yeux puissent contempler l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde. Le chapelain, chargé de conduire la procession et de régler les différentes Stations, suit immédiatement, puis s'avancent les différents corps de cette armée spirituelle, rangée en bataille pour faire au ciel une sainte violence[2]); d'abord les élèves du Collége des PP. Jésuites, distribués par classes, ayant avec eux leurs professeurs et leurs drapeaux; tous portent d'une main un cierge, de l'autre le chapelet; c'est l'innocence qui est mise en première ligne, parce que ses prières sont plus agréables au Seigneur; ensuite la confrérie de la Ste Croix ou des Pénitents[3]), les Frères Cellites, les Capucins, les Beggards, les Croisiers, les Augustins, les Franciscains, les Dominicains, précédés de la bannière patronale de leur Ordre, et chantant alternativement les Litanies de tous les Saints. Après les Ordres religieux vient la bannière des ermites de S. Antoine, suivie par des fidèles sans nombre, portant tous des cierges allumés. Après cette foule marchent les porte-verge, qui accompagnent les bannières des deux Chapitres, puis les écoliers, au milieu desquels deux chapelains portent la grande châsse en ivoire, les compagnons de chœur et les chapelains des Collégiales, les curés forains ayant des bénéfices en l'église de S. Servais, les chantres avec deux vicaires revêtus de chapes brodées, lesquels

[1]) V. aux Appendices, page XXXVII, note 4.

[2]) Nous donnons ici l'ordre de la procession de 1628, qui ne diffère que pour quelques particularités, de celui des siècles antérieurs. V. p. XL.

[3]) C'est peut-être la Confrérie appelée des Flagellants, qui était placée sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus. V. Sedulius, Diva Virgo Mosae-Traiectensis, p. 149.

entonnent les Litanies ou les Répons, enfin les ermites de S. Antoine avec leur Précepteur, et les Chapelains de l'ordre Teutonique, portant chacun les Reliques conservées dans leurs églises, et suivis de deux chapelains qui portent la châsse dorée où sont conservés les chefs des SS. Monulphe et Gondulphe. A côté de tous ces clercs et prêtres les doyens et gouverneurs des corporations et métiers forment la haie, ayant en mains des cierges ardents.

Voici les révérends et nobles Chanoines de S. Servais et de Notre-Dame, tous revêtus des habits de leur ordre, et portant également des Reliques : la Croix de S. Luc, les statues dorées de la Ste Vierge, de S. Servais, de Ste Madeleine, les bustes en argent de S. Jean-Baptiste, de S. Martin, de S. Amand, les bras de SS. Thomas et Maurice et diverses autres Reliques. Aux deux côtés marchent les membres du Magistrat, tenant des cierges allumés pour honorer ces Trésors sacrés. Ils sont suivis par quatre vicaires de Notre-Dame, dont deux portent la statue de la Ste Vierge et sa Ceinture, les deux autres la tête de l'apôtre S. Barthélémi. Puis s'avance, portée par huit chapelains, assistés de porte-verge, la châsse du saint Patron, qui est devenu tant de fois, au temps de la colère du Seigneur, la réconciliation de son peuple ; aux coins marchent quatre Chanoines, tenant la Crosse de S. Servais, sa Clef, son Bâton de pélerinage et son grand Calice ; ils sont suivis par quatre curés forains, qui portent sur leurs épaules le buste étincelant de S. Servais. Ensuite viennent deux dignitaires des Chapitres avec les précieuses Croix qui contiennent de grandes particules de la Croix de Notre Seigneur. Enfin s'avance sous un dais le Doyen portant le Très-Saint Sacrement ; il est assisté des deux gardiens des SS. Reliques, devant lesquels le Diacre et le Sous-diacre porteat les Reliquaires contenant des cheveux de la Ste Vierge et des Reliques des Apôtres SS. Pierre et Paul. Immédiatement après le S. Sacrement vient le Gouverneur, puis suivent des gentilshommes, des capitaines, des lieutenants et une multitude innombrable de fidèles portant tous des cierges allumés et récitant le chapelet.

La Procession, sortie par le porche méridional, passe devant

la Prévôté, s'avance lentement jusqu'à la vieille Porte de Bruxelles, puis par la Place de S. Servais, les rues de S. Georges[1]), des Tourneurs, le Marché, les rues de Bois-le-Duc, de S. Antoine, du Bouc, du Petit-Fossé, derrière l'hôtel-de-ville, par les rues de la Monnaie, du Petit-Staat, du Loup, par le Cloître de N. D., par les rues Courte, des Blanchisseurs, du Chapon, des Trois-frères et de Bouillon, pour rentrer vers les deux heures de relevée par le Cloître de S. Servais et recevoir la bénédiction du Saint Sacrement.

Oh! comme elles devaient être belles et touchantes ces supplications générales, où tous les habitants, unis par la même foi, n'avaient qu'une seule langue pour implorer la miséricorde divine! où les autorités, non encore obligées à se dépouiller de leur caractère de Chrétien, osaient ouvertement reconnaître et adorer Celui, « de qui relèvent tous les empires, qui fait la loi aux Rois comme aux peuples, et leur donne, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons! » Comme la confiance et le courage devaient renaître dans tous les cœurs, quand ils priaient en présence de ces corps éprouvés au feu de la tribulation, se réfugiant sous l'invocation de la Reine des cieux, des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs, des Vierges et de tous ces Saints, dont ils devaient se dire les fils et les frères en Jésus-Christ. Oui! nous croyons volontiers que souvent la colère de Dieu s'est laissé fléchir par ces prières générales, faites, comme dit l'ancienne relation, avec une ferveur indescriptible.

Souvent la marche de la Procession était interrompue, car près de chaque église ou chapelle, et elles étaient nombreuses alors, le cortége faisait station pour chanter l'Antienne du Patron local, dont le Doyen récitait ensuite l'Oraison. Puis, la procession s'arrêtait encore à deux ou trois reprises, car de temps immémorial[2]) un magnifique privilége était attaché au passage de la châsse de S. Servais. Tandis que les cloches, par leurs sonneries solennelles, excitaient la confiance dans les

[1]) C'est l'ancien nom de la rue dite Grand-Staat.

[2]) Voyez plus haut p. 10.

cœurs abattus, elles faisaient naitre en même temps la joie dans les tristes réduits, où la justice détenait les coupables. Quand la châsse était arrivée au coin du Marché et de la rue du Grand-fossé, où se trouvait la porte dite des prisonniers, puis à l'entrée de la rue du Petit-fossé, où était la prison des gens détenus pour dettes, enfin près de la rue des Juifs, où l'ancien Prétoire et la *Landskroon* avaient leurs prisonniers[1]), le Camérier du Chapitre, assisté d'un Notaire et de témoins, montait les escaliers, et tous les prisonniers, quels que fûssent leurs crimes, étaient rendus à la liberté. Après s'être inclinés respectueusement devant les Reliques du grand Saint, auxquels ils devaient ce bienfait singulier, ils se plaçaient devant la châsse, portant un cierge allumé.

Ce privilége, dont on trouve ailleurs encore des exemples[2]), et qui fut exercé par le Chapitre de S. Servais à diverses reprises, fut exploité en 1713 par le ministre protestant, que nous avons déjà cité, pour faire croire à ses coréligionnaires, que les Catholiques d'autrefois avaient fabriqué de faux miracles. Il insinue en effet[3]), qu'avant la procession quelques personnes avaient l'obligeance de se faire mettre en prison ou d'y aller spontanément, afin de donner au Chapitre l'occasion de les délivrer, et au peuple le simulacre d'une délivrance miraculeuse. Supposition trop absurde pour mériter une réfutation! Les autorités d'ailleurs faisaient parfois, comme il l'avoue lui-même, à l'usage de ce privilége une opposition, qui aurait pu devenir dangereuse pour les prisonniers volontaires[4]). Au reste, ce qui ne prouve pas pour la bonne foi de notre critique, c'est que, lors de la Procession de l'an 1677, dont il parle, furent délivrés deux hommes, ayant tué l'un un factionnaire dans la rue des Capucins, l'autre un enfant, en lui jetant une pierre[5]).

[1]) Au coin du Petit-fossé et du Marché s'élevait encore une prison, la Porte du mensonge, où l'on détenait les banqueroutiers et autres gens de mauvaise foi, mais nous n'avons pu trouver qu'on a délivré ceux-ci.

[2]) Par exemple à Rouen, à la Procession de S. Romain.

[3]) Menso Heydenryck, De Canonizatie der Roomsche Heyligen, 1713, pag. 40. Ce libelle fut réfuté par le P. M. Dolmans, De sekere onfeylbaarheyt der Roomsche Kerk en Pausen, 1714.

[4]) Notamment en 1509, 1587 et 1677.

[5]) Messager des sciences histor. 1849, p. 171.

L'histoire nous a conservé le souvenir de quelques unes de ces supplications extraordinaires[1]). La plus ancienne eut lieu en 1409; les autres eurent lieu en 1475, 1488, 1509[2]), 1543, 1587, 1628[3]), 1632[4]), et enfin la dernière en 1677[5]).

Il n'entre pas dans notre plan de justifier ou de défendre ici le culte des Reliques, tel qu'il est autorisé par l'Église de Jésus-Christ. Constatons seulement que ce culte n'est pas seulement fondé sur les Saintes Ecritures, sur la tradition et la pratique les plus anciennes de l'Eglise, mais qu'il a ses racines dans les sentiments les plus intimes et les plus chers du cœur humain. Demandez-le à la mère, à qui la mort vient de ravir son enfant chéri, demandez-lui pourquoi elle couvre de baisers ce corps inanimé et orne de fleurs son cercueil? Dites-lui que cet objet de son affection n'est plus qu'un cadavre sans valeur. «Ah! vous dira-t-elle, c'est tout ce qui me reste ici bas de mon enfant; ces yeux que la mort vient de clore, ont tant de fois versé la joie dans mon âme; les paroles de cette bouche innocente m'ont tant de fois consolée; ces petites mains m'ont si souvent embrassée dans les effusions d'une ineffable tendresse; ce visage, c'est le vrai portrait de son père bien-aimé; ce corps, quoique inanimé, parle encore à mon âme et me rappelle mes jours les plus heureux!» L'Eglise Catholique nous tient le même langage: «Ces Reliques, nous dit-elle, ce sont les souvenirs que m'ont laissés mes enfants de prédilection; ces corps ont été les temples vivants de l'Esprit Saint et resplendiront un jour comme le soleil dans le royaume de mon Epoux; ces os brisés ont souffert pour l'amour de Lui les plus cruels tourments; cette

[1]) Une procession, faite par le Chapitre de N. D. avec ses Reliques, est mentionnée sous le 12 Juillet 1275 dans mon Inventaire, cité plus haut, p. 24.

[2]) Herbenus, Opuscules cités, p. 29—40. La copie, que nous avons suivie pour l'Appendice n. 12, cite abusivement l'année 1519 pour 1509; car, quoique la peste, pour la cessation de laquelle cette Supplication eut lieu, ait sévi à Maestricht tant en 1519 qu'en 1508, celle-ci doit être assignée à l'an 1509, puisque Herbenus dit, que la peste, qui la motiva, dura environ deux ans. V. Registrum actuum capitularium n. 1 fol. 36, 37, 49 et 50.

[3]) V. l'Appendice n. 12.

[4]) Ann. de la Soc. hist. et arch. à Maestricht, t. II p. 114.

[5]) Menso Heydenryck, l. c. et Messager des sciences histor. 1849, p. 169.

bouche a glorieusement confessé le nom de Jésus-Christ: ces restes sacrés sont pour mes enfants, qui doivent encore combattre pour la patrie céleste, le gage de la protection et de l'intercession de leurs frères déjà couronnés; ils nous disent plus éloquemment que toutes les paroles : « Soyez nos imitateurs, comme nous le sommes de Jésus-Christ. » — Avec quel honneur notre gouvernement a-t-il tout récemment fait exhumer et transporter sur le sol de la patrie les restes des soldats qui en 1830 succombèrent à Anvers? Cependant la cause pour laquelle ils avaient combattu, n'obtint pas le triomphe, mais eux au moins avaient été fidèles au Roi et à leur drapeau jusqu'à la mort, et voilà pourquoi la Patrie reconnaissante honore et garde leurs dépouilles. Et l'Eglise ne sentirait-elle pas le besoin d'honorer les restes de ceux qui combattirent le bon combat, et remportèrent la victoire? Et le Roi du ciel ne se sentirait-il pas honoré par l'honneur dont nous environnons les soldats que Lui-même couronne?

Quant à l'origine et l'authenticité de nos Reliques, le lecteur a déjà pu observer dans les pages précédentes que les plus notables proviennent de Saints morts à Maestricht même ou dans nos contrées, d'autres sont dues aux relations que le vénérable Chapitre de S. Servais avait avec divers personnages ou corps célèbres[1]); c'est ainsi qu'il reçut en 828 d'Eginhard, secrétaire de Charlemagne et abbé de notre église, des Reliques des SS. Marcellin et Pierre, Martyrs, de Godefroid de Bouillon, environ l'an 1099, le bras de l'apôtre S. Thomas, du Chapitre de S. Géréon à Cologne, en 1374, des Reliques de son Patron et de ses saints Compagnons, du Cardinal Fréderic Borromée, frère et successeur de S. Charles dans l'archevêché de Milan, en 1623, une partie de la Dalmatique de ce Saint, de l'évêque de Genève, Jean François de Sales, en 1627, le Manipule de son frère S. François de Sales[2]), et Herbenus[3]) rapporte que plu-

[1]) Déjà en 650 le Pape S. Martin envoya à notre Evêque, S. Amand, des Reliques, dont les noms ne nous sont pas parvenus. Ghesq. Acta SS. Belgii, t. IV, p. 189.

[2]) V. l'Appendice n. 16 et Borwiss, Sacer Thesavrvs Servatianvs, l. c. p. 4—32.

[3]) Opuscules cités p. 30.

sieurs Reliques ont été données par d'anciens princes, parmi lesquels on nomme l'empereur Charlemagne [1]). Les Notices particulières nous donneront l'occasion de revenir sur ce sujet.

Ces Trésors sacrés étaient conservés avec le plus grand soin, non seulement sous les yeux des fidèles de Maestricht, mais encore des pèlerins de toute l'Europe. Renchérissant même sur les sages lois de l'Église et sur les mesures prescrites par les plus anciens Synodes provinciaux ou diocésains, dans le but de prévenir tout abus, le Chapitre de S. Servais, nommait, au moins dès le 12me siècle, deux prêtres, chargés spécialement, sous la responsabilité du Chanoine-Trésorier, de la garde des SS. Reliques [2]), et faisait de temps en temps dresser le Catalogue du Trésor, en présence de ses principaux dignitaires, par exemple en 1383, en 1519, en 1581, en 1655, en 1677 [3]. Un nouveau Catalogue fut fait en 1834, d'après les prescriptions du Synode de Liége du 11 Mai et du 10 Août 1830 et la lettre de Mgr C. van Bommel, Évêque de Liége, du 13 Février 1831, par le Curé-doyen de S. Servais, H. L. Partouns, commissaire épiscopal et délégué de Mgr H. Den Dubbelden, Vicaire-général, en ce temps, pour la ville de Maestricht. Durant le siége de

[1]) Eug. Gens, Les monuments de Maestricht, p. 50.

[2]) V. l'Appendice n. 19. Voici le serment à prêter par le Trésorier: « Ego N. Custos seu Thesaurarius ecclesie sancti Seruacij Traiectensis, Leodiensis diocesis, juro ad hec sancta Dei euangelia manu mea dextra corporaliter tacta, quod ab hac hora in antea ero fidelis toto tempore ecclesie prescripte, Decanoque et Capitulo reuerenciam et obedienciam exhibebo, ac ratione dicti mei officij Thesaurarie seu Custodie, ad instar aliarum dignitatum et officiorum perpetuorum, in ipsa ecclesia perpetuam continuam et personalem faciam residenciam, Administracionemque Thesaurarie in cappis, ornamentis, reliquiis et ceremoniis alijs sub custodibus per Capittulum a quo administracio dependet, qui pro tempore per Capittulum ordinantur et remouentur, commissam, necnon obseruanciam de peregrinis seu alijs quibuscumque ad Cameram reliquiarum introducendis vel denegandis ordinatam, vel eciam, si expedire videatur, innouandam, inuiolabiliter obseruabo, nec illis per dispensacionem seu indulta apostolica eciam si motu proprio concederentur, quibus juro eciam non vti, quovismodo contraueniam. Sic me Deus juuet et hec sancta Dei Euangelia. » Livre dit Keizersbock, n. 19 aux archives de l'église). En 1478 la Trésorerie fut supprimée par le Pape Sixte IV, et la conservation du Trésor laissée aux deux Gardiens sous la surveillance du Chapitre. (V. C. De Borman, Cartulaire du Chapitre de S. Servais, p. 95).

[3]) Registre n. 10 aux archives de l'église, Bovwens, Cort begryp des levens vanden H. Servativs, p. 49, Messager cité p. 162 et Appendice n. 16.

Maestricht en 1579, tandis que l'hérésie dominait dans la ville, trois ministres, se firent à la vérité introduire par force dans la Chambre des Reliques, et menacèrent de revenir « pour détruire cette superstition », mais Dieu les en empêchâ : tous les trois périrent pendant le siége [1]). Lorsqu'en 1797 les Français envahirent notre pays et s'emparèrent des trésors précieux que la piété de nos ancêtres y avaient amassés depuis des siècles, nos Reliques seules eurent le privilége d'échapper à la destruction qui n'épargna pas les choses les plus saintes. Conservées pieusement par les Chanoines, elles seules rentrèrent, quand les temps furent devenus plus tranquilles, dans l'église qui les avait abritées depuis tant de siècles, et elles nous rappellent les paroles de l'Esprit divin : « Le Seigneur garde tous les ossements de ses Elus; pas un d'entre eux ne sera brisé. (Ps. XXIII, 21) ».

Dès l'année 1817 les Chanoines de Notre-Dame, voyant que tout espoir de rétablir les deux Chapitres s'était évanoui, firent cadeau de leur Trésor à l'église paroissiale de S. Nicolas, qui fut échangée en 1837 contre l'antique collégiale de Notre-Dame, où, selon la condition posée par les donateurs, les Reliques sont exposées annuellement le jour de S. Barthélémi [2]).

En 1829 l'ostention annuelle, à la fête de S. Servais, fut reprise à l'intérieur de l'église de S. Servais, devenue également paroissiale depuis 1805, devant une foule énorme accourue de la ville et des environs [3]). Les larmes qui coulèrent en abondance quand parurent, pour la première fois depuis plus de 30 ans, les restes sacrés du cher et vénéré Patron et de tant d'autres Saints, prouvèrent que l'impiété française n'avait pu réussir à éteindre ni à amoindrir la vénération que nos fidèles ont héritée de leurs pieux ancêtres. Comme autrefois, d'illustres visiteurs vinrent contempler ou vénérer nos sacrés Trésors: S. M. Guillaume II, notre Roi, Leurs Excellences NN. SS. S. Vec-

[1]) Het Leven van den heijlighen Servatius, M. S. l. II, chap. 11 § 10.

[2]) V. l'Appendice n. 18.

[3]) Voici le Chronogramme composé à cette occasion : zIJt VerbLIJD Ware ChrIstenen Ie De oUDe heILIge sChatten te zIen. De 1830 à 1839 elle fut de nouveau interrompue à cause de l'état de siége où se trouvait la ville.

chiotti et Ang. Bianchi, Internonces de S. S. Pie IX auprès de S. M. Guillaume III, LL. GG. NN. SS. Th. de Montpellier, Evêque de Liége, J. B. Malou, Evêque de Bruges, J. Th. Laurent, Evêque de Chersonèse i. p. i., ancien Vicaire apostolique, N. Adamès, Evêque d'Halicarnasse i. p. i., Vicaire apostolique actuel de Luxembourg, P. M. Vrancken, Evêque de Colophon i. p. i., Vicaire apostolique des Indes Orientales Néerlandaises, J. Baudri[1]), Evêque d'Arethuse i. p. i., suffragant de l'archevêché de Cologne, G. Jacobi, Evêque de Hildesheim, et plusieurs autres notabilités.

Plus d'une fois notre Révérendissime Pasteur, Mgr Jean Augustin Paredis, Evêque de Ruremonde, a voulu faire la procession solennelle en l'honneur de S. Servais, et en 1863 Sa Grandeur daigna venir à Maestricht pour présider à l'ouverture solennelle de la Châsse[2]).

La vénération que les fidèles nourrissaient de tout temps envers les Reliques des Saints, leur inspirait le désir de les orner avec richesse. En 1454 le Pape Nicolas V atteste, que l'église de S. Servais possède « plusieurs vénérables Reliques de Saints, conservées dans des châsses et des Reliquaires merveilleusement ornés en or, en byoux et autres pierres précieuses[3])». Malheureusement nous ne savons plus les noms de tous les généreux donateurs, qui nous ont laissé les admirables Reliquaires, formant le Trésor de S. Servais. Rappelons du moins les quelques noms qui ont échappé à l'oubli. L'abbé Eginhard donna vers 828 deux portes en argent, qui furent détruites lors de l'invasion française en 1797; ensuite l'empereur Charles IV donna une croix en 1357; vers le même temps un Chanoine, Robin de Swalmen,

[1]) Mgr Baudri, officiant pontificalement à la solennité et à la procession de S. Servais, fit usage de la Crosse de notre Saint.

[2]) V. l'Appendice n. 16 et les Officia propria SS. Dioec. Ruraem. in festo Transl. S. Serv. (7 Junii).

[3]) « Cum itaque sicut accepimus in ecclesia sancti Seruacij Traiectensis, Leodiensis diocesis, diuerse venerabiles Sanctorum et Sanctarum Dei reliquie in capsis et custodijs auro, gemis et alijs lapidibus preciosis mirabiliter ornate conseruari dicuntur. » Bulle de Nicolas V dans le Chartularium ecclesiae S. Servatii (Biblioth. nation. de Paris, section latine n. 10178).

donna une remonstrance précieuse[1]), le duc de Bavière, Henri, le buste en or de S. Servais, le prince de Parme, remplaça la partie du buste disparue dans le siége de 1579. Au 16e et au 17e siècle plusieurs Chanoines dotèrent la Trésorerie d'images et de bustes en argent: ainsi les Prévòts du Chapitre, Engelbert Boonen et Nicolas Micault, donnèrent, le premier le buste de S. Martin, l'autre la statue de S. Nicolas; parmi les Chanoines, Pierre Spreewart donna la statue de Ste Marie Madeleine, Adam Brockart celle de S. Servais, Denys de Suetendael les bustes de S. Monulphe et de S. Gondulphe. Tous ces Trèsors furent fondus lors de la Révolution française.

Nous ne pouvons terminer ces pages sans mentionner, avec une vive gratitude, la munificence vraiment royale avec laquelle M. Pierre Regout, Commandeur des Ordres de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre, a fait illustrer la présente publication du Trésor de S. Servais[2]). Nous devons aussi de la reconnaissance à la fabrique de l'église de Notre Dame qui a généreusement voulu supporter les frais des gravures de son Trésor; ainsi qu'à Mgr le Chanoine Fr. Bock, dont la science archéologique a fait connaître et estimer nos richesses artistiques, en attendant qu'il lui sera donné de publier la description des nombreuses étoffes antiques qui depuis des siècles ont enveloppé nos Reliques sacrées. Enfin nous applaudissons aux soins assidus et intelligents que met la fabrique de S. Servais à rehausser le Trésor, tant par la restauration artistique des anciens Reliquaires que par le rétablissement d'une splendide chapelle gothique, où le Trésor sera dorénavant conservé.

M. A. H. W.

Maestricht, 14 Avril 1872.

---

[1]) Nous lisons dans le Testament du Chanoine Jean Meem, du 5 Juin 1427: « Item lego Custodie ecclesie sancti Seruacij sex tacheas meas argenteas meliores, ac viginti florenos renenses semel dandos, pro tribus fibulis argenteis fiendis ac portandis precipue in festo Inuencionis sancte Crucis. » (Archives de l'église).

[2]) Les dessins sur bois furent exécutés par M. A. Lambris, à Aix-la-Chapelle, et les xylographies par M. R. Brend'amour, à Dusseldorf

TRÉSOR

DE

L'INSIGNE ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

SAINT-SERVAIS.

LA CLEF DE S. SERVAIS.

Longueur de la Clef 0,29 m., longueur du manche 0,14 m., largeur du manche 0,09 m., largeur du panneton 0,05 m.

IV SIÈCLE.

Depuis les premiers temps du Christianisme on avait à Rome une grande vénération pour les chaînes, dont le Prince des Apôtres avait été lié dans la prison, aux derniers jours de sa vie. Nous en trouvons une preuve évidente dans les *Actes* du Pape S. Alexandre, qui subit le martyre le 3 Mai de l'an 117 [1]). Balbine, fille du tribun Quirinus, avait été guérie d'une maladie incurable, par l'attouchement de la chaîne de fer, dont le cou de S. Alexandre avait été lié, et elle ne cessait de baiser cette chaîne. Alors le Pontife lui dit : « Cessez de baiser cette chaîne; cherchez plutôt les fers que le bienheureux Pierre a portés, et prodiguez leur vos hommages. » Après de longues et pénibles recherches, Balbine découvrit les chaînes de l'Apôtre, et les légua depuis à la patricienne Théodora, sœur de S. Hermès, préfet de Rome [2]). L'impératrice Eudoxie, épouse de Valentinien III, ayant fait restaurer, vers l'an 441, une des plus anciennes églises de Rome, qui avait été reconstruite et consa-

[1]) S. Alexandre est le premier Pape dont les Actes aient survécu à l'incendie des archives romaines dans la persécution de Dèce et de Dioclétien. V. Acta Sanctorum, Maii t. I, p. 367 et suiv., et Darras, Histoire générale de l'Église, t. VI, p. 213 et t. VII, p. 16.

[2]) «Desine hanc boiam osculari, sed potius require beati Petri vincula, et ea osculare, et boiam meam osculari desine. Tunc data sibi opera cum studio ac desiderio magno pervenit ad illa S. Balbina, deditque ea Theodorae illustrissimae feminae, sorori sancti Hermetis Praefecti urbis.» Acta S S. l. c. p. 375 n. 14.

crée par S. Sixte III, mais bientôt après ruinée, on y transporta la chaîne de S. Pierre; la chaîne ou du moins l'une des deux, dont cet Apôtre avait été lié à Jérusalem et qui se trouvait aussi à Rome, fut également déposée dans cette même église, qui prit de là son nom d'*Ecclesia S. Petri ad vincula*, St-Pierre-aux-Liens [1]).

Quant aux restes mortels des Princes des Apôtres, les fidèles des premiers siècles leur portaient une telle vénération que les Papes eux-mêmes, bien loin d'oser en séparer des parties, ne permettaient pas même de les toucher. Cette crainte respectueuse est clairement attestée par S. Grégoire-le-Grand, dans ses Epîtres. L'impératrice Constantine lui ayant demandé la tête et le Suaire de S. Paul, pour l'église qu'elle faisait bâtir à Constantinople en l'honneur de cet Apôtre, le Pape répond, l'an 594, qu'il lui est impossible de satisfaire ce pieux désir, puisque « les corps des SS. Apôtres Pierre et Paul sont illustrés dans leurs églises par des miracles si éclatants que, même pour prier, on n'en approche qu'avec une religieuse terreur ». Aussi les Romains, ajoute-t-il, quand ils donnent des Reliques, n'ont pas l'habitude de détacher des particules des corps saints, mais ils déposent pendant quelque temps sur leurs sépulcres des linges, nommés communément *brandea*, *prandea* ou *sanctuaria*, qui sont ensuite distribués comme Reliques. Cependant, pour remplir, autant qu'il est en lui, le vœu de l'auguste demanderesse, S. Grégoire lui promet une particule des chaînes de S. Paul.[2]).

Le neveu de l'empereur Justin I, Justinien, qui longtemps auparavant avait demandé à S. Hormisdas (514—523) des Reliques des SS. Apôtres, assurant que « le Pape ne pourrait lui faire un plus grand bienfait ou cadeau », avait dû lui aussi se contenter de ces *sanctuaria* [3]).

[1]) Acta S S., Junii t. V, p. 451, De Ram, Vies des Saints, ad 1 Aug.

[2]) S. Greg. Magni Registri Epistolarum lib. IV, Ep. 30, ad Constantinam Augustam (dans Migne, Patrologia lat. tom. 77 num. 7. 8—711). Cf. S. Greg. Turon. Mirac. lib. I De gloria Mart. Cap. 28.

[3]) Labbe, SS. Conc. nova et ampl. Collectio, Flor. 1762, t. 8, col. 483 et 485; Acta SS., Junii t. V, p. 455 n. 121. Les légats de Justinien, dans leur supplique, adressée au Pape, ajoutent: « Petit et de catenis sanctorum Apostolorum, si possibile est », V. Baronius, Annales eccles. Antv. 1605 t. VII, p. 42.

L'habitude d'envoyer en cadeau, à des rois ou à d'autres personnages éminents, des fragments (*ramenta*) des chaînes de S. Pierre ou de S. Paul, renfermés soit dans un anneau fait en imitation de ceux des chaînes, soit dans une croix[1]) ou une clef, s'était établie depuis le Pontificat de S. Silvestre (314-336) ou peut-être même depuis le deuxième siècle[2]). Il se produisit par le contact de ces Reliques un nombre tellement considérable de guérisons miraculeuses, qu'on s'adressa de toutes parts aux Souverains-Pontifes pour en obtenir. Ainsi le Pape S. Grégoire-le-Grand ne mentionne pas seulement des clefs en or, dites de S. Pierre, données en cadeau sous ses prédécesseurs[3]), mais lui-même envoya pareilles clefs-reliquaires à Anastase, patriarche d'Antioche[4]), à un noble du nom d'André[5]), à l'ex-consul Jean[6]), à l'évêque Columbus[7]), à Childebert, roi des Francs[8]), à une patricienne, nommée Théoctiste[9]), à Théodore[10]), médecin

[1]) S. Grégoire envoya de ces croix au patricien Dynamius et au Patriarche d'Alexandrie, Euloge. Reg. Epist. l. III, Ep. 33 et l. XIII, Ep. 42 (dans Migne, l. c. n. 648 et 1248).

[2]) Acta SS., Junii t. V, p. 450, n. 107.

[3]) Reg. Epist. l. VII, Ep. 26 (Migne, l. c. n. 872).

[4]) « Amatoris autem vestri beati Petri apostoli vobis claves transmisi, quae super aegros positae multis solent miraculis coruscare ». Reg. Epist. lib. I, Epist. 26 (Migne l. c. n. 517).

[5]) « Sacratissimam clavem a sancti Petri apostoli corpore vobis transmisi, quae super aegros multis solet miraculis coruscare ; nam etiam de ejus catenis interius habetur. Eaedem igitur catenae, quae illa sancta colla tenuerunt, suspensae colla vestra sanctificent. » Lib. I, Ep. 30 (Migne l. c. n. 519).

[6]) « Praeterea sacratissimam clavem a beati Petri apostolorum principis corpore vobis transmisi, quae super aegros multis solet miraculis coruscare, nam etiam de ejus catenis interius habet. Eaedem igitur catenae, quae illa sancta colla tenuerunt, suspensae colla vestra sanctificent. » Lib. I, Ep. 31 (Migne l. c. n. 520).

[7]) « Claves beati Petri, in quibus de catenis ipsius inclusum est, tibimet pro benedictione transmisi. » Lib. III, Ep. 48 (Migne l. c. n. 659).

[8]) « Claves praeterea sancti Petri, in quibus de vinculis catenarum ejus inclusum est, excellentiae vestrae direximus, quae, collo vestro suspensae, a malis vos omnibus tueantur. » Lib. VI, Ep. 6 (Migne l. c. n. 796).

[9]) « Benedictionem sancti Petri apostoli clavem a sacratissimo ejus corpore transmisi, de qua videlicet clavi hoc est gestum quod narro miraculum. » Lib. VII, Ep. 26 (Migne l. c. n. 872)

[10]) « Benedictionem vero sancti Petri apostolorum principis, quem multum diligitis, clavem a sacratissimo ejus corpore vobis transmisimus, in qua ferrum de catenis ejus clausum est, ut quod illius collum ligavit ad martyrium, vestrum ab omnibus peccatis solvat. » Lib. VII, Ep. 28 (Migne l. c. n. 874).

à Constantinople, à l'ex-consul Léonce[1]), à Secondin[2]), à Récharède, roi des Visigoths[3]), au patricien Asclépiodote[4]), et à Savinelle[5]), etc.

Les petits fragments de la chaine étaient ordinairement enfermés dans le manche de la clef, plus ou moins travaillé à jour, de façon qu'on pût les voir, et qu'en remuant le manche on pût les faire tinter à l'intérieur, sans qu'ils pûssent passer à travers les ouvertures du manche. Quelquefois aussi on enfermait dans ces clefs seulement de la limaille ou de petites parcelles de la chaine, sans qu'elles fûssent visibles[6]).

Ces clefs, appelées *Clefs d' la Confession*, ou simplement

[1]) Praeterea benedictionem vobis sancti Petri apostolorum principis, clavem sacratissimi sepulcri ejus, in qua benedictio de catenis illius est inserta, transmisimus, ut quod ejus collum ligavit ad martyrium, hoc vestrum ab omnibus peccatis absolvat. » Lib. VIII, Ep. 33 (Migne l. c. n. 924).

[2]) « Direximus tibi ... clavem etiam pro benedictione a sanctissimo corpore Petri apostolorum principis, ut per ipsum a maligno defensus permaneas, cujus signo te esse munitum credis. » Lib. IX, Ep. 52 (Migne l. c. n. 972).

[3]) « Clavem vero parvulam a sacratissimo beati Petri apostoli corpore vobis pro ejus benedictione transmisimus, in qua inest ferrum de catenis ejus inclusum, ut quod collum illius ad martyrium ligaverat, vestrum ab omnibus peccatis solvat. Crucem quoque dedi latori praesentium vobis offerendam, in qua lignum dominicae crucis inest, et capilli beati Joannis Baptistae, ex qua semper solatium nostri Salvatoris per intercessionem praecursoris ejus habeatis. Reverendissimo autem fratri et coepiscopo nostro Leandro Pallium a beati Petri apostoli sede transmisimus .... Praeterea transmisimus clavem aliam a sacratissimo beati Petri apostoli corpore, quae, cum digno honore reposita, quaeque apud vos invenerit benedicendo multiplicet.» Lib. IX, Ep. 122 (Migne l. c. n. 1031).

[4]) « Clavim vero a sacratissimo beati Petri corpore, in qua de catenis ejus benedictio continetur, transmisimus, quae collo vestro suspensa contra omnia adversa vos muniat. » Lib. XI, Ep. 14 (Migne l. c. n. 1102).

[5]) « Indicamus .... clavim nos a sacratissimo corpore beati Petri apostolorum principis transmisisse, in qua de catenis quoque ipsius benedictio continetur. Quae collo vestro suspensa, hoc vobis, eo intercedente, gratia absolutionis fiat, quod illi fuit causa martyrii. » Lib. XII, Ep. 7 (Migne l. c. n. 1185).

[6]) Il paraît même, par le témoignage de S. Grégoire de Tours, que souvent les fidèles se contentaient des clefs qui avaient servi à ouvrir la porte de la Confession de S. Pierre. « Multi enim et claves aureas ad reserandos cancellos beati sepulcri faciunt, qui ferentes pro benedictione priores accipiunt, quibus infirmitati tribulatorum medeantur. » S. Greg. Turon. Mirac. lib. I De gloria Martyrum, cap. 28. (Migne, Patrol. lat. t. 71, num. 731).

Clefs de S. Pierre, parce qu'elles contenaient des parcelles de sa chaîne ou avaient reposé sur son sépulcre, furent encore données à des dignitaires princiers ou épiscopaux, par plusieurs Papes des siècles suivants. Nous citerons S. Vitalien, qui monta au trône pontifical en l'an 657, et qui envoya une clef contenant des parcelles de la sainte chaîne à l'épouse d'Oswy, roi de Northumberland, ainsi qu'il conste par une lettre du même Pape, conservée par Bède dans son Histoire ecclésiastique[1]). En 741 S. Grégoire III envoya deux pareilles clefs à Charles-Martel[2]), et en 796 S. Léon III en envoya à Charlemagne[3]). Enfin en 1079 S. Grégoire VII fit présent à Alphonse, roi de Castille, d'une petite clef d'or, dans laquelle une parcelle de la chaîne se trouvait enfermée[4]).

Après ces données historiques[5]), on s'étonne à bon droit de ne retrouver plus guère de ces *claves sancti Petri* dans les églises les plus anciennes en deçà et au delà des Alpes. Un Inventaire du trésor de la Cathédrale de Laon, dressé en

[1]) « Nam et conjugi vestrae, nostrae spiritali filiae, direximus per praefatos gerulos crucem clavem auream habentem de sacratissimis vinculis beatorum apostolorum Petri et Pauli. » Beda, Historia eccles. Anglorum, lib. III, cap. 29 (Migne, Patrol. lat. t. 95 col. 170).

[2]) « Eo tempore bis a Roma sede sancti Petri Apostoli beatus papa Gregorius claves venerandi sepulcri, cum vinculis sancti Petri . . . memorato principi destinavit. » Chronicum Fredegarii scholastici continuatum, pars III (dans Migne, Patrol. lat. t. 71, col. 680).

[3]) « Hadrianus Papa obiit, et Leo in ejus loco successit. Misit Legatos cum muneribus ad Regem : claves etiam confessionis S. Petri. » Annales Francorum (Tiliani), ad ann. 796, dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France. Nouv. éd. Tom. V, Paris, 1869, p. 22. V. ibid. p. 50, 159, 212, 245, 320, 348, 378, et Eginhardus, Annales (dans Migne, Patrol. lat. t. 104, col. 448).

[4]) « Ex more sanctorum misimus vobis claviculam auream, in qua de catenis beati Petri benedictio continetur; quatenus per ejus praesentia patrocinia uberiora erga vos beneficia sentiatis, et in amore ipsius de die in diem ferventes accendamini, promerentes ut omnipotens Deus, qui illum admirabili potentia a nexibus ferreis liberavit, ejus meritis et intercessionibus vos ab omnium peccatorum vestrorum vinculis absolvat, et ad gaudia aeterna perducat. » S. Gregorii VII Epist. lib. VII, Ep. 6, ad Alphonsum regem Castellae, dans Labbe SS. Conciliorum Collectio, Venetiis 1775, tom. 20 col. 292.

[5]) V. Acta SS., Junii t. V, p. 452, n. 119, De Ram, l. c., et surtout l'intéressant article de M. James Weale, Clefs de la Confession de S. Pierre, dans le Beffroi, t. II, p. 169—176.

8

1523, décrit une clef qui paraît être une clef de Saint Pierre. Il y est dit notamment : *Clavis quedam magna cuprea et grossa. In extremitate manubrii instar ovi anserini cum plurimis foratibus* [1]). Nous ignorons si elle a échappé aux décrets dévastateurs de 1789. Le Père Jean Baptiste Verax S. J., cité par les Bollandistes, fait aussi mention d'une clef, vénérée autrefois dans une église de l'île de Corse, dédiée à S. Pierre; mais elle ne s'y trouvait plus, quand parut le volume cité des *Acta Sanctorum* [2]).

Pour autant que nous avons pu le constater, il ne se trouve plus en Occident que deux clefs de la Confession de Saint Pierre, lesquelles, sous le rapport de la forme et de l'art, sont d'un grand intérêt pour l'archéologie religieuse. L'une de ces clefs (Fig. 1) est vénérée à Maestricht comme Relique de S. Servais, premier Evêque et Patron de cette ville, l'autre est gardée religieusement dans la ville de Liége.

La plus ancienne et la plus



Fig. 1. Clef de S. Servais.

[1]) Ed. Fleury, Inventaire du Trésor de la Cathédrale de Laon en 1523, Paris, 1855, p. 38.

[2]) Acta SS., Junii t. V, p. 452, § X.

remarquable est la Clef de S. Servais, conservée dans le riche trésor de l'antique Cathédrale de Maestricht[1]). Les Bollandistes qui, les premiers, en publièrent le dessin[2]), pensent que toutes les Clefs de la Confession de S. Pierre, grandes et petites, ont eu à peu près la même forme.

La première mention de notre Clef se rencontre dans les *Actes de la Translation de S. Servais.* S. Hubert, dernier Evèque de Maestricht, y est-il dit, ayant fait ouvrir le monument où S. Monulphe avait transféré le corps de son illustre prédécesseur, trouva à sa droite la Crosse, et à sa gauche la Clef.[3]) Nos anciennes Chroniques exaltent à l'envi la vertu de cette Clef, et notre poète Limbourgeois Henri Van Veldeke, qui florissait de 1160 à 1190, la chante comme « l'honneur de tout ce pays »[4]); dès les premières années du moyen-âge, elle devint l'attribut caractèristique de S. Servais[5]), et passa comme marque et comme emblême dans les armes de l'illustre Chapitre de S. Servais. La plus ancienne figure, que nous connaissions de notre Saint, le représente tenant la Clef de la main gauche. Cette figure, qui date du XIIme siècle et qui est entourée d'une inscription paraissant se rapporter à la première croisade, est sculptée en bas-relief sur le monument en pierre qui séparait autrefois la chapelle occiden tale de la Ste Vierge d'avec le vaisseau de l'église, et qui se trouve aujourd'hui sous la fenêtre méridionale du transsept[6]). Déjà sous Raoul de Zehringen, qui occupa le siége épiscopal

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 5.

[2]) Acta SS., Junii t. V, p. 453. Cf. Cahier, Caractéristiques des Saints, t. I, p. 225.

[3]) « A dextris virgam pastoralem, alio de latere traditam illi quondam Romae a B. Petro argenteam mirifici operis clavem. » Acta SS., Maii t. III. p. 218, n. 30. Les Actes de la Translation, quoique ne provenant pas d'un auteur contemporain, sont cependant reconnus comme très-anciens par les Bollandistes, l. c. p. 217, n. 28 et par Ghesq. Acta SS. Belgii, t. I, p. 199. Ils nous paraissent dater de la fin du 9me siècle : en effet, i's mentionnent la prohibition de placer les Reliques sur l'autel, de manière à faire entendre que cette prohibition n'était pas encore abolie depuis longtemps; or cette abolition se trouve constatée par le Pape S. Léon IV (847—855). V. p. 19, note 6.

[4]) Van Veldeken, l. c. liv. II, v. 840.

[5]) Molanus, Natales SS. Belgii, Duaci 1616 fol. 94. Il est aussi représenté avec l'aigle. V. Cahier, l. c. p. 24 et 225.

[6]) Annuaire du Limbourg, 1828, p. 134.

de Liége de 1167 à 1191, nous rencontrons des monnaies, que cet évêque fit frapper à Maestricht, portant d'un côté la Châsse et au-dessus la Clef avec le mot CLAVIS. Celle-ci seule, avec le dit mot, figure même sur deux monnaies impériales beaucoup plus anciennes, frappées également à Maestricht[1]). Elle n'est pas moins célèbre dans les anciens livres liturgiques de notre église[2]).

Vers l'an 376 S. Servais, afin de détourner des Gaules les châtiments dont la justice divine les menaçait, fit un pèlerinage aux tombeaux de Saint Pierre et de Saint Paul. A cette occasion S. Pierre lui révéla dans une vision que les péchés du peuple rendaient la punition inévitable, mais que lui-même ne verrait pas les malheurs de son troupeau[3]). Ce fut lors de ce séjour à Rome que S. Servais reçut la clef du Pape S. Damase, qui régnait alors, comme un précieux souvenir de son pèlerinage et comme un gage de la protection de S. Pierre[4]). Nos Chroniqueurs, prenant à la lettre les expressions dont autrefois on accompagnait l'envoi des Clefs de S. Pierre, comme

[1]) A. PERREAU, Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies, Brux. 1846 p. 25, L. DECOSTER. Trouvaille de monnaies du XIme siècle, Brux. 1856 p. 6. Des exemplaires de ces monnaies se trouvent dans le cabinet numismatique de M. le notaire F. Dumoulin en cette ville.

[2]) Outre la mention qu'en fait l'Hymne ad Laudes, qu'on a récité au Chapitre jusqu'à la suppression, voici ce que nous lisons dans la Prose de la Messe pour la fête de la Vision de S. Servais:

Hunc in sompnis uisitauit
Rex celorum, quem donauit
Petrus claui gratie;

et dans la Prose pour son jour natal:

Reuertenti clauis datur
De manu Clauigeri,
Per quam duplex designatur
Potestas presbiteri.
Clauem secum doctrinalem
Vir discretus detulit.

Ces Proses se trouvent dans un Missel de notre église, écrit au 15me siècle et conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 18,125. La dernière est également insérée, comme l'assure le P. Cahier l. c. p. 574, dans les anciens Missels de Cologne, de Passau et de Frisingue.

[3]) S. GREG. TURON. Hist. Franc. lib. 2, cap. 5 (MIGNE, t. 71, col. 197) et HARIGER dans CHAP. Gesta Pont. t. I, p. 39. En mémoire de cet événement le Chapitre célébrait la fête de la Visio S. Servatii.

[4]) Acta SS., Maii t. III, p. 216, n. 24 et 25.

nous l'avons vu par les textes de S. Grégoire-le-Grand, ont relié la remise de notre Clef à l'apparition connue de S. Pierre, qui vit toujours dans ses successeurs; notre ancien poëte Henri Van Veldeken raconte naïvement comment le Portier du Ciel remit à S. Servais la « Clef précieuse, ouvrage céleste comme on n'en vit jamais »[1]. Leur erreur s'explique d'autant plus facilement que, selon l'observation du savant Baronius, dans les anciens temps on avait coutume de déposer les clefs en question, avant de les envoyer à d'illustres personnages, sur l'autel de Saint Pierre, afin de leur donner par là une sorte de consécration[2].

De même que le corps de Charlemagne fut placé dans le caveau, revêtu de tous les ornements impériaux, et entouré de

[1]) Sinte Servatius Legende, l. I, v. 1729 et suiv.:

« Sinte Peter sprack ever doe
Den goeden Sinte Servaes toe:
« Du en saltse nyet voerreden:
Die ghedaen sijn uut Gods vreden,
Die moeten arnen sijnen toren.
Du en salt nyet hebben verloren
Dijne weech noch dijnen arbeyt;
Du biddes doer gherechticheit
Voer dijn busdom ende voer dijn lant.»
Eynen slotel gaf hi hem in die hant
Van sylver, die seltsem was.
Dien behielt Sinte Servaes
Teynen lyteiken ende ghemerke
Van hiemelschen ghewerke,
Dat nye man sulken en sach,
Noch nyemant ghewerken en mach
Mit musscheliken synnen.
Dat dede hij heme te mynnen.
Sijnen arbeit hi hem daer mede galt:
Hij gaff hem die selve ghewalt,
Die hem God hadde ghegheven,
Over die dode ende over die leven. »

Cfr. l. II, v. 2795 et suiv. et Aegidius dans Chap. l. c. p. 59 et 43.

[2]) « Moris enim erat (limaturam catenarum sancti Petri) includere aurea clavi ab Altari Petri Apostoli accepta, et ad absentes transmittere. » In notis ad Martyrologium, sub 1 Aug.

tous les objets précieux en or et en argent, qui lui avaient été donnés, en souvenir de ses pèlerinages, par différents Papes, ainsi plus de quatre siècles auparavant, les restes mortels de S. Servais furent déposés au tombeau, non seulement avec tous ses insignes épiscopaux, mais encore avec la Clef qu'il avait rapportée de Rome. C'est ainsi que S. Hubert le trouva en 726. « Le béni de Dieu, dit le poète [1]), était très-beau, gisant dans sa tombe; à sa droite on voyait la Crosse épiscopale, de l'autre côté la Clef que lui donna S. Pierre à Rome : ouvrage céleste, qui est encore conservé dans son église et qui est un titre d'honneur et une consolation pour tout le pays. »

On comprend que *tout le pays se trouvait honoré et consolé* par la Clef de S. Servais, quand on voit dans nos Chroniqueurs que S. Pierre la lui donna, « pour qu'il ne fût pas inférieur à Moïse, à qui Dieu donna sur la montagne les tables de pierre », que cette Clef est le gage de la puissance avec laquelle S. Servais intercède pour ses fidèles serviteurs pendant leur vie et après leur mort [2]); quand on lit dans une ancienne

[1]) Van Veldeken, Sinte Servatius Legende, l. II, v. 831—840 et v. 2800—2801:

« Hij lach voele scone
Die Gods ghebenediede:
Te sijnre rechter sijden
Lach der Busscop staff;
Ende ane dander sijde, dat hoem gaff
Sinte Peter, doen hij te Romen was,
Den sloetel, dien hij gaff Sinte Servaes,
Van hiemelschen ghewerke,
Die noch is in sijnre kerken.
Des is gheeert alle dit lant. »
. . . .
« Dien hevet noch sijne kercke
Te lyteiken ende te trooste. »

[2]) Aegidius dans Chapeauv. l. c. p. 39 et 43, Regisıre N. 4 (cité p. 17) p. 10, 14 et 52, Magnvm Chron. belg. (éd. de Francfort 1607) p. 7, Breuiarium ecclesie S. Seruatij, Lect. in Octaua, Placentius, Catalogvs Antistitvm, Antv. 1529 f. 20, Halin, l. c. fol. 11, Het Leven van den H. Serv. MS. liv. 1, chap. 17 § 5 et chap. 18 § 3, Fisen, Hist. Eccl. Leod., lib. II § 21, Heymbach, Sylvae Servatianae, Lov. 1630, p. 3, Bouwens, Cort Begryp, p. 40 et 67, Sacer Thesavrvs, 1652, p. 33, Lobbetius, Gloria Leod. eccl. p. 41, Foullon, Hist. Leod., t. I, p. 50, Hazart, Den schreeuwenden blinden opziender, p. 57.

prière : « Je vous salue, o bienheureux Pontife Servais, vous êtes auprès de Dieu grand en dignité et en puissance, puisqu'Il vous envoya du ciel une Clef précieuse.... Ouvrez-moi la porte du Paradis avec la Clef d'un travail céleste, que le Seigneur vous a envoyée[1]) », et dans un diplôme de S. Engelbert, archevêque de Cologne, qu'il accorde des privilèges à l'église de S. Servais, afin d'être aidé et muni par ses mérites et son intercession dans cette vie et dans l'autre[2]); quand on voit enfin la renommée de cette Clef s'étendant jusqu'aux extrémités de l'Europe[3]). Voici ce qu'en raconte Gilles, moine d'Orval dans le diocèse de Trèves, qui vivait dans la première moitié du 13me siècle : « Dans le monastère, où l'on conserve le corps de S. Servais, se trouve aussi la Clef que ce saint Évêque reçut de saint Pierre, lorsqu'il suppliait Dieu de détourner de la Gaule les dévastations dont elle était menacée. Cette Clef a la vertu de faire cesser les ravages que des souris ou autres animaux nuisibles produisent dans les campagnes, quand on la porte à travers les champs. Les prêtres qui l'ont portée plus d'une fois à travers les campagnes de la Hesbaie, de la Tessandrie et de la Saxonie, ont témoigné, que lorsqu'ils retournèrent sur leurs pas, ils trouvèrent une grande quantité de souris mortes. Il arriva que cette Clef fut volée pendant la nuit en même temps que d'autres objets précieux du trésor. Le clergé, plus désolé par la perte de la Clef que par celle de tout le reste du trésor, résolut de s'adresser à Dieu par de communes prières, et prescrit un jeûne de trois jours et une procession solennelle.

[1]) M. Willemsen, Handleiding voor den vereerder van den H. Servatius, p. 173.

[2]) « Nos.., qui meritis et intercessione sanctissimi confessoris Seruatij, qui miles Jesu Christi indefessus et cognatus extitit propinquus, hic et in euum iuuari speramus et muniri. » Diplôme de 1219, Chartularium ecclesiae S. Serv. I, p. 187.

[3]) Jacques de Voragine, archevêque de Gênes mort en 1298, dans sa Legenda Sanctorum aurea (Colon. 1482 fol. 238 verso) dit : « Addidit tamen (beatus Petrus) quod ... saluaretur traiectense opidum cum omnibus infra contentis... In cuius signum beatus Petrus clauem ei tradidit diuinitus fabricatam, que vsque hodie ostenditur in Traiecto; » et Pierre de Natalibus, évêque Vénitien du 14me siècle, dans son Catalogus Sanctorum lib. IV, cap. 162 : « Apostolorum princeps... clauem argenteam ei dedit, quam ille euigilans in manu repperit et perpetuo pro reliquijs reseruauit. »

Lorsque la procession eut fait quelque chemin[1]), on vit au loin une grande quantité d'oiseaux réunis sur un buisson d'épines; c'était un indice du Seigneur. Et en effet, ce fut sous ce buisson que les voleurs avaient enfoui une partie du trésor, y comprise la Clef. On fouilla la terre et on trouva le tout[2]). Mais une chose troublait leur joie, la Clef était brisée en deux; et pour comble de malheur, plusieurs ouvriers avaient essayé de la refaire, et aucun d'eux n'avait pu y réussir. Mais voilà que S. Servais apparut à l'un des chanoines et lui manifesta que ce qui n'était pas fait de main d'homme ne pouvait être restauré de main d'homme; que, l'art humain faisant défaut, il fallait invoquer le secours divin. Sur cet avertissement les chanoines déposèrent la Clef sur l'autel, après le coucher du soleil, et lorsqu'ils se réunirent pour chanter Matines, ils retrouvèrent la Clef entièrement refaite, et ils rendirent grâces à Dieu et à S. Servais »[3]).

Lorsque, en temps de guerre, de peste, ou d'autres calamités, on faisait la procession générale des Reliques, la Clef, ainsi que la Crosse, le Bâton de pèlerinage et le grand Calice[4]) de S. Servais, étaient portés par quatre chanoines aux quatre angles de la Châsse, et lorsqu'il ne portait pas le S. Sacrement, le Doyen donnait avec elle la bénédiction au peuple[5]). Depuis le commencement du 16me siècle la Clef a été soutenue

[1]) D'après quelques chroniques, ce fut en dehors de la ville à l'extrémité de la rue des Capucins, à l'endroit où se trouvait autrefois une croix sous un tilleul; c'est pourquoi la porte près de cet endroit avait été appelée « Linderkruispoort » c. à d. porte de la croix sous le tilleul.

[2]) Un chapiteau du XVe siècle, se trouvant dans la galerie orientale du cloître, rappelle cette légende: on y voit un oiseau qui de son bec retire du sol la clef de S. Servais. L'ancienne Prose citée plus haut pour la Messe au 13 Mai dit:

Furtum clauis edidit,
Quam fur humo condidit,
Auium uolatus.

[3]) Aegidius dans Chapeauv. Gesta Pontif. tom. I, p. 46. Cf. Rayssius, Hierogazophylacium belgicum, p. 472, et Het Leven etc. MS. liv. II, chap. 2.

[4]) V. l'Appendice n. 16, sub 13.

[5]) V. aux Appendices, p. XLII et XLVII.

par un ange d'argent, ayant une hauteur d'un pied et demi [1]; cet ange disparut avec plusieurs autres objets précieux lors de l'invasion française, en l'an 1797; après la réouverture de l'église, la Clef fut rendue par les héritiers de Godefroid Cruts, autrefois chanoine et maître de fabrique très-zélé.

Quant à sa forme et son ornementation, c'est surtout le manche (*manubrium*) si richement sculpté qui attire le regard (V. Fig. 1, p. 58). Ce manche sort d'un tronc entouré de feuillage; il est circonscrit aux côtés sur toute sa longueur par deux tiges, feuillées vers l'intérieur, et qui se terminent en un faisceau de feuilles, assez semblables à la classique feuille d'acanthe. Les faces aplaties du manche sont divisées en deux parties par une large nervure couverte d'ornements en forme d'écailles superposées. A chaque côté de la nervure serpente un ramage, travaillé à jour, faisant trois circonvolutions à peu près égales, et rappelant, tant par le dessin que par l'exécution, les représentations végétales, qui caractérisent l'art classique romain à l'époque de sa décadence, immédiatement avant l'invasion des peuples barbares. Il faut reconnaître que tout ce manche, comme ouvrage de fonte (*opus fusile*) perfectionné à la lime, est travaillé avec beaucoup d'art. Au-dessus du *manubrium* s'élève une anse mobile, formant deux petits arcs cintrés et retenue par un boulon dont la tête représente une rose à six feuilles. Cette anse était évidemment destinée à recevoir deux cordons ou deux chaînes, qu'on se passait au cou pour porter la Relique sur la poitrine, comme c'était l'usage; sur le dessin de notre Clef, donné par les Bollandistes, on voit même, passant par les arcs de l'anse deux petits anneaux, qui depuis ont disparu.

La tige relativement courte de la Clef est creuse et taillée à l'extérieur à huit facettes. Le panneton représente six fois la forme d'une croix, telle qu'on la trouve aux premiers temps du Christianisme : d'abord le panneton entier, vu suivant la diagonale, forme par ses entailles latérales une croix; les cinq

[1]) En 1520, Herbenus, recteur des écoles de S. Servais, dans son Chapitre intitulé : « Quae Reliquiae Sanctorum diebus nostris ornatius cultae », écrivit : « Clavis quoque quam S. Servatius a Bto Petro Romae accepit, nunc angelo argenteo sustinetur, quod ante non erat. » Opuscules cités, p. 29.

autres sont percées dans sa surface, une grande au milieu, quatre petites aux coins. Cette réunion de cinq croix « grecques » peut être regardée comme le type de la croix de Jérusalem, telle qu'elle figure depuis la dernière croisade sur les armoiries de l'église du Saint-Sépulcre.

En observant la forme artistique de notre Clef, on voit clairement que la fonte métallique, traitée avec un art supérieur par la Rome classique, ne montre plus ce travail exquis tel qu'on a coutume de l'admirer dans les productions analogues des deux premiers siècles de la Rome des empereurs. Les archéologues qui, par une étude minutieuse d'ornements analogues à ceux de la Clef, sont à même de lire dans sa végétation ajourée le temps de son origine, accorderont sans peine que dans cet ensemble de branches et de feuilles, rappelant à la fois l'acanthe antique et les représentations végétales de l'art à son déclin, se retrouve le type de semblables ornements, tels qu'on les rencontre aux monuments contemporains à Rome et à Ravenne, ainsi qu'aux restes des sculptures en pierre, conservées à Aquilée, et datant des premiers siècles du Christianisme.

La riche ornementation de notre Clef explique assez, comment elle ait pu être appelée « une œuvre merveilleuse, céleste » (*mirifici operis, van hiemelschen ghewerke*); toutefois cette qualification ne s'applique peut-être pas moins à l'éminente matière dont elle est faite, qu'à sa forme si artistement ouvragée.

Parmi les métaux il n'y en avait pas de plus estimé des anciens, que l'alliage d'or et d'argent, connu sous le nom d'*electrum*[1]). L'évêque Etienne, qui de 903 à 920 gouverna l'église de Liége, rapporte que notre illustre concitoyen, S. Lambert, 20[me] Evêque de Maestricht et Martyr (✝ 17 Sept. 709), annonçant l'Evangile aux habitants de la Tessandrie, se servait de la comparaison de l'*electrum*, pour expliquer l'union des deux natures, divine et humaine, dans la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ[2]).

[1]) Tirinus, Commentarius in V. et N. Testamentum, ad Ezech. cap. I, v. 4.

[2]) « Quem vero ex Patre natum dixi sine tempore, ex intemerata genitrice, Maria videlicet, semper virgine, natus est in tempore : et ad electri similitudinem, unus in

De nombreuses dissertations ont été écrites tant sur le mot *electrum* que sur la chose qu'il signifie [1]. Employé primitivement pour désigner un alliage, soit naturel, soit factice, d'or et d'argent dans des proportions diverses, mais où l'or prédominait régulièrement, ce terme signifia plus tard aussi le laiton, l'émail, et même une certaine composition fabriquée par les alchimistes [2]. On sait aussi que ce nom fut donné autrefois à l'ambre, puisque cette substance, par sa couleur jaune mêlée de blanc, ressemble assez à l'alliage mentionné. L'église de Ste Marie Madeleine à Hildesheim conserve deux petits chandeliers, fabriqués dans l'école et sous la direction du grand évêque de cette ville, S. Bernward († 1022). Ces chandeliers très-remarquables, portent chacun l'inscription suivante : Bernvvardvs presvl candelabrvm hoc pvervm svvm primo hvivs artis flore non avro non argento et tamen vt cernis conflare ivbebat, c'est à dire qu'ils sont composés d'*electrum*. Or en comparant avec les chandeliers d'Hildesheim la Clef de S. Servais, on est frappé de la ressemblance de celle-ci, quant à la matière, avec les premiers.

Quoique l'alliage de l'or et de l'argent ait encore été employé quelquefois dans la période des Carolingiens et des Othons, il est certain que son emploi fréquent est un signe caractéristique de la numismatique et de l'orfévrerie immédiatement avant et après la migration des peuples [3].

Il se peut néanmoins aussi que notre Clef ait été primitivement dorée, comme l'étaient souvent les Clefs de S. Pierre, d'après les textes cités plus haut. Ce qui nous porte à le croire, c'est que la couleur d'or ne se voit pas sur les parties élevées, exposées au frottement, tandis qu'elle est trés-visible dans les creux.

utroque et ex utraque natura, et Deus permansit cum Patre, et ad redemptionem nostram, homo mortalis factus est, ex virgine matre. » Gesta S. Lamberti dans Chapeauv. l. c. t. I, p. 365.

[1]) V. la docte dissertation de M. Martin Scheins, De electro veterum metallico, Berlin 1871.

[2]) Le moine Théophile dans sa Diversarum artium schedula, entend par electrum, une monture de cabochons, imitant l'émail. Cf. M. Scheins, l. c. p. 58.

[3]) M. Scheins, l. c. p. 53—56.

Les détails que nous venons de donner non seulement sur la forme artistique, mais aussi sur la matière de la Clef de S. Servais confirment donc pleinement son authenticité, établie par la tradition constante de l'église de Maestricht et par les témoignages des auteurs.

La certitude de cette authenticité est encore, s'il est possible, augmentée par la comparaison de la Clef de Maestricht avec celle de Liége, que nous publions ici d'autant plus volontiers, qu'elle est le seul pendant connu de celle de S. Servais. S. Hubert, dernier Evêque de Maestricht, reçut cette Clef à Rome, lors d'un pèlerinage qu'il fit aux tombeaux des SS. Apôtres[1]). Les auteurs liégeois depuis le douzième siècle placent ce voyage en 696 et le font coïncider avec le martyre de S. Lambert, à qui S. Hubert aurait alors succédé par ordre du Pape S. Sergius I. Ces circonstances sont en contradiction avec les faits connus; car S. Lambert n'est mort qu'en 708 ou plutôt en 709, après un épiscopat de quarante ans[2]); S. Hubert n'a donc pu lui succéder en 696, ni être sacré évêque par S. Sergius, qui mourut au plus tard en 702[3]). Nous croyons que ce pèlerinage doit être assigné à l'an 721, lorsque S. Hubert, ému par les miracles qui arrivaient à Liége, lieu du martyre de S. Lambert, songeait à y reporter le corps saint et à y transférer le siége épiscopal, car son biographe nous dit qu'il a hésité une

[1]) Roberti, Historia S. Hvberti, p. 9, Nicolaus, Gesta S. Lamberti dans Chap. l. c. p. 406, et Célestin, Histoire de la vie de S. Hubert, p. 52.

[2]) Cette durée nous est connue par le premier biographe et disciple de S. Hubert. V. Roberti l. c. p. 21.

[3]) M. De Gerlache dans son Histoire de Liége (Œuvres complètes 2e éd. t. IV p. 41) maintient la consécration de S. Hubert par Sergius I en 696. « C'est une question, dit-il, dont la solution dépend de celle que nous avons examinée plus haut (p. 55) en parlant du martyre de S. Lambert. Si en effet S. Lambert n'est mort qu'en 708, évidement S. Hubert n'a pu être sacré par Sergius I qui est mort en 701 ou en 702. Si, au contraire, on doit fixer le martyre de S. Lambert à l'année 696, comme je crois l'avoir établi, il n'y a point de raison pour rejeter ce que disent nos historiens de son voyage à Rome et de son sacre par le Pape Sergius ». A ceci nous devons observer que la date de la mort de S. Lambert, qui gouverna notre diocèse pendant quarante ans, doit être fixée sur la mort de S. Théodard, 19me évêque de Maestricht; or celui-ci vécut encore en 668, et ne mourut donc qu'en cette année ou en 669. (V. Ghesq. l. c. t. III, p. 591 et t. VI, p. 55 et 634. Aussi a t on omis ces détails, relatifs à l'élévation de S. Hubert à l'épiscopat, dans le nouveau Proprium de Liége.

année durant, avant de faire cette translation[1]); c'est pendant ce temps qu'il aura fait le voyage de Rome, ou du moins qu'il se sera adressé au Souverain Pontife[2]), pour obtenir la permission de transférer le siége, et c'est alors aussi qu'il aura reçu de S. Grégoire II la dite Clef de S. Pierre, pour mettre la nouvelle cité épiscopale sous la protection du Prince des Apôtres, comme cela avait eu lieu pour Maestricht sous S. Servais[3]).

Il est à croire que cette Clef fut déposée dans le tombeau avec le corps de S. Hubert, qu'on avait revêtu de ses habits pontificaux[4]). Un auteur anonyme, de la vie de ce Saint avant son épiscopat, nous apprend que de son temps, au XI[e] ou XII[e] siècle, la Clef était conservée dans l'église de S. Pierre à Liége, que S. Hubert avait construite et où il avait choisi le lieu de sa sépulture[5]). Jacques de Voragine, au 13[me] siecle affirme la même chose[6]), et ces deux auteurs ajoutent que cette Clef était pour notre Saint non seulement un signe de la puissance de lier et de délier, mais aussi de guérir les fous et les furieux. On sait en effet que depuis plusieurs siècles S. Hubert est invoqué avec succès contre la rage[7]).

L'église de Saint-Pierre ayant été détruite pendant la révolution française, la Clef fut transférée, au commencement de ce siécle, à l'église de Sainte-Croix, où elle est encore en grande vénération.

Avant de passer à la description de la Relique de Liége, nous mentionnerons en quelques mots les propriétés caractéristiques communes aux deux Clefs, ainsi que les différences, qui montrent que la Clef de S. Servais est de quelques siècles plus ancienne que celle de S. Hubert.

D'abord les deux Clefs doivent être considérées comme des

[1]) Roberti, l. c. p. 26.

[2]) Ibidem p. 165, Fisen, Flores eccl. Leod. p. 25, Foullon, l. c. p. 129.

[3]) Anselmus, Gesta Pontif. Traiect. dans Chapeauv. t. I, p. 510.

[4]) Vitae pars secunda dans Roberti, l. c. p. 54.

[5]) « Clauis autem ipsa (quasi aurea) vsque hodie seruatur in ecclesia B. Petri Leodij.» Ibidem, p. 10, Placentius l. c. fol. 58 v°, Fisen et Célestin locis cit. disent qu'elle est en or. V. plus loin p. 73, et Roberti, l. c. p. 147.

[6]) Legenda Sanctorum aurea, éd. citée, fol. 262.

[7]) Officia propria SS. dioec. Leod. et Ruraem., ad 3 Novembris.

Reliquaires, attendu qu'elles ont chacune un manche creux et travaillé à jour, et destiné évidemment à contenir une parcelle de la chaine de S. Pierre[1]). Ensuite toutes deux portent à l'extrémité supérieure une boucle, destinée à recevoir une corde ou chaine, au moyen de laquelle elles étaient portées au cou, ainsi qu'il conste de divers endroits des lettres citées de S. Grégoire. Enfin les pannetons des deux Clefs, lesquels sont en forme de croix, indiquent clairement qu'elles n'étaient pas destinées à un usage profane, mais qu'elles avaient une destination religieuse.

Quant à l'assertion, que la Clef de S. Servais est environ trois siècles plus ancienne que celle de S. Hubert, elle se prouve par deux raisons. En premier lieu, la Clef de Maestricht, fabriquée dans la seconde moitié du IVe siècle de notre ère, montre encore, quoique à son déclin, la supériorité de la fonte métallique, telle qu'elle était traitée sur une grande échelle, aux temps classiques de la Rome des empereurs. La Clef de Liége au contraire apparaît, même à un œil peu exercé, comme une œuvre de fonte imparfaite, telle qu'elle était usitée en Italie, après les migrations des peuples, et par conséquent, après la décadence de l'art traditionnel de la Rome classique; c'est un travail de manœuvre, plutôt que d'artiste.

Encore au milieu du XIe siècle aux jours de Désidérius, abbé du Mont-Cassin, l'art de fondre les métaux était tellement imparfait en Italie, que l'on ne trouvait pas de mains habiles pour exécuter de grands ouvrages en fonte. En effet Désidérius eut recours à des fondeurs grecs de Byzance pour la fabrication des portes (encore existantes) de l'église qu'il fit bâtir au Mont-Cassin.

Non seulement la belle exécution technique, mais aussi le dessin artistique des formes et la grande valeur du métal revendiquent une plus haute antiquité pour la Clef de S. Servais. En effet, supposé même que la Clef de S. Hubert, telle qu'on

[1]) Le fragment mobile ne se trouve plus dans le manche de la Clef de S. Servais; peut-être s'est-il perdu lorsque, comme le raconte Gilles d'Orval, la Clef a été brisée (V. p. 64). Peut-être aussi, le fragment mobile a été primitivement remplacé par un peu de limaille de la sainte chaine, mêlée dans la masse de la Clef au moment de la fusion.

peut la voir Fig. 2, et pour les détails Fig. 3 et 4, ait été considérablement usée par le temps, néanmoins un examen même superficiel montre qu'elle est très-inférieure à la Clef de Maestricht, pour le dessin des figures et de l'ornementation végétale. Cet examen comparatif des deux Clefs prouve clairement que l'art plastique, sous l'influence des formes de l'antiquité classique, était bien plus parfait avant les migrations des peuples, qu'immédiatement après, lorsque les réminiscences classiques avaient disparu de Rome et de l'Italie pour se réfugier à Byzance.

La célèbre Clef de S. Hubert, à qui parfois elle sert de caractéristique pour l'iconographie[1], a une longueur de 0,373 m. Le manche, dont le diamètre ne mesure que 0,082 m., est divisé, par une bande horizontale, large de 0,018 m., en deux parties égales, qui à leur tour sont partagées par quatre bandes verticales de même largeur que la première; de sorte que le manche présente un ensemble de huit compartiments, en forme de triangles irréguliers, travaillés à jour. Dans chacun des compartiments supérieurs se trouve la figure de S. Pierre, portant dans sa main droite le *volumen*. Dans les quatre compartiments inférieurs est représentée la *Majestas Domini*. Fig. 3 donne en grandeur naturelle l'un des triangles inférieurs. Des deux côtés du Sauveur, entouré d'une gloire, on voit des per-

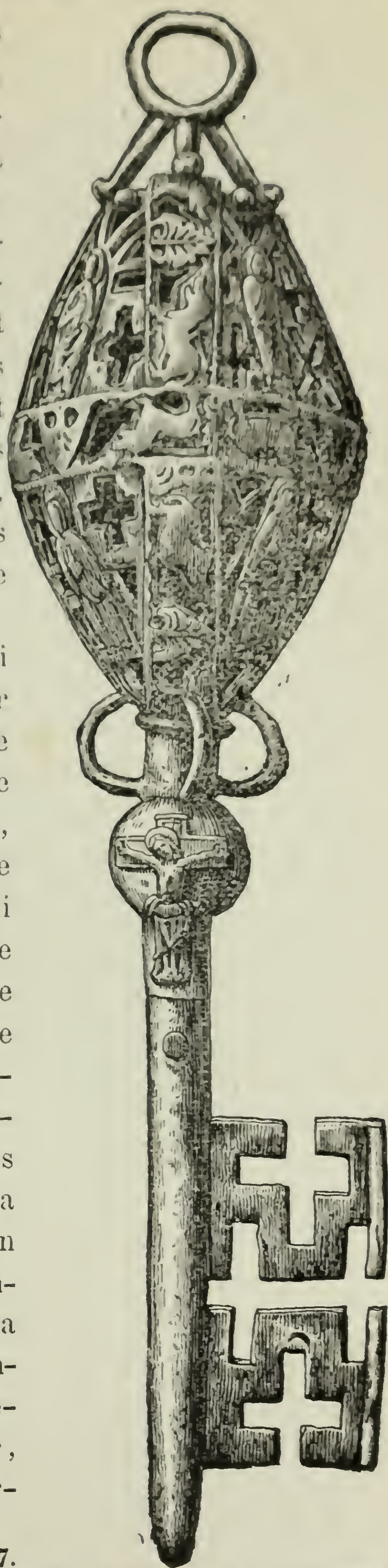


Fig. 2. Clef de S. Hubert.

[1]) Cahier, Caractéristiques des Saints, p. 227.

cées triangulaires et cruciformes. Le Christ, assis sur l'arc-en-ciel, bénit apparemment à la manière des Grecs : la main gauche porte le livre fermé de la vie. Fig. 4 donne en grandeur naturelle une des bandes percées à jour. Si dans la représentation de la plante et des animaux, on voulait chercher quelque chose de plus qu'un simple ornement sans symbolisme, on pourrait y trouver l'arbre de la vie (*hom*) vers lequel se précipitent deux quadrupèdes. Ce *hom*, qui est un ornement du règne végétal très-caractéristique, se rencontre fréquemment dans les tissus de soie de l'époque arabo-égyptienne. Le même ornement se trouve aussi très-souvent dans les sculptures et les peintures antérieures et un peu postérieures au Xe siècle.



Fig. 3. Détail de la Clef de S. Hubert.



Fig. 4. Détail de la Clef de S. Hubert.

A l'intérieur du manche se trouve une parcelle de la chaîne de S. Pierre. Cette parcelle a une longueur de 0,018 m. On peut voir cette Relique à travers les jours, et lorsqu'on secoue la Clef, on entend clairement un petit retentissement.

Il est à présumer qu'une particule de la sainte chaine a été également enfermée dans le manche creux des Clefs que le Pape S. Grégoire-le-Grand donna aux rois Childebert et Ré-

charède, à l'évêque Columbus et au médecin Théodore[1]). Nous pensons en effet que les expressions *clausum* et *inclusum*, appliquées ici aux particules de la chaîne, indiquent que celles-ci furent enfermées dans les manches, mais non pas qu'elles ont été mêlées à la matière des clefs pendant la fusion, et identifiées à leur alliage.

A la partie supérieure du manche se trouvent quatre supports, se réunissant par leurs pointes et portant un anneau, à travers lequel on passait une corde ou une chaîne servant à porter la Clef. Il faut attribuer la même destination aux quatre demi-anneaux placés au pied du manche.

Il est à regretter que la partie inférieure de la Clef n'ait pas conservé son intégrité primitive; en effet le canon actuel avec le panneton a été ajouté postérieurement, ainsi qu'on peut le voir par le rivet et le joint, qui se trouvent au-dessous de la figure du Christ (V. Fig. 2). En outre le métal et la couleur des deux parties prouvent qu'elles ont été faites à des époques différentes. La partie supérieure fabriquée aux temps de saint Hubert montre par sa couleur jaune-vif l'alliage du laiton, tandis que la tige avec le panneton, ainsi que le Crucifix du nœud, montre la couleur rougeâtre qui est propre au cuivre pur et sans alliage. Il est possible que la partie inférieure se perdit pendant l'incendie du 28 avril 1183, par lequel non-seulement la Cathédrale de Saint-Lambert, mais aussi l'église de Saint-Pierre, fut réduite en cendres[2]). En étudiant le style du Crucifix ainsi que du groupe de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean se trouvant au côté opposé, on peut avec assez d'assurance déterminer l'époque où cette nouvelle partie fut ajoutée : en effet la figure du Christ avec le *perizonium* caractéristique, ainsi que les deux autres figures, avec leur pose contournée et leurs draperies bien accentuées, permet d'en placer l'origine dans la seconde moitié du XIII[e] siècle.

En terminant cette Notice, nous constatons avec bonheur que les églises de Maestricht et de Liége, qui ont conservé si religieusement, à travers tant de siècles, les saintes Clefs, Reli-

[1]) Voyez plus haut, p. 55.

[2]) Aegidius, Gesta Pont. Leod. dans Chapeauv. t. II, p. 129.

ques précieuses de leurs Fondateurs respectifs, ont gardé avec la même fidélité l'attachement filial à la Chaire de S. Pierre, attachement qui, pas moins que leur origine apostolique, leur donne le droit de se dire filles de l'Église romaine, *Romanae Ecclesiae filia*[1]).

LA COUPE DE SAINT SERVAIS,

ENFERMÉE DANS UN BOCAL EN VERMEIL.

Diamètre de la Coupe 0,1 m.; profondeur 0,06 m.; hauteur du bocal 0,18 m.; diamètre 0,13 m.

COUPE IV[e] SIÈCLE; BOCAL XVI[e] SIÈCLE.

Entre toutes les Reliques, qui ont servi à l'usage personnel de S. Servais, la Coupe[2]), avec la Clef et le Bâton de pèlerinage, était surtout en vénération dans l'église de Maestricht, dédiée au grand Evêque. La raison en est facile à trouver: ces trois objets rappelaient, parmi les évènements de la vie de notre Saint, celui qui était resté le plus profondément gravé dans le souvenir des fidèles, à savoir son pèlerinage à Rome pour prévenir la ruine de Tongres et de toutes les Gaules. C'est pourquoi ces objets se trouvent fréquemment, réunis ou isolés, sur d'anciens monuments ou sujets imagés du Patron de Maestricht[3]).

Aucune des Reliques, qui se rattachent à S. Servais, ne porte en elle-même des traces plus évidentes d'une haute antiquité, et ne présente, par sa forme et sa matière seules, des preuves plus convaincantes de son authenticité, que ce remarquable *Scyphus* du grand Saint (V. Fig. 5.).

Voici ce qu'en raconte l'antique Légende: Retournant de Ro-

[1]) V. J. Daris, Notices sur les églises du diocèse de Liége, t. II, p. 161.

[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 4.

[3]) Voir l'agraffe du XVI[e] siècle, laquelle sera décrite plus tard.

me, et ayant déjà passé l'Alsace, S. Servais, tout fatigué et épuisé par la chaleur, s'assit près du chemin. Nulle part il ne voyait un puits ni une fontaine pour étancher la soif qui le brûlait. Dans cette nécessité extrême, il s'adresse humblement à Celui, qui déjà tant de fois l'a assisté dans ses besoins: « Seigneur Jésus, dit-il, qui êtes la source de tout bien, tou-



Fig. 5. Coupe de S. Servais.

jours miséricordieux, ayez pitié de moi! De votre sacré cœur coula autrefois une source d'eau et de sang qui nous préserve de la soif et de la peine éternelles . . . », et tandis que, prononçant cette priére, il trace avec son bâton sur la terre le signe de la croix, il en sort, comme autrefois sous la verge de Moïse, une eau claire et délicieuse, qui dans la suite a rendu la santé à plusieurs malades. La première pensée du Saint est de bénir le Seigneur de sa bonté inépuisable, et voilà que Dieu daigne doubler son bienfait: les membres du saint vieillard n'étant pas seulement raidis par l'âge, mais encore exténués par la pénitence et les fatigues de la route, un ange du ciel lui apporte, comme cela avait eu lieu pour le prophète Elie dans le désert (III Reg. cap. 17, v. 6 et cap. 19, v. 6), une coupe, pour qu'il puisse d'autant plus aisément se désaltérer à la source miraculeuse[1]).

[1]) Van Veldeken l. c. livre I, chap. XLIV—XLVI, et Aegidius dans Chapeaut. t. I, p. 40. Cf. Hazart, Den schreeuwenden Blinden, p. 82.

Depuis les temps les plus reculés de nombreux pèlerins venaient boire de cette coupe pour être guéris de la fièvre, comme l'atteste, dès le XIIe siècle, notre vieux poète[1]); au XVIIe siècle le concours des fidèles n'était pas moindre: « Tous les ans, dit l'auteur flamand de la vie manuscrite de S. Servais[2]), pendant la huitaine qui précède et celle qui suit la fête de S. Servais, cette Coupe est exposée près de l'autel de la chapelle royale, à l'usage de ceux qui désirent en boire, et l'affluence tant des habitants que des pèlerins est si grande qu'un prêtre est occupé toute la journée à servir les fidèles ». Cet usage a continué jusqu'à nos jours.

De nombreuses guérisons attestent que la confiance des pèlerins n'était pas vaine[3]). Qu'il nous soit permis de citer un seul fait.

Le pieux et savant Marc Van den Tympel, S. J., qui assista, en 1623, le Pape Grégoire XV, à ses derniers moments, fut atteint, en 1629, d'une fièvre intermittente, laquelle pendant dix mois lui fit beaucoup souffrir. Après avoir vainement consulté plusieurs médecins et employé différents remèdes, il fut envoyé par ses supérieurs aux bains de Spa. A son passage à Liége, il lui vint en pensée de se rendre d'abord à Maestricht, et d'y aller boire dans la Coupe de S. Servais, sachant que par cette

[1]) Sinte Servatius Legende, liv. I v. 2115:

« Eynen nap hem dinghel brochte,
Daer hij des borns mede drincken mochte,
Die noch in sijn monster es;
Ende die vanden febres
Sieck sijn ende onghesont,
Comen daer te mengher stont,
Ende begheeren mit groten vlijt,
Om der siecheit te werden quijt,
Ende dat sij moghen daer uut drencken;
Want sij dan te ghenesen dencken,
Alst ouch deckwijle gheschiet, dats waer.
Daer omme soe comen deckwijle daer
Voele volcks van vrouwen ende van mannen. »

[2]) Livre II, chap. XII § 8. Cf. Bouwens, Cort begryp, p. 52.

[3]) Heymaven, l. c. p. 4, Bouwens, Cort begryp, l. c. et Sacer Thesavrvs, p. 56.

Coupe Dieu avait maintes fois opéré des guérisons. Arrivé à Maestricht, en 1630, il se prosterna devant l'autel de S. Servais, et il fit vœu d'offrir tous les ans le S. Sacrifice au jour de la fête du Saint et de jeûner la veille. Trois jours de suite il dit la sainte Messe au même autel, et chaque fois, après la Messe, il but dans la Coupe. Le quatrième jour, il se sentit entièrement guéri. Au 13 Juillet de la même année il envoya, au Chapitre, « pour la plus grande gloire de Dieu et de S. Servais » une attestation où, sur sa foi de prêtre, il certifiait sa guérison miraculeuse. Cette attestation fut confirmée et contresignée par J. B. de Ninis, protonotaire apostolique et auditeur du Nonce [1]).

Malheureusement ce gobelet si rare et si intéressant fut brisé en plusieurs morceaux, on ne sait ni quand, ni comment: ce fut probablement pendant le siége de 1579, quand les protestants, maîtres du pouvoir dans la ville, dévastèrent et profanèrent toutes les églises [2]). L'enchâssure actuelle, que nous donnons Fig. 6 en demi-nature, présente la conformation de l'ananas, et a été faite dans le but de réunir les différents fragments de façon à ce que la Coupe pût de nouveau servir à son ancien usage. Elle est en style de renaissance avec de légères traces des formes gothiques de la dernière période. Nous croyons qu'elle date de la fin du XVIe siècle, et qu'elle a été fabriquée après la prise de la ville en 1579. A la vérité cette assertion semble être en contradiction avec une peinture sur bois, conservée au trésor, laquelle représente la Coupe dans son intégrité primitive, avec l'inscription : EFFIGIES SCYPHI DIVI SERVATII AD VIVVM DEPICTI - ANNO MDCXXV. Mais ces mots *ad vivum depictus*, à notre avis, ne signifient pas que le peintre ait eu sous les yeux, pour faire sa copie, la Coupe dans son état de parfaite conservation, de sorte qu'il faille admettre qu'en 1625 la Coupe fût encore entière ; mais elles signifient que le peintre a voulu *restaurer* par la peinture la Coupe déjà brisée, et la représenter *ad vivum*, c'est-à-dire dans son état primitif, avant le bris.

[1]) Acta SS., Maii Tom. III, p. 229, n. 75.

[2]) FOULLON, Op. cit. t. II, p. 310, PERREAU, Recherches citées p. 56.

Quant à ce que dit Herbenus, en 1520, que la Coupe était enfermée dans une boite d'or[1]), nous croyons que ces paroles ne se rapportent pas au bocal en vermeil, qui enferme actuellement la Coupe, mais à une boîte destinée autrefois, comme



Fig. 6. Bocal enfermant la Coupe de S. Servais.

ornement, à contenir la Coupe encore entière; c'est ainsi que dès le neuvième siècle la Coupe d'un autre Evêque de Maestricht, S. Remacle, fut enchâssée en or par les soins d'Airicus, abbé de Cornélimunster près d'Aix-la-Chapelle, qui l'avait reçue de l'abbaye de Stavelot[2]).

Après que l'église de S. Servais eut été rendue au culte en

[1]) « Scyphus, ab angelo praesuli nostro porrectus, nunc aurea theca inclusus est.» Opuscules, p. 29.

[2]) Ghesquierus, Acta SS. Belgii, t. III, p. 486, n. 51.

1805, le bocal fut restitué par Damoiselle Elise Kerens, qui l'avait hérité du chanoine auquel il était échu en partage lors de l'invasion française.

La surface intérieure de la Coupe est tout-à-fait unie; la surface extérieure au contraire, afin de pouvoir être saisie plus facilement, est munie d'arêtes très-prononcées, qui s'effilent vers le bas, et s'embouchent au bord non profilé du fond; vers le haut ces arêtes rentrent presque subitement dans le bord uni, menagé pour la lèvre.

Il nous reste à ajouter quelques observations concernant la matière et l'origine de la Coupe.

On trouve dans d'anciens inventaires et en d'autres notices la mention, que la précieuse Relique est formée d'une pierre de grande valeur, de couleur rouge et mouchetée de taches blanches[1]). Cette assertion nous paraissait inadmissible, attendu que la Coupe ne produit pas, au toucher, la sensation de froid que la main ressent communément au contact de la pierre. Aussi, après avoir enlevé quelques fragments à la pâte qui les tenait attachés depuis trois siècles, avons-nous pu constater que l'intéressant gobelet est fait de verre màt fondu, ayant en moyenne une épaisseur de 3 à 4 millimètres. On peut dire que le ton dominant de la couleur est le rouge-brun foncé, s'approchant en plusieurs endroits du pourpre foncé. Dans ce fond rouge-brun, on voit, ainsi que l'indique notre Figure 5, des taches blanches et noires, assez irrégulièrement distribuées.

On trouve non seulement dans la conformation extérieure, mais aussi dans la fonte de verre si remarquablement tacheté, les traces évidentes d'une haute antiquité, lesquelles placent l'origine de la Coupe aux temps de la Rome classique, alors que la fabrication de pareils vases de différentes couleurs avait atteint le plus haut degré de perfection. Une coupe pareille à la nôtre fut trouvée à Xanten[2]). Nous avons vu dans les col-

[1]) Rayssius, l. c. p. 472, Registre n. 8, p. 55, Didron ainé, Quelques jours en Allemagne, Paris 1859, p. 10.

[2]) Fiedler, Denkmaehler, p. 61 et planche 58. Cf. Cochet, Normandie souterraine, p. 150 et pl. 6 et J. Habets, Découvertes d'antiquités dans le duché de Limbourg, t. I, p. 159 n. IV et p. 250 n. 7.

lections de feu M. Ramboux, conservateur du Musée de Cologne, un grand nombre de verres de l'ancienne Rome, qui presque tous dataient des plus beaux temps de la verrerie romaine. Or tous ces spécimens portaient sur le fond bleu, vert ou jaune des tàches blanchâtres, comme on les trouve à la Coupe de S. Servais.

LE BATON DE SAINT SERVAIS.

Longueur totale du Bâton 1,14 m.; largeur de la poignée 0,11 m.

IVe SIÈCLE.

Le Bâton de S. Servais[1]) occupe sans contredit une place distinguée entre les anciens bâtons épiscopaux en forme de T (*tau*), pour son ornementation aussi riche que sévère.

Le R. P. Martin, dans sa dissertation sur la plus ancienne forme et le développement de la crosse épiscopale[2]), a démontré par plusieurs exemples que dans l'Eglise latine, jusqu'aux temps de Charlemagne, comme c'est encore aujourd'hui le cas dans l'Eglise grecque, la crosse avait ordinairement la forme d'un *tau*, c'est à dire qu'au sommet elle s'étendait symétriquement de part et d'autre, et s'arrondissait sur la surface supérieure, pour offrir un appui commode à la main. C'est seulement après le temps des Carolingiens qu'en Occident s'établit l'usage d'allonger le sommet du *pedum* et de le recourber sur lui-même, ainsi que cela se voit encore actuellement.

Le Baton conservé dans l'ancienne Cathédrale de Maestricht (v. Fig. 7), appartient décidément à l'époque, où les crosses épiscopales avaient communément la forme grecque; cependant l'antique tradition ne le connait pas comme crosse pastorale,

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 12, et Didron l. c. p. 10.

[2]) Mélanges d'Archéologie, Paris 1852, t. IV, p. 161 et suiv.

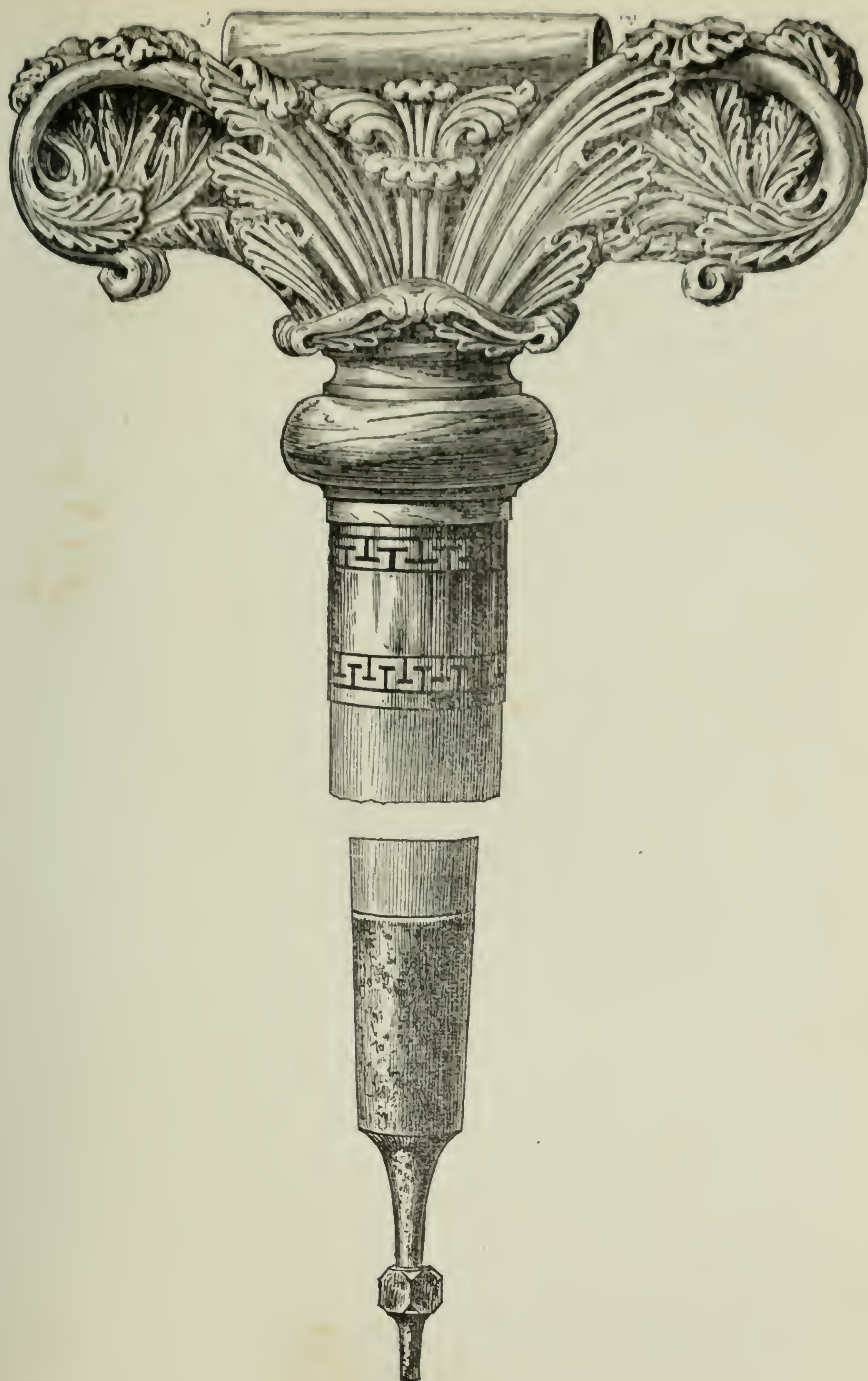


Fig. 7. Bàton de S. Servais.

mais comme bâton d'appui, dont S. Servais s'est servi dans ses voyages apostoliques, et spécialement lors de son pèlerinage à Rome. C'est ainsi que le rapporte l'Inventaire de notre Trésor, dressé par les gardiens des SS. Reliques, Baudouin de Molendino et Jean Herdina, le 8 Juin 1383, en présence de Thierry de Havert, Doyen, Robin de Swalmen, Camérier, Gérard de Montenaecken, maitre de fabrique, André Jadines et Théodore de Wilix, chanoines députés: « *Item baculus eius peregrinalis, per quem draconem interfecit, et quem fixit in terra et erumpebat fons salutaris* [1]).

Ce Bâton de pèlerinage est composé de trois parties: la canne, la poignée, et l'armature ou pointe inférieure.

La canne de roseau, entièrement vermoulue, montre assez qu'elle a traversé une longue série de siècles: ayant été brisée plus d'une fois, les différents morceaux ont été réunis au moyen d'anneaux d'argent, et comme un morceau avait disparu, il a été, dans le dernier temps, remplacé par un autre morceau de bois très-bien reconnaissable, au point de donner au Bâton la longueur de 1,01 m., qu'on présumait avoir été l'originale.

La poignée en ivoire, élégamment sculptée, est surtout remarquable; Fig. 7 la représente en grandeur naturelle. En la comparant avec la Crosse analogue de S. Héribert, archevêque de Cologne († 16 Mars 1021), conservée dans l'église autrefois abbatiale de Deutz [2]), on observe la même différence qu'on a déjà pu observer entre la Clef de S. Servais et celle de S. Hubert; la première, de même que notre poignée, datant d'une époque où l'art chrétien n'existait pas encore, n'a dans son ornementation rien du caractère religieux que présentent la Clef de S. Hubert et la poignée de la Crosse de S. Héribert.

La poignée de notre Bâton, formée d'un faisceau de feuilles richement sculpté, surmonte un anneau également en ivoire, arrondi et uni, et dont le plus grand diamètre mesure 0,35 m. Le faisceau se compose de deux nervures symétriques, qui se

[1]) C'est la seule Notice textuelle de cet Inventaire, conservée par Bouwens, Cort begryp, p. 49. Cf. Placentius, Catalogvs Antistitum, fol. 21. Bovwens, Sacer Thesavrvs, p. 35, et Hazart, Den schreeuwenden Blinden, p. 71 et 86.

[2]) V. Dr. Fr. Bock, Das heilige Koeln, p. 8—12 et pl. XXIII, Fig. 85.

recourbent sur elles-mêmes et s'épanouissent en une touffe de feuilles d'un style vigoureux. Le feuillage de ces deux grandes nervures, courbées en spirale de part et d'autre, et qui rappellent assez bien les volutes du chapiteau ionique, présente une analogie frappante avec l'acanthe classique et nous fait spontanément penser aux feuilles moulées sur le manche de la Clef de S. Servais (Fig. 1). Entre les deux nervures surgissent, comme du sein d'un calice de fleurs, de petites tiges droites se terminant aussi en feuilles. Pour rendre l'usage du Bâton plus commode, l'artiste a sculpté sur le haut de la poignée, entre les sommets des courbures, une baguette en haut relief. A voir la configuration des feuilles et leur grande analogie avec les ornements caractéristiques, imités de l'art classique, on est porté à attribuer cette œuvre d'art à un sculpteur d'ivoire arrivé de Byzance en Italie. C'est probablement de ce pays que S. Servais a apporté le Bâton, puisqu'il a visité l'Italie à trois reprises, en 350, en 359 et lors de son pèlerinage au tombeau de S. Pierre. La sculpture de la poignée, dégradée d'un côté, a été rétablie en 1870 avec une telle habileté, que la partie ajoutée ne saurait être distinguée autrement que par la plus grande blancheur de l'ivoire.

La canne et la poignée sont réunies ensemble par une bande d'argent ornée de méandres niellés et d'une date plus récente que le Bâton. La pointe inférieure en fer battu, rendue en grandeur naturelle par la Fig. 7, a peu souffert de la rouille; sa forme et la manière dont elle est travaillée l'assignent au XIVe siècle.

Quant à la vénération publique dont le Bâton de pèlerinage a été l'objet de la part de nos ancêtres, on peut voir aux Appendices[1]), qu'il était montré tous les sept ans lors de l'Ostention solennelle, et qu'aux Processions des Reliques il accompagnait la Châsse de S. Servais.

Le Trésor de l'église de St Pierre à Salzbourg possède une crosse analogue[2]); elle date du VIIe siècle, ayant appartenu à S. Rupert, évêque de cette ville.

[1]) V. p. XXXIV, XXXV et XLII.

[2]) Dr. Karl Lind, Ueber den Krummstab, Wien 1863 p. 52.

LA CROSSE DE SAINT SERVAIS.

Longueur totale 1,745 m.; longueur du roseau 1,505 m.

IVe SIÈCLE; ORNEMENTS MÉTALLIQUES XIIIe SIÈCLE.

La crosse ou plutôt le bâton, appui nécessaire aux vieillards, était aussi, dès la plus haute antiquité, une marque de distinction. Au Livre des nombres (Cap. 17, v. 2 et Cap. 21, v. 18) les chefs des tribus d'Israël sont distingués par le bâton, et c'est là l'origine du sceptre ou bâton de commandement.

Les évêques des premiers siècles portent déjà la crosse ou le bâton pastoral; c'est ce que racontent les biographies de S. Munis, évêque irlandais du Ve siècle, de S. Vaast, évêque d'Arras († vers 540), de S. Césaire, évêque d'Arles († 542), de S. Médard, évêque de Noyon et de Tournay († 545), de S. Domitien, 11me évêque de Maestricht († vers 560), de S. Géry, évêque de Cambrai († vers 614), de S. Amand, 17me évêque de Maestricht († 684); le biographe de S. Césaire rapporte même que l'office de porter devant l'évêque le bâton pastoral incombait à ses notaires [1]; déjà S. Remi, archevêque de Reims depuis 459, mentionne, dans son testament, son bâton en argent orné de figures [2]; enfin le IVe Concile de Tolède, célébré en 633, prescrit dans son 28me Canon [3], que la réintégration d'un évêque, injustement déposé, doit se faire « devant l'autel, par la restitution de l'étole, de l'anneau et de la crosse ».

Le bâton épiscopal, nommé *cambuta* ou *cambuca*, *pedum*,

[1]) Acta SS., Febr. t. I p. 783 n. 18. Baldericus, Chronicon Cameracense, Duaci 1615 p. 552, Ghesq. Op. cit. t. II pp. 159 n. 17, 165 n. 4, 276 n. 12, 501 n. 55, et t. IV p. 277 n. 12. « Cum vir Dei (Caesarius) ad aliam ecclesiam pergeret, clericus, cui cura erat baculum illius portare (quod notariorum officium erat), oblitus est. » Acta SS., Aug. t. VI p. 79 n. 18 et p. 80 n. 22.

[2]) « Argenteam cambutam figuratam. » Ghesq. Op. cit. t. I p. 645 et 648 nota S.

[3]) Labbeus, SS. Conciliorum Collectio, Flor. 1764 t. X col. 627.

petalum, virga, baculus, ferula[1]), se composait primitivement de deux parties distinctes : la partie supérieure, désignée plus spécialement par le mot *cambuta*, fut bientôt, comme nous le voyons par le testament de S. Remi, faite en argent, même en or, tandis que la partie inférieure resta simplement en bois. Au VIII[e] siècle les crosses précieuses étaient devenues d'un usage si général, que S. Burchard, disciple de S. Boniface et premier évêque de Wurtzbourg, est loué d'avoir eu une crosse en bois[2]).

Quant à la forme, les anciens Liturgistes distinguent trois sortes de crosses[3]) : la première droite, surmontée d'une croix ou d'un boulet, comme celle de S. Materne[4]) ; la seconde en forme de T, comme le bâton représenté par notre Fig. 7; enfin la troisième avec la courbure, dont l'usage exclusif s'est maintenu dans l'Église latine.

Quoiqu'il en soit de l'ancienneté relative de ces trois formes de la crosse, et quoique la seconde ait pu prévaloir assez longtemps aussi en Occident, on n'a pas de données pour prétendre que la crosse recourbée n'ait pu être en usage très-anciennement. Outre que cette forme ornementale est très-simple en elle-même, les modèles, même antérieurs au Christianisme, ne faisaient point défaut. L'idole Pan portait un bâton recourbé, et chez les Romains les prêtres païens, spécialement les augures, en faisaient usage[5]).

Dès le XI[me] siècle les monnaies épiscopales de Liége, que nous avons pu examiner, ne portent pas d'autre bâton pastoral que la crosse[6]). Des monuments très-anciens reproduisent la

[1]) Gavantus, Thesaurus SS. Rituum, Lugd. 1652 t. I p. 87, Ciampinus, Vetera monimenta Par. I p. 121, et Card. Bona, Rerum liturgicarum libri duo, cum Notis et Observ. D. Roberti Sala, Taurin. 1749 t. II p. 269.

[2]) « Ipsa, quae in loco sepulturae ejus servatur cambuca, semper nobis ad memoriam reducit humilitatis ejus exempla ». Acta SS., Oct. t. VI p. 585. Cf. Ab Eckhart, Commentarii de rebus Franciae orientalis, Wirceb. t. I p. 522.

[3]) Ciampinus, Op. cit. P. III p. 210; Bona, Op. cit. t. II p. 267. Cf. Roberti, p. 142.

[4]) Voyez Dr. Fr. Bock, Der Kunst- und Reliquienschatz des Koelner Domes, Partie 2me Fig. 3, et Hariger dans Chapeaux. t. I p. 10.

[5]) Pomey, Pantheum mythicum, Amstel. 1777 p. 165; Gutherius, De veteri Iure pontificio, et De la Chausse, De insignibus Pontificis maximi etc. dans Graevius, Thesaurus antiquitatum romanarum, t. V p. 58 et 314.

[6]) Perreau, Recherches sur la ville de Maestricht etc. p. 27, et Decoster, Trouvaille de monnaies du XI[e] siècle, p. 8 et suiv.

même forme, même simultanément avec le bâton en forme de T. C'est ainsi que le docte Mabillon a publié[1]), d'après un ancien Codex du monastère d'Elnon, où mourut S. Amand, trois tableaux où figurent les évêques S. Amand, S. Mommolin et l'abbé S. Bertin avec la crosse recourbée, S. Réole et l'abbé Jean avec la crosse en forme de T. Il est digne de remarque que de ce temps la crosse de S. Amand était conservée à Elnon (Saint-Amand). La crosse de S. Ursmar, évêque-abbé mort en 713, est décrite comme étant recourbée[2]) : la même forme est attribuée à celle de S. Saturnin à Toulouse, de S. Augustin à Valence, de S. Isidore à Bologne[3]) ; et l'auteur de l'Histoire des miracles de S. Denys, qui écrivit au 9me siècle, assure, se fondant sur les bâtons épiscopaux conservés de son temps aux sépulcres des Saints, que c'était là le type des crosses anciennes, comme l'indique d'ailleurs le nom de *cambuca* qu'on leur donnait autrefois et qui signifie un bâton recourbé[4]).

Parmi les objets que la vénérable tradition fait remonter jusqu'à S. Servais, notre Trésor compte aussi sa Crosse pastorale[5]). (V. Fig. 8.)

Elle fut trouvée, au rapport des *Actes de la Translation*, dans le tombeau de notre Saint, à sa droite[6]), et n'est pas moins célèbre dans nos anciennes Chroniques, que les Reliques déjà mentionnées. Elles racontent en effet que S. Valentin, prédécesseur de S. Servais sur le siége de Tongres, sentant sa

[1]) Annales ordinis S. Benedicti, Lucae 1739 t. I p. 487. Cf. t. V p. 8 et Dom Pitra, Histoire de S. Léger, p. 420.

[2]) « Baculum recurvum (quem plerique cambuttam, alii petalum vocant), quasi a S. Ursmaro gestatum et sic proprium, argento fabricavit. » Ghesq. Op. cit. t. VI p. 269 n. 5 et p. 271 nota c.

[3]) Gavantus, loco cit.

[4]) « Videt interea introire senem Clericum, Pontificalibus vestibus exornatum, ferentemque in manu Baculum a capite arcuatum, in ima reflexum, qualibus antiquiores Pontifices usos fuisse, ad memorias eorum suspensi declarant. » V. Mabillon, Op. cit. t. II p. 201 ; Card. Bona, Op. cit. t. II p. 267 et 270 ; Gavantus, l. c. : Martene, De antiquis Ecclesiae ritibus, Bassani 1788 t. II p. 28.

[5]) V. l'Appendice n. 16 sub 11°. Raissius, Hierogazophylacium belgicum p. 472, Didron, l. c. et les Bulletins de la Gilde de S. Thomas et de S. Luc p. 54.

[6]) V. plus haut p. 59 et 62 ; Officia propria SS. dioec. Ruraem. ad 7 Junii.

fin s'approcher, déposa sa crosse sur l'autel de la Sainte Vierge, en menaçant des plus terribles châtiments quiconque, après sa mort, oserait la prendre sans être appelé de Dieu à l'épiscopat. A la mort de S. Valentin, le siége épiscopal resta donc vacant, jusqu'à ce que S. Servais, conduit par un Ange, vint à Tongres, et étant entré dans l'église, se mit à prier avec ferveur devant l'autel de la Mère de Dieu. Alors l'Ange, se montrant visiblement au peuple assemblé, prit la Crosse de l'autel et la remit à S. Servais, à la grande joie de tous les fidèles [1]). Cette Légende est aussi mentionnée brièvement dans l'antique Bréviaire de notre église [2]).

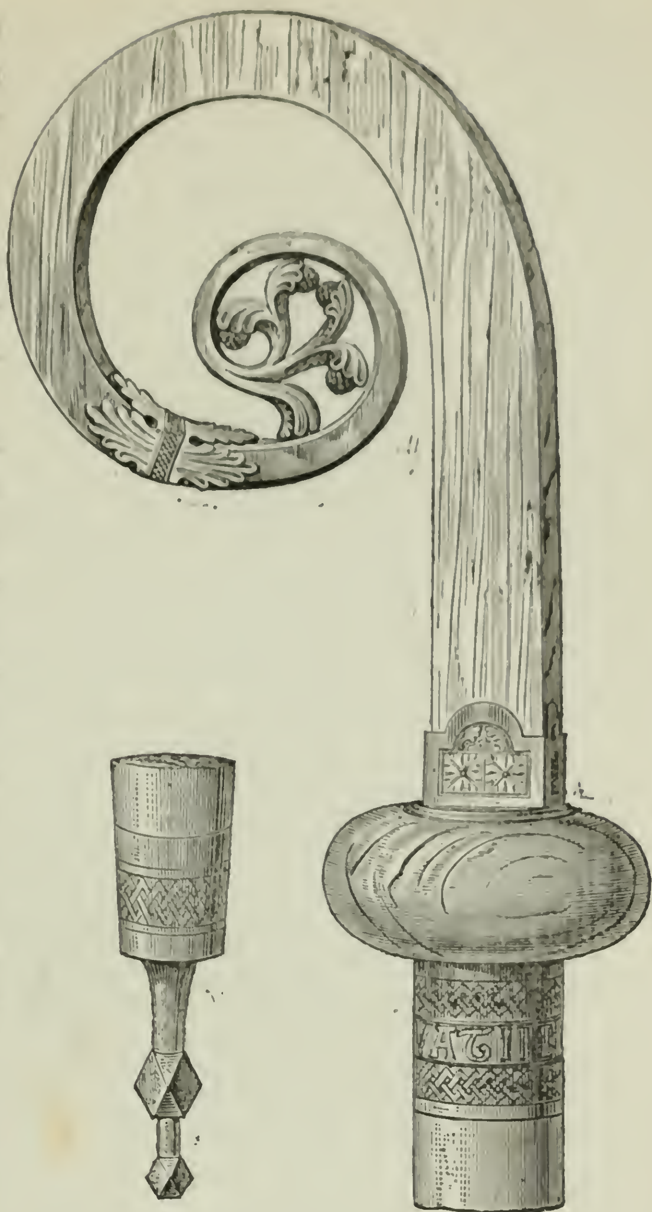


Fig. 8. Crosse de S. Servais.

Des monnaies du XIe siècle [3]), le bas-relief du XIIe siècle,

[1]) Van Veldeken, liv. I v. 471 et suiv., Aegidius dans Chap. t. I p. 24 et 29, De Voragine, Legenda SS. aurea, fol. 258, Breuiarium ecclesie S. Serv. Infra Octauam Lectiones, Placentius, l. c. fol. 15 et 17, Halin, l. c. fol. 2. Heymbach, l. c. p. 2 et 28, Bouwens, Sacer Thesaurus, p. 55. Cort Begryp, p. 12, Lobbetius, l. c. p. 41, et alii.

[2]) Ymnus ad Laudes :

« Ab Armenia Christus hunc direxit,
Tungris orantem Angelus erexit,
Et ab altari virgam pastoralem
Illi porrexit. »

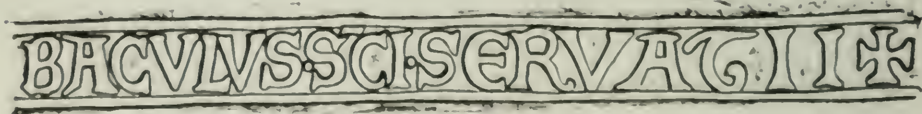
[3]) Perreau, Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies, p. 25 et pl. VII fig. 6.

déjà cité p. 59, la Châsse (v. Fig. 15), et le plus ancien sceau connu de la ville de Maestricht représentent S. Servais avec la Crosse, telle que la donne notre Fig. 8, mais sans les ornements métalliques. L'acte, muni du sceau mentionné, est daté à la vérité du 14 Septembre 1227, mais la forme et le style du sceau portent évidemment le caractère d'une origine plus ancienne[1]).

Dans l'ancien Inventaire de 1383 le *Baculus pastoralis S. Servatii* était mentionné immédiatement avant le Bâton de pèlerinage; dans l'*Ordo ostensionis* il était montré en premier lieu, et dans les Processions solennelles un chanoine le portait à côté de la Chasse[2]).

De même que le Bâton de pèlerinage, la Crosse de S. Servais se compose de trois parties distinctes.

La canne, longue de 1,505 m., et fort vermoulue, montre assez par elle-même sa haute antiquité. La partie supérieure est entourée d'un anneau en vermeil, sur lequel on lit, entre deux bandes de méandres entrelacés en forme de zigzags, les mots[3]) en caractères romans que voici:



Un anneau pareil, sur lequel se trouve gravée une bande de méandres entrelacés, entoure aussi la partie inférieure de la canne.

La volute, primitivement d'une seule pièce d'ivoire, et haute de 0,16 m., s'élève sur un nœud également en ivoire, et se termine par des feuilles et des fruits en vermeil élégamment ouvragés. Pour soutenir cette volute, cassée on ne sait quand en deux endroits, on l'avait munie en haut et en bas de deux plaques d'argent.

[1]) V. ce sceau dans le Messager des sciences histor. de Belgiques Gand 1851 p. 225. Le même sceau se trouve à plusieurs Actes publiés dans mon Inventaire des Chartes de l'église de S. Servais.

[2]) V. Bouwens, Cort Begryp, p. 49 et aux Appendices p. XXXV et XLII.

[3]) La croix, que notre dessin place abusivement à la fin, précède le mot bacvlvs etc.

Tous ces ornements en vermeil datent du commencement du XIII[e] siècle. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux, d'abord sur les caractères de l'inscription citée plus haut, puis sur l'ornement imité de la classique feuille d'acanthe et gravé sur la bande de la Crosse au-dessus du nœud, enfin sur les feuilles et les fruits, qui terminent la courbure. Il est à croire que la garniture en vermeil a été ajoutée pour maintenir les fragments de la volute. L'artiste a su donner à cet appendice, devenu nécessaire, une forme élégante qui relève la beauté de la vénérable Relique.

La pointe inférieure en fer, haute de 0,05 m., a beaucoup d'analogie avec celle du Bâton de pèlerinage. On s'en rendra facilement compte en comparant les deux pointes (Fig. 7 et 8).

La réunion de ces trois parties donne à la Crosse épiscopale sa signification symbolique : la courbure rappelle à l'Évêque qu'il doit chercher les brebis errantes ; la canne ou le bâton exprime sa juridiction ; la pointe sert à exciter les paresseux et à punir les rebelles. De là le vers :

Attrahe per primum, medio rege, punge per imum;

et cet autre, qu'on lisait sous une antique image de S. Saturnin de Toulouse :

Curva trahit, quos virga regit, pars ultima pungit [1].

Comme à Maestricht, la basilique royale de S. Denys à Paris conservait autrefois deux bâtons du premier Apôtre de la France : son Bâton de voyage et sa Crosse [2]. Nous ne savons si ces précieuses Reliques ont survécu à la dévastation des Vandales modernes.

---

[1]) Gavantus, l. c. p. 87. Cf. Molanus-Paquot, Historia SS. Imaginum, p. 556.
[2]) Card. Bona, Op. cit. t. II p. 269.

LE VÊTEMENT PONTIFICAL DE SAINT SERVAIS,

conservé dans la Châsse du même Saint.

IV[e] SIÈCLE.

Lorsque, le 9 Novembre 1863, on fit l'ouverture solennelle de la Châsse de S. Servais, on trouva parmi les Reliques un paquet d'étoffes soigneusement enveloppées. A ce paquet était attachée, au moyen d'un cordon de soie verte, une plaque de plomb, portant cette inscription : VESTİMENTA SC̄I SERVATİİ (*Vêtements de S. Servais*). Les caractères de cette inscription portent le cachet de la seconde moitié du XII[e] siècle et datent par conséquent de la même époque que la Châsse.

Après avoir enlevé l'enveloppe extérieure du paquet, on en trouva une seconde en chamois, laquelle contenait une sorte d'*humerale* où était enfermée une grande étoffe de soie, fort endommagée et percée de trous. De cette étoffe on détacha une partie, qu'on voit représentée Fig. 9. L'étoffe ne présentait plus la forme d'aucun vêtement. On trouva dans le même paquet deux sandales en cuir jaune[1]), fortement liées ensemble, ainsi que plusieurs fragments de soie et de byssus, lesquels avaient peut-être fait partie de la tunicelle et de l'aube de S. Servais[2]).

L'acte de l'ouverture officielle faite le 9 Mars 1611, constate la présence du même paquet : « *unam sarcinam colligatam ex vestibus et ornamentis S. Servatii* (un faisceau lié des vêtements et ornements de S. Servais). »

Le dessin répété, tel qu'il se voit Fig. 9, au cinquième de

[1]) Il est encore fait mention de sandales, parmi les Reliques de S. Eloi († 659). Ghesq. t. III p. 522. Elles faisaient primitivement partie du vêtement liturgique de tous les ministres de l'autel. V. Bona, Op. cit. t. II p. 242 et Rubenius, De re vestiaria veterum dans Graevius, Op. cit. t VI p. 1014.

[2]) V. les Appendices n. 16 sub 1 et n. 17.

la grandeur naturelle, prouve que l'origine de la soie doit être placée dans un temps et dans un pays, où le Christianisme n'avait pas encore étendu son influence généralement, et où le paganisme exerçait encore sur l'art un empire incontesté. Les dessins sont entourés de cercles enlacés, ainsi qu'on le trouve ordinairement dans les soieries avant le Xe siècle; ces cercles, formés d'ornements tirés du règne végétal, ont un diamètre de 0,28 m. et rappellent les modèles de la Rome classique, sans trahir le moins du monde le style moins ancien qui caractérise les siècles chrétiens.

Ainsi les tissus, destinés au culte, dont parle Anastase le Bibliothécaire dans son *Historia de vitis romanorum Pontificum*, représentent presque toujours des sujets chrétiens, parfois des sujets allégoriques, jamais des sujets païens. D'après le dit auteur le Pape S. Léon III (795—816) donna à différentes églises des vêtements (*vestes*), représentant la Nativité, la Passion, la Résurrection, l'Ascension de Notre-Seigneur, la descente du Saint-Esprit, la Ste-Vierge et les douze Apôtres, la tradition des Clefs à S. Pierre, la passion des Martyrs. S. Pascal (817—824) donna des voiles (*vela*), représentant, outre plusieurs des sujets cités, des Anges, les miracles des Apôtres, le martyre de Ste Cécile, des SS. Processus et Martinianus. Comme sujets allégoriques nous rencontrons l'histoire des lions, des paons, des aigles etc.[1])

Dans le champ des cercles on voit ici au contraire une colonne cannelée de l'ordre dorique, laquelle porte deux jumeaux, peut-être Romulus et Remus ou plutôt les Dioscures Castor et Pollux. De chaque côté de la colonne se voit le sacrifice du tau-

[1]) V. Migne, Patrol. lat. t. 128 les numéros 561, 563, 582—584, 589, 408, 417, 424, 434, 436, 440, 443, 448—451, 461, 500, 501, 506, 514, 584 etc. Ne citons que le n. 498, où S. Léon IV (847—855) donne à la basilique de St Pierre « cortinam Alexandrinam mirae pulchritudinis unam, habentem historiam pavonum portantium desuper homines, et aliam historiam aquilarum rotarumque, et avium cum arboribus» et à la basilique des quatre Saints Couronnés, entre autres « vestem albam cum rosis, habentem rotas septem, et in medio tabulam de chrysoclavo, cum effigie hominis gerentis in capite gemmas prasinas quinque ..... Velum acupictile, habens hominis effigiem sedentis super pavonem, unum. Item vela, habentia historiam sanctae Dei Genitricis, tria. »

reau, et un génie fait la libation. C'est la première fois que nous rencontrions une soierie représentant un sacrifice païen. Cette représentation ne saurait être l'œuvre de fabricants chré-

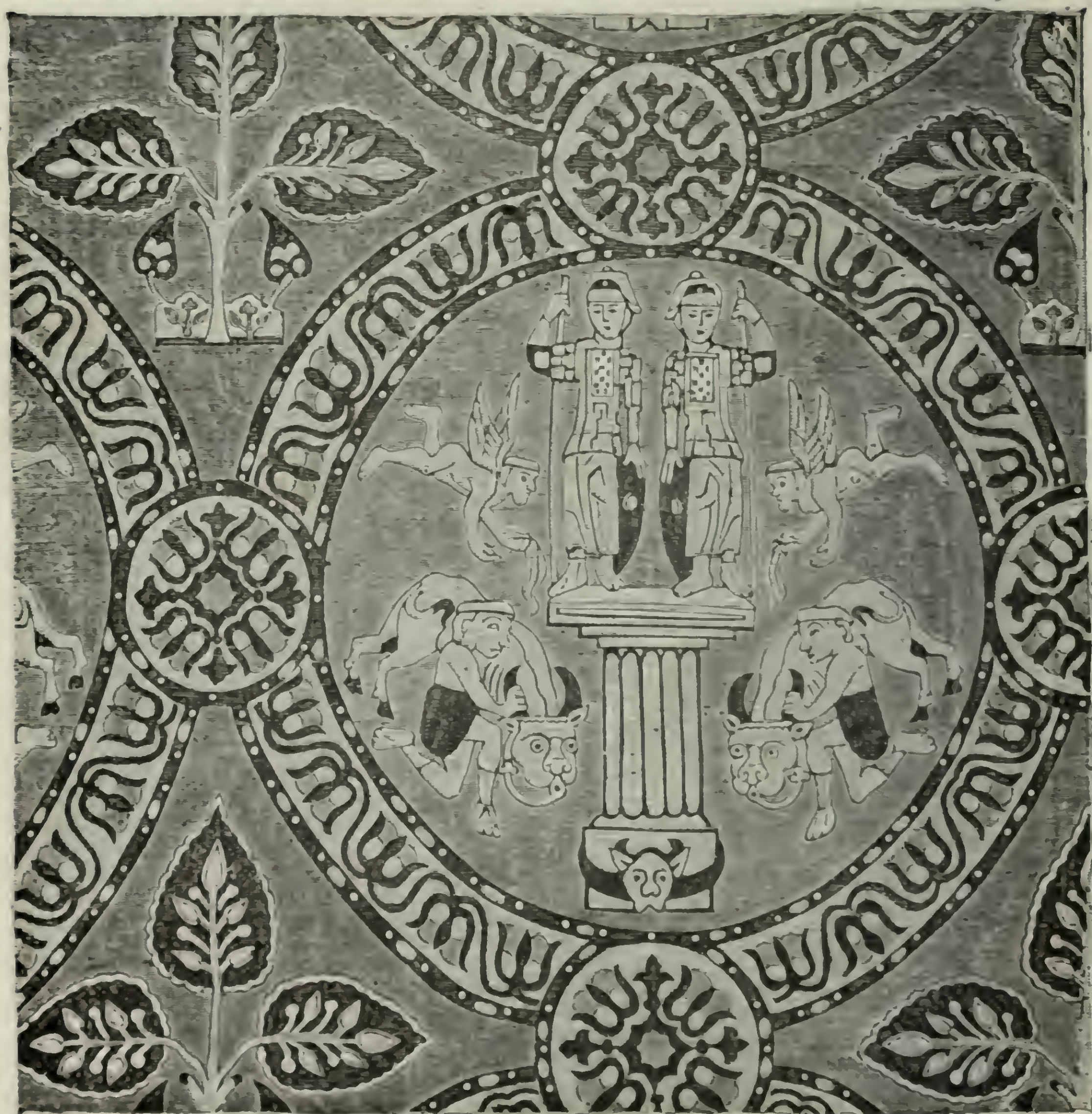


Fig. 9. Partie du Vêtement Pontifical de S. Servais.

tiens; ce n'est qu'à partir du VII[e] siècle que ceux-ci, établis à Byzance et dans les îles grecques, fournirent au commerce du monde entier, une grande quantité de tissus pourprés à dessins.

Non seulement les dessins, mais aussi les différentes couleurs méritent l'attention des archéologues et des fabricants. Au moyen de la trame, on a obtenu dans ce tissu, qu'on désignerait aujourd'hui par le nom de *gros grain*, quatre couleurs différentes. Le ton dominant peut être regardé comme un cramoisi tiré

du murex et de la cochenille, et qui dans sa première fraîcheur s'approchait du rouge foncé de feu. Les contours des feuilles et des figures, et principalement les traits des visages, sont d'un pourpre foncé tirant sur le bleu de violette *(dibapha)*, appelé aux temps du Bas-Empire, *purpura imperialis*. La troisième couleur se trouve dans les nus des figures, ainsi que dans quelques parties des draperies : c'est le jaune-blanc de la soie crue. Enfin la quatrième couleur, employée pour la chlamyde des idoles et le feuillage, est le vert foncé.

On sait par l'opuscule de S. Victrice, intitulé *De laude Sanctorum*, que les vêtements de soie étaient en usage dans les Gaules au quatrième siècle[1]) ; il est également constaté qu'aux premiers temps de l'Église, les habits liturgiques, quoique de même forme que les habits ordinaires, en différaient néanmoins par la richesse de l'étoffe et l'éclat des couleurs[2]) ; c'était afin d'inspirer au peuple le respect du culte divin, et aux prêtres eux-mêmes la gravité et la piété qui conviennent aux cérémonies religieuses. Ici se présente donc la question, si l'étoffe en soie, que nous venons de décrire, a fait partie d'un vêtement liturgique de S. Servais, ou bien si elle a été employée comme *pallium mortuorum* (manteau des morts) à envelopper les restes mortels de S. Servais? La tradition nous en donne la solution. Elle rapporte en effet que le corps du Saint, lors de son élévation au huitième siècle, fut trouvé non seulement enveloppé d'étoffes en soie et en lin, mais qu'il était en outre habillé de ses vêtements pontificaux, parfaitement conservés[3]).

[1]) V. Ghesq. Op. cit. t. I p. 421 n. 6. S. Victrice, évêque de Rouen, mourut environ l'an 407.

[2]) Card. Bona, Op. cit. t. II p. 216 et 258, Bartholinus, Comment. de paenula dans Graevius, Op. cit. t. VI p. 1174, et Bergier, Dictionnaire de Théologie sub verbo Habits sacrés.

[3]) « Apparet corpus sacrum lineis et sericis involutum ; quibus dimotis Crucem auream de pectore levant ; de sub capite auri purissimi monile, in quo de ligno erat Crucis Dominicae : a dextris virgam pastoralem ; alio de latere traditam illi quondam Romae a B. Petro argenteam mirifici operis clavem ; Capsas quoque electro lucidissimas, ex utroque latere perplurimas. Quid Pontificale memorem vestimentum ? nulla quippe corruptione laesum. Tollunt et quoddam sericum, in die depositionis ejus, manibus Angelorum, adstantibus mille fidelibus Christi, allatum superque illum diligentissime locatum. A facie ejus cum abducunt sudarium, etc. » Acta Transl. dans Ghesq. t. I p. 200. Cf. Van Veldeken l. II v. 815 et suiv.

Au reste, si même cette tradition particulière faisait défaut, les usages généralement reçus de ce temps nous autoriseraient à affirmer que S. Servais a été enseveli, habillé de ses vêtements épiscopaux, et enveloppé en outre d'étoffes précieuses. Ainsi, lorsque vers la fin du VI[e] siècle le corps de S. Remi fut transféré, on le trouva revêtu de sa chasuble et de sa tunique, et enveloppé d'un voile de soie rouge[1]); et nous lisons de S. Domitien, qu'il fut enseveli, *indutus vestibus Praesulatus, caput ornatum habens infula, manum pastorali circumdatam baculo*[2]), et de S. Hubert : *Posthaec autem induunt eum, prout erat solitus indui divino altari assistens, subucula scilicet linea, atque planeta*[3]).

En nous rapportant à ces faits historiques, nous croyons devoir regarder le morceau d'étoffe, représenté Fig. 9, comme ayant fait partie du vêtement Pontifical, qui fut trouvé dans le tombeau de S. Servais. Les représentations païennes, que nous y voyons, ne doivent pas nous faire hésiter. En effet, les décorations païennes, qui couvrent les édifices de la même époque, à Rome et dans toute l'Italie, voire même les peintures des catacombes, démontrent que dans les premiers siècles, alors que l'Église n'avait pas encore fait entrer son propre génie dans le domaine de l'art, on avait une assez grande connivence à permettre l'emploi de formes païennes.

Il y a encore un autre motif, qui nous fait regarder notre soierie comme un morceau du vêtement Pontifical de S. Servais, et non pas de ses enveloppes mortuaires. Notamment il est avéré que jadis l'église de S. Servais possédait une châsse spéciale, contenant trois vêtements, qui avaient servi à envelopper le corps de S. Servais : le suaire, une étoffe rouge ou pourpre, et une autre blanche avec figures diverses[4]); la seconde est men-

[1]) Ghesq. Op. cit. t. I p. 612 et 613.

[2]) Ghesq. t. II p. 167 : et cf. ibid. p. 134 n. 9. L'infula, remplacée plus tard par la mitre, était un bandeau couvrant la partie chevelue de la tête et lié des deux côtés par une bandelette pendante. On peut en voir un exemple dans l'antique image de S. Amand, donnée par Mabillon l. c. p. 487. V. Raynaudus S. J. De Pileo caeterisque capitis tegminibus dans Graevius, Op. cit. t. VI p. 1288.

[3]) Roberti, Vitae S. Huberti Pars secunda, p. 54.

[4]) Appendices n. 11 et n. 16 sub 119. V. p. 93 la note 3. S. Greg. Turon. Hist.

tionnée dans l'ancien Bréviaire de notre église[1]). Ces vêtements étaient tenus en grande vénération et figuraient sur les images de S. Servais qu'on distribuait aux pèlerins. Lors de son arrivée à Maestricht, S. Norbert, ayant manifesté le désir de les voir, eut beaucoup de peine à en obtenir la permission, puisqu'on éprouvait une crainte mêlée de vénération en ouvrant la châsse, qui contenait ces étoffes, sanctifiées par le contact du corps de S. Servais[2]). Pendant le siège de Maestricht en 1579, le Chapitre en commit la garde à deux Chanoines, afin de les soustraire à la violence de ceux qui dominaient alors la ville, mais ces Chanoines ayant été tués lors de la prise de Maestricht, le Trésor caché par eux ne fut plus retrouvé[3]). C'étaient là les draps mortuaires, tandis que les vêtements Pontificaux proprement dits étaient restés dans la Châsse même de S. Servais.

Franc. l. II cap. 5 (dans MIGNE, Patr. lat. t. 71 n. 52) et VAN VELDEKEN, l. I v. 2954 et 3176 et liv. II v. 815, 845, 857 et suiv.

Ymnus ad Laudes :

« Die qua vitam mundi exalauit,
Celitus missa purpura volauit
Super beati corpus antistitis
Atque velauit. »

[2]) Acta SS., Junii t. I p. 859 n. 5.

[3]) Het Leven etc. MS. l. II chap. 1. HALIN, l. c. fol. 12 verso. BOVWENS Sacer Thesavrvs, 1652 p. 37, dit : « Adhuc diversi vivunt cives, qui eosdem viderunt. Anno autem 1579, in reductione hujus civitatis, per duos Canonicos alicubi custodiae caussa fuerunt absconditi, et post dictorum Canonicorum obitum reperiri hucusque non potuerunt. » Les paroles de notre Appendice n. 16 sub 119 sont évidemment empruntées à Bouwens ou à une Notice plus ancienne, puisque les citoyens, qui avaient vu ces étoffes avant 1579, ne pouvaient plus être en vie en 1677.

AUTEL PORTATIF DE SAINT SERVAIS,

Longueur 0,19 m.; largeur 0,15 m.; hauteur 0,06 m.

AUTEL IV[e] SIÈCLE; ENCADREMENT MÉTALLIQUE XII[e] SIÈCLE.

Une des preuves les plus palpables que fournit la tradition en faveur du saint Sacrifice de la Messe, est l'existence des autels primitifs.

S. Evariste, qui gouverna l'Église catholique à la fin du premier siècle, prescrivit que la pierre, sur laquelle le prêtre sacrifiait, devait être ointe par l'huile sainte[1]). Cette prescription, attribuée aussi à S. Hygin (139—142), fit tomber en désuétude les autels en bois; aujourd'hui il existe plus que l'autel en bois, sur lequel célébra S. Pierre, et qui est conservé à Rome dans la basilique de Latran; l'usage en est réservé au Souverain Pontife. S. Félix Pape (269—274) ordonna d'enfermer dans chaque autel des Reliques des Saints, comme il est encore obligatoire[2]).

Déjà au IV[e] siècle les autels étaient en marbre ou en porphyre, quelquefois même en or et ornés de pierres précieuses, comme celui que l'impératrice Pulchérie Auguste donna à l'église de Constantinople[3]); indice bien éloquent de la haute vénération que les premiers Chrétiens avaient pour le sacrifice, qui s'y célébrait.

Quelques auteurs ont cru à tort que l'usage des autels portatifs (*altaria portatilia, gestatoria, viatica, itineraria*) ne remonte qu'au VIII[e] siècle : il est clair qu'ils ont précédé les autels fixes, leur nécessité ayant dû se faire sentir surtout aux trois premiers siècles, alors que les Chrétiens n'avaient guère de

[1]) Labbe, SS. Concil. collectio, Flor. 1759 t. I col. 631.

[2]) Anastasius Biblioth. (dans Migne t. 127 n. 27), Marchi, Monumenti delle Arti Christiane primitive, p. 51.

[3]) Fleury, Les moeurs des Chrétiens, 3[e] partie, § 35, Nicephorus, Eccl. hist. lib. 14 cap. 2, éd. de Bâle, p. 710.

lieu fixe pour célébrer les saints Mystères, et que, comme le dit Denys d'Alexandrie, cité par Eusèbe[1]), chaque lieu, un champ, une solitude, un navire, une étable, un cachot, servait parfois de temple au Très-Haut. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le Pape S. Urbain (222-230) célébra les SS. Mystères dans la prison, avant d'aller au martyre[2]). Même après que la paix eût été rendue à l'Eglise, les autels portatifs restaient nécessaires aux missionnaires, et plus tard aux prêtres, qui accompagnaient les Croisés pour la Terre-Sainte.

Ce que la situation faite à l'Eglise catholique par les persécutions des trois premiers siècles devait nous faire supposer, se trouve établi par des témoignages positifs. Au témoignage d'Eusèbe[3]), Constantin-le-Grand, lors de son expédition contre les Perses, prit avec lui plusieurs évêques et une tente mobile, en guise de tabernacle, où ils pûssent célébrer le culte divin; et Mgr Galura, dans son bel ouvrage *Le vrai Christianisme primitif*, rapporte p. 146, qu'en 362 le roi des Perses, Sapor, ayant pris sur les Romains la ville de Betzabde, emmena l'évêque Héliodore, plusieurs prêtres et religieux et 9000 autres captifs. Or l'évêque étant tombé malade, consacra pour lui succéder le prêtre Dausa et lui remit l'*autel emporté* dans leur captivité. Plus tard nous rencontrons l'autel portatif de S. Denys, conservé à Brogne, de S. Martin, conservé à Troyes, de S. Wulfran, archevêque de Sens, contenant des Reliques, de S. Willibrord, archevêque des Frisons, conservé à Trèves, des deux SS. Ewald, frères, de S. Anschaire, apôtre de la Suède; Charles-le-Chauve en donna un à l'abbaye de S[t] Denys, près de Paris, qui était de porphyre, encadré en or, enfermant des Reliques et s'appuyant sur quatre pieds, et le savant Martene assure en avoir vu, dans le monastère de S[t] Laurent près de Liége, deux très précieux, avec inscriptions, l'une de l'an 1061, l'autre de 1137[4]). Diverses églises

[1]) Eusebius Caesar., Historia eccles. l. 7 cap. 22 (dans Migne, Patrol. graeca, t. 20 col. 687).

[2]) Acta SS., Maii t. VI p. 11 (Acta martyrii, Cap. 1 n. 5).

[3]) Vita Constantini l. IV cap. 56 (dans Migne, Patrol. lat. t. 8 col. 86).

[4]) Acta SS., Oct. t. II p. 206 nota 1, Martene, De antiquis Ecclesiae ritibus

du pays rhénan possèdent encore d'anciens autels portatifs, notamment Ste Marie-au-Capitole, à Cologne, l'église de Siegbourg, l'église autrefois abbatiale de Gladbach, le dôme de Xanten. Il s'en trouve un aussi à la Cathédrale de Namur, et un autre, provenant de l'abbaye de Stavelot, au Musée de la Porte de Hal à Bruxelles.

Ces autels étaient généralement faits de pierres demi-précieuses; sous la pierre se trouvait un petite table en bois, avec une cavité pour contenir les Reliques, le tout était encadré d'une manière plus ou moins riche[1]). Leur petite dimension, comme le remarque le P. Hazart[2]) dans sa controverse avec le ministre Van Hamerstede sur la Vie de S. Servais, renverse

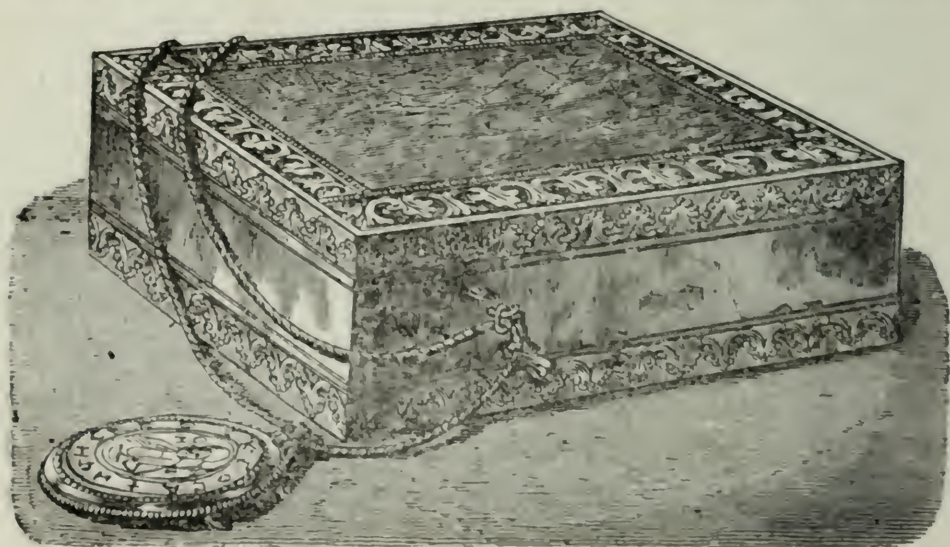


Fig. 10. Autel portatif de S. Servais.

t. II p. 291, H. Cuyckus, De novi Testamenti Sacrificio, fol. 15; Beda, Hist. eccles. Anglorum, lib. 5 cap. 10: « Quotidie sacrificium Deo victimae salutaris offerebant (SS. Ewaldi), habentes secum vascula sacra et tabulam altaris vice dedicatam » (Patrol. lat., t. 95 col. 244), Serarius, Magunt. Rerum l. 5. Not. 23. L'autel, donné par Charles, était, d'après le texte cité par Martene, « de marmore porphyrico, per quadrum auro incluso, quatuor pedes habente, atque in eo pretiosius auro Reliquias inclusit. » Ces quatre pieds que Martene prend pour la mesure, sont plutôt, croyons-nous, quatre pieds sur lesquels l'autel portatif reposait.

[1]) Martene, loc. cit., où il cite Hincmar de Reims, qui ordonne « si necessitas poposcerit, donec ecclesia vel altaria consecrentur, et in capellis etiam quae consecrationem non merentur, tabulam quisque presbyter, cui necesse fuerit, de marmore vel nigra petra aut litio honestissimo secundum suam possibilitatem honeste affectatam habeat et nobis ad consecrandum offerat. »

[2]) Den schreeuwenden Blinden, p. 137.

le système du protestantisme, qui réduit l'Eucharistie à la seule Cène des fidèles et remplace l'autel par la table.

La Trésorerie de S[t] Servais possède encore l'autel portatif (Fig. 10), sur lequel notre premier Évêque, dans ses courses apostoliques, célébra le Saint Sacrifice et autour duquel nos ancêtres s'agenouillaient pour adorer l'Agneau de Dieu venu pour effacer les péchés du monde[1]).

La pierre polie, qui constitue l'autel proprement dit, est un serpentin tacheté de couleur verdâtre, enchâssé dans un encadrement en bois, dont les parois latérales sont couvertes de lames d'argent estampé; ces lames, apparemment l'enveloppe primitive de l'autel, sont munies de deux côtés d'un anneau du même métal, afin de pouvoir porter d'autant plus facilement l'autel. Le dessus de l'encadrement est orné de bandes en argent, dont les feuilles dorées ressemblent beaucoup à celles de la vigne, symbole du Sacrifice eucharistique: les bandes paraissent être du XII[e] siècle. Tous ces ornements ont beaucoup souffert et trahissent même des restaurations partielles d'ancienne date.

Dans la surface inférieure de l'encadrement on a pratiqué une ouverture carrée, dans le but sans doute d'examiner les Reliques que la cavité renfermait et qui ne s'y trouvent plus. C'est peut-être à cette occasion que, pour protéger les Reliques, on a appliqué à la surface l'intéressante étoffe que rend notre Fig. 11, et qu'on l'a recouverte par la plaque en cuivre doré, dont les bords cachent l'ornementation inférieure des lames mentionnées. Les quatre coins et le milieu de la plaque sont ornés de rosettes en argent à six feuilles, que nous retrouverons encore plusieurs fois et qui assignent cette dernière enveloppe à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle.

Au plus tard à cette même époque doit être rapportée l'étoffe mentionnée, comme l'indiquent les figures caractéristiques de la soierie, qui semble provenir de la fabrication sarrasine de Sicile. La Figure 11 donne un dessin réduit de cette remarquable étoffe, qui malheureusement ne montre plus qu'imparfaite-

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 14; RAYSSIUS, l. c. p. 472; BOUWENS, Sacer Thesaurus, p. 34; DIDRON, l. c. p. 10.

ment l'ensemble des figures; outre les quelques ornements tirés du règne végétal, on ne voit que la partie supérieure de la tète d'un animal fantastique, qui semble figurer un lion.

A l'autel portatif de S. Servais est attachée, au moyen d'un cordon de soie verte, une hématite (αἱματίτης), entourée d'un bord argenté, et formant une espèce de double sceau, mais convexe. Fig. 12 donne un dessin, en grandeur naturelle, des deux

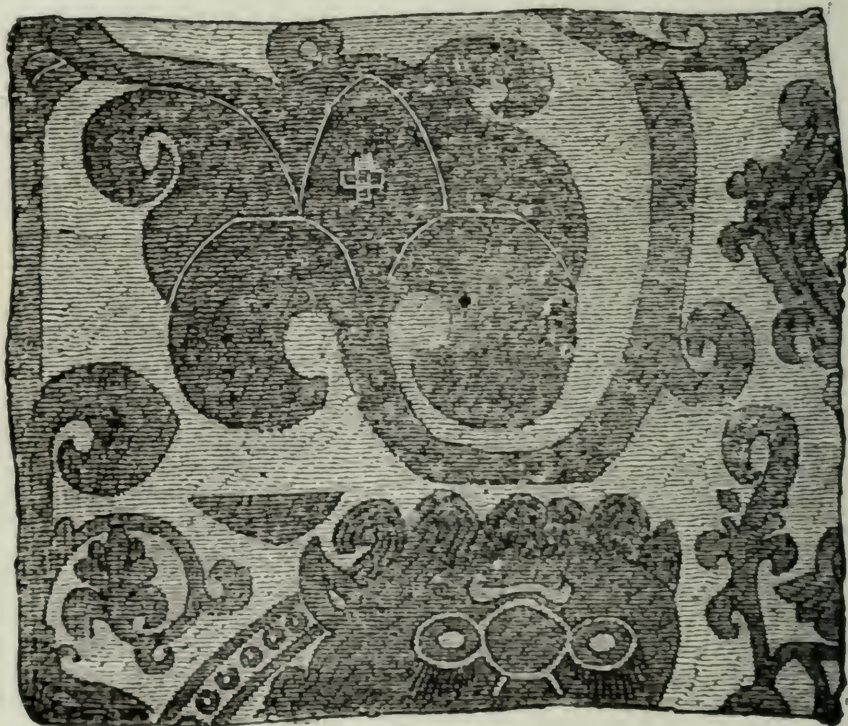


Fig. 11. Étoffe attachée à la base de l'autel.

faces de cet *intaglio*. La signification des sujets représentés, aussi bien que des inscriptions, a depuis longtemps intrigué les hommes spéciaux, s'occupant d'inscriptions byzantines, sans produire un résultat décisif; contentons-nous donc de quelques indications générales.

L'une des faces du *sigillum S. Servatii*[1]) montre, gravés en creux, sept serpents, dont les corps sortent d'un visage humain, qui occupe le centre, et qui manque dans notre gravure; les têtes sont munies d'un appendice figurant une corne ou un rayon. Sur l'autre face on voit un buste coiffé, portant un ha-

[1]) C'est sous ce nom qu'il est désigné dans l'Appendice n. 16 sub 14, RAYSSIVS, l. c. p. 473 et BOCWENS, Sacer Thesavrvs, p. 35.



bit richement drapé, et tenant de la main gauche une croix, tandis que la droite semble levée pour bénir. Une croix précède les deux inscriptions.

Feu M. Van Heylerhoff voyait dans le buste humain un Saint, invoqué comme protecteur dans la croisade, et dans le dragon à sept têtes le Mahométisme désigné par l'inscription, qu'il lisait : φέρα μελάνη ὄφθη, *fera nigra visa est* ou *prodiit*[1]).



Fig. 12. Face et revers du sceau.

Monsieur G. W. King[2]), dit relativement à notre sceau ; « Ce sceau, rond, de jaspe, porte sur une face la tête de la Gorgone avec une légende en grec phonétique Μοῖρα μελαινομένη ὡς ὄφις, un charme qu'on retrouve sur certaines amulettes byzantines en bronze. Sur le revers, une tête vue de face avec ΟΛΓΙ (os) et alentour une inscription qui offre beaucoup de difficulté, mais qui probablement fait suite à ce qui se trouve autour de la face. Le style de cet *intaglio* n'est certainement pas contemporain du Saint, mais doit être postérieur de six ou de sept siècles. »

Ce jugement paraît trop absolu, car outre que le premier et le dernier mot grec, reproduits par M. King, ne se trouvent pas

[1]) Registre MS. N° 5 (Archives de l'église).

[2]) Handbook of engraved Gems, Lond. 1866 p. 112.

sur notre pierre, un savant archéologue Anglais, qui a examiné notre pierre en 1863, attribuait la pierre en question au III[e] ou au IV[e] siècle, et au Gnosticisme, et certainement les caractères de l'inscription ne le contredisent point.

Il est en effet des auteurs qui croient que ces représentations énigmatiques se rapportent à la secte des Gnostiques. Le chanoine J. Chiflet, dans son *Abraxas protevs sev gemmae basilidianae mvltiformis portentosa varietas*[1]), donne (Pl. 17 n. 70) une pierre ovale, d'un côté tout à fait semblable à la nôtre (sauf que la figure du centre est plus grande et mieux caractérisée), et dont il dit p. 118 : « *Ad Abraxam ... etiam refero sequens humanum caput radiatum anguibus septem, in cuius averso inscriptio Gnostica, ut apparet, quamquam minus compertae significationis* »; la face opposée porte une inscription contenant, sauf quelques additions, les deux inscriptions de notre pierre. Cette pierre fut reproduite par le savant Bénédictin, Bernard de Montfaucon, qui a publié[2]) environ 300 pierres, connues sous le titre d'*Abraxas*.

M. U. Fr. Kopp publie une pierre du même genre, ayant d'un côté une face humaine dont sortent sept serpents entortillés, de l'autre une inscription pareille à celle de Chiflet[3]).

On sait que la secte des Ophites adorait le serpent comme leur Sauveur, tandis qu'une autre secte gnostique, les Marcionites (ainsi appelés d'après leur fondateur Marcion) vénéraient le serpent comme le symbole du principe du mal. Cette dernière secte existait encore au V[e] siècle, et c'est à elle que notre hématite pourrait se rapporter. D'un autre côté, la croix tenue par notre figure et qui se trouve également sur une des pierres reproduites par Montfaucon (pl. 273), dans la main d'un cavalier nu, pour-

[1]) Imprimé dans Jo. Macarii, canonici Ariensis, Abraxas sev Apistopistvs; quae est antiqvaria de gemmis basilidianis disqvisitio, Antv. 1657.

[2]) L'antiquité expliquée et représentée en figeres, Paris, 1722 t. II part. 2 p. 353.

[3]) De difficultate interpretandi ea quae aut vitiose vel subobscure aut alienis a sermone litteris scripta sunt, vol. alterum (Palaeographiae criticae pars IV) p. 345.

rait indiquer la secte de Valentin, qui comptait la croix (σταυρός) parmi ses Eons[1]).

Dans la supposition que notre sceau a une origine gnostique, quel rapport pourrait-il avoir avec S. Servais?

Notre Saint est connu comme le champion infatigable de l'orthodoxie contre l'hérésie et notamment contre l'Arianisme. Mais avant l'Arianisme, depuis le deuxième siècle, les Gaules furent infectées par le Gnosticisme, qui cherchait surtout à se répandre par l'influence des femmes[2]). C'est donc aussi contre cette secte que S. Servais a dû exercer son zèle. Or un auteur du Ve siècle, Gennadius[3]), rapporte qu'au IVe siècle, un évêque Gaulois, du nom de Sabbatius, cédant aux instances de la chaste et pieuse vierge Secunda, écrivit un livre apologétique, dont la première partie était dirigée contre les Gnostiques Marcion et Valentin, et la seconde contre les Ariens Aëtius et Eunomius. Ce *Sabbatius*, selon divers auteurs[4]), n'est autre que l'évêque de Maestricht S. Servais, dont le nom, dans les écrits de S. Athanase et dans les Actes du Concile de Sardique, est écrit *Sarbatius*. Ainsi ce ne serait pas sans une haute signification, que cet objet caractéristique d'une hérésie, qui niait l'humanité de Jésus-Christ et son immolation réelle sur la croix, et que S. Servais a si vaillamment combattue, eut été attaché, comme un trophée glorieux, à l'autel, sur lequel le Saint avait coutume d'offrir le sacrifice non-sanglant de la Messe.

Cependant il n'est pas nécessaire de recourir au Gnosticisme pour trouver une explication plausible de notre pierre. Voici une interprétation chrétienne des deux inscriptions, que nous fournit le R. P. F. Heynen S. J. et qui a l'avantage, en reliant les deux inscriptions, de donner un sens coulant et fondé:

[1]) Montfaucon, l. c. p. 364 et Chabouillet, Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale, etc. Paris, p. 283 et suiv.

[2]) S Hieronymus, Ep. 75 ad Theodoram (dans Migne Patrol. lat. t. 22, col. 687).

[3]) De scriptoribus ecclesiasticis, Cap. 25 (Migne, Patrol. lat. t. 58 col. 1075).

[4]) Histoire literaire de la France, t. I part. 2 p. 242, Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII Provinces des Pays-Bas etc., Louv. 1764 t. III p. 295.

1re *Inscription* : ✝ CEPA MEAANH O COOH [1])

(ὑ)στέρα μελάνῃ ὁ ζῶν (ou σῶς;)

2me *Inscription* : H ΦHC AΠOEXE OCA

ἡ (ὄ)φις ἀποῖχε ὅσα (=ὅσον).

Cette leçon donne le sens suivant :

1° ✝ *En ce dernier terrible jour le Vivant* (à savoir Jésus-Christ) ou *le Sauvé!* (à savoir le fidèle Chrétien, triomphera),

2° ✝ *Auquel* (jour) *le serpent sera complètement vaincu.*

En faveur de cette leçon le Rév. Père Heynen invoque l'analogie existant entre notre inscription et celles que portent les pierres décrites par Chiflet et Kopp. En effet sur la pierre de M. Kopp (défectueuse en haut, comme nous l'indiquons par des points), on lit :

✝ V C. . . .	✝ ὑσ (τέρα ἡμέρα)
MEAAHHME	μελάνῃ με-
AANOMENHOC	λανομένῃ, ὡς
OΦHCHAHECEK	ὄφις εἰλήεσε, κ
EOCAEONBPV	αὶ ὡς λέων βρυ-
XACEKEOCAPN	χασε καὶ ὡς ἀρν
OCKVMACE	ος κοίμασε.

Kopp, qui lit cette inscription de la manière suivante : ὑστέρα (ἡμέρα), Μέλανι μελανομένῃ, ὅς ὄφις, εἰλήσῃ · καὶ ὅς λέων, βρυχήσῃ · καὶ ὅς ἀρνιον, κοιμήσῃ : *in atra illa die, per metum atrata, qui serpens sinuaberis, et qui leo rugies, et qui agnus quiesces;* et ajoute : *Dicta sunt in solatium eorum qui mortis angores aequo animo patiantur.* Cette prase destinée, d'après Kopp, à encourager ceux qui désirent mourir avec calme, n'atteindrait pas moins ce but s'il eût traduit plus littéralement ainsi : « En ce dernier terrible et effrayant jour, il (l'homme) se tordra comme un serpent, ou rugira comme un lion, ou reposera comme un agneau. »

La pierre de M. Kopp jette une lumière inattendue sur l'inscription publiée par Chiflet, où le savant De Montfaucon ne put déchiffrer que les mots suivants : ὄφις ..... ὡς λέων βρύχασε καὶ ὡς ἀρνίον ..... « Le serpent a rugi comme un lion et (est doux)

[1]) Le H et le N, de même que le ο et le ω, sont souvent confondus dans les inscriptions de ce genre, comme c'est aussi le cas avec l'inscription publiée par M. Kopp, que nous donnons plus loin.

comme un agneau », car en comparant les deux inscriptions, on trouve qu'elles sont presque entièrement identiques. Voici celle de Chiflet, où la mutilation de la pierre, à gauche, a fait disparaître la première lettre de la 2me jusqu'à la 4me ligne :

† Y C T E P /	† ὑστέρᾳ (ἡμέρᾳ)
E Λ Λ N H M /	(μ)ελλάνι με-
Λ N O M E N / O	(λ)ανομένῃ ὡ
O Φ H C H Λ H	(ς) ὄφις ἀλή-
E C E K / O C Λ E	ισι κ(αὶ) ὡς λέ-
O N B P Y X Λ C E	ων βρύχασι
K E O C Λ P N I	καὶ ὡς ἀρνί-
O N K Y M	ον κοίμ(α)
O Y	σι.

Les différences accidentelles des deux inscriptions et les incorrections qu'on y trouve, doivent être attribuées, comme l'insinue M. Kopp dans le titre même de son ouvrage, à la manière d'écrire défectueuse de l'époque et au choix des caractères qui ne répondent pas toujours aux exigences du langage correct.

Après ces observations le R. P. Heynen conclut :

1° L'inscription de notre pierre est du même genre que celles de Kopp et de Chiflet, dont l'identité est incontestable ; or, comme rien ne prouve que ces deux dernières aient une origine gnostique, il n'est pas non plus nécessaire d'attribuer une semblable origine à l'inscription du sigillum de S. Servais.

2° Ce qui plaide singulièrement en faveur d'une origine et d'une destination chrétiennes de notre pierre, c'est la figure du Saint, tenant de la gauche une croix et bénissant de la droite. Les initiales IO Π, environnant la tête du Saint, paraissent indiquer clairement S. Jean, le prophète de l'Apocalypse, IO(άννης) Π(ροφήτης), et l'adversaire décidé du Gnosticisme.

3° Loin d'être en contradiction avec l'interprétation donnée de l'inscription et de la figure du Saint, le serpent à sept têtes confirme plutôt cette double interprétation, car plus d'une fois ce serpent est mentionné dans l'Apocalypse.

Observons toutefois que notre pierre n'a jamais été considérée

comme Relique de S. Servais, car il n'en est fait aucune mention, ni dans les *Actes* de la Translation, ni dans l'énumération des Reliques portées dans la grande procession de 1628, ni dans les diverses biographies du Saint. Le nom de sceau (*sigillum*), que lui donnent les auteurs cités plus haut, prouve qu'ils ignoraient la destination de cette pierre.

L'autel de S. Servais, que nous voyons figurer à la procession de 1628 (v. aux App. p. XLVII), fut racheté des mains d'un Chanoine, auquel il était échu en partage à la fin du siècle dernier.

SARCOPHAGE EN PIERRE.

Longueur 1,56 m.; hauteur 1,32 m.; largeur 1,09 m.

IVe SIÈCLE.

C'est aux jours de S. Servais, peut-être à une époque plus éloignée, que nous devons assigner le grand Sarcophage en pierre que représente la Figure 13 (*a* et *b*) et qui autrefois était placé sur un socle derrière l'autel de la grande crypte.

Lorsqu'en 1623, le 22 Avril, le Chapitre fit examiner le contenu de ce monument [1]), on y trouva un cercueil avec couvercle, en plomb, long d'environ 4 pieds, large d'un pied et demi, et haut d'un pied, divisé en quatre compartiments qui contenaient séparément, à commencer par le côté gauche du spectateur, les corps des SS. Évêques Candide, Gondulphe, Valentin [2]) et Monulfe, comme l'indiquaient les titres en plomb attachés au couvercle; près des Reliques de S. Valentin on trouva un suaire contenant des *Cineres S. Servatii*, peut-être le même, qui est actuellement enfermé dans la Châsse de S. Ser-

[1]) V. les Appendices n. 14 et n. 16 sub S.

[2]) Les Reliques de S. Valentin ne constituaient pas un corps entier; les os manquants sont peut-être ceux qui se trouvent à l'antique église collégiale de Susteren, et qui portent le nom de S. Valentin.

vais[1]). Ces Reliques étaient enveloppées d'étoffes précieuses, mais tout-à-fait usées. Le cercueil était lié au moyen de deux cordes et d'une courroie, munies de cinq sceaux en cire, dont deux de l'église, et trois d'évêques. Sur le couvercle était déposé un parchemin fort usé, où l'on déchiffra les paroles suivantes :

.... IHU .. XPI . MXXXVIIII ... IN .... ORE ..... REGE ROMANORUM AUGUSTO ANNO PRIMO COLLECTE SUNT RELIQUIE .... ULFI TUNGRENSIS EPI A NITHARDO LEODICENSI EPO ET A GERARDO CAMSI EPO.

Le Chanoine-Chantre, Guillaume Fexhius, qui nous a conservé les détails de cette visite[2], complète cette inscription de la manière suivante : *Anno a Nativitate Domini nostri* IHU . XPI . MXXXVIIII . IM*perat*ORE *Conrardo II et Henrico III* REGE ROMANORUM AUGUSTO ANNO PRIMO COLLECTE SUNT RELIQUIE *S. Gond*ULFI, etc. puis il ajoute : « Nous suppléons le mot *Gondulfe*, et non *Monulfe*, parce que celui-ci est antérieur à S. Gondulfe et qu'il est par suite vraisemblable que son corps a été levé d'abord et déposé dans le dit monument avec celui de S. Candide auprès des Reliques de S. Valentin; la pièce mentionnée indique clairement que ce furent les restes de S. Gondulfe qui furent levés de terre par Nithard et déposés dans le même monument près de S. Monulfe, auquel il était égal en mérites et en honneur. Il est à présumer que ce monument en pierre a été placé dans la crypte, que S. Materne avait dédiée à S. Pierre, par S. Servais lui-même ou peu de temps après, afin d'y conserver les Reliques de S. Valentin, et que plus tard on y a ajouté les cendres de S. Servais et les ossements des SS. Candide et Monulfe, et enfin en 1039 les Reliques de S. Gondulfe. »

Cette explication ne satisfit pas le Père Daniel Papebroch, qui proposa la leçon suivante : *Anno a Nativitate Domini no-*

[1]) V. aux Appendices p. LXXIII sub 3° ou sub 5°.

[2]) V. les Registres N. 7 et 8, Acta SS., Junii t. II p. 12 et Ghesq. Op. cit. t. II p. 200.

stri IHU . XPI . MXXXVIIII *He*IN*rico juni*ORE *Conrardi filio* REGE ROM. etc., en se basant sur les raisons suivantes :

1° Le roi Henri III, dit le Noir, qui succéda à son père l'empereur Conrad (mort le 3 Juin 1039) ne fut jamais nommé *roi des Romains*, du vivant de son père ; on ne peut donc suppléer : *sous l'empereur Conrad et le roi Henri;* 2° le mot IM*perat*ORE n'est pas indiqué par les lettres encore existantes, car il s'y trouve non IM mais IN ; il est donc préférable

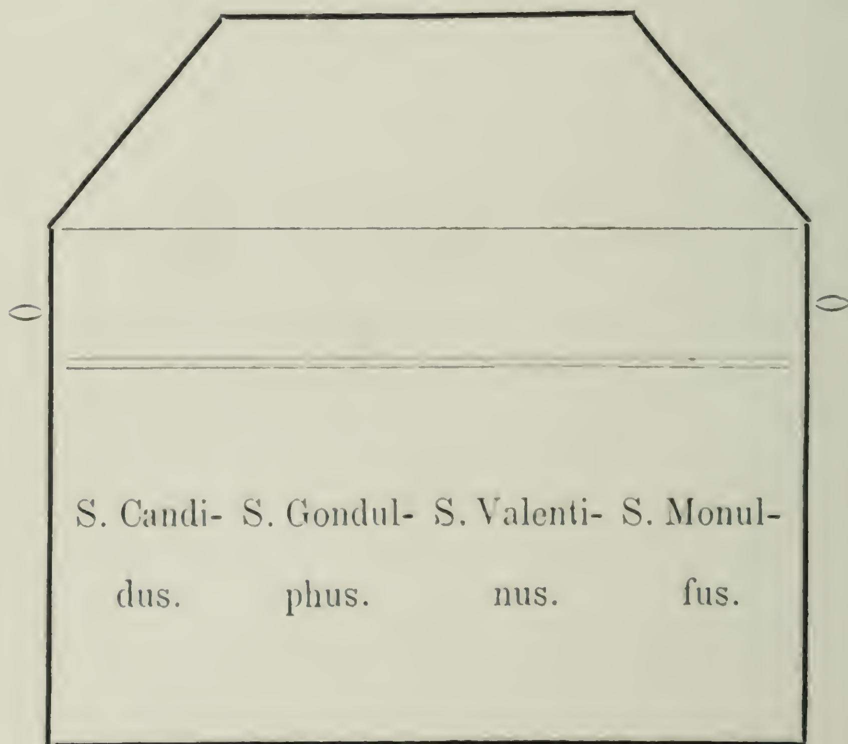


Fig. 13 (*a*). Elévation en longueur.

de suppléer *He*IN*rico juni*ORE, puisqu'en 1039 Henri, fils de Conrad, pouvait être appelé *junior* par rapport à l'empereur S. Henri, prédécesseur immédiat de Conrad ; 3° au lieu de *Rege Romanorum Augusto* il vaut mieux de lire avec Fisen : *mense Augusto*. Puis, au lieu de *Hermannus episcopus Remensis*, que Fexhius avait lu sur le dernier sceau épiscopal, Papebroch veut qu'on lise *episcopus Mettensis*, puisque ni en 1039 ni plus tard l'église de Reims n'a eu un évêque nommé Herman, tandis que Metz, ville plus proche de Maestricht, eut depuis 1073 un évêque de ce nom. Cette différence d'années

expliquerait aussi pourquoi les caractères de ce sceau étaient encore plus ou moins lisibles, tandis que les sceaux des évêques Nithard de Liége et Gérard de Cambrai, de l'an 1039, étaient entièrement usés. Le Père Papebroch conclut donc qu'en 1039 les Reliques de S. Gondulfe ont été levées par Nithard et Gérard, et déposées dans le monument qui contenait déjà celles des trois autres Saints; que peu de temps après, mais avant 1092, l'évêque de Metz Herman y a ajouté les *Cineres S. Servatii*, sans laisser de cet acte d'autre indice que son sceau.

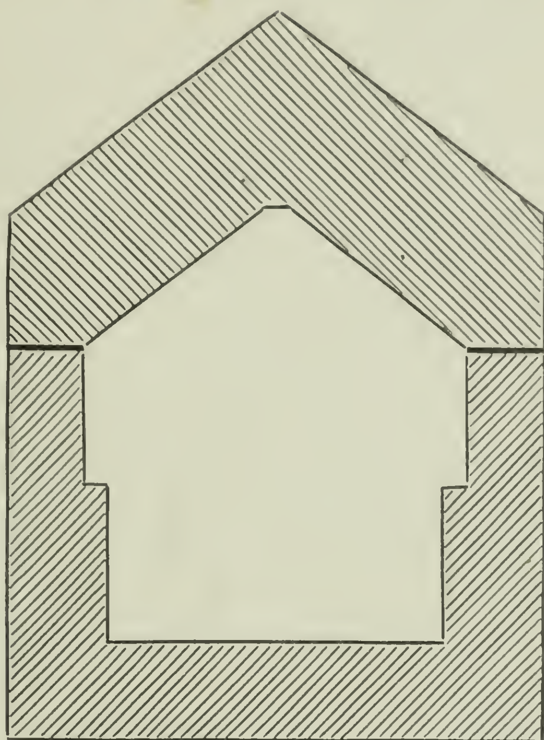


Fig. 13 (*b*). Coupe en largeur.

Nous nous permettrons d'ajouter encore une correction aux observations judicieuses du savant Bollandiste.

S'il ne fallait suppléer qu'un seul nom d'évêque, il faudrait intercaler S. Monul*fus* plutôt que S. Gondul*phus*, puisque la terminaison conservée *ulfi* s'accorde seule avec l'antique titre en plomb (*Monulfus*); mais il nous semble hors de doute qu'il faut insérer les deux noms et que les interstices indiqués par des points n'indiquent pas exactement le nombre des lettres usées, car ce ne furent pas seulement les Reliques de S. Monulfe, mais aussi celles de S. Gondulphe qui furent levées et déposées

dans le monument en 1039 par les évêques de Liége et de Cambrai. Voici en effet ce que nous lisons dans la Chronique de Cambrai et d'Arras, dont l'auteur fut contemporain du fait : « Dans le mois d'Août après la mort de l'empereur Conrad, l'évêque Gérard de Cambrai vint à Maestricht avec le roi Henri, et leva, à la demande de l'évêque Nithard, les corps des SS. Confesseurs Gondulfe et Monulfe, dont il prit des Reliques; alors aussi fut dédiée l'église de S. Servais [1]) ». Cette élévation se fit le 10 Août, jour de S. Laurent, car la fête de la Translation des SS. Monulphe et Gondulphe, que nous célébrons actuellement le 11 Août, était autrefois célébrée conjointement avec la fête de S. Laurent [2]). Il est vrai que la dédicace de notre église, qui eut lieu à la même occasion, était notée dans le vieux *Directorium* au 9 Septembre, date que nous avons indiquée dans l'Introduction p. 9, mais le grand Cartulaire du Chapitre, que nous avons eu l'occasion d'examiner depuis, insinue assez clairement que cette dédicace a été faite en Août. Nous y voyons que le Pape Honorius III, par une Bulle du 21 Décembre 1220, transfère la fête de la dédicace, *du temps de la moisson* à un jour plus opportun, le 9 Septembre [3]).

En mémoire de cette Translation on éleva sur le lieu de la sépulture des SS. Monulphe et Gondulphe, au milieu de la grande nef, un monument en marbre, qui depuis 1628 est caché par le pavé [4]), et sur lequel est gravé le distique suivant :

[1]) Chronicon Cameracense et Atrebatense, lib. III, cap. 56.

[2]) Directorium chori fol. LXXXXJ (Archives, Reg. N. 3) et Officia propria SS. dioec. Ruraem. ad 11 Augusti.

[3]) « Honorius Episcopus seruus seruorum Dei, dilectis filijs Preposito et Capitulo Sti Seruatij Traiectensis, salutem et apostolicam benedictionem. Nostro fuit Apostolatui supplicatum, vt solemnitatem dedicationis Ecclesie vestre que tempore tali occurrit, quod eius familia circa collectionem messium occupata, ipsi festiuitati nequit commode interesse, transferre in tempus aliud dignaremur, et ad eam venientibus alicuius remissionis gratiam indulgere. Nos igitur presentium vobis auctoritate concedimus, vt solempnitatem ipsam in festo beati Gorgonij Martiris de cetero celebretis» etc. Chartul. I fol. xii. La fête de la dédicace par S. Monulphe était célébrée le 13 Mai. V. Gussg. Op. cit. t. I p. 201 n. 31 et la Résolution Capit. du 28 Août 1534: celle du 9 Septembre était appelée la petite dédicace. V. la Résolution Capit. du 24 Août 1502. Elle fut abolie en 1534, mais rétablie plus tard.

[4]) V. la Resol. Capit. du 7 Sept. 1628, Gussg. l. c. p. 189 et l'App. n. 16 sub 10.

Excitus hac archa Monulphus Aquisque dicato
Gondulphus templo se reddit uterque ierarcha.

Il paraît que ces vers obscurs donnèrent naissance à la curieuse légende, d'après laquelle S. Monulphe et S. Gondulphe se seraient levés de leur tombe pour assister à la dédicace de l'église d'Aix-la-Chapelle, au temps de S. Léon III et de Charlemagne.

Quoique les Chroniques ne rapportent cette légende qu'en hésitant, elle devint très populaire tant à Aix qu'à Maestricht. Le Chanoine de S. Servais, Hadelinus Junius, écrivit même en 1649 une Apologie pour défendre cette résurrection momentanée contre le Père Fisen, qui en avait contesté la réalité. Déjà Placentius en avait appelé au distique mentionné, en faveur du fait miraculeux[1]). Nous n'y voyons au contraire que la relation, simple mais un peu obscure, de la Translation faite en 1039.

Comme il est évident que la construction de la phrase est défectueuse, il doit nous être permis d'y faire un petit changement. Voici donc comment nous construisons la phrase, en regardant le mot Gondulphus comme placé entre parenthèse:

Excitus fuit ex hac arca Monulphus (item Gondulphus); Aquisque, dicato templo, se reddit uterque hierarcha.

Monulphe fut levé de cette tombe, ainsi que Gondulphe; et après que l'église (non pas celle d'Aix-la-Chapelle, mais celle de S. Servais) fut consacrée, les deux évêques (Nithard et Gérard) se rendirent à Aix-la-Chapelle (avec le roi Henri).

La légende a donc confondu la dédicace de Maestricht avec celle d'Aix-la-Chapelle, et les deux SS. Évêques de Maestricht, avec ceux de Liége et de Cambrai.

Nous ignorons sur quoi se fondait le Chanoine Fexhius pour croire que ce monument en pierre servit primitivement pour y déposer les Reliques de S. Valentin. Les Actes de S. Martin de Tongres[2]), insinuent que ce fut le corps de ce saint Évêque

[1]) Ghesq. l. c. p. 188 et suiv., et Placentivs, Catalogvs fol. 25 v°.

[2]) Servatius «inter ceteras quas secum attulerat Reliquias, altiori in loco, retro scilicet altare (cryptae), in quo tunc ipse beatus Pater Servatius quotidie celebrabat, corpus beatissimi Martini singulariter exaltavit; facto hujusmodi prophetizans ipsum ceterorum allatorum maximi fore meriti in coelis, propter quod in terra merito debuit

qui y fut déposé d'abord, par S. Servais lui-même. Quoiqu'il en soit de ce fait, pour lequel les témoignages anciens font défaut, depuis 1039 le Sarcophage n'a contenu que les Reliques des quatre SS. Évêques Candide, Gondulphe, Valentin et Monulfe, et elles y sont restées jusqu'en 1797.

Dès le 20 Septembre 1794 l'église de S. Servais avait été occupée par la garnison autrichienne; mais après que les troupes françaises l'eûssent envahie, le 7 Novembre suivant, toutes les choses saintes furent menacées de profanation et l'entrée même de l'église fut interdite au clergé[1]. Cependant le 8 Novembre 1797 le vicaire P. R. Raedts, assisté de plusieurs Chanoines, réussit à enlever les Reliques avec le cercueil en plomb qui les contenait. Le 9 Janvier 1799 tous les témoins de cet acte en signèrent l'attestation, et, après la réouverture de l'église en 1805, le Chanoine-Chantre Guill. Roelants, qui avait caché ce précieux dépôt, le remit au Curé-Doyen Arn. Fr. Roemers, privé de l'antique cercueil que le détenteur avait fondu[2]. Depuis lors les Reliques des quatre SS. Évêques reposent dans une châsse en bois, triste document de la détresse à laquelle les spoliateurs avaient réduit la fabrique de S. Servais, mais qui sous peu va être remplacée par une Châsse plus digne de ce saint trésor.

Après ces détails hagiographiques, consacrons quelques lignes au sarcophage lui-même[3]. Ce monument, dont la forme simple et sévère (Fig. 13) atteste suffisamment la haute antiquité, est, ainsi que le couvercle, d'une seule pièce, lourd et massif. A l'intérieur il est long de 1,32 m., large de 0,79 m., sauf que la

honorificentius sublimari. Hunc namque honorem posteritas exemplo Patris Servatii non sine maxima prodigiorum ostensione, quibus merita beati Martini Dominus revelare dignatus est, ipsius Reliquiis observavit : ut et postmodum multis temporibus transactis Beati Servatii translatione completa, corpori ipsius ad majoris excellentiae cumulum, corpus etiam Beatissimi Martini in capsa majori dignum sit habitum lateraliter collocari.» Acta SS., Junii t. IV p. 71. V. Officia propria SS. dioec. Ruraem. ad 21 Junii et PLACENTIVS, Catalogvs fol. 21.

[1]) Registre n. 16 aux Archives de S. Servais.

[2]) Archives de l'église. Le Propre de Liége (ad 27 Julii) n'est donc pas exact, en disant que les Reliques furent enlevées du sarcophage lors de la destruction de la crypte, qui n'eut lieu qu'en 1811.

[3]) V. Un ancien Sarcophage par M. ALEX. SCHAEPKENS dans le Messager des sciences histor. 1846 p. 413

largeur de la moitié inférieure, sur une hauteur de 0,32 m., est de 0,68 m.; la hauteur jusqu'au couvercle est de 0,61 m., celle du couvercle est de 0,71 m.

Ce couvercle également très lourd, est en forme de toit et muni, à chaque extrémité, de deux crochets en fer, servant à l'enlever. A l'intérieur du couvercle, qui est excavé, on voit encore les traces noires de la fumée des torches qu'on a dû employer lors de l'inspection du monument.

Sur la face, qui regardait la crypte, on a peint en 1623 les quatre SS. Évêques, d'après l'ordre où leurs Reliques se trouvaient dans le cercueil en plomb[1]). Tous portent la mitre, la chape et la crosse, dans le style de l'époque, excepté S. Valentin qui porte la crosse simple de S. Servais (v. Fig. 8) et un livre. S. Monulphe tient d'une main l'ancienne église de S. Servais avec quatre tours; S. Gondulphe aussi tient une église avec tour. Ces peintures remarquables vont être restaurées.

La pierre de sable, grisâtre, semble être une provenance des carrières du pays de Rolduc. « Comme ces carrières, dit M. Habets[2]), se trouvent peu éloignées de la chaussée de Tongres à Juliers, le transport en a dû être très commode. Les carrières de Nievelsteyn se trouvent même très près de la route et ne sont éloignées de Meerssen que de quatre lieues. »

Dans le cours de ce siècle on a déterré différents sarcophages en pierre de sable dans notre diocèse; ainsi en 1817 deux à Limbricht, plus tard un à Schinveld, en 1853 un autre encore entre Horne et Beegden, non loin de l'ancienne voie romaine. « L'un des cercueils de Limbricht n'est pas décrit. L'autre était fermé par un gros couvercle en pierre et contenait, outre quelques os, une urne cinéraire, un lacrymatoire en métal, une lampe et un ornement en tissus d'argent. Le cercueil était entouré de petites fioles en verre, liées par couple avec des fils de cuivre ou de fer. Toute cette trouvaille fut transportée à Cologne, où elle se voit actuellement au Musée Wallraf.

[1]) Plus tard cette face fut couverte d'une planche, où était peinte la résurrection des SS. Monulphe et Gondulphe. Elle ne fut pas restituée par le Chanoine Roelants.

[2]) Découvertes d'antiquités dans le duché de Limbourg, t. I p. 212.

Le sarcophage de Schinveld était entouré de poterie romaine[1]). Celui de Beegden, ayant une longueur de quatre pieds, une largeur et une hauteur d'environ un pied et demi, était couvert d'un couvercle plat, mais brisé en plusieurs endroits. A l'intérieur du sarcophage on trouva des cendres, quelques parcelles d'os, quelques morceaux de fer, parmi lesquels on distinguait des pointes de flèches, une petite boule en or bien conservée, et une pierre de la longueur d'un doigt, ressemblant à une statuette. L'intérieur du cercueil était carré, le fond plat et noirci par des cendres humides; d'un côté était menagée une hauteur ayant la forme d'un coussin. Autour de ce cercueil de pierre étaient rangés 32 vases en terre cuite, de différentes formes et couleurs et superposés symétriquement l'un sur l'autre[2]) ». Des cercueils pareils furent trouvés à Trèves[3]) et à Gelsdorf[4]).

D'après ces données nous croyons devoir attribuer notre sarcophage à l'époque romaine, car « bien que la forme plate ou bombée soit la plus générale aux temps romains, cependant la forme de toit s'est montrée parfois sur des tombeaux de la même époque, surtout dans les contrées où s'exerçait l'influence chrétienne[5]). » Comme il n'est pas assez long pour contenir un corps humain étendu, il parait avoir servi d'abord, comme monument de famille, à garder des urnes cinéraires; ceci expliquerait l'épaisseur plus grande laissée aux parois sur la moitié inférieure, en vue sans doute de former un second rang pour le placement des urnes. Comme les Romains avaient leurs cimetières le long des grands chemins, nous croyons qu'il a été

[1]) Il fut transporté à Maestricht par les soins de M. Cudell et se trouve aujourd'hui au local de la Société historique et archéologique. Le mémoire écrit par M. Cudell sur les sarcophages de Schinveld et de Limbricht doit se trouver aux archives de la Société d'émulation. V. la Notice biogr. de Cudell par M. le Conseiller G. Stas, p. 5.

[2]) J. Habets, Découvertes etc. l. c. p. 32, 38 et 44.

[3]) Browervs et Masenivs, Antiq. et Annalivm Trevir. t. I p. 56.

[4]) O. Jahn, Roemische Graeber in Gelsdorf dans les Jahrbuecher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, Bonn 1863, p. 224.

[5]) Cochet, Le tombeau de Ste Honorine, p. 23. V. du même auteur Les origines de Rouen, p. 57, et A. Mercier, La sépulture chrét. en France p. VI. Les cercueils francs étaient toujours plus étroits aux pieds qu'à la tête. Plusieurs cercueils pareils se trouvent sous le sol de notre église. Cf. l'Annuaire du Limbourg 1828, le plan de la crypte.

placé dès sa confection là où s'élève l'église, bâtie, comme on sait, près de la route romaine, et qu'après avoir servi à l'usage des païens, il a été utilisé très-anciennement pour les Reliques.

Après avoir séjourné depuis 1811 dans une salle basse attenante à la Collégiale, il vient d'être transporté dans la nouvelle Chapelle des Reliques. En souvenir de sa destination tant de fois séculaire, il y sera déposé, après la confection de la nouvelle châsse, une Relique de chacun des quatre Saints.

CROIX EN OR AVEC CHRIST EN IVOIRE.

Longueur 0,165 m.; longueur de la traverse 0,115 m.; largeur 0,03 m.; épaisseur 0,015 m.

X[e] SIÈCLE.

Il ne se trouve plus guère aujourd'hui dans les Trésors des églises ni dans les musées publics, des croix appartenant à une époque aussi reculée, faites d'un métal aussi précieux, et ouvragées avec un art aussi exquis que la croix représentée Fig. 14, en grandeur à peu près naturelle[1]). Il n'y a que la croix pectorale de Bérenger, roi d'Italie, conservée au trésor de Monza, la croix pectorale en or, de l'époque carolingienne, conservée au trésor de la Cathédrale de Tournai, et les croix autrefois suspendues aux couronnes votives des rois visigoths, et retrouvées à Guarrazar, qui puissent entrer en comparaison avec la croix de Maestricht.

La pose et l'expression de la figure en ivoire du Crucifié, la draperie de la ceinture (*perizonium*), l'enchâssure des perles et des pierres précieuses[2]), et particulièrement la conformation des majuscules qui se trouvent au dos de la croix, prouvent claire-

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 17, Rayssius, Hierogazophylacium belg. p. 475, Didron, Op. cit p. 10, et J. Weale, Bulletins cités, p. 52.

[2]) Des 35 pierres, qui ornaient la bordure, il ne reste que deux rubis.

ment que la croix a été faite au commencement ou au milieu du X[e] siècle. En outre les émaux cloisonnés, supérieurement exécutés, qui, enchâssés dans des cases oblongues, ornent symétriquement les bords de la croix, témoignent également pour une origine aux temps des Otton. L'exécution extrêmement délicate de ces émaux, qui, sur des fonds blanc, vert et bleu, montrent partout des quatre-feuilles en or, nous les fait attribuer à des artistes grecs très-habiles, plutôt qu'à des artistes latins.

Au premier coup d'œil, on dirait qu'il manque à la partie supérieure de la croix, soit la main bénissante de Dieu le Père sortant d'un nuage, soit plutôt peut-être l'inscription connue, en lettres d'or sur un fond d'émail translucide de couleur bleue, de la même façon qu'on trouve le *titulus crucis* appliqué aux célèbres croix portatives, conservées au trésor d'Essen. Il paraît cependant que cette main ou cette inscription a été primitivement remplacée par une case en or, contenant un os, apparemment une Relique, et couverte par une plaque en or, en forme de T ou de croix grecque. Cette plaque serait-elle peut-être la croix d'or que l'on trouva sur la poitrine de S. Servais, lors de sa Translation en 726 [1])? Cela nous expliquerait pourquoi notre croix a été nommée quelquefois *Croix de S. Servais*. Au reste les magnifiques croix en or de l'ancienne Collégiale d'Essen, datant également du temps des Otton, présentent en général, tant pour l'exécution que pour l'ornementation, une analogie frappante avec la croix de S. Servais. De même l'enchâssure des pierres précieuses dans de minces plaques d'or, et l'encadrement des perles en filigrane, ressemblent entièrement aux façons dont les pierres précieuses et les perles sont montées aux grandes croix portatives d'Essen.

La figure en ivoire [2]) du Christ crucifié mérite une attention toute particulière. La manière de traiter les cheveux de la tête et de la barbe, ainsi que les traits du visage marqués avec

[1]) « Quibus (lineis et sericis) dimotis, Crucem auream de pectore levant. » Acta Transl. dans Guesq. t. I p. 200. Cf. Van Veldeken, l. II v. 822 et Registre MS. n. 5 (Archives de l'église).

[2]) D'après quelques connaisseurs cette figure est faite d'une dent de morse.

vigueur, rappelle des sculptures en ivoire analogues, du temps de l'impératrice Théophanie, lesquelles se trouvaient anciennement à l'abbaye d'Echternach, fondée par Otton II, et qui de-



Fig. 14. Croix en or avec Christ en ivoire.

vinrent dans les dernières années la propriété de particuliers. La couronne en or placée sur la tête du Christ est ornée de pierreries; la pierre du milieu est une améthyste, celle à gauche un rubis; la troisième est perdue. Entre la couronne et la pla-

que en or mentionnée plus haut se trouve un rubis. Les bras de la Croix sont ornés chacun d'une améthyste.

Comme les pieds de notre figure ont disparu, nous nous sommes permis de les restaurer au dessin, avec le *suppedaneum,* en nous rapportant pour les pieds à la forme et la pose si caractéristiques des mains et à la manière dont elles sont attachées à la croix. De même que les clous des mains sont remplacés par des pierres précieuses bordées de filigrane, ainsi les clous des pieds ont dû être également représentés par de petits cabochons encadrés. La position des jambes indiquait clairement que les pieds ont été juxtaposés, et qu'ainsi la figure du Christ a été attachée, d'après la représentation antique, avec quatre clous [1]. Sur cette croix le Sauveur crucifié n'est pas tant représenté comme l'homme souffrant que comme le Dieu triomphant, qui bénit le monde et l'attire à lui. De là cette position recourbée des bras et ce mouvement des mains ; de là aussi ce diadème orné de pierres précieuses ; de là enfin les cabochons qui remplacent les clous.

Sous l'appui des pieds se trouve un camée en onyx, qui paraît avoir une origine romano-classique ; la figure guerrière qu'on y remarque semble représenter le dieu Mars. Cette pierre, étant sculptée en creux, a dans son origine probablement servi de cachet.

La disparition des pieds se rattache à un fait mémorable. Dans les dernières années du 14[me] siècle le duc Henri de Bavière vint à Maestricht, pour obtenir par l'intercession de S. Servais la guérison d'une maladie aux pieds, laquelle avait résisté à tous les remèdes. Etant entré dans la chambre des Reliques, il se mit à genoux devant la croix et pria avec ferveur. Sa guérison ne se fit pas attendre ; mais au même moment la statue du Christ perdit ses pieds. Ce dernier trait est peut-être légendaire ; mais la guérison ne peut guère être révoquée en doute. Vers l'an 1403 le duc fit faire par reconnaissance le buste de S. Servais que nous décrirons plus loin. Il vint en outre avec son épouse se fixer à Maestricht, et il

[1]) V. J. Lipsius, De Cruce, p. 45 et 89, Curtius, Clavi Dominici, p. 40, et la Dissertation du Rév. Père R. J. Pierik S. J. dans le Godsdienstvriend, t. 82 p. 114.

fut enterré dans la petite crypte de l'église de S. Servais [1]). Ce fut aussi en souvenir de cette guérison et en même temps pour obtenir par l'intercession de S. Servais une longue vie, que le roi de France, Louis XI, dont la grand'mère était une princesse Isabelle de Bavière, fit bâtir, près de la dite église une chapelle, qu'il dota richement. Cette chapelle fut démolie en 1801 [2]).

La partie intérieure de la croix est faite en bois de chêne, et a servi autrefois à renfermer des Reliques. L'inscription suivante, ciselée en relief sur la plaque d'argent, qui revêt le dos de la croix, énumère les différentes Reliques qui jadis étaient contenues dans les creux *(locelli)*:

✝ SVB HAC CRVCE CONTINENTVR RELIQVI. DE LIGNO DÑI DE SEPVLCHRO DÑI DE...... A S · LAVRENTII · S · FELICIS EP̄I S PAVLINI EP̄I .S C(ORN)ELII PAPE SC̄I PAVLINI DIAC̄.

La croix fut rendue au Trésor au commencement de ce siècle, par Madame Vve Sophie Caters née Cruts, une héritière du chanoine Godefroid Cruts dont nous avons déjà fait mention.

A quel usage a servi, dans l'origine, cette croix-reliquaire? Est-ce qu'elle était destinée à orner la poitrine des dignitaires ecclésiastiques aux grandes solennités? ou bien a-t-elle eu une autre destination? Un anneau d'argent, travaillé grossièrement, et ajouté postérieurement à la partie supérieure de la croix, semble indiquer qu'elle a été portée en guise d'*encolpium* dans les processions. Toutefois ce ne fut pas là sa destination primitive, comme le prouve la comparation de notre croix avec des croix analogues, notamment avec celle de la reine Théodelinde, au au trésor de Monza, celle de Justinien le Jeune, au trésor de S. Pierre à Rome, et celles de Guarrazar, suspendues aux couronnes des rois visigoths [3]). Toutes ces croix, ainsi que celle qui se conserve à la Cathédrale de Tournai, et celle d'Agilulphe, roi

[1]) Acta SS., Maii t. III p. 227, n. 65, Bouwens, Sacer Thesaurus, p. 62.

[2]) V. plus haut p. 18, Longueval, Histoire de l'église gallicane t. XXI p. 207, et l'Annuaire de 1828, p. 112 et 123.

[3]) V. Dr Fr. Bock, Die Kleinodien des H. Rœmischen Reiches etc. Fig. 50, 52, 54, 55, 56.

des Lombards [1]), sont suspendues au moyen d'une chaîne, à des couronnes d'or (*regnum*) d'une grande magnificence; d'où l'on peut conclure que la croix de Maestricht était anciennement suspendue de la même manière. Anastase le bibliothécaire [2]) fait mention de plusieurs couronnes pareilles avec croix, données aux basiliques de Rome par les Papes S. Léon III († 816), Grégoire IV († 844), et Sergius II († 847); celle que le premier roi chrétien des Francs, Clovis († 511) offrit à S. Pierre de Rome, et celles de S. Léon IV († 855) et d'Etienne VI († 891), paraissent avoir été du même genre [3]).

Ces croix d'or, surmontées de leurs splendides couronnes, avaient leur place sous la voûte des autels, en forme de *ciborium*, et là elles proclamaient, comme de précieux trophées, que le Christianisme avait triomphé, et que le salut et la gloire ne se trouvent que dans la croix. De pareilles couronnes, avec la croix suspendue au-dessous, se trouvent fréquemment représentées dans les manuscrits antérieurs au Xme siècle.

Notre opinion peut être confirmée par l'Inventaire de 1677, où il est dit qu'à notre croix étaient suspendues encore deux autres croix plus petites, composées de Reliques de la vraie Croix, et dont l'une était enfermée dans un crystal orné d'or, l'autre dans une fiole en verre [4]). Or, l'examen des croix mentionnées plus haut, nous montre que de pareils appendices en or et plus encore en crystal se trouvaient fréquemment à ces *cruces regni* qui étaient destinées à être suspendues.

[1]) V. MIGNE, Patrol. lat. t. 95 col. 555 et 555, où les couronnes d'or d'Agilulphe et de son épouse Théodelinde (VIIe siècle) sont reproduites.

[2]) S. Leo III fecit « regnum spanoclystum ex auro purissimo, cum cruce in medio, pendens super ipsum altare ». Gregorius IV « obtulit regnum aureum unum, quod usque hodie super altare dependet, cum gemmis valde optimis, habens in medio auream crucem, cum gemmis pariter pretiosis.» Sergius II « obtulit regnum aureum valde pretiosissimum cum gemmis prasinis, hyacinthinis et albis, quod nunc usque super altare cernitur pendens, habens in medio crucem de auro purissimo cum gemmis similiter pretiosis » puis « regnum de argento cum tintinnabulis, habens in medio crucem cum palumba. » Op. cit. (dans MIGNE, Patrol. lat. t. 128 n 398, 461 et 492).

[3]) « Hujus sancti Hormisdae pontificatus tempore, saepe fatus Ludovicus rex gloriosus coronam auream cum gemmis, quae regnum appellari solet, B. Petro, sancto Remigio suggerente, direxit ». HINCMARUS, Vita S. Remigii dans MIGNE, Op. cit. t. 125 col. 1169. V. ibid. t. 128 n. 85, 595, 596, 424, 529 et 646.

[4]) V. l'Appendice n. 16 sub 17.

LA CHASSE DE S. SERVAIS,

EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ.

Hauteur 0,74 m.; longueur 1,75 m.; largeur 0,49 m.

XII[e] SIÈCLE.

Ce fut vingt-cinq jours après l'éclatante victoire que Charles Martel avait remportée le 13 Mai 726 sur les Sarrasins, comme nous l'avons déjà rapporté[1]), que le corps de S. Servais fut levé du monument de l'église supérieure (*superioris oratorii monumentum*), et déposé par les évêques Hubert et Willigise dans une Châsse en argent doré (*in loculo interius argenteo, foris deaurato*), comme s'expriment les Actes de la Translation[2]).

En dehors de cette indication générale, nous ne possédons aucune notice sur cette première Châsse de S. Servais. Il est permis toutefois de supposer qu'elle fut d'une grande beauté et d'une grande richesse, attendu qu'elle provenait d'un donateur royal et que l'orfévrerie avait atteint dans les Gaules, dès le VII[me] siècle, un haut degré de perfection[3]). Pendant quatre siècles les Reliques du Patron de Maestricht restèrent dans cette Châsse, qui contribua en mainte occasion à préserver le monastère des calamités dont il était menacé, d'où elle a reçu le

[1]) V. plus haut pages 3 et 5.

[2]) Acta SS., Maii t. III p. 218 n. 30 et 31; Breuiarium ecclesie sancti Seruatij, fol. 99 v°; Van Veldeken, Op. cit. l. II v. 554—947, et Petavius, Rationarium temporum, Lugd. Bat. 1745, p. 392. Déjà du temps de Veldeken la Translation de S. Servais était célébrée le 7 Juin, auquel jour le diocèse de Ruremonde la célèbre encore aujourd'hui. Cf. p. 7 plus haut.

[3]) Nous rappelons S. Eloi († 659), le célèbre argentier du roi Dagobert, devenu plus tard évêque, qui fabriqua, au dire de S. Ouen son contemporain et ami, un grand nombre de châsses en or et en argent, ornées de pierres précieuses. Pendant le Carême on couvrait les châsses d'un voile de soie teinte, pour cacher l'éclat de l'or et des pierreries. V. Ghesq. Op. cit. t. III p. 222, 234 et 291.

nom de *Noodkist* (*Châsse* qu'on exposait en temps *de détresse*).

C'est ainsi qu'en 944, les Chanoines la portèrent à Duisbourg, afin d'obtenir, par sa présence, de l'empereur Otton I droit et protection contre le comte Immon, qui leur avait fait beaucoup souffrir[1]).

Après la mort d'Otton III (24 Janvier 1002), un seigneur des environs de Coblence s'était emparé des biens que le Chapitre possédait à Gulse. Les Chanoines, à bout de conseil, portèrent leur Châsse dans la contrée mentionnée, ce qui eut pour résultat que le coupable ainsi que ses complices furent frappés de mort subite. Les habitants de Coblence, frappés de ce miracle, prièrent les Chanoines de traverser la ville avec la Châsse[2]).

Quelque temps plus tard la Châsse fit un troisième voyage. Gérard de Wassemberg avait usurpé la possession de l'église d'Echt, laquelle avait été donnée aux Chanoines de S. Servais par Gerberge[3]), sœur d'Otton I, pour le salut de son époux, le duc Giselbert, qui en 939 se noya à Andernach et fut enterré à Maestricht. L'empereur Henri IV, dont les Chanoines avaient invoqué la protection, décida en leur faveur, à condition toutefois qu'ils feraient porter la Châsse par sept chevaliers à Aix-la-Chapelle, et qu'ils confirmeraient par serment la vérité de la donation. Les Chanoines firent transporter la Châsse et le serment fut prêté dans le palais d'Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur[4]), ainsi qu'il conste d'un diplôme impérial de l'an 1087[5]). Cette translation fut accompagnée de plusieurs miracles; le comte Gérard lui-même fut atteint d'une maladie, dont il ne guérit que par l'intercession de S. Servais.

[1]) « Anno 944 rex apud Diusburgum in rogationibus placitum cum primoribus Lothariensium et Francorum habuit . . . . . Illuc etiam a Traiectensibus clericis corpus sancti Servatii asportatum est, ob multimodas sibi ab Immone comite illatas iniurias ». Contin. Chronici Reginonis (dans Migne, Patr. lat. t. 132 col. 159, et Pertz, Monum. Germ. t. I p. 619). Cf. plus haut p. 7, Browerus, Op. cit. t. I p. 455 et Miraeus, Op. diplom. t. I p. 259.

[2]) Acta SS., Maii t. III p. 220 n. 39, Brow. l. c. p. 450 et 496, Van Veldeken, l. II v. 1555.

[3]) V. plus haut p. 20 et 26.

[4]) Acta SS., Maii t. III p. 225 n. 50, Meyer, Aachensche Geschichten, p. 255. Dejà antérieurement Henri IV avait porté une décision en faveur du Chapitre, mais sans résultat.

[5]) C. de Borman, Cartulaire du Chapitre de S. Servais, p. 10.

Quand, et pour quelle raison cette ancienne Châsse en vermeil fut-elle remplacée par la Châsse actuelle, en cuivre doré et émaillé? La tradition ne le dit pas et le dessin de la Châsse sur les monnaies du XIIme siècle (v. p. 60) est trop peu caractérisé pour donner une résolution. Nous lisons seulement dans le protocole de l'ouverture officielle faite le 9 Mars 1611, dressé par H. Lenssens, notaire du Chapitre, que la Châsse date de l'an 1102; il est à regretter que ce notaire n'ait pas indiqué la source, où il a trouvé cette date; les Pères Cahier et Martin[1]) pensent qu'elle fut fabriquée vers 1166; M. James Weale[2]), qui décrit aussi notre Châsse, observe que « plusieurs des inscriptions étant des palimpsestes, il y a lieu de croire que les bandes de métal sur lesquelles elles sont tracées, ont fait partie d'une châsse plus ancienne ». C'est peut-être à celle-ci que se rapporte l'assertion de Lenssens.

Le dessin des figures, le caractère et la nature de l'ornementation, la forme des majuscules, tout nous porte à croire qu'elle est du XIIme siècle. A cette époque on avait déjà ajouté à l'église primitive érigée par S. Monulphe[3]) l'abside flanquée de ses deux tourelles. La place ménagée par cette abside demandant un nouveau maître-autel, ne serait-il pas permis de supposer que la Châsse de S. Servais a été fabriquée par un artiste Maestrichtois, pour servir d'ornement à cet autel, attendu qu'à cette époque les châsses étaient fréquemment placées sur quatre ou six colonnes derrière le maître-autel, comme *retro-frontale* ou rétable[4]).

Il s'est conservé en Allemagne et en Belgique un grand nombre de ces châsses, chefs-d'œuvre d'orfévrerie, rehaussés par des ciselures, des gravures, des filigranes, des émaux, parfaitement exécutés. Toutes ces châsses, fabriquées au XIIme et au commencement du XIIIme siècle, sont une preuve du haut

[1]) Mélanges d'archéologie, t. I p. 247, Paris 1847.

[2]) Bulletins de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, p. 49.

[3]) Voyez plus haut p. 9 et 110.

[4]) C'est ainsi que la Châsse de Charlemagne était placée dans l'ancien chœur carolingien à Aix-la-Chapelle. Cette manière de placer les châsses doit être considérée comme l'origine des rétables.

degré de perfection que l'orfèvrerie religieuse avait atteint dans ces pays pendant l'époque romane [1]).

La Châsse de Maestricht, laquelle, outre les Reliques de S. Servais, contient le corps entier de S. Martin de Tongres (d'où elle a reçu le nom de *feretrum Pontificum*, cercueil des Pontifes), est une des plus remarquables et des plus achevées. Par son architecture, sa disposition et le mode de son ornementation, elle ressemble assez aux châsses allemandes et belges de la même époque. Sa forme extérieure imite en général celle des sarcophages en pierre des premiers siècles [2]).

Nous commençons la description serrée de la « Noodkist » de Maestricht par l'un de ses pignons (v. Fig. 15). Cette face représente la glorification du Saint, auquel la Châsse est dédiée. Sous une niche trilobée est debout S. Servais, orné de ses vêtements pontificaux, et élevant les mains comme une marque de son intercession. A sa gauche se trouve un ange debout, tenant un livre ouvert où on lit les mots : INDVE INMORTALITATEM. L'ange à droite tient une crosse. Aux pieds de S. Servais et des deux anges, on voit trois têtes féminines, en argent bosselé et doré, faites de main de maître. Ces têtes sont évidemment d'une époque postérieure; à voir le caractère de la chevelure et des traits de la physionomie, on dirait qu'elles appartiennent à la première moitié du XIVme siècle [3]).

Les autres parties de ce pignon sont ornées richement de bosselages, de filigrane et de pierres précieuses. Les cinq côtés qui en forment l'encadrement portent une inscription en majuscules dorées sur un fond brun. Outre les mots : ✝ BEATVS SERVATIVS, qui se trouvent sur le côté inférieur, on y lit ce double vers léonin :

✝ IVSSVS AB OCTAVIA TRANSIRE SEPVLTVS IN ISTA
PRESVL BASILICA MODO CAPSA CLAVDOR ET ARA ✝

[1]) Parmi les châsses les plus remarquables nous mentionnons celles de Huy, de Visé, de Nivelles, de Stavelot, de Tournai, de Siegbourg, d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Marbourg, etc.

[2]) V. l'App. n. 16 sub I. Comparez les anciens cercueils en pierre qui se trouvent à Ste Ursule et S. Géréon à Cologne, et celui que nous avons décrit plus haut p. 112.

[3]) Ne seraient elles peut être pas les portraits de suppliants, exaucés par S. Servais?

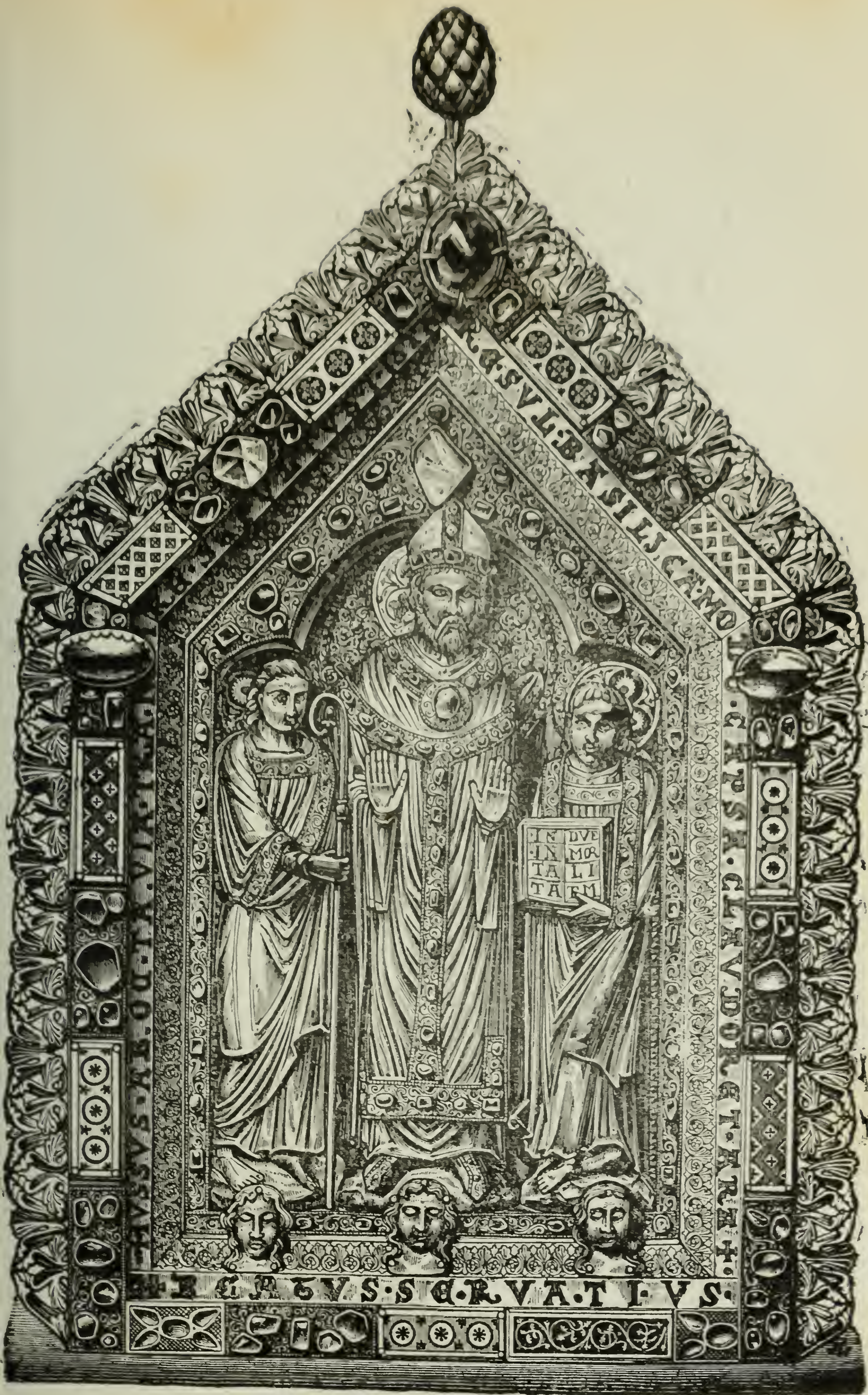


Fig. 15. La Châsse de S. Servais.

« Sur l'ordre du ciel je quittai Tongres; je fus enseveli dans cette basilique, maintenant je suis enfermé dans cette châsse et dans l'autel ¹). » Cette inscription est entourée d'un second encadrement, richement décoré de plaques émaillées, alternant avec des plaques couvertes de filigrane et de cabochons. Enfin le frontispice est entouré d'une crête ajourée, comme on la rencontre à presque toutes les châsses de la même époque. La pointe du fronton se termine par une pomme de pin.

Au frontispice opposé, qui n'est pas représenté ici, on voit, également sous un arc trilobé, la figure du Sauveur assis sur son trône, et posant les pieds sur les flots de la mer, qui lui servent d'escabeau. Sa main droite porte le globe terrestre, sa gauche le livre de vie ouvert, où on lit ces paroles :

ECCE · VENIO · CITO · ET · MERCES · MECVM.

« Voilà que je viens bientôt, et j'ai la récompense avec moi (Apoc. 22, 12). » Aux deux côtés du Sauveur s'élèvent deux arbres, dont le style indique qu'ils ont été ajoutés au XIIIme siècle. Au-dessus des arbres se trouvent l'*alpha* et l'*oméga*. Sur le bord inférieur du frontispice on lit les mots suivants, tracés en majuscules dorées sur un fond d'émail brun foncé :

† BENEDICTVS QVI AMBVLAS SVPER VNDAS MARIS.

« Sois béni, toi, qui marches sur les flots de la mer. »

Autour de la figure sur l'encadrement on lit ces deux hexamètres faisant rime :

† SIC · SPERABIS · HOMO · TIBI · IVSTICIAM · FACIENDAM
IVSTAM · IVSTVS · EGO · MERCEDEM · CVIQVE · REPENDAM †

« Tu espères, ô homme, que justice te sera faite : Moi, le Juste par excellence, je donnerai à chacun une juste récompense. »

Au reste ce frontispice est orné d'émaux, de cabochons et de filigrane dans le genre représenté Fig. 15, et surmonté par une pomme de pin. Malheureusement la crête ajourée a disparu, et la tête du Sauveur a été renouvelée dans un mauvais style. Mais nous avons lieu de croire qu'une restauration artistique de la Châsse ne se fera plus longtemps attendre.

Les côtés oblongs de la Châsse sont partagés chacun en

¹) Cette dernière partie des Reliques, enfermée dans un cercueil en plomb, fut transférée lors de la démolition du chœur en 1811 dans le maitre-autel actuel (Arch.).

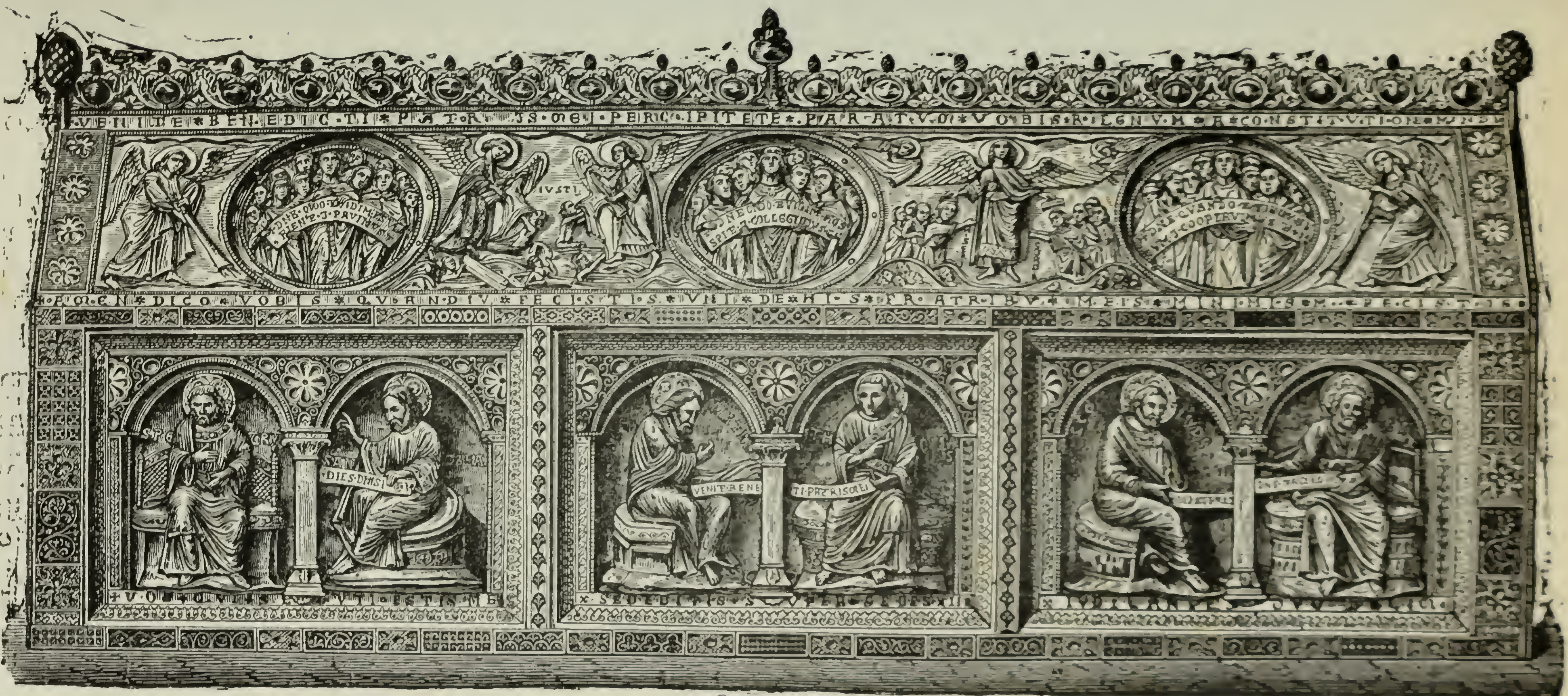


Fig. 16. La Châsse de S. Servais (sur la longueur).

trois compartiments rectangulaires, qui sont à leur tour divisés en deux parties au moyen d'une colonne recevant sur son chapiteau la retombée de deux arcs cintrés. Ces arcatures forment ainsi, sur les deux côtés, douze niches voûtées, dans lesquelles se trouvent les figures assises des Apôtres, en bosselage, ainsi qu'on les trouve généralement adaptées aux châsses de la même époque, conservées en Belgique et sur les bords du Rhin; les orfrois de leurs vêtements et leurs trônes sont ornés de filigranes entremêlés de pierreries. Il est toutefois à remarquer qu'ici aucun des Apôtres ne porte une caractéristique; mais ils tiennent deux-à-deux une légende d'une main [1]), tandis que l'autre main fait un mouvement significatif. Les devises sont tirées de l'Ecriture Sainte, et se rapportent toutes au grand jour du jugement universel. Cela nous montre que les Apôtres sont ici représentés jugeant avec Jésus-Christ le monde, plutôt que participant à la gloire de leur divin Maitre, comme l'indique au reste clairement l'inscription qui se trouve sous les pieds des Apôtres, et que nous donnons ci-après.

Voici d'abord les devises tenues par les Apôtres :

S. PETRVS S. ANDREAS	(ADVENIET) DIES DOMINI SICVT FVR Le jour du Seigneur viendra comme un voleur (2 PETRI. 3, 10).
SCS. MATHEVS SCS. THOMAS	VENITE BENEDICTI PATRIS MEI Venez les bénis de mon Père (MATTH. 25, 34).
SCS. IVDAS SCS. SYMON	VENIET POST SECVLA DOMINVS FACERE IVDICIVM Le Seigneur viendra à la fin des siècles pour exercer son jugement (JUD. v. 14).
SCS. PAVLVS S. IACOBVS	(OMNES RE)SVRGEMVS IN MOMENTO Nous ressusciterons tous en un moment (I COR. 15, 51).
S. IOHANNES S. BARTHOLOMEVS	PATER OMNE IVDICIVM DEDIT FILIO (JOH. 5, 22). Le Père a donné au Fils tout jugement.
S. IACOBVS S. PHILIPPVS	ESTOTE PARATI Soyez prêts (LUC. 12, 40).

[1]) Les parties de légende tenues par S. Pierre et S. Paul ont disparu; c'est pourquoi nous plaçons en parenthèse les mots qu'ils tenaient.

Aux pieds des Apôtres :

† VOS QVI SECVTI ESTIS ME SEDEBITIS SVPER SEDES XII IVDICANTES DVODECIM † TRIBVS ISRAHEL IN REGENERATIONE CVM SEDERIT FILIVS HOMINIS IN SEDE MAIESTATIS SVE.

« Vous, qui m'avez suivi, vous serez assis sur douze trônes et vous jugerez les douze tribus d'Israël, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire (MATTH. 19, 28). »

La représentation du dernier jugement est complétée par les deux pans de la toiture de la Châsse. Eveillés par les trompettes des anges, qu'on voit à l'extrémité du versant, les bons et les méchants sortent des tombeaux. Les premiers occupent l'une des surfaces, les derniers occupent l'autre.

Les bons (voir Fig. 16) se distinguent en deux classes : les justes (IVSTI), dont la vie ici bas a été irréprochable, et les enfants de la miséricorde (MISERICORDIA), qui ont acquis la couronne éternelle par leur repentir et par la miséricorde de Dieu. La sentence divine concernant les élus est écrite en majuscules dorées sur cuivre oxidé, au haut et au bas de la toiture : † VENITE BENEDICTI PATRIS MEI PERCIPITE PARATVM VOBIS REGNVM A CONSTITVTIONE MVNDI : † ESVRIVI ET DEDISTIS MICHI MANDVCARE : SITIVI ET DEDISTIS MICHI BIBERE : HOSPES ERAM ET COLLEGISTIS ME : † NVDVS ERAM ET OPERVISTIS ME : INFIRMVS ERAM ET VISITASTIS ME : IN CARCERE ERAM ET VENISTIS AD ME : † AMEN DICO VOBIS QVANDIV FECISTIS VNI DE HIS FRATRIBVS MEIS MINIMIS MICHI FECISTIS. « Venez, les bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai eu besoin de logement, et vous m'avez logé ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu ; j'ai été malade, et vous m'avez visité ; j'ai été en prison, et vous êtes venus me voir. Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous avez fait ces choses à un des moindres de mes frères, vous me les avez faites à moi-même (MATTH. 25, 34). »

Des groupes d'élus, réunis en trois médaillons, disent au Seigneur, par les légendes qu'ils portent en mains, ces paroles de l'Ecriture :

DOMINE QVANDO TE VIDIMVS ESVRIENTEM ET PAVIMVS TE.

DOMINE QVANDO TE VIDIMVS HOSPITEM ET COLLEGIMVS TE.

DOMINE QVANDO TE VIDIMVS NVDVM ET COOPERVIMVS TE.

«Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger?

Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, et que nous vous avons logé?

Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu manquer d'habit, et que nous vous avons revêtu?»

Sur l'autre pan de la toiture se trouvent également trois médaillons, qui contiennent les groupes des réprouvés, adressant au Seigneur ces demandes, écrites sur les bandes qu'ils tiennent en main :

DOMINE QVANDO TE VIDIMVS ESVRIENTEM ET NON PAVIMVS TE.

DOMINE QVANDO TE VIDIMVS HOSPITEM ET NON COLLEGIMVS TE.

DOMINE QVANDO TE VIDIMVS NVDVM ET NON COOPERVIMVS TE.

« Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous ne vous avons pas donné à manger?

Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, et que nous ne vous avons pas logé?

Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu manquer d'habit, et que nous ne vous avons pas revêtu? »

Entre le premier et le second groupe (à commencer par la gauche du spectateur) la Vérité (VERITAS) sous la forme d'un ange nimbé, tenant une balance, pèse les bonnes œuvres (BONA OPERA). A ses pieds sont agenouillés les ressuscités, dont les regards sont fixés sur la fatale balance. Entre le second et le troisième médaillons sont représentés deux groupes de ré-

prouvés (MALEDICTI), que les anges dépouillent de leur robe baptismale. Chaque groupe comprend quatre personnes, parmi lesquelles on remarque un moine.

En résumant maintenant tous les détails donnés, nous trouvons que l'idée, exprimée par ce magnifique travail, est celle-ci : Jésus-Christ, venant avec ses Apôtres juger les hommes d'après leurs œuvres, donne au fidèle Servais la couronne de l'immortalité. Comme nous l'avons insinué plus haut, on ne possède aucun document authentique qui fasse connaître le temps et le lieu où la Châsse de S. Servais a été fabriquée. Mais en revanche, le caractère artistique de cette œuvre est tellement expressif, que l'époque au moins de sa fabrication peut être déterminée avec certitude. Aussi n'hésitons-nous pas à dire qu'elle date de la seconde moitié, pour parler plus catégoriquement encore, du troisième quart du XIIme siècle. Cette assertion s'appuie d'abord sur les nombreuses figures en haut-relief, qui semblent avoir été d'abord bosselées par le marteau sur des modèles en bois ou en argile, et ensuite perfectionnées dans les parties les plus délicates, par la main du ciseleur ; elle s'appuie ensuite sur l'ornementation romane, si pleine de sens et de goût, exécutée avec de l'or sur un fond en cuivre oxidé, ou vice-versa ; elle s'appuie aussi sur les riches émaux et l'exquise filigrane, et enfin sur la forme des majuscules, qui sont très-semblables aux majuscules du lustre que l'empereur Frédéric Barbarousse donna à la Collégiale d'Aix-la-Chapelle et que l'on sait avoir été fait en cette ville par maître Wibert, au milieu du XIIme siècle.

Le 9 Mars 1611 le *Feretrum Pontificum* fut examiné par Engelbert Boonen, Docteur en Théologie et Doyen, les chanoines Luc de Tongres, Chantre, Jean de Kukelschem, maître de la Sacristie, Gauthier de Resymont, maître de la fabrique, et par Symon de Bellomonte, chapelain et gardien des SS. Reliques[1]). En 1632, lors du siége de la ville par Frédéric Henri,

[1]) « Lunae, quae fuit 7 Martij 1611 Ven^les^ Dni Decanus et Capitulum deputant D. Joannem a Kukelschem, magistrum sacristiae, D. Gualtherum Resymont, magistrum fabricae, et D. Lucam a Tongheren, Cantorem, ad visitandum nonnulla loca secreta in Cripta, num aliquae Reliquiae ibidem existant, et assument magistrum Sy-

qui avait menacé de renouveler les scènes de 1579, les Reliques en furent ôtées et cachées pour n'être remises qu'en Juillet 1655 [1]). En 1794 la Châsse fut nécessairement cachée de nouveau, afin de la soustraire à la rapacité sacrilége des républicains français; elle seule ne fut pas comprise dans le partage inqualifiable du Trésor par les Chanoines, qui eut pour résultat de faire disparaître à jamais plusieurs Reliquaires. Après avoir reposé quelque temps dans l'hôtel de la prévôté, puis dans l'église des Dominicains, qui servit momentanément de paroisse, quand la première tourmente de l'impiété s'était un peu apaisée, elle rentra enfin en 1805 dans l'antique Collégiale, à la grande joie de toute la ville.

Le soir du 9 Novembre 1863 on procéda à une nouvelle ouverture, en présence de Sa Grandeur Mgr Jean Augustin Paredis, assisté d'un nombreux Clergé, tous revêtus du surplis et tenant des cierges allumés. Après l'encensement des Reliques et la récitation des Oraisons à S. Servais et S. Martin, on constata la présence de cinq paquets, fixés au fond en bois au moyen de

monem Bellomontium, Sacellanum. — Mercurij, quae fuit nona Martij Ven^les Dni Decanus et Capitulum deputarunt eosdem Dominos, ut visitent pheretrum, quod est in summo altari. » (Reg. act. Capit.). — De sacro feretro. 9 Martij 1611 habita nova commissione, qua constabat etc. RR. DD. Decanus, Cantor, Waltherus de Resimont, magister fabricae, uti deputati, processerunt ad visitandum et aperiendum magnum feretrum supra summum altare repositum; qua habita commissione accesserunt, et illud idem feretrum super latere suo, suppositis pulvinaribus, reclinarunt, ne illius imagines et figurae laederentur; inclinato feretro fundum subtus, relaxatis duobus ferreis instrumentis, aperuerunt. Quo aperto in eodem invenerunt repositas Reliquias: scilicet corpus S. Martini Episcopi Tungrensis; item partem corporis S. Servatii pendentem in capite ejusdem feretri; item invenerunt unam sarcinam colligatam ex vestibus et ornamentis divi Servatij, Patroni nostri. Item reposuerunt notabilem copiam cinerum ejusdem Patroni, cum tabula plumbea signatorum, ex tumba in cripta ejusdem ecclesiae sita, pridem illius diei in syndone munda colligatorum atque ibidem repositorum. Quibus rite compositis et cum gratiarum actione signatis idem feretrum cum suis ferramentis recluserunt et in suo loco reposuerunt, anno, mense, die quibus supra, praesentibus ijsdem Commissariis ut praefertur. N. B. Existit feretrum ab anno 1102. (sign.) Lenssens, Not. Capituli. » (Copies aux archives de l'église).

[1]) En présence de Gérard de Meer, Ecolâtre, Jacques Boisot et Jean Schellarts, maître de la sacristie, Chanoines, André Casen, Custode des Reliques, Jean Simonis, Custode de l'église, et maître Pierre van den Dyck, orfèvre. (Reg. n. 10 aux archives).

courroies, et accompagnés d'antiques plaques en plomb indiquant le contenu. Quatre de ces paquets contenaient des Reliques des Os et des Vêtements de S. Servais[1]); dans le cinquième se trouvaient les Ossements de S. Martin de Tongres; toutes ces Reliques étaient soigneusement enveloppées[2]). Parmi ces enveloppes, nous mentionnons spécialement les étoffes suivantes:

1. Une grande pièce de soie, de couleur pourpre impériale (*purpura imperialis dibapha*), composée de deux parties: l'une centrale, où sont figurés de grands cercles, contenant différentes sortes de végétaux; l'autre, qui sert de bordure, où sont représentés de grands lions. Ces deux étoffes semblent avoir une origine byzantine et appartenir au Xme siècle.

2. Une grande pièce de lin blanc, ayant une longueur de 2,04 m. et une largeur de 1,88 m. Elle est brodée et ornée de quadrupèdes ressemblant à des lions, affrontés et séparés par des arcatures. Le dessin des figures et des arcades l'assigne au Xme siècle; la broderie, à la manière des Sarrasins indique une origine orientale. Ces deux pièces enveloppaient les Reliques de S. Martin.

3. Un morceau de byssus, orné à l'aiguille sur toute son étendue par de grands cercles, au milieu desquels s'élève l'arbre oriental nommé *hom,* environné d'oiseaux. Cette étoffe extrêmement précieuse a beaucoup de ressemblance, quant à la fabrication et aux figures, avec le *sindon byssina* de l'abbaye de Cornélimunster près Aix-la-Chapelle, et eut évidemment son origine aux jours de S. Servais. De chacune de ces trois étoffes un morceau fut détaché pour être gardé au Trésor.

4. Un sac en soie de Palerme, vert et or, avec des dessins Sarrasins.

Après que le contenu de la Châsse eut été dûment examiné et décrit, les Reliques avec leurs anciennes enveloppes furent enfermées dans de la soie nouvelle et scellées avec le sceau de

[1]) Notons ici que le chef de S. Servais est enfermé à part dans un buste, sur lequel nous reviendrons, et que plusieurs ossements se trouvent au maître-autel. D'autres églises possèdent également de ses Reliques sur lesquelles on peut voir les Acta SS. t. III Maii, p. 218 et 227, et plus loin les Reliques de la Collégiale de Notre-Dame.

[2]) V. plus haut p. 90, et pour les détails l'Appendice p. 17.

Mgr l'Evêque de Ruremonde, le 11 Novembre. Après que le procès-verbal eut été signé par tous les assistants et déposé près des Reliques, la Chasse fut de nouveau fermée et scellée aux quatre coins.

Nous espérons que le jour n'est plus loin où, après la restauration de la vénérable crypte, la Châsse reprendra sa place sur l'autel du chœur.

QUATRE RELIQUAIRES,

PROVENANT DE L'ÉGLISE DE S. SERVAIS

Hauteur 0,57 mètre; largeur 0,34 mètre.

XIIe SIÈCLE.

Malgré la dilapidation du Trésor de S. Servais lors de l'invasion française en 1794, l'église avait conservé avec la Châsse de son Patron quatre châsses plus petites [1], dont la perte est d'autant plus regrettable qu'elles ne formaient avec la première qu'un seul tout, e tque par leur ornementation, elles présentaient pour l'histoire de l'art à Maestricht un intérêt spécial. Quoiqu'elles n'occupent plus la place que la piété de nos ancêtres et l'art leur avaient assignée, nous croyons devoir leur consacrer ces quelques lignes, pour compléter autant que possible notre description du Trésor.

Ces Reliquaires, consistant en quatre boites en bois et s'ouvrant par derrière, étaient placés de front avec la grande Châsse sur l'autel du chœur: leur partie visible reproduit la forme d'un pignon bordé de crêtes découpées à jour. Le style sévère des figures et des ornements de ces magnifiques frontons ciselés en cuivre doré offre une ressemblance si frappante avec la Châsse de

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 2. Les quatre frontons sont reproduits par M. Arn. Schaepkens, *Trésor de l'art ancien*, pl. XXI et XXII.



Fig. 17. Reliquaire de S. Candide (Fronton).

S. Servais, que nous n'hésitons nullement à les attribuer au même artiste qui a fabriqué la grande Châsse. On s'en convaincra aisément à la vue de l'un des frontons, que nous reproduisons ici d'après une photographie (v. Fig. 17).

Le Saint, dont cette châsse contenait autrefois les Reliques, y est représenté assis sur une *sella* dans une niche terminée en arc surbaissé; sa tête est nimbée; de la main gauche il tient un livre fermé, symbole de l'enseignement épiscopal; dans sa droite, une palme remplace le bâton épiscopal, peut-être pour signifier qu'il n'a pas été l'Ordinaire du diocèse de Maestricht; il n'a au moins jamais été honoré comme Martyr, mais comme Evêque Confesseur[1]). Sur la plaque de cuivre dorée, qui forme le fond de la niche, on lit son nom : S. CANDIDUS. Peu de temps après la mort de S. Servais, Candide vint à Maestricht pour honorer son tombeau, et il s'endormit ici lui-même dans le Seigneur.

De même que les traits sévères de la figure du Saint en haut relief et le style des draperies rappellent les statuettes des Apôtres sur la grande Châsse, ainsi l'ornementation en or sur du cuivre oxidé, nommé vulgairement *vernis brun*, l'encadrement émaillé et la bordure ajourée montrent la plus parfaite ressemblance avec les parties correspondantes de la Châsse.

Sur le second fronton, un Evêque en demi-figure se levant de son tombeau, occupe le bas de la partie carrée, fermé par un cintre; il est revêtu du pallium; de la droite il tient une crosse, tandis que la gauche levée exprime l'étonnement. Au-dessus du cintre se tiennent deux anges, ouvrant d'une main la tombe, et montrant de l'autre une couronne apportée par une main qui s'étend du milieu de la niche trilobée. Sur le cintre on lit ce vers:

SVRGITE CHRISTVS ADEST, VOCAT ET VOS IPSE CORONAT. « Levez-vous, voici le Christ, qui vous appelle et vous couronne lui-même. » Sur la bande inférieure : VEHIT AD FASTIGIA RERVM. « Il vous élève au ciel. »

Le troisième fronton ressemble beaucoup au précédent; ici l'Evêque ressuscité tient la crosse de la main gauche. Les anges

[1]) Ascidius dans Chap. t. I p. 24, et Proprium SS. Ruraem., ad 8 Junii.

montrant la couronne présentée par la main divine, lui disent : HEC NOSTRIS MANIBVS DAT VOBIS PREMIA CHRISTVS. « Le Christ par nos mains vous donne ces couronnes. »

Ces deux Reliquaires, dont l'ornementation, sauf les pierreries, est parfaitement celle de la Châsse, étaient apparemment dédiés à S. Monulphe et à S. Valentin, et paraissent se rapporter à la canonisation de ces deux Saints, qui pour cette raison sans doute ne portent pas le nimbe.

Le quatrième fronton est sous divers rapports le plus remarquable. Dans le tympan apparaît S. Gondulphe en buste, avec le nimbe et le pallium ; sa main droite est ouverte, la gauche tient un livre fermé. Sur le fond doré on lit : S. GONDVLF. EP. La partie quadrangulaire est ornée par un magnifique quatre-feuille en émail. La Vérité (VERITAS), figurée par un Ange, armé du casque, du glaive et du bouclier, en occupe le milieu. Sur les quatre lobes des anges représentent la Foi, l'Espérance, la Charité et la Justice. La Foi (FIDES), qui est la base des vertus théologales, occupe le lobe inférieur, levant la droite au ciel et portant dans la main gauche la manne céleste, symbole de l'Eucharistie qui est le *Sacrement de la foi* par excellence. Sur le lobe supérieur, l'Espérance (SPES) tient de la main droite une tige remplie de bourgeons, qui à l'heure de la récompense deviendront des fruits ; dans la gauche elle porte le sceau divin, timbré de la croix, parce que les promesses divines ont été scellées sur la croix. La Charité (CARITAS) ayant dans la droite un pain rond, dans la gauche une coupe, et la Justice (IVSTICIA), la principale parmi les vertus cardinales, tenant la balance, occupent les deux lobes latéraux. Quatre anges gravés sur le fond doré du carré complètent la décoration. Cet émail est encore spécialement remarquable, parce qu'il est un des monuments les plus anciens et les plus curieux pour l'iconographie des Vertus. Les deux parties de ce fronton sont entourées de bords ornementés ; un second bord environne le tout et se termine par une crête découpée à jour en forme de croix. Une croix en cristal, au lieu d'une pomme de pin, surmonte la crête.

Jusqu'à la fin du siècle dernier ces quatre superbes Reliquai-

res décoraient l'antique autel roman du chœur, ayant au milieu la Châsse de S. Servais. Comme l'indiquent suffisamment les noms gravés de S. Candide et de S. Gondulphe, ils ont contenu depuis leur origine des Reliques des quatre saints Evêques déposés dans le Sarcophage de la crypte. L'antique Séquence de la Messe des SS. Monulphe et Gondulphe[1]) semble rappeler la même chose :

Corpora sunt hec beata
Seruatio sociata,
Sed honore subdita.

Le Père Papebroch, dans la relation de son voyage à Maestricht, raconte que le Doyen Renier Meysz († 12 Mai 1655) remplaça les anciennes Reliques, dont les titres étaient probablement usés, par d'autres Reliques des quatre Saints, conservées à la Trésorerie[2]).

Après la démolition de la crypte en 1811[3]), démolition qui nécessita la destruction de l'antique autel, les quatre Châsses furent placées sur les autels latéraux du chœur. Cependant environ l'an 1843 un brocanteur se présenta à différentes reprises pour acheter ces Reliquaires si négligés. Afin de se débarrasser de cet importun, le Curé d'alors lui demanda une somme qu'il croyait énorme; elle fut tout de suite accordée et payée. Cette vente illégale les fit passer dans le Musée du prince russe Soltikow à Paris, et cette riche collection ayant été mise aux enchères en

[1]) Missale ecclesie S. Seruatij, ad 16 Julii (Bibl. roy. à Brux. n. 18,125).

[2]) « Supra majus altare ingens argentea capsa est continens S. Servatii et S. Martini, Tungrensium episcoporum, lipsana. Infra hanc autem ordine collocantur quatuor argenteae capsae minores, quas antehac plenas ossibus innominatis D. decanus Meys curavit vacuandas, in eisque reposuit notabiles SS. Monulphi, Gondulphi, Candidi et Valentini reliquias e sacrario acceptas; religiosius fortasse quam prudentius, cum videri possint eorumdem Sanctorum fuisse corpora, quae tam splendide servabantur, etsi distinctam earum notitiam oblivio sustulerit. » Analectes cités, t. IV p. 343.

[3]) Pour l'honneur de Maestricht notons que cette démolition, qui eut lieu pendant une vacance de la cure, ne se fit pas sans la plus vive opposition tant de la part des habitants que d'une partie des marguillers, qui ne pouvaient voir disparaitre cette vénérable crypte, sanctifiée pendant des siècles par la piété des fidèles envers la sépulture primitive de S. Servais, à laquelle elle donnait accès. Aussi les démolisseurs n'échappèrent pas à la qualification de sacriléges. V. aux Archives Reg. n. 8 p. 42.

1861, le Gouvernement belge les acquit, avec un cinquième, au prix de 6250 francs[1]).

Espérons qu'avec la Châsse, dont ils sont le complément nécessaire, ils reprendront bientôt leur place au chœur restauré de S. Servais.

DEUX ANGES AVEC ENCENSOIRS.

EN CUIVRE REPOUSSÉ ET DORÉ.

Hauteur 0,59 m.; largeur 0,21 m.

XII[e] SIÈCLE.

Ces figures rares, en cuivre repoussé et doré, appartenaient autrefois au Trésor de l'église de Notre-Dame. Lorsque en 1817 les Chanoines survivants donnèrent leur Trésor à l'église paroissiale de S. Nicolas, ces deux chefs-d'œuvre ne furent pas compris dans la donation, sans doute parce qu'on ne leur attribuait aucune valeur. Le chanoine Toussaint Jacques Ruth, qui les avait sous sa garde, étant mort le 18 Février 1839 à Bunde, ils restèrent dans l'église de ce village; là ils étaient sur le point de devenir la proie d'un brocanteur, lorsque, grâce au bon sens et au patriotisme de la fabrique de Bunde, M. Willemsen les acquit le 22 Septembre 1865 au prix de 500 francs[2]), et les remit au même prix le 1[er] Octobre à la fabrique de S. Servais.

Primitivement nos deux Anges ont eu peut-être leur place sur l'autel, à côté de la *Majestas Domini* ou d'une statue de la S[te] Vierge. Un Catalogue du Trésor de N. D., datant du 17[me] siècle, nous les montre placés dans la Trésorerie[3]).

Comme le disent ce Catalogue et les inscriptions sculptées dans le bois auquel les Anges sont attachés, ceux-ci ont contenu

[1]) V. Organ für christliche Kunst, 1861 p. 24 et 101, et Th. Juste, Catalogue des collections composant le Musée royal, 1867, p. 263.

[2]) Dès le lendemain 1000 fr. et quelques jours plus tard 2000 fr. furent offerts.

[3]) V. aux Appendices p. LXXXI.



Fig. 18. Ange avec encensoir.

l'un des Reliques de S. Ambroise, l'autre des onze mille Vierges; tous les deux portent l'encensoir, exprimant ainsi l'idée de l'Apocalypse (Cap. 8 v. 3) : « Un ange se tint devant l'autel, ayant un encensoir d'or; et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières de tous les Saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu : et la fumée des parfums, composés des prières des Saints, s'élevant de la main de l'ange, monta devant Dieu. » L'un (v. Fig. 18) tient dans la gauche le *sceau de Dieu* [1]); l'autre, à en juger par le Catalogue mentionné et par la mutilation de la main droite, a tenu peut-être un Reliquaire en forme de bras. Les traits des visages sont sévères; leurs corps élancés sont couverts par un double vêtement, dont les plis, parallèles sans être maniérés, laissent apercevoir les principaux contours des membres; les orfrois au cou et aux mains sont ornés de filigranes et de pierreries.

Nous ne croyons pas nous tromper en attribuant la confection de ces deux figures à la même école d'artistes Maestrichtois, qui fabriqua la Châsse de S. Servais et ses quatre pendants. Ces deux reliefs fournissent donc une preuve nouvelle du haut développement que l'art de l'orfévrerie et de la sculpture avait atteint dans cette ville au XIIme siècle. On sait que les peintres Maestrichtois sont célébrés par Wolfram d'Eschenbach dans son *Parcival* (poème de l'an 1208 environ) :

als uns diu âventiure gicht,
von Kölne noch von Mâstricht
kein schiltaere entwürfe in baz,
denne alser ûfem orse saz.

RELIQUAIRE AVEC CROIX EN ÉMAIL,

CONTENANT DE SEPULCRO DOMINI.

Hauteur 0,15 m.; largeur 0,14 m.; profondeur 0,05 m.

XIIe SIÈCLE.

ucune époque ne fut plus riche en conceptions que le

[1]) J. Weale, Bulletins de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, p. 57.

Moyen-âge, tant pour la forme que pour la décoration des Reliquaires; cette assertion est prouvée jusqu'à l'évidence par la forme si variée des Reliquaires conservés jusqu'à nos jours dans les différents Trésors religieux de l'Occident, et dont plusieurs exemplaires ont été apportés de l'Orient pendant les Croisades, et même avant cette époque.

Le Reliquaire, représenté sous la Figure 19, nous offre une espèce de forme appliquée plus généralement autrefois, à ce que nous croyons, pour les Reliquaires d'origine byzantine et orientale. Un Reliquaire complètement identique, datant probablement du Xme siècle et contenant des restes de S. Willibrord, se trouve dans le Trésor de la ci-devant collégiale de ce Saint à Emmerich.

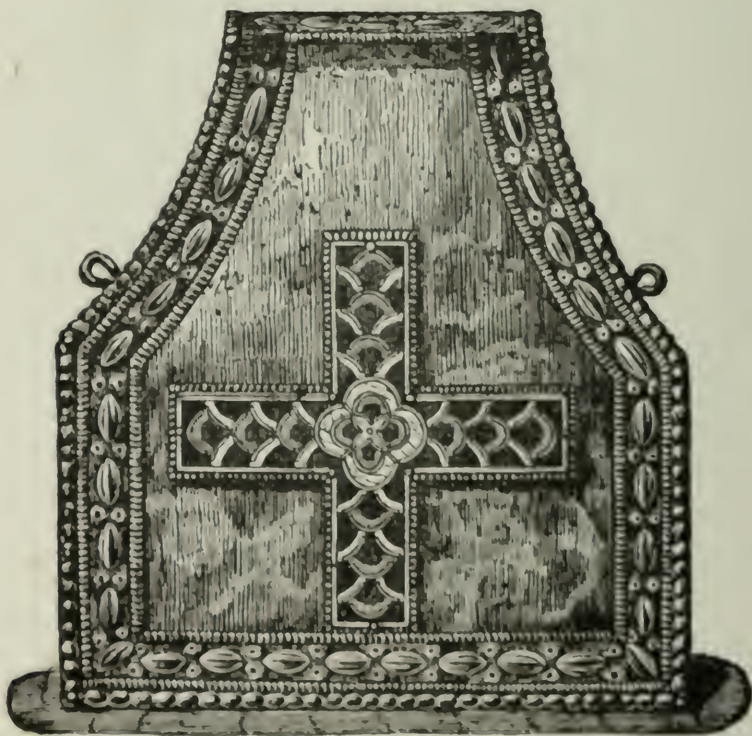


Fig. 19. Reliquaire avec croix en émail.

Un des trois remarquables Reliquaires du Trésor de l'ancien empire d'Allemagne, dont on se servait pour le couronnement du roi des Romains, contenant de la terre imbibée du sang de S. Etienne, et conservé actuellement au Trésor impérial de Vienne, présente à son tour une certaine ressemblance avec celui que

nous décrivons[1]). Les Reliquaires de la forme susdite sont désignés dans les anciens inventaires de Trésors ecclésiastiques sous le nom de : *arculae quadratae (seu oblongae) in formam domus redactae*.

Parmi les dessins assez inexacts d'ailleurs de quelques Reliquaires, qui accompagnent l'*Elenchus praecipuarum Reliquiarum eccl. S. Serv.* laissé par Van Heylerhoff, il y en a un, désigné sous le nom de *pyxis*[2]), qui ressemble assez au Reliquaire que nous représentons ici, mais nous ne le retrouvons pas au Catalogue de 1677 ; est-ce le n. 55 ou 77, ou bien est-il compris sous le n. 177 ? Quant aux Reliques du Sépulcre de Notre Seigneur qu'il renferme actuellement, elles sont mentionnées au Catalogue sous les numéros 55, 62 et 108[3]). On comprend le haut prix que nos pieux ancêtres attachaient aux Reliques du S. Sépulcre, quand on lit que Charlemagne en reçut avec la plus vive reconnaissance en 799 du Patriarche de Jérusalem, et que l'empereur Lothaire en donna au monastère de Prum, lorsqu'il s'y fit moine en 855[4]). C'est peut-être à la générosité de Charlemagne, qui eut une affection spéciale pour l'église de S. Servais, ou à celle d'Alcuin († 804), qui paraît avoir été abbé de notre église, ou à celle de S. Angilbert († 814), qui reçut des Reliques de notre saint Patron[5]), que notre église doit ces Reliques *de sepulchro Domini*.

La face de notre Reliquaire (v. Fig. 19) est encadrée d'un ornement ciselé, d'une forme originale qui imite l'ovaire romain. L'émailleur a orné le milieu d'une grande croix grecque en

[1]) Jusqu'à la Révolution française ce Reliquaire appartenait avec le glaive de Haroun-al-Raschid et l'Evangéliaire de Charlemagne, maintenant également à Vienne, au Trésor du Munster d'Aix-la-Chapelle. La présence et l'usage de ces trois Reliques, lors du couronnement du roi romain, étaient si essentiels, qu'en cas d'absence, celui-ci n'eût été d'aucune valeur.

[2]) Registre MS. n. 5 sub 53, aux archives de l'église.

[3]) V. l'Appendice n. 16, et Bouwens, Sacer Thesaurus, p. 64.

[4]) Eginhardi Annales, dans Migne Patrol. lat. tom. 104, col. 455 et 456. Cf. Recueil des historiens des Gaules, t. V Paris 1869, p. 23, 52, 214, 248, 320, 331 et 365, Browervs, Ant. et Ann. Trev., t. I p. 414.

[5]) V. plus haut p. 6 et 47, B. Alcuini Opera, dans Migne, Patrol. lat. t. 100 col. 190 et 317, et Acta SS., Maii t. III p. 219 n. 33. Cf. Dr Floss, l. c. p. 3—13.

relief, dont les larges parois sont chargées de dessins en forme d'écailles polychromes, rappelant clairement par leur technique l'école des émailleurs lorrains : ce travail se nomme *émail champlevé.* Ce qui caractérise les émaux de notre Reliquaire, ce sont les larges contours blancs, qui bordent chaque couleur.



Fig. 20. Aspect de la façade.

La bordure de la partie dorsale présente un feuillage fortement modulé de la dernière période romane, les formes en sont égales à celles du grand quatre-feuille qui orne le milieu de cette partie postérieure.

Même les parties latérales de notre Reliquaire portent une ornementation originale : un élégant feuillage roman fortement doré (v. Fig. 20), se relève sur un fond d'un brun foncé. Les archéologues français nomment ce travail, qui se rencontre uniquement chez les émailleurs lorrains et rhénans, *émail peint* ou *vernis brun.*

Les végétaux ciselés sur la partie postérieure de notre Reliquaire, et ceux qui ornent les côtés, ainsi que le dessin et la gamme des couleurs de l'émail champ-levé qui orne la croix, sont autant de preuves que le Reliquaire en question doit son existence à un orfèvre de la gilde Maestrichtoise ou Liégeoise de la dernière moitié du XIIme siècle.

Remarquons enfin que le Reliquaire ou plutôt la boite intérieure en bois de chêne se ferme à la base au moyen d'une planchette à coulisse, qui manque maintenant. Les deux anneaux informes dont les parties latérales supérieures sont garnies, paraissent avoir été ajoutés pour y passer un cordon de soie, facilitant le transport pendant les Processions solennelles.

BOITE EN IVOIRE,

AVEC GARNITURE EN CUIVRE DORÉ,

CONTENANT DES RELIQUES DE S. AMBROISE, DOCTEUR DE L'ÉGLISE[1].

Hauteur de la boîte 0,07 m.; diamètre 0,085 m.; hauteur du dôme superposé 0,06 m.; diamètre de la base 0,036 m.

XIIe SIÈCLE.

Des écrins et des boîtes en ivoire, de formes diverses et ornés de différentes manières, sont mentionnés en grand nombre dans les anciens catalogues de Trésors ecclésiastiques depuis le XIIme siècle, et plusieurs d'entre eux, comme n'étant pas d'une grande valeur, ont survécu aux tempêtes des guerres et des révolutions. La plupart de ces coffrets, d'origine profane et destinés à conserver des bijoux, furent des cadeaux de bienfaiteurs fortunés. Dans les églises ces coffrets avaient une double destination : les plus riches servaient à conserver la Sainte Eucharistie, tandis que dans les autres on déposait des Reliques. Les premiers, naturellement en forme de boîte circulaire et extérieurement décorés de riches ciselures, sont devenus très-rares et appartiennent ordinairement à une haute antiquité.

Le Trésor de S. Servais, si riche en Reliquaires de la forme la plus variée et de la matière la plus diverse, possède encore aujourd'hui dix-huit petits coffrets ou boîtes en ivoire contenant des Reliques; quelques-uns peuvent avoir servi autrefois à un usage profane. La boîte, dont il s'agit ici (Fig. 21), présente une forme et une décoration artistique particulièrement intéressantes. L'ivoire de ce coffret est légèrement fendu. Les bords du couvercle et de la boîte même sont ornés de lignes creuses qui en forment la seule décoration. Quatre petites lames en argent doré, sortant d'un support circulaire également en argent doré et appliqué contre le fond de la boîte, en forment la garniture et servent

[1]) Ces Reliques étaient primitivement enfermées dans l'Ange représenté p. 140.

à attacher le fond aux parois verticales, qui à leur tour sont unies au couvercle par quatre petites lames analogues; l'une d'elles, prolongée en forme de charnière, sert de serrure.

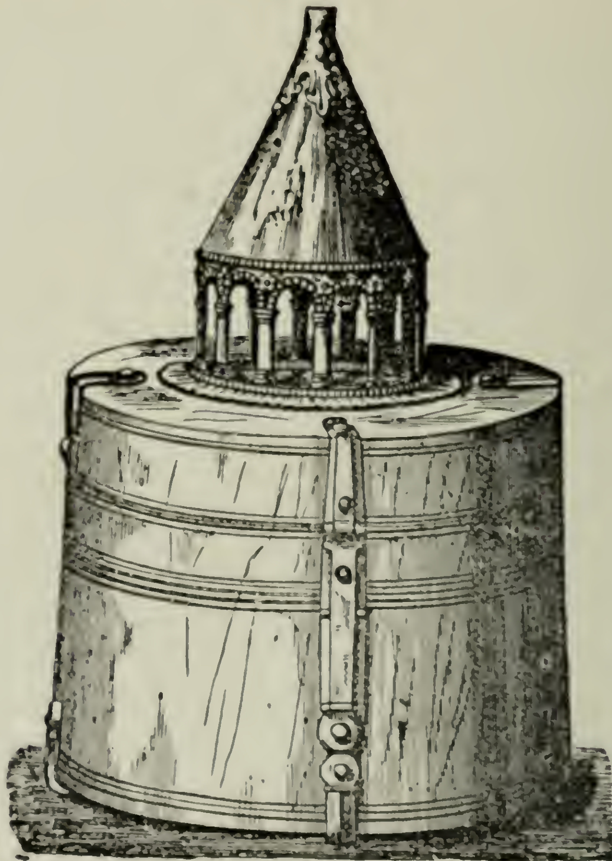


Fig. 21. Reliquaire en forme de boite.

Il serait difficile de déterminer l'âge de notre boite, même approximativement, à en juger uniquement par la forme et la décoration de ces garnitures en argent. Mais le couvercle est surmonté d'une espèce de dôme en argent doré, offrant des indices sûrs pour déterminer l'époque de son origine. Douze colonnettes, placées en forme circulaire, soutiennent de magnifiques arcades en filigrane, couvertes d'un toit en argent doré, dont le sommet est couronné d'un ornement emprunté au règne végétal. Non seulement cette colonnade avec ses arcades en filigrane, mais surtout l'ornement en forme de plante qui couvre la partie supérieure du toit et dont les quatre feuilles ont tous les caractères de la dernière période romane ou de l'époque de tran-

sition, nous autorisent à conclure que notre boite en ivoire date de la fin du XIIme siècle.

Malheureusement le couronnement du petit dôme fait défaut. Il est à supposer que notre boite, si riche de matière et de forme, a été surmontée d'une croix ou d'un pélican et qu'elle a primitivement servi à conserver la Sainte Eucharistie plutôt que des Reliques. Sur le couvercle est gravée la lettre H.

Avant de passer au XIIIme siècle, mentionnons encore une boite (hauteur totale 0,101 m., diamètre du fond 0,067 m., hauteur du couvercle 0,067 m.) appartenant au XIIme, et ayant aussi servi à conserver la Sainte Eucharistie. Cette boite, de forme ronde, est en cuivre, doré à l'intérieur, et émaillé à l'extérieur; elle fut donnée au Trésor par feu Demoiselle Pauline de Waremme († 4 Juin 1871). Elle contient actuellement des Reliques de S. Pierre Martyr[1]), et d'autres Saints, provenant de l'église des Dominicains en cette ville, où elles étaient déposées dans un autel, comme l'attestent les lettres d'Etienne, évêque de Dionysie et suffragant de Liége, datées du 14 Juillet 1615. Sur la boîte proprement dite un ange en or, ailé et nimbé, est reproduit quatre fois dans autant de cercles dont le champ est émaillé en bleu-clair; ces figures d'anges alternent avec une feuille en or gravée sur un fond bleu-foncé; l'ange en buste sort d'un nuage formé d'émail rouge et blanc. Le couvercle en forme de cône, où l'ange et la fleur sont figurées deux fois, et en plus grande proportion, est surmonté d'une boule portant une croix dorée. Une boîte pareille, se trouvant au Musée royal de Bruxelles, est représentée par M. Arn. Schaepkens dans le *Trésor de l'art ancien,* pl. IX.

---

[1]) S. Pierre Martyr figure sur l'ancien sceau du couvent de Maestricht. V. Annales de la Société hist. et archéol. à Maestricht, t. I p. 141 Fig., et Publications de la Soc. hist. et archéol., Maestricht, t. V p. 450.

COFFRET ORIENTAL EN IVOIRE,

CONTENANT LE CRANE D'UN DES COMPAGNONS DE S. GÉRÉON [1]).

Longueur 0,28 m.; hauteur 0,18 m.; largeur 0,19 m.

XIIIe SIÈCLE.

Il est de fait que les Chevaliers des Croisades furent presque tous animés du pieux désir d'apporter dans leur patrie des Reliques comme précieux souvenirs de la Terre Sainte. A cette fin ils se procurèrent dans les villes et les ports de l'Orient des boites confectionnées dans ce pays lointain, pour y déposer les Reliques, et de cette manière ils rehaussèrent encore la valeur de leurs saints trésors. C'est ainsi que ces Reliques d'outre-mer (*Reliquiae transmarinae*) arrivèrent en Occident dans des caisses ordinairement très-curieuses. C'étaient pour la plupart des coffrets en ivoire, d'origine turque, de formes diverses, et ornés de figures ou d'arabesques en bas-relief, quelquefois même de figures géométriques et d'inscriptions coufiques : *arculae* (*scriniola*) *eburneae, transmarinae, cum litteris ethnicis*.

On trouve encore de ces coffrets en ivoire, originaires de la Syrie, de l'Egypte et de l'Asie-Mineure, dans plusieurs églises de Cologne [2]), ainsi que dans le Trésor malheureusement décimé de la ci-devant Abbaye de Werden.

Le coffret oriental, (Fig. 22), est un don offert au Trésor de S. Servais, par les héritiers [3]) de feu M. le Baron A. C. H. Michiels de Verduynen († 2 Avril 1869). Il n'est pas confectionné, comme on pourrait le croire, de la dent d'une baleine,

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 91. Le Chapitre de S. Servais reçut du Chapitre S. Géréon à Cologne, le 2 Août 1374, diverses Reliques de S. Géréon, Martyr, et de ses Compagnons. Bovwens, Sacer Thesavrvs, p. 22. Cf. Officia propria archid. Colon. ad 10 Octobris.

[2]) Voyez Dr Fr. Bock, Das heilige Kœln, Leipzig, 1858, planche I, Fig. 2 et 5; planche IV, Fig. 22.

[3]) Savoir Mademoiselle Marie Michiels de Verduynen et Mesdames J. Michiels de Kessenich et R. van der Renne.

mais de minces plaques d'ivoire, dont il est difficile de reconnaître la texture, puisqu'elles n'ont pas été taillées suivant la largeur, mais suivant la longueur de la dent. La forme du couvercle montant en talus et puis soudainement applati, se retrouve dans plusieurs écrins orientaux, que nous avons eu l'occasion de voir. Aux quatre côtés se voient, appuyées sur des

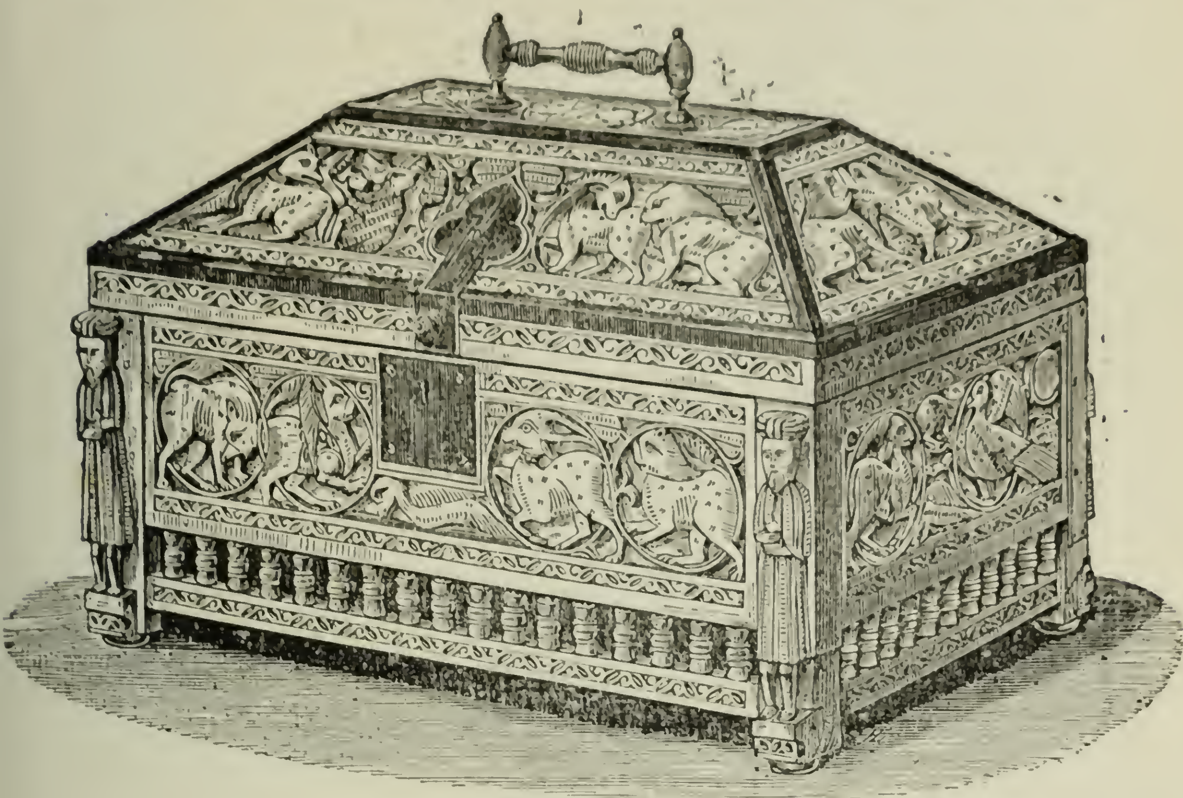


Fig. 22. Coffret oriental en ivoire.

têtes de monstres grotesques, des figures barbues, selon toute apparence des derviches, revêtus d'une tunique descendant jusqu'aux genoux, et coiffés d'une espèce de turban.

La partie inférieure du coffret est ornée d'une balustrade à jour formée de colonnettes cylindriques, mobiles autour de fils de fer. Au-dessus de cette balustrade s'élèvent quatre panneaux, formant proprement le Reliquaire, larges de 0,07 m. et décorés de plantes circulaires qui entrelacent des bêtes phantastiques en course, comme poursuivies par des chiens. En effet toutes les scènes, tant des parties verticales que des parties obliques paraissent être des scènes de chasse, comme l'annonce la figure humaine assise sur le plan de la toiture de devant et sonnant

du cor. Nous signalons encore parmi les autres figures, l'éléphant sur la partie postérieure et le sphynx entouré de deux aigles sur la partie plate du couvercle. Toutes ces scènes présentent évidemment le caractère de l'art oriental, et si nous devions désigner plus précisément le lieu d'origine de ce coffret, nous l'attribuerions aux ivoiriers de l'Egypte ou de l'Asie-Mineure, qui exerçaient leur art comme une profession, pour les besoins du luxe domestique.

Il est plus difficile de déterminer l'époque de l'origine du coffret, car l'art oriental resta stationnaire pendant plusieurs siècles et ses formes ne furent pas sujettes à ce perfectionnement continuel qui assigne dans l'Occident des règles sûres pour déterminer l'origine de ses productions. C'est pourquoi on ne saurait fixer, même approximativement, la date des objets d'art d'origine orientale, comme il serait à désirer sous tant de rapports. Il nous semble qu'il est permis de rapporter notre coffret aux derniers temps des Croisades, par exemple aux jours de S. Louis. Il est à regretter que l'étoffe, qui a couvert l'intérieur, fait défaut; sa forme artistique eût peut-être contribué à fixer la date de son origine.

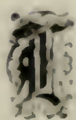
Depuis que la gravure du coffret a été faite, on en a renouvelé la monture, qui était en laiton, et qui maintenant est en argent niellé et orné d'arabesques empruntées à des coffrets analogues de même origine.

RELIQUAIRE ORIENTAL EN IVOIRE,

CONTENANT LA CÔTE D'UN DES SEPT MARTYRS D'ÉPHÈSE [1]).

Longueur 0,365 m.; largeur 0,20 m.; hauteur 0,15 m.

XIIIe SIÈCLE.


Le coffret en ivoire, représenté Fig. 23, indique par sa

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 30, Ratzsius, l. c. p. 474 et Bowwess, l. c. p. 55.

garniture extraordinairement riche et par une inscription quatre fois répétée, qu'il appartient à l'art oriental. Il a été transporté en Occident aux temps des Croisades, comme nous l'avons expliqué p. 148. Selon toute apparence ce Reliquaire ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du XIIIme siècle, comme l'indiquent les arabesques phantastiques, appartenant sans contredit à une époque où l'art arabe était déjà fort développé. Toute

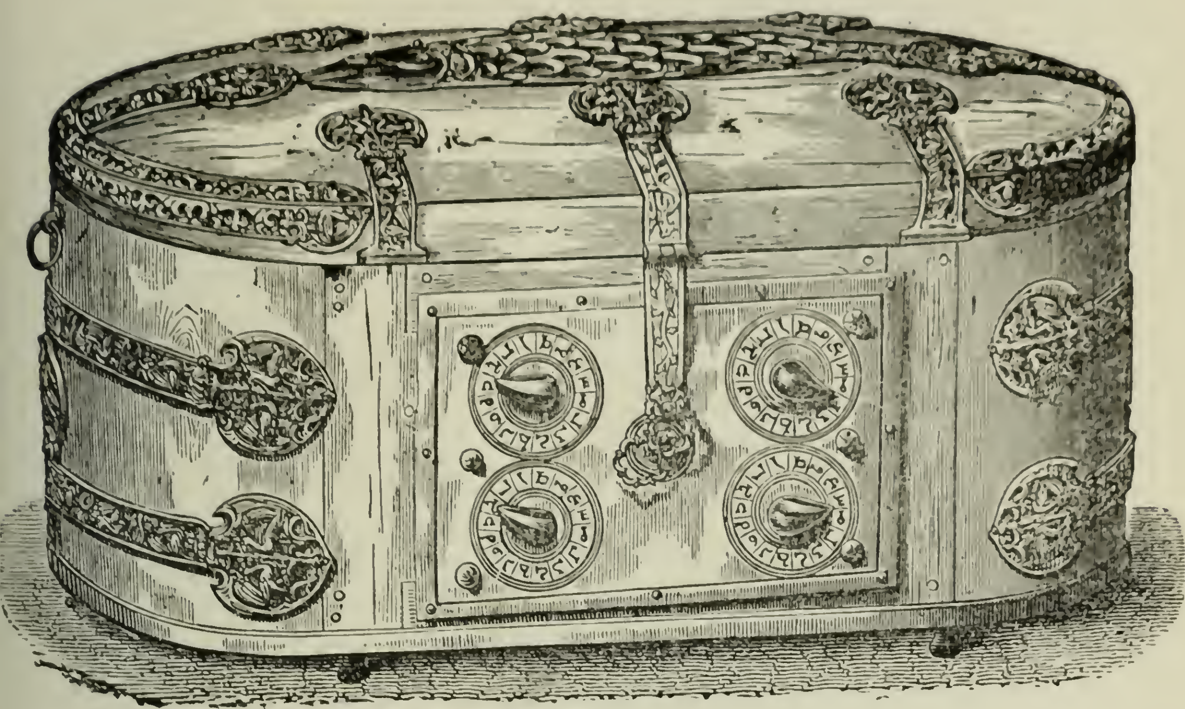


Fig. 23. Reliquaire oriental en ivoire.

la garniture est d'un travail à jour très-riche et fortement doré; les ornements empruntés aux règnes végétal et animal sont traités comme du niello.

Le couvercle est orné de la figure d'un poisson avec des écailles ajourées. D'après une opinion plus ingénieuse que fondée, ce poisson représenterait l'art de guérir, puisque le jeune Tobie guérit la cécité de son vieux père au moyen du fiel d'un poisson; suivant cette même opinion le coffret pourrait avoir servi à conserver des médicaments. Nous aimons mieux de reconnaître dans le poisson le symbole chrétien de la résurrection, le grand

triomphe de ceux dont les Reliques sont conservées dans cet écrin[1]).

La partie antérieure de notre Reliquaire se ferme par une serrure à secret, garnie de quatre cercles dont les bords portent des lettres arabes et dont les centres sont munis d'aiguilles mobiles qui, indiquant les quatre lettres d'un mot de convention, permettent d'ouvrir la serrure mystérieuse. Il serait intéressant de voir cette serrure réglée et réparée par un habile mécanicien. Les ornements en forme de plantes portent les caractères du milieu du XIVme siècle. Les élégantes anses mobiles en forme de rosaces à six feuilles, et qui ornent le milieu de la dite serrure, plaident également pour la même époque. Les charnières au moyen desquelles se meut le couvercle, sont de date postérieure[2]).

Nous nous sommes permis de compléter dans la Figure les parties de la garniture qui manquent aujourd'hui. Certes, il serait fort à désirer que les parties défectueuses fussent ajoutées par une main assez habile, pour ne laisser aucune différence entre le travail moderne et le travail ancien.

Reliquaire carré en cuivre doré,

CONTENANT DES RELIQUES DE S GERMAIN ET DE Ste ALDEGONDE

Hauteur 0,31 m.; largeur 0,32 m.

XIIIe ET XVIe SIÈCLE.

ette tablette à Reliques[3]) est d'une forme bien simple, ex-

[1]) On sait que la figure du poisson était fréquemment choisie comme ornement pour les monuments primitifs du Christianisme, puisque le mot ΙΧΘΥΣ contient les initiales de Ἰησοῦ; Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ (Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur).

[2]) M. Didron, Quelques jours en Allemagne, p. 11, dit: «L'armature pourrait être en partie du XIme siècle.

[3]) V. l'Appendice n. 16 sub 82 et Bock l. c. p. 46. M. Didron l. c. juge ce Reliquaire comme étant « d'un roman très-ancien ».

cepté les trois côtés qui sont ornés d'une crête très-riche (Fig. 24). Aux quatre angles de la partie concave se trouvent quatre cristaux massifs, enchâssés dans de petits carreaux. Le milieu porte un petit Reliquaire à jour, contenant des restes de S. Germain et de Ste Aldegonde, et consistant en une châsse carrée (*arcula quadrata*) surmontée d'une façade à pignon qui se termine par une petite sphère et une croix latine.

Ce petit Reliquaire paraît appartenir à la dernière période du

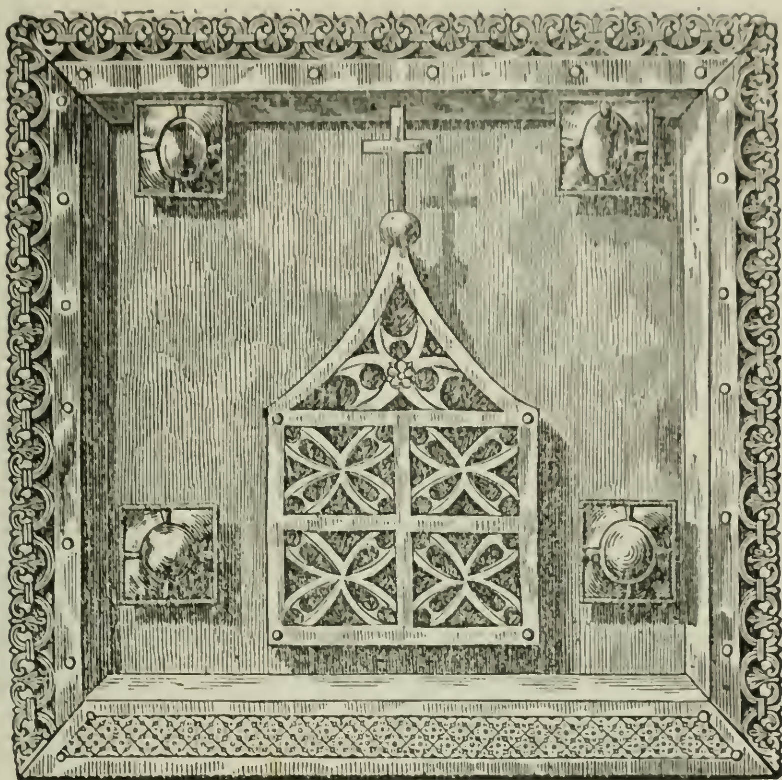


Fig. 24. Reliquaire en cuivre doré.

Moyen-âge, notamment au commencement du XVI[me] siècle. Nous basons cette opinion sur les croix de Malte appliquées à la face sans art et sans goût, et dont nous trouvons les ouvertures chargées d'ornements de la période de décadence, nommés *vessies de poisson*. Aussi la petite rosace au milieu du pignon sert de preuve à notre opinion, que ce Reliquaire a été fabriqué à la fin du Moyen-âge, sans doute pour remplacer un autre plus ancien.

Pour déterminer la date de la tablette même, il suffit de signaler la crête caractéristique, travaillée à jour, dont elle est bordée

de trois côtés. Ces ornements ciselés ont encore complètement le type de la dernière période romane, et quoique travaillés lourdement, ils portent le caractère d'un style sévère et sûr. Leur ressemblance avec la forme des crêtes et des bordures d'autres Reliquaires qui existent encore, plaide pour le commencement du XIII[me] siècle.

Il est douteux que notre hierothèque ait été faite pour être transportée en procession. En effet comme la partie postérieure en bois de chêne est très-simple, on peut conclure que notre Reliquaire a été destiné primitivement à orner le rétable d'un autel et que les quatre anneaux appliqués aux faces, pour faire passer une corde au moyen de laquelle le Reliquaire était porté, ont été ajoutés postérieurement.

Calice itinéraire, dit de S. Servais.

EN ARGENT DORÉ.

Hauteur 0,125 m.; diamètre du pied 0,09 m., de la coupe 0,09 m.; profondeur de la coupe 0,042.; diamètre de la patène 0,123 m.

XIII[e] SIÈCLE.

Le calice étant le principal vase liturgique pour le Sacrifice eucharistique, on conçoit aisément que, dès les temps les plus anciens, on ait employé pour sa confection les métaux les plus précieux[1]) et que les orfèvres y aient déployé toutes les richesses de leur art, de sorte qu'on peut à bon droit considérer l'histoire du calice et de sa forme artistique comme une partie assez complète de l'histoire de l'orfèvrerie religieuse. Si l'on recherche l'époque où l'art religieux produisit les calices les plus beaux pour la forme et les plus achevés sous le rapport de la décoration artistique, on trouvera que ce fut la dernière période de l'art roman, c'est-à-dire la dernière moitié du XII[me] et la première du XIII[me] siècle.

[1]) V. Héfelé, Conciliengeschichte, t. I Arnhem 1855 p. 962.

Outre le calice dans sa grandeur ordinaire, tel qu'il est encore en usage, on avait anciennement deux autres formes, l'une plus grande, l'autre plus petite. Les calices de la première espèce, se distinguant surtout par l'ampleur de la coupe, étaient réservés pour les grandes solennités; les autres, de petite dimension, avaient une double destination : ils servaient soit pour les voyages, soit pour la sépulture. Comme nous l'avons déjà observé pour l'autel portatif de S. Servais (p. 96), les évêques, dans leurs courses apostoliques, prenaient avec eux des autels portatifs; or ceux-ci, étant naturellement petits, exigeaient nécessairement de petits calices (*calices itinerarii*), qui étaient en même temps plus simples et moins lourds. Les calices funéraires (*calices funerales*), également très-simples, étaient déposés entre les mains des dignitaires ecclésiastiques défunts, et les accompagnaient dans le sépulcre, où ils dormaient revêtus de leurs habits sacerdotaux[1]). Cette coûtume a persévéré jusqu'à l'introduction du Rituel romain en 1867, dans le diocèse de Ruremonde; chaque prêtre était enterré avec le calice funéraire, ordinairement en cire.

Le Trésor de S. Servais possédait autrefois deux calices, que l'antique tradition attribuait au premier Évêque de Maestricht[2]). L'un, appelé le calice solennel, était formé d'une grande coupe en cristal, dont le bord était muni d'une bande en or pur; le pied et les deux anses, qui servaient à le soulever, étaient également en or. Il avait, dit le Catalogue, la même forme que celui dont le Sauveur se servit à la dernière Cène[3]). Feu l'archéolo-

[1]) Les anciennes pierres sépulcrales en offrent des exemples nombreux.

[2]) V. plus loin p. XXXVII, XLII, XLVII et LX sub n. 13, RAYSSIUS l. c. p. 472 et BOUWENS, Sacer Thesaurus, p. 34.

[3]) « Non praeterimus tamen dicere, quod calix ille, in quo Redemptor noster Jesus Christus sacratissimam Eucharistiam consecravit, ut egregium tantae rei monumentum, a communi usu selectus ac summa industria asservatus, adhuc Bedae temporibus Hierosolymis visebatur, de quo haec ipse (De locis sanctis cap. 2) : « In platea, quae Martyrium et Golgotha continuat, exedra est, in qua calix Domini scriniolo reconditus, per operculi foramen tangi solet et osculari : qui argenteus calix hinc inde duas habens ansulas, sextarii Gallici mensuram capit, in quo illa est spongia Dominici potus ministra. » Hactenus Beda. » BARONIUS, Annal. eccles. ad a. C. 34, n. LXIII; ed. Col. 1609 t. I col. 185. Cf. C. BRENTANO, Das bittere Leiden unsers Herrn, p. 11.

gue Martin Van Heylerhoff, mort en 1851, remarque que sa grande valeur fut cause, qu'il fut fondu lors de l'invasion française à la fin du siècle précédent. Le second calice, appelé calice itinéraire, était plus petit.

Le calice que nous représentons sous la Fig. 25, fut racheté des mains du chanoine P. L. G. . . . . . . par le Curé-Doyen H. L. Partouns, qui le remit à l'église le 6 Janvier 1828. Nous ignorons pourquoi il est désigné comme calice de S. Servais, car il est impossible d'attribuer ce calice, dans sa forme actuelle, au IVme siècle. Il se pourrait que, le second calice du Saint ayant disparu comme le premier, la tradition a été transférée abusivement au calice actuel; il est possible aussi que, le petit calice de S. Servais ayant été brisé lors des guerres réitérées que ce pays a subies, le Chapitre l'a fait renouveler en entier ou partiellement avec la matière du calice primitif, comme il a restauré la Coupe décrite plus haut p. 74, et que partant le nom de S. Servais y est resté attaché. Il est avéré en effet qu'anciennement on enfermait parfois une petite Relique dans un objet de la même matière, mais plus grand, auquel on donnait ensuite le nom de la première; ainsi, si l'on possédait une partie du *pallium* d'un Saint, on enfermait cette partie dans un *pallium* entier, qui servait comme de Reliquaire et qu'on nommait le *pallium* du Saint[1]). L'ignorance de cet usage fut de nos jours plus d'une fois cause, qu'on négligea ou perdit la vraie Relique pour ne conserver que l'enveloppe. Ce renouvellement nous paraîtrait certain pour le calice de S. Servais, si nous pouvions constater que le présent calice a été honoré avant 1797 comme provenant de S. Servais; ceci n'étant plus possible, passons à la description du calice tel qu'il a été conservé.

Le Calice (Fig. 25) est de fort petite dimension; la patène, qui l'accompagne, prouve qu'il n'a pas servi à la sépulture, mais au voyage. Pour faciliter l'amballage et l'usage de notre calice, les ornements en sont très-rares et très-simples. Ses belles proportions pourraient servir de modèle à nos orfèvres modernes. Le nœud présente la forme assez générale d'une pommelette qui se rencontre encore dans la première période gothique.

[1]) M. James Weale, Catalogue d'objets d'art religieux, Brux. 1864 p. 165.

Le pied, ayant la forme circulaire, présente la partie la plus ornée : dix feuilles ciselées, avec des nervures fortement prononcées, se détachent d'un anneau en filigrane et s'élargissent en bas ; elles couvrent toute la partie du pied depuis le pivot jusqu'au bord extérieur ; leurs pointes couvrent des ornements de



Fig. 25. Calice itinéraire simple.

feuillage qui rappellent encore clairement l'époque romane. L'élégante patène présente au fond le quadrilobe caractéristique qui se voit très-fréquemment de la même manière dans l'époque romane.

Quand on considère l'ensemble et les ornements de ce calice, on trouve qu'il peut être rangé parmi les calices romans de la période de transition, bien qu'il ait été fabriqué vers la fin du XIIIme siècle.

QUATRE TABLETTES NOIRES,

CONTENANT DES RELIQUES DE LA Ste CROIX.

Hauteur 0,34 m.; largeur 0,16 m.; épaisseur 0,03 m.

XIIIe SIÈCLE.



Peu de Trésors religieux de l'Europe occidentale peuvent se glorifier de posséder des Tablettes à Reliques (*tabellae Reliquiarum, lipsanothecae*) aussi riches et aussi belles que celles du Trésor de S. Servais à Maestricht. Les quatre Tablettes, qui font l'objet de cette notice, sont remarquables par leur forme et leur décoration originales. Un de ces Reliquaires est représenté Fig. 26. La partie principale est formée d'une pierre de couleur bleu-foncé, tirant sur le noir, très-soigneusement polie, et ressemblant au granit noir. Cette pierre est encadrée dans un bord en cuivre doré; des ouvertures carrées se trouvant près des angles prouvent que le Reliquaire suspendu à de grosses cordes de soie fut autrefois porté pendant les processions. L'encadrement est enrichi de cristaux solidement enchâssés et placés symétriquement au milieu et à la jointure des bandes; quelques-uns de ces cristaux ont été mis postérieurement, notamment ceux qui sont ornés de facettes. C'est à ces cristaux que vont se terminer huit baguettes en métal, qui comme des rayons partent d'un ornement circulaire qui décore le milieu. Ces rayons ainsi disposés forment une double croix. Chacune des baguettes qui forment la croix verticale porte deux petites rosaces à six feuilles; les baguettes qui se terminent aux coins en portent trois et au surplus une fleur-de-lis, fortement accentuée. Les rosaces aussi bien que les quatre fleurs-de-lis sont ornées de petits points ciselés, qui se rencontrent fréquemment aux Reliquaires du Trésor Maestrichtois, et en sont une marque caractéristique.

Le Reliquaire proprement dit se trouve au milieu de la ta-

blette et consiste en un cristal de roche poli et convexe, dont le diamètre mesure 0,08 m. A l'intérieur se conservent, dans une croix grecque de cuivre doré, des particules de la vraie Croix,

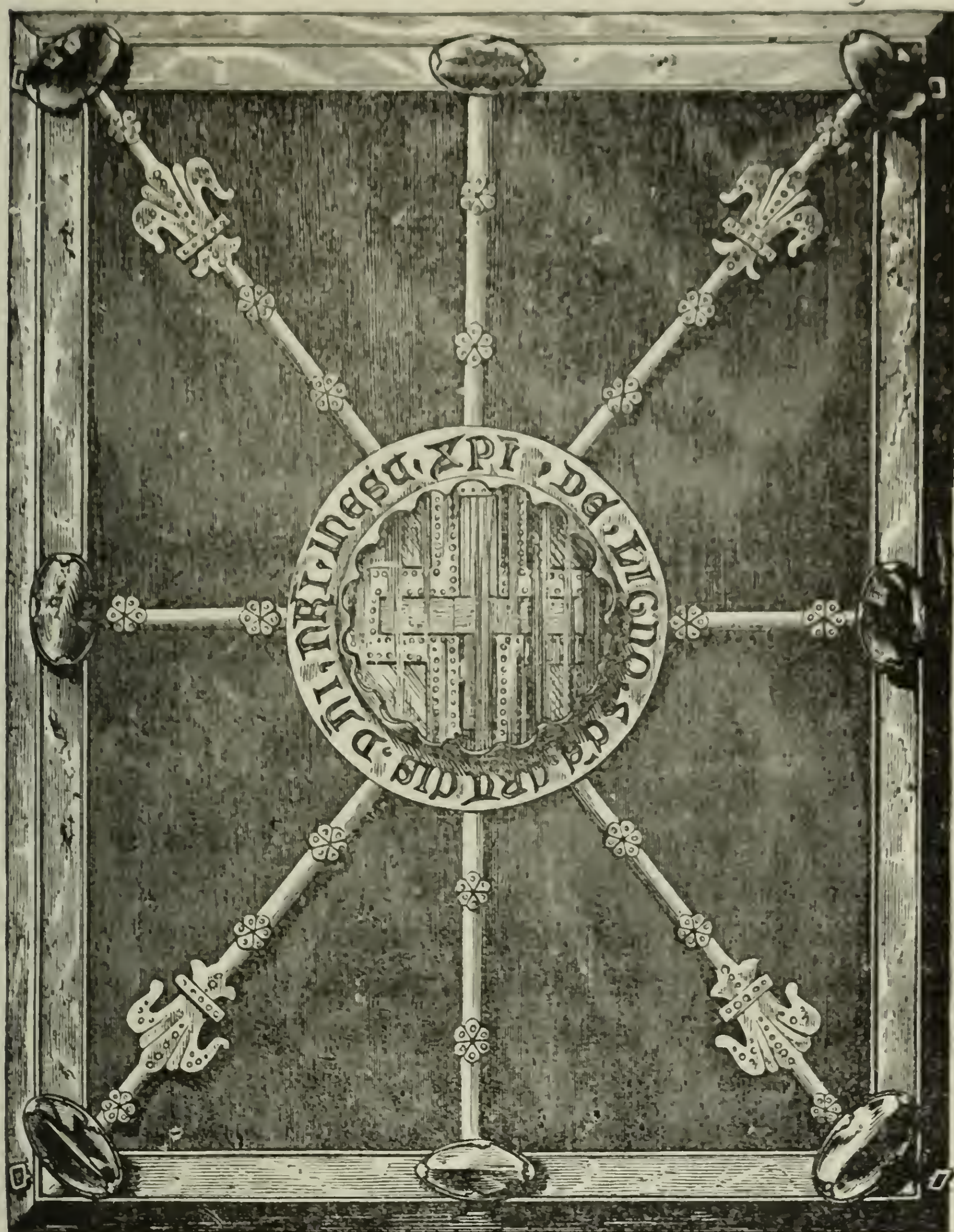


Fig. 26. Tablette à Reliques, en pierre.

comme l'indique une inscription gravée au contour du bord circulaire : DE LIGNO SCE CRVCIS DNI NRI IHESV XRI.

De ces quatre Tablettes trois[1]) ont la même forme (Fig. 26), et ne diffèrent que par leurs dimensions tant soit peu variées ; la

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 16, Bovwens, l. c. p. 62, et Didron, l. c. p. 11.

quatrième (Fig. 27), qui contient également *diversas particulas S. Crucis* [1]), diffère entièrement des précédentes. La plaque est ici d'une substance cornée au lieu d'être en pierre ; en outre, elle est recouverte dans sa longueur et dans sa largeur d'une croix latine, au centre de laquelle se conserve la Relique, sous un cristal

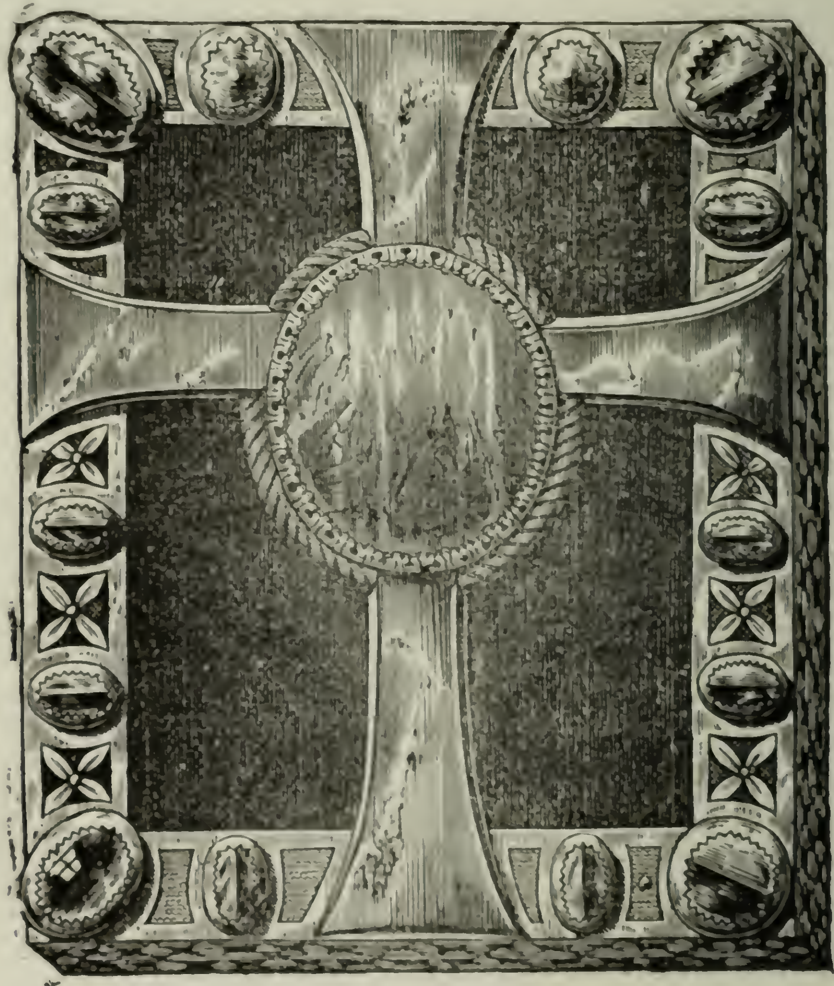


Fig. 27. Tablette à Reliques, en cornée.

de forme ovale. L'encadrement de ce cristal porte des ornements qui rappellent encore les formes romanes ; le bord extérieur est formé d'un cordon en métal qui traverse les quatre bras de la croix. Le cadre de la tablette est assez simple : toute son ornementation consiste en quatre feuilles gravées, qui sur les deux côtés alternent avec des cristaux de forme ovale, polis à cabochon, sans facettes ; dans la partie supérieure et à

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 81.

la base les feuilles gravées sont remplacées par des lignes dentelées. La bordure dorée qui protége les côtés latéraux, est enrichie d'ornements ciselés et gravés, qui, de même que les feuilles de la face, indiquent par leur caractère la fin du XIIIme ou le commencement du XIVme siècle. La partie dorsale de cette tablette n'est pas, comme celle des autres, couverte d'une étoffe; mais le bois est pourvu de pattes de lion qui permettent de saisir la tablette avec facilité.

Nous avons déjà dit que ces Reliquaires étaient portés par les grands dignitaires du Chapitre impérial lors des processions solennelles. Cependant ces *tabellae nigrae* peuvent aussi avoir orné le maître-autel aux grandes solennités; il nous paraît même qu'elles ont primitivement servi d'autels portatifs, car nous avons vu p. 98, que ces autels étaient quelquefois de pierre noire et munis de quatre pieds; l'une des trois premières est encore munie d'un pied rond, en forme d'un gland allongé, sortant de la rose à six feuilles qu'on rencontre si fréquemment à nos Reliquaires.

Les quatre Tablettes, comme plusieurs autres pièces remarquables du Trésor de S. Servais, doivent sans doute leur existence à l'ancienne école d'orfévrerie de Maestricht. Quant au temps de leur origine, l'enchâssure (*lectulus*) des beaux cristaux avec ses feuilles (*ungues*), la forme des grandes fleurs de lis, et le caractère des majuscules dont sont formées les inscriptions, conservent encore quelques traces du style roman de l'époque de transition, et démontrent que les tablettes ont été fabriquées à la fin du XIIIme, ou au commencement du XIVme siècle. Cette assertion est confirmée, pour les trois premières tables (V. Fig. 26), par les dessins et le tissu de soie pourprée qui recouvre les parties dorsales de ces Reliquaires. Ces tissus, aussi remarquables par leur richesse que par leur solidité, furent fabriqués par les Maures d'Espagne; ils sont ornés de lions affrontés et entourés de feuillage. La collection de soieries imagées, provenant de Mgr le Chanoine Bock et conservée aujourd'hui au Musée de Kensington à Londres, comprend plusieurs échantillons de fabrication mauresque, ornés de la même manière et appartenant pour la plupart à la fin du XIIIme siècle [1]). L'abbé

[1]) Cf. Dr Fr. Bock, Le dessinateur pour étoffes, etc. Paris 1860, pl. V, Fig. 9.

Martin a décrit et dépeint une étoffe analogue dans le tome III de ses *Mélanges d'Archéologie*.

BOITE RONDE, EN BOIS DORÉ,

CONTENANT DES RELIQUES DE S. MAURICE [1]).

Hauteur 0,12 m.; diamètre 0,13 m.

XIVe SIÈCLE.

Il est surprenant que le Trésor de S. Servais possède un nombre relativement considérable de Reliquaires de formes diverses, bien qu'ils portent les caractères de la même époque, voire du même auteur. Nous croyons ne pas nous tromper, en affirmant que dans la première moitié du XIVme siècle il s'est fait une grande restauration du Trésor, et qu'à cette époque, il a été fabriqué un grand nombre de nouveaux Reliquaires. Nous basons cette assertion d'abord sur les caractères archéologiques de plusieurs Reliquaires; ensuite sur la décision du Chapitre, ratifiée le 3 Janvier 1291 par le Prévôt Gérard et portant, que les fruits de la seconde année de carence des Chanoines seront appliqués à la restauration des Reliquaires et des ornements; enfin sur l'accord intervenu le 21 Mars 1338 entre le Chapitre et le Trésorier, en vertu duquel toutes les monnaies et autres objets d'or, ainsi que les pierres précieuses, serviraient à orner les Reliques, sans aucun droit du Trésorier [2]).

Les Reliquaires représentés par les Fig. 28 et 29, ainsi que les quatre grandes *tabulae nigrae* contenant des Reliques de la Ste Croix et décrites plus haut, paraissent provenir de ce revirement. Nous en trouvons la preuve non seulement dans les petits points originaux dont les fleurs de lis de ces tablettes sont pourvues et qui se retrouvent sur la boîte représentée Fig. 28, mais aussi dans la soie dont ces différents Reliquaires sont cou-

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 58, et Bovwens l. c. p. 22.

[2]) V. aux Appendices p. IV, et plus haut p. 21 note 4.

verts. La monture de la boîte et du couvercle est fabriquée de minces plaques de cuivre doré, ornées de ces mêmes petits cercles caractéristiques que nous rencontrons non seulement aux *tabulae nigrae*, mais aussi au Reliquaire triangulaire représenté Fig. 29. Sur la face de la boîte proprement dite, on distinguait autrefois sur un fond de craie blanche un ornement de feuillage dessiné



Fig. 28. Boîte ronde, en bois doré.

par de petits points gravés. On apercevait encore des restes de ces ornements en or luisant sur le fond intérieur du couvercle, tandis qu'ils avaient entièrement disparu de la surface extérieure. Le nœud qui surmonte le couvercle de la boîte est garni d'une rosace à huit feuilles, ornée des mêmes petits cercles caractéristiques que nous avons remarqués aux différents Reliquaires de cette époque. De la rosace sort un œil qui porte un anneau mobile par lequel on passait une corde de soie au moyen de laquelle on suspendait le Reliquaire au cou pendant les processions.

A la queue du lis qui orne le couvercle, s'attache au moyen

d'une charnière une mince tige, descendant vers la serrure, avec laquelle elle s'unit pour fermer la boite. La soie bleue, remarquable par le bestiaire en figures dorées, qui couvre l'intérieur de la boite, provient de l'industrie mauresque de l'Espagne; elle est assez bien conservée et ressemble à celle qui recouvre les tablettes décrites plus haut. Cette pyxide en bois (*pyxis lignea*) fortement endommagée, ainsi que plusieurs autres Reliquaires délabrés, vient d'être restaurée avec beaucoup de soin et d'habilité.

BOITE TRIANGULAIRE EN IVOIRE,

CONTENANT DIFFÉRENTES RELIQUES.

Hauteur 0,075 m.; largeur 0,13 m.; profondeur 0,025 m.

XIVe SIÈCLE.

Ce Reliquaire, qui parait appartenir à la même époque

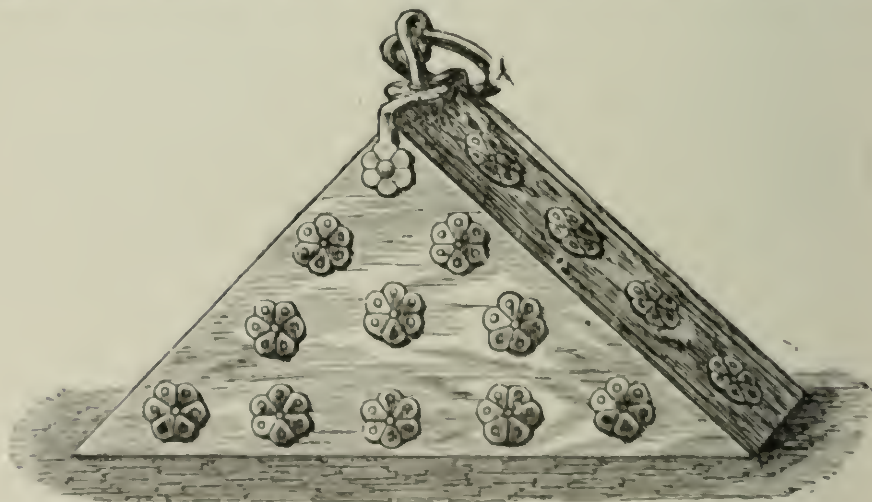


Fig. 29. Boite triangulaire.

que les précédents et qui peut-être a eu primitivement une destination profane, est représenté Fig. 29. Il est composé de plaques minces de dents de morse, et a la forme d'un prisme aplati à base triangulaire et posant sur une de ses faces latérales. Toutes ses faces sont ornées de rosaces. La ressemblance de ces

rosaces à six feuilles, en cuivre doré, avec les ornements de la boîte décrite plus haut et ceux des *tabellae nigrae* saute tellement aux yeux, qu'il est inutile d'y appeler l'attention. Il ne faut pas laisser inaperçu l'œil avec anneau, disposé de la même manière que celui du Reliquaire précédent. Deux des faces latérales du prisme, lesquelles étaient garnies des mêmes rosaces que les faces triangulaires, se fermaient à coulisse, comme on peut le voir à la face inférieure, qui existe encore.

Ce Reliquaire contient aujourd'hui des fragments des crânes des saintes Martyres *Amantia, Valentina, Felicissima* et *Constantia.*

TABLETTE A RELIQUES,

EN CUIVRE DORÉ AVEC DES VASES PROÉMINENTS.

Hauteur 0,33 m.; largeur 0,33 m.

XIIIe—XIVe SIÈCLE.



Cette sixième Tablette[1]), en bois de chêne recouvert de cuivre doré (Fig. 30), se distingue des autres non seulement par les vases curieux qu'elle porte, mais aussi par la gravure tracée de main de maître. Elle renferme au milieu une particule DE LIGNO SCE CRUCIS (du bois de la Ste Croix), enchâssée dans une croix grecque, couverte de quatre-feuilles à jour. De chaque côté de la croix se voient deux vases, repoussés en treillage à mailles carrées et couvrant de petits flacons en verre, qui ressemblent aux fioles, dans lesquelles les premiers Chrétiens conservaient le sang des Martyrs, et qui contiennent de l'huile de Ste Catherine, c'est-à-dire de l'huile qui a coulé de ses Reliques ou de son tombeau. On connaît plusieurs Saints, dont les ossements ou les tombes ont distillé une huile salutaire. Rayssius[2]) cite

[1]) V. Append. n. 16 sub 57, Bovwens, l. c. p. 56, Rayssivs, l. c. p. 475, et Weale, Bulletins cités, p. 56.

[2]) Hierogazophylacivm belgicvm, p. 140-150, Chapeavville, Gesta Pont. I, p. 64—65. Molanvs, Natales Sanctorum Belgii, ad 4 Nov., Acta SS., Febr. t. III p. 565, Ghesq. Acta SS. Belgii, t. II, p. 318, et Butler-de Ram, Vies des Saints, t. VI p. 77.

toute une suite de Saints, dont les Reliques ont distillé de l'huile, parmi lesquels il mentionne aussi un Evèque de Maestricht, S. Perpète, qui repose à Dinant. Jusqu'aujourdhui une huile pareille suinte des Reliques de Ste Walburge à Eichstaedt[1]). Ste Catherine d'Alexandrie appartient également à la catégorie des *elaeophori*. On conserve dans la collégiale de Graefrath, près de Solingen, une fiole en cristal, enfermée dans un Reliquaire et contenant un liquide qui provient d'un os de Ste Catherine. Un grand nombre de témoins ont constaté cette merveille[2]).

Un cinquième treillage sous la forme d'une ampoule se trouve en-dessous de la croix; elle contient des Reliques de S. Matthias, Apôtre, enveloppées de soie. Enfin au-dessus de la croix une rosace à six feuilles recouverte de cristal contient une parcelle de la Colonne à laquelle fut attaché Notre Seigneur; cette parcelle est aussi enveloppée de soie.

Les pierres précieuses et les cristaux de roche polis, placés symétriquement sur les surfaces et les bords de la tablette, sont sertis dans des chatons à crochets, tels qu'on les faisait généralement à la fin du XIIIme et au commencement du XIVme siècle. Dix des seize cristaux de l'encadrement ont disparu, et le rebord supérieur tout entier fait défaut. Les quatre cavités des angles paraissent avoir aussi contenu des Reliques : du moins on lit encore sous l'un des cristaux le nom de S. Blaise.

La décoration de la surface supérieure est très-intéressante par le feuillage si artistement gravé, quoique l'exacte imitation de la nature y prenne déjà le dessus sur les formes traditionnelles. Ainsi les feuilles et les glands de chêne à droite de la croix sont dessinés avec une vérité frappante; les feuilles de rosier ou de mûrier qui se trouvent à gauche imitent moins parfaitement la nature. Quant aux quatre-feuilles du cadre, ils représentent au contraire des réminiscences bien prononcées du feuillage conventionnel de la période romane.

Le Reliquaire repose sur quatre pieds en cuivre doré, qui ressemblent beaucoup à des pattes de lion; deux anneaux sont

[1]) Proprium Coloniense, ad 1 Maii.

[2]) Dr Floss, Geschichtliche Nachrichten über die Aachener Heiligthümer, p. 390—406.

attachés au bord supérieur pour recevoir un cordon de soie au moyen duquel la tablette était portée aux processions.

La partie dorsale du Reliquaire est revêtue d'un tissu peluché, d'une teinte rougeâtre; au moyen de cordons de chanvre

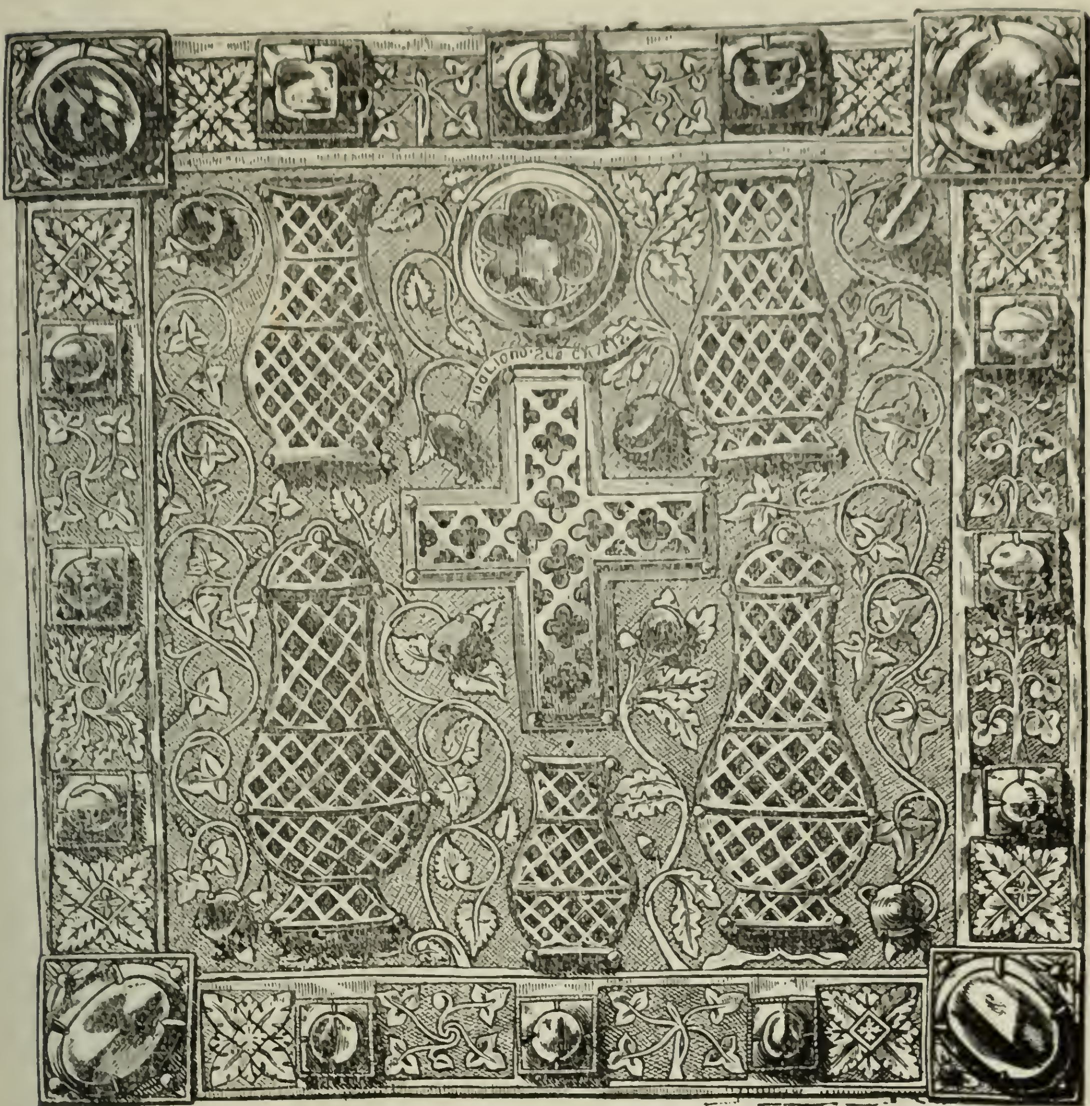


Fig. 30. Tablette à Reliques.

appliqués à l'aiguille on y a tracé un fronton dont l'angle est rempli par une arcade trilobée, et dont les dos portent des crochets semblables à ceux qu'on trouve figurés aux parties analogues de l'architecture du XIIIme siècle. En outre on remarque sur cette partie postérieure du Reliquaire la rosace à six lobes, telle que nous l'avons remarquée plus souvent, comme signe caractéristique des Reliquaires de S. Servais.

Nous croyons pouvoir placer l'origine de notre tablette à la fin du XIIIme ou au commencement du XIVme siècle, et nous présumons qu'elle fut du nombre des Reliquaires fabriqués en suite des conventions déjà mentionnées p. 162.

COFFRET EN BOIS ARGENTÉ,

AVEC DES ORNEMENTS A JOUR EN ÉTAIN DORÉ,

CONTENANT DE SINDONE DOMINI.

Longueur 0,235 m., largeur 0,13 m., hauteur 0,09 m.

XIVe SIÈCLE.

Tandis qu'au commencement du XIVme siècle, les Gildes des *Ymagiers* du Nord de la France s'appliquaient à fabriquer, pour la noblesse et les familles patriciennes, de nombreux écrins, surtout en ivoire sculpté, il paraît qu'en même temps on s'étudiait dans quelques grandes villes à contrefaire ces coffrets si riches et si élégants, en employant toutefois des matières moins précieuses. C'était une heureuse idée : ainsi on connaissait au Moyen-âge le secret de donner une forme artistique aux objets religieux ou profanes d'une matière ordinaire et peu coûteuse, surtout en soignant scrupuleusement le travail jusque dans les moindres détails. Car les objets usuels qui aujourd'hui sont machinalement frappés et estampés par l'omnipotence des fabriques, étaient au Moyen-âge le produit des différents métiers francs et artistiques. Tous ces objets étaient propres à intéresser et à réjouir le spectateur par le cachet intelligent du travail. Ainsi, au lieu d'ivoire, on choisissait pour la confection de ces charmants coffrets, des planchettes de chêne, enduites à l'intérieur et à l'extérieur d'une couche de craie broyée et de colle. Après les avoir soigneusement polies, on avait coutume de les argenter splendidement, ou de les couvrir d'un vernis diaphane, d'un jaune vif, remplaçant une dorure reluisante; on appliquait ensuite sur ce

fond, ainsi préparé, des ornements à jour, en étain argenté ou doré.

Le coffret représenté Fig. 31, travaillé d'après cette méthode moins coûteuse, est néanmoins très-solide et très-durable. Les ornements à jour en étain doré, et d'un beau style, sont empruntés, comme c'est fréquemment le cas au Moyen-âge, à la fois aux règnes animal et végétal. Déjà de ce temps-là cette décoration se nommait ornementation *à l'arabesque*. Ces ornements sont entourés de cercles, enchâssés dans des cadres quadrangulaires, et représentent quatre sujets différents qui retournent

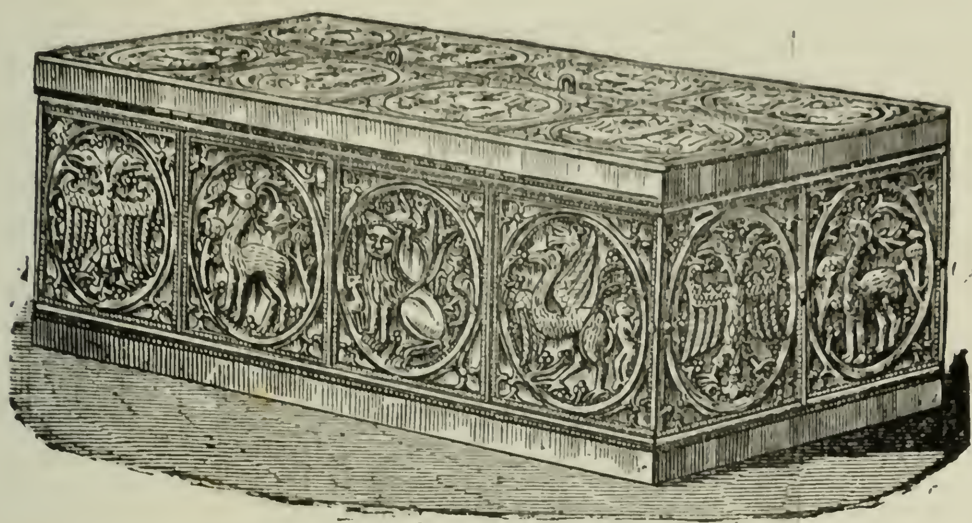


Fig. 31. Coffret avec ornements en étain doré.

cinq fois et dans le même ordre. La marche est ouverte par un aigle double, élégamment ouvragé, reproduit en grandeur d'exécution Fig. 32, qui fait voir aussi le caractère et l'épaisseur de la fonte. A l'aigle succède un cerf, accompagné d'un petit oiseau, ensuite vient un lion assis, entouré d'une licorne et d'un dragon ailé, et enfin le griffon, derrière lequel on remarque un singe. A en juger par le style caractéristique imprimé à ces bestioles coulées en étain, nous croyons devoir placer l'origine de notre Reliquaire au milieu ou au plus tard à la fin du XIVme siècle.

Un écrin analogue, orné de la même manière en étain doré, et datant de la même époque, se trouve dans le musée de S. A. R. le prince Charles Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen. On dit que cet écrin intéressant fut trouvé il y a quelques

années sous le pavé de l'église paroissiale d'Ahrweiler. Le Trésor de la Cathédrale de Brixen en Tyrol possède aussi un Reliquaire magnifique de la même époque, et dont la matière et les ornements ressemblent parfaitement à celui que nous venons de décrire.

Notre coffret contient des Reliques du Linceul de Notre Seigneur[1]), lesquelles consistent en trois morceaux de fin lin juxtaposés bout à bout, ayant une largeur de 0,02 m., et une longueur de 0,12 m. pour les trois morceaux ensemble. On y voit des taches rougeâtres et pourprées, qui sont peut-être le résultat



Fig. 32. Détail de la Fig. 31.

du saint sang ou des aromates avec lesquels Joseph et Nicodème enveloppèrent le corps du Sauveur dans les linceuls[2]). La cassette en argent doré et la tablette dorée qui contenaient autrefois nos Reliques ont disparu dans la tempête de 1797; celles-ci sont aujourd'hui fixées, sous un cristal encadré d'argent, sur une étoffe décorée à l'aiguille, où se lit le vers suivant, emprunté à l'Hymne des Matines de l'office *de sacratissima Sindone*:

Necis manent insignia
Impressa sacra in Sindone.

[1]) Voir l'App. n. 16 sub 55 et 80, Borwens l. c. p. 64 et Bassæus l. c. p. 474.

[2]) « Acceperunt ergo corpus Jesu et ligaverunt illud linteis cum aromatibus. » Jon. XIX, 40.

Dès les premiers siècles de l'Église, tous les objets qui avaient été en contact avec le Sauveur souffrant et mourant, jouissaient de la plus haute vénération[1]). « Il serait téméraire de ma part, dit S. Grégoire de Tours[2]), d'insister sur ce fait, car la foi nous apprend que tout ce qui a touché le Corps du Seigneur est sacré ». On comprend que les Linceuls, ces trophées glorieux du divin Ressuscité, monuments de sa victoire sur la mort, l'enfer et le monde, aient eu dans ce culte une large part; c'est même en souvenir de ces linceuls, qui étaient de lin, que, comme l'observe Bède, le sacrifice de l'autel est offert non sur de la soie ou des étoffes teintes, mais sur du lin blanc. Gardées d'abord à Jérusalem, les précieuses Reliques de la Passion furent dans la suite transportées à Constantinople, où Charlemagne en obtint une partie[3]). Cet empereur déposa dans son église favorite d'Aix-la-Chapelle le Suaire et dans celle de Cornélimunster un des Linceuls de J. C.[4]) En 877 l'empereur Charles-le-Chauve donna à l'église de Compiègne une partie du Linceul qu'il avait apparemment reçue dans l'une des deux dernières villes en Septembre 876[5]). C'est sans doute au grand Empereur ou à son petit-fils que notre église est redevable de ces précieuses Reliques. Nous savons en effet que l'église de S. Servais jouissait de la faveur de Charlemagne, et que Charles-le-Chauve reçut cette abbaye lors du partage de l'empire fait à Meerssen en 870. Quoiqu'il en soit, les Reliquaires dans lesquels ces saints trésors étaient conservés avant 1797, démontrent que notre église les a possédés depuis plusieurs siècles et que le Chapitre y attachait la plus grande valeur. La description, que Chifflet donne du Linceul de Compiègne[6]), nous fait croire que nos Reliques en ont fait partie.

[1]) Jo. Jac. Chifflet, De linteis sepulchralibus Christi Servatoris. Amstel. 1688, passim, et Dr Floss, Geschichtliche Nachrichten, p. 30 et 100—124.

[2]) Mirac. liber I. c. 7 (dans Migne, Patr. lat. t. 71 col. 712).

[3]) Dr Floss, l. c. p. 31, 35, 100 et suiv.

[4]) Le suaire est le linge qui couvrit la tête et la partie supérieure du corps de J. C. dans le tombeau; le linceul enveloppa le corps même; cependant ces deux mots sont souvent confondus.

[5]) Dr Floss, l. c. p. 42, 111, 117 et Chifflet, l. c. p. 85.

[6]) « Linteum candidum, ad instar serici aërii tenue. » l. c. p. 85. Cf. Dr Floss, l. c. p. 110.

Outre le coffret, que nous venons de décrire, notre Trésor possède une autre remarquable *arcula oblonga,* datant de la fin du XIVme siècle. Ce coffret en bois de chêne, ayant un couvercle en forme de toit, était autrefois, comme le précédent, enduit d'une forte couche argentée, dont l'ornementation en feuillage, dessiné par de petits points gravés, ressemblait parfaitement à celle de la boite décrite p. 163: les quatre pieds sont formés par ces roses à six feuilles qui caractérisent les Figures 26, 28 et 29: la bande du couvercle, allongée pour servir à la fermeture du coffret, est surmontée d'une rose à six feuilles, d'où sort un œil tenant un anneau: au reste toute l'armature, en cuivre doré, est très-simple. Notre coffret est long de 0,25 m., large de 0,14 m., et haut de 0,12 m., et contient des Reliques des saintes Cécile, Lucie et Agnès, vierges et martyres[1]). Il a été récemment restauré d'après les indications que donnaient les restes de l'ancienne décoration.

DEUX BUSTES EN ARGENT CISELÉ.

1. Hauteur 0,095 m.: largeur de la base 0,096 m. 2. Hauteur 0,115 m.: largeur de la base 0,115 m.

XIVe SIÈCLE.

Les bustes suivants ont une dimension exceptionnellement petite en comparaison avec la plupart de ceux, qui ont eu le rare bonheur d'échapper à la soif d'or des révolutionnaires. Le premier (Fig. 33) représente un abbé avec la grande tonsure, telle que les moines la portaient au Moyen-âge : toute la tête est rasée, excepté la partie occipitale et les tempes, qui portent une couronne touffue de cheveux. C'est cette manière de traiter les cheveux qui a fait donner le nom de *corona* à la

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 28.

tonsure cléricale. Il est surprenant que, sauf le bord inférieur, les cheveux de la tête et la place de la barbe soient seuls dorés. Comme la dorure couvre irrégulièrement quelques parties de la surface en argent, nous soupçonnons que ces parties du



Fig. 33. Reliquaire de S. Livin.

buste ont été autrefois peintes en carnation, d'après la méthode usitée au Moyen-âge. L'intérieur du buste, qui est reproduit en grandeur d'exécution, contient des Reliques de S. Livin, évêque-martyr, enveloppées de soie[1]). La fermeture, ménagée à

[1]) V. l'Append. n. 16 sub 76, Bovwens, l. c. p. 42, Rayssivs, l. c. p. 474, où S. Lin est abusivement nommé, et Didron, l. c. p. 10. Les Reliques de S. Livin, conservées à Gand dans une Châsse précieuse datant de 1171, furent détruites avec la Châsse par les Gueux au 16me siècle.


Fig. 34. Détail de la Fig. 33.

la base, est fortement dorée au feu; la Fig. 34 en reproduit une charnière. L'époque de la confection de ce Reliquaire est suffisamment indiquée par le type sévère des traits, par l'inscription gravée sur le bord doré : ✝ ABBAS TONGERLECIS (*abbé de Tongerloo*), exécutée en écriture dite monacale et montrant encore une réminiscence des inscriptions monumentales romanes, enfin par l'ornementation de la fermeture. Ces données nous font attribuer l'origine de ce buste au milieu du XIVme siècle et à un artiste Maestrichtois.

La Fig. 36 reproduit à peu près en grandeur d'exécution le buste du saint Précurseur[1]), qu'on reconnait aisément aux traits sévères de la figure et à sa chevelure abondante. Nous ne craignons pas d'être contredit en avançant qu'il serait difficile de trouver dans les églises du pays rhénan un buste de S. Jean-Baptiste où la vigueur des traits jointe à l'art si difficile de la technique (*opus propulsatum* ou *malleatum*) ait atteint un degré de perfection pareil à celui que possède ce Reliquaire. Aussi l'artiste, qui parait avoir travaillé d'après un type traditionnel, a certainement eu présente à l'esprit cette sentence du Sauveur : « Entre ceux qui sont nés des femmes, il n'y a point de plus grand que Jean-Baptiste (MATTH. XI, 11). » La chevelure traitée d'une manière si simple, nous dirions presque si négligée, dans le buste représenté Fig. 33, est ici au contraire travaillée avec le plus grand soin et dans le style le plus achevé. Sur des bustes pareils de S. Jean, qui représentent une partie plus grande du corps, comme par exemple celui de Borcette, le poil du vêtement de chameau, porté par le Précurseur dans le désert, est traité avec le même soin et montre le même fini de l'art. Pour ce qui regarde les parties en argent, représentant les chairs, nous croyons, comme nous l'avons observé plus haut, qu'elles ont été originairement peintes.

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 18, BOYMANS l. c. p. 15, et DIDRON l. c p. 10. Ces Reliques proviennent peut-être de l'abbaye norbertine d'Averbode, placée sous le patronage de S. Jean-Baptiste.

Ces deux bustes semblent appartenir à la même époque ; toutefois les caractères moins anciens de l'inscription :

ABBAS . TONGHLEN

qui se trouve sur le fond du second buste, semblent prouver que ce dernier est de quelques années postérieur au précédent.

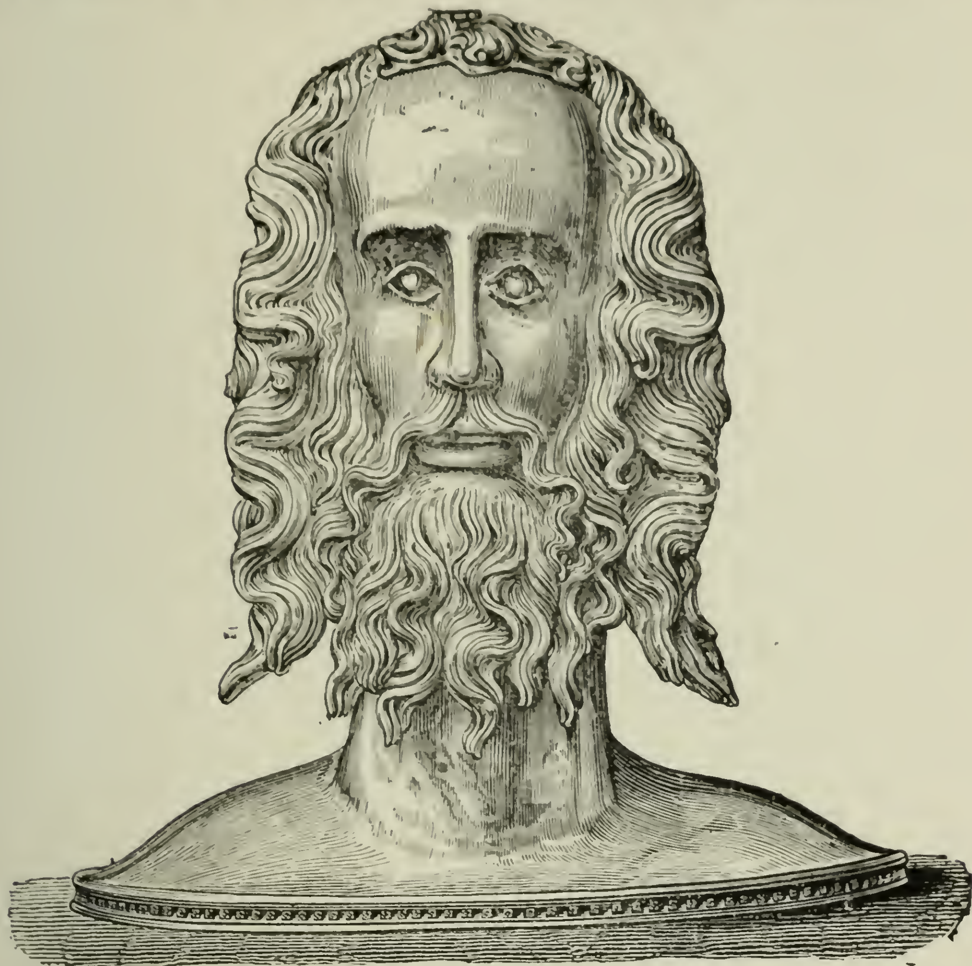


Fig. 36. Reliquaire de S. Jean-Baptiste.

Si notre appréciation sur l'époque où nos bustes furent confectionnés est juste, la double inscription *Abbé de Tongerloo* désigne, comme donateurs de ces Reliquaires, Henri de Beckevoirt et Walter Back, qui administrèrent successivement cette abbaye entre les années 1333 et 1368. A cette époque l'abbaye norbertine, liée d'ailleurs au Chapitre de S. Servais par un traité de Confraternité depuis 1165, et par la possession des chapelles de Ravels et Poppel que le prévot Henri, seigneur foncier

de ces chapelles, lui avait données, avait reçu un grand accroissement de possessions[1]).

Comme les bustes dans la proportion des deux précédents sont excessivement rares, nous y ajoutons comme parallèle un troisième, qui parait avoir appartenu aussi au Trésor de S. Ser-



Fig. 37. Buste de S. Lambert.

vais, quoique nous ne le rencontrions point dans l'ancien Catalogue, et qui a passé en France, il y a quelques années, dans les mains d'un particulier. Ce buste (Fig. 37) nous semble représenter S. Lambert, évêque de Maestricht et Patron du diocèse de Liége, car dans son ensemble la forme s'accorde assez bien avec le grand buste de S. Lambert conservé à la Cathédrale de Liége[2]); la différence des détails s'explique assez par

[1]) Foppens, Historia episcopatus Sylvaeducensis, p. 190, et Wichmans, Brabantia Mariana, p. 528.

[2]) V. Van den Steen de Jehay, Essai histor. sur l'ancienne Cathédrale de S. Lambert à Liége, p. 190 Fig. Ce buste grandiose est un monument de la libé-

ce que le grand buste est plus récent d'un siècle et demi environ. L'ornement emprunté au règne végétal et gravé sur l'orfroi de la mitre a une telle ressemblance avec celui qui décore la partie inférieure du buste représenté Fig. 33, que nous n'hésitons pas à l'attribuer à la même main.

En comparant maintenant les trois bustes décrits, nous trouvons que le dernier n'est pas seulement le plus orné mais aussi le plus complet, puisqu'il a conservé son socle si bien profilé et orné de pierres précieuses.

Le socle accompagnait communément les anciens bustes. Nous croyons que le buste de S. Livin en a été également pourvu; quant au buste de S. Jean, Van Heylerhoff nous apprend [1]) qu'il était autrefois placé dans un bassin d'argent, formant ainsi la représentation très-usitée au Moyen-âge du *caput S. Joannis in disco*, représentation dont notre Trésor possède encore un beau spécimen en bois peint et doré, demi-ronde bosse du XVIme siècle[2]). Le bassin en argent a disparu depuis 1797.

COR DE CHASSE, EN IVOIRE,

AVEC MONTURE EN VERMEIL ÉMAILLÉ,

CONTENANT DES RELIQUES D'UNE COMPAGNE DE Ste URSULE.

Longueur 0,475 m.; diamètre de l'orifice 0,075 m.

XIVe SIÈCLE.

Les nombreux cors conservés dans les Trésors de diverses églises démontrent combien on savait au Moyen-âge adapter à un usage religieux des objets qui d'abord n'avaient eu qu'une

ralité du grand évêque de Liége Erard de la Marck (1506—1538). On peut se faire une idée de la richesse et de la beauté de ce buste, quand on pense qu'il demanda sept années de travail et coûta cent mille écus, somme prodigieuse à une époque où la journée d'un manœuvre ne coûtait à Liége qu'un liard.

[1]) « In magna et ponderosa ejusdem materiae patera » (Reg. MS. n. 5 sub 45, aux Archives de l'église).

[2]) DIDRON, l. c. p. 10.



Fig. 38. Cor de chasse émaillé.

destination profane[1]). Presque tous les cors qui servent aujourd'hui encore à contenir des Reliques, furent à leur origine employés comme cors de chasse (*cornua sufflatilia* ou *buccinatoria*). En recherchant le lieu de leur origine, on trouve que la plupart proviennent des ivoiriers du Nord de la France, notamment d'Abbeville et de Paris. Au Moyen-âge, lorsque la fauconnerie, à laquelle souvent les dames mêmes prenaient part, commençait à se généraliser parmi la haute noblesse, l'art fut naturellement appelé à décorer magnifiquement les cors employés à ces fêtes cynégétiques. Les riches collections du château de Friedenstein à Gotha possèdent en ce genre un chef-d'œuvre, dont la monture en vermeil est décorée de la manière la plus admirable. Les sculptures extrêmement riches de ce cor de luxe à armoiries émaillées représentent la légende de S. Georges[2]).

Le premier cor de notre Trésor (Fig. 38), noté de la lettre E,

[1]) V. les **Mittelalterliche Kunstdenkmale des Oesterreichischen Kaiserstaates**, édités par le Dr G. Heider et le Prof. R. von Eitelberger, Stuttgart 1860 t. II p. 127—143, où Mgr le chanoine Bock a traité ce sujet au long.

[2]) Il est représenté et décrit par Mgr Bock, dans l'**Organ für christliche Kunst**, Cologne 1859, n. 9.

contient des Reliques d'une des compagnes de Ste Ursule, vierge et martyre[1]). L'ivoire taillé en décagone est orné de bandes en vermeil richement travaillées. En haut et en bas, deux bandes assez simples, allant de l'embouchure jusqu'à l'orifice, servent à la fois à orner le cor et à fixer les bandes décagones qui le partagent élégamment sur sa largeur en trois parties; l'ornementation de ces dernières bandes, qui sont bordées d'arcades trilobées, caractérise une foule d'objets d'art datant du XIVme siècle; les deux bandes du milieu se terminent en haut par deux monstres affrontés, formant un œil pour y passer la corde à laquelle le cor était autrefois porté; elles portent en émail bleu et rouge les curieuses inscriptions suivantes:

BIEN DOT IL ESTRE GENTIL DE DROT
KE LE SEREF SE MET A LE MORT.

NVL NE DOIT CHE CORNE PORTEER
IL N'ES DINE POR PRENDRE LE SINGLER.

Les deux autres bandes, gracieusement ornées de scènes de chasse, servent de commentaire à ces légendes. Le premier panneau de la bande supérieure, rendu en grandeur d'exécution (Fig. 40), montre un jeune chasseur, sonnant du cor qu'il soutient de la main gauche et tenant de la droite la corde d'un chien qui poursuit le sanglier; au second panneau le chasseur, descendu de cheval, tue un cerf, qu'au panneau suivant il est occupé à éventrer avec son couteau de chasse; la quatrième scène

[1]) V. l'Append. n. 16 sub 37. On y a ajouté récemment la Relique renfermée dans l'Ange mentionné p. 141.

figure la légende, répandue au Moyen-âge, de la vierge gardée par un lion et délivrée par un chevalier : la vierge, à longue chevelure, étend les mains pour implorer le secours du chevalier; la dernière scène représente le cerf et la biche broutant paisiblement l'herbe. L'effet charmant de ces jolies scènes est malheureusement amoindri par la perte des émaux, qui manquent aussi en partie aux bandes du milieu. Les cinq panneaux de l'embouchure montrent également des scènes de vénerie.



Fig. 40. Détail à Fig. 38.

Muni de son arc un chasseur tue un animal; un autre avec sa pique court sus au sanglier; un troisième avec son couteau tue l'animal abattu. Ces scènes exécutées avec beaucoup de délicatesse et d'expression, démontrent, ainsi que les inscriptions, que notre cor servit surtout à la chasse du cerf et du sanglier.

La langue employée aux inscriptions dénote assez clairement le pays où ce cor reçut sa décoration. Quant à l'époque où cette décoration eut lieu, nous concluons de la conformation décagone et surtout de la technique très-caractéristique de l'ornementation, qu'elle date au plus tard du milieu du XIVme siècle; car les bords profilés des panneaux montrent dans leurs cavités ces ornements en forme de petits points saillants, qui sont comme le type des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie sacrée et profane aux jours de l'empereur Charles IV (1347—1378); les arcatures trilobées indiquent également le milieu du XIVme siècle; mais le caractère le plus saillant de cette époque se trouve dans les gravures et les émaux des bandes: en effet, l'émail translucide bleu et rouge sur un fond d'argent gravé ou ciselé, était une décoration que les orfèvres du XIVme siècle employaient avec beaucoup de prédilection.

Les données nous manquent pour dire de quelle manière notre cor a passé des mains d'un chasseur apparemment princier dans le Trésor de S. Servais, mais au Moyen-âge des objets d'art profanes, tels que des glaives, des couteaux de chasse, même des boucliers, des casques, des gants de fer, des drapeaux etc. furent donnés si souvent aux églises, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on a donné à ces cors la même destination, d'autant moins que le Chapitre comptait parmi ses membres des fils des premières familles et qu'il jouissait constamment de la faveur des princes de l'Empire. Selon l'usage du temps on transformait ces cors en Reliquaires, en y adaptant un couvercle : notre cor a subi la même transformation : le couvercle en argent doré, dont il est muni, ne paraît y être postérieur que de quelques dizaines d'années.

OSTENSOIR EN ARGENT DORÉ,

CONTENANT DES RELIQUES DE Ste AGNÈS[1]).

Hauteur 0,34 m.; largeur du pied 0,128 m.

XIVe SIÈCLE.

Les détails originaux de cet ostensoir ne se rencontrent que rarement aux Reliquaires conservés dans nos contrées; ils rappellent au contraire d'une manière frappante des œuvres de l'art italien, que nous avons vues notamment à Padoue dans l'église de S. Antoine et à Vénise dans celle de S. Marc. Au pied hexagone s'applique en biais un second pied semblable. Les petites perles en relief dont on aimait à décorer les creux dans la dernière moitié du XIVme siècle, plaident pour une origine à cette époque. Les six carrés formés sur le nœud de la tige et les six médaillons quadrilobés, qui forment le pied de la croix, sont ornés de têtes féminines en demi-relief, telles qu'on

¹) V. l'Appendice n. 16 sub 26, Bovwens, l. c. p. 55, et Didron, l. c. p 10.

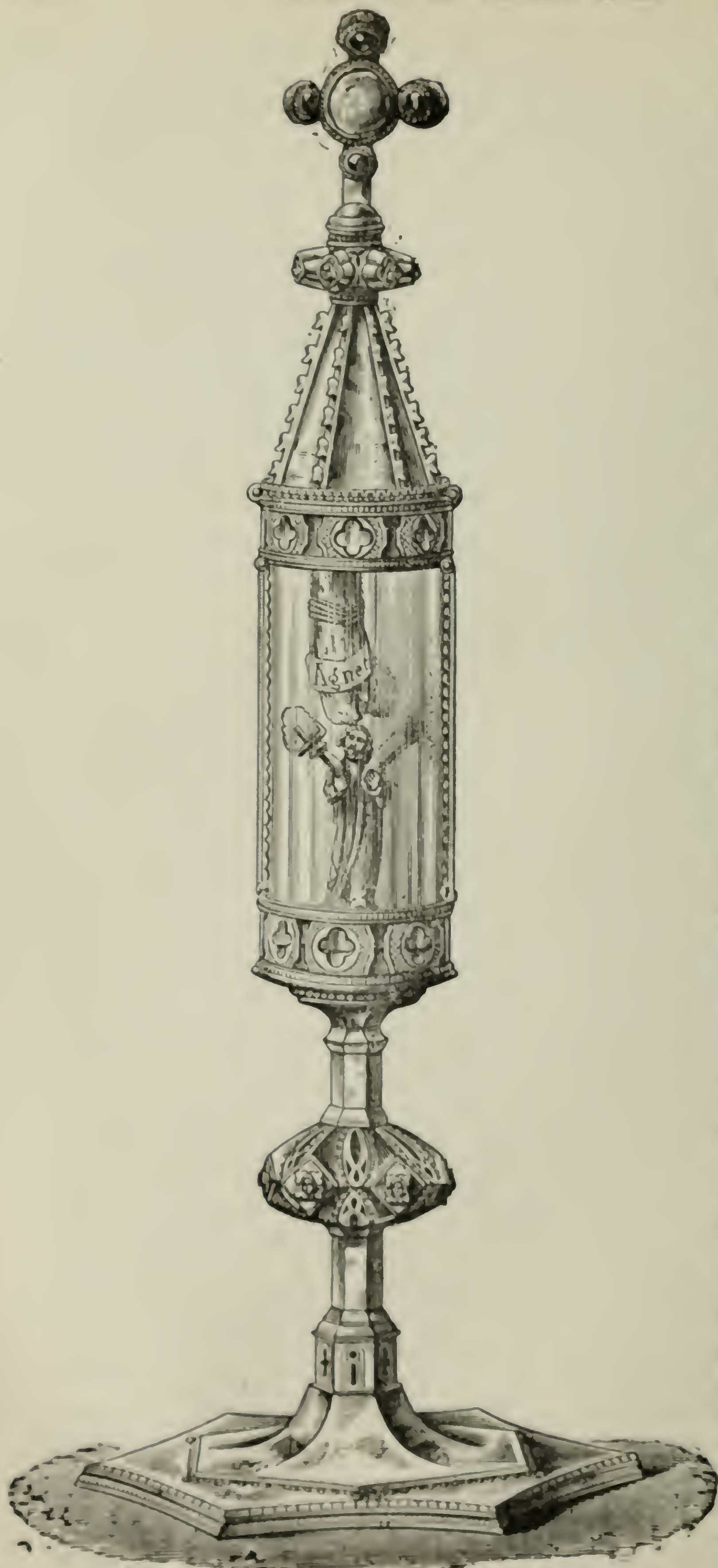


Fig. 11. Ostensoir de Ste Agnès.

les rencontre aux ostensoirs et aux calices italiens du XIVme siècle.

La Relique de S. Agnès, enfermée dans un cristal de roche en forme de cylindre, malheureusement brisé, est suspendue au toit d'argent ; sur la base est fixée une statuette, représentant probablement la célèbre Vierge-Martyre, dont les louanges, au dire de S. Jérôme (*Epist.* 8) sont célébrées par tous les peuples. Cette statuette tient dans la main gauche une mince tresse de cheveux, dans la droite une espèce de pierre, qui nous rappelle l'ancien usage d'ajouter aux Reliques, afin de les conserver, de pe-

tites pierres imprégnées de parfums, ou d'autres objets odoriférants. Dans le Trésor de S. Servais nous avons constaté cet usage à une foule de Reliques encore conservées dans leurs antiques enveloppes de soie.

Sur la toiture s'élève une croix ornée, sur le revers comme sur la face, de cinq pierres demi-précieuses, dont les enchâssures en filigrane rappellent l'art de l'époque romane.

SEPT COFFRETS EN IVOIRE,

AVEC ARMATURE EN ARGENT, ET CONTENANT DIVERSES RELIQUES.

XIVe—XVe SIÈCLE.



Il serait difficile de désigner en Occident une Trésorerie qui possède autant de Reliquaires en ivoire, grands et petits, que celle de S. Servais. Les sept coffrets, dont nous offrons ici deux spécimens, ainsi que les cinq autres, qui feront l'objet de la notice suivante, appartiennent presque tous à la dernière moitié du XIVme siècle; il nous semble qu'ils ont été acquis pour la Trésorerie par suite de la confection du nouvel Inventaire des Reliques en 1383; nous trouvons l'exemple d'un renouvellement pareil de Reliquaires à l'année 1614[1]).

Le plus beau de ces coffrets est incontestablement celui qui est noté de la lettre C (Fig. 42), et qui contient des Reliques des saints Alexis, Valery et Brandan[2]). Sa longueur est de 0,175 m., sa largeur de 0,08 m., sa hauteur de 0,067 m. Les quatre côtés sont munis chacun de trois petites bandes en argent, qui unissent les parois entre elles; quatre autres bandes

[1]) 19 Dec. 1614 venerabiles domini Decanus et Capitulum ad oblationem R. D. Praepositi scripto exhibitam de conficiendis, judicio Capituli aut magistri sacristiae, loco baldequini, capsulis argenteis ad includendas Reliquias quae in bursis et fascijs vetustate consumptis periculose conservantur, deputarunt D. Balduinum de Bucq magistrum sacristiae, ut R. D. Praepositum adeat et ipsius mentem et intentionem penitus intelligat quoad Reliquias, quas huiusmodi capsulis includere intendit, ac deinde Capitulo referat.» Resol. capitulares.

[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 112.

relient la base aux parois et deux servent de charnières au couvercle. Le milieu de celui-ci est orné d'une espèce de croix fleurdelisée dont le bras inférieur, rentrant dans la charnière de la face, permet de fermer le coffret au moyen d'une broche en argent attachée à une chaîne. La face et l'extérieur de la base ont reçu la plus belle ornementation : sur la médaillon en argent doré, qui occupe le milieu de la face, on voit, ciselée en demi-relief et dans un style sévère, une rose à six feuilles, dont le centre porte une tête de femme. La dernière moitié du

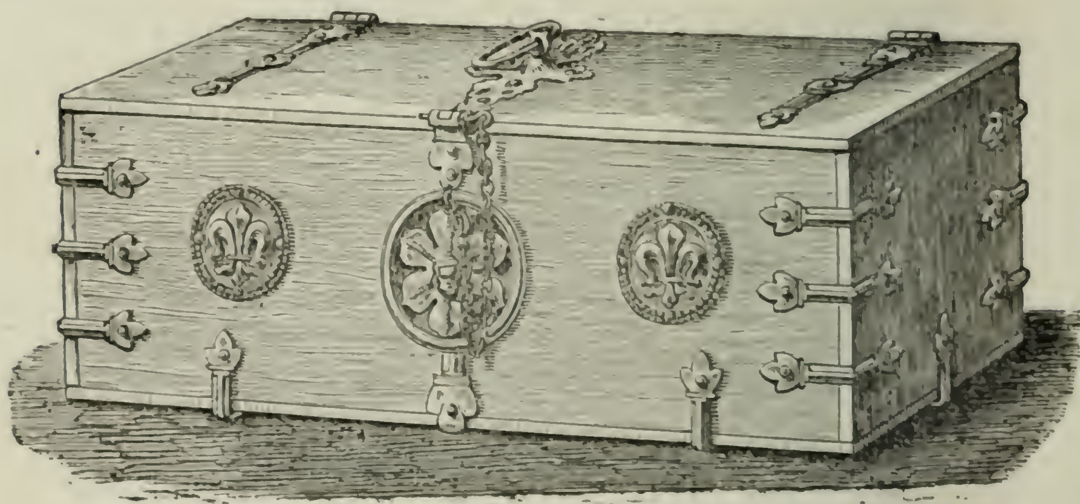


Fig. 12. Coffret en ivoire.

XIVme siècle a produit plusieurs clefs de voûte de forme pareille. De chaque côté de notre médaillon il s'en trouve un plus petit (*plicae aureae, tesserae, monilia*), reproduisant en demi-relief une fleur de lis d'un beau style, telle qu'on la rencontre ordinairement, à la fin du XIVme et au commencement du XVme siècle, comme ornement ou comme signe héraldique. A la base aussi est appliqué un grand médaillon en argent doré, montrant en demi-relief une étoile à six rais, qui se termine en autant de fleurs de lis égales aux précédentes.

Le coffret E (Fig. 13), long de 0,118 m., large de 0,066 m., et haut de 0,04 m.[1]), contient des Reliques des saints François de Sales, Donat Martyr, et de Ste Françoise, veuve. Les bandes en argent, ciselées et profilées, qui relient les parois, se terminent en fines fleurs de lis ressemblant pour la forme et

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 95.

pour le style à celles qui ornent la face du coffret précédent; les bandes du couvercle portent au milieu une petite rose à six feuilles. La petite serrure en argent, où la fleur de lis apparait de nouveau, est d'une exécution très-délicate et rappelle, par le feuillage de son encadrement, la fin du XIVme siècle.

Les bandes, les anses et les serrures des coffrets notés B et D ressemblent parfaitement à celles du coffret précédent. Le premier, contenant des Reliques des saintes Julienne, Walburge, Marguerite et Pétronille[1]), est long de 0,206 m., large de 0,09

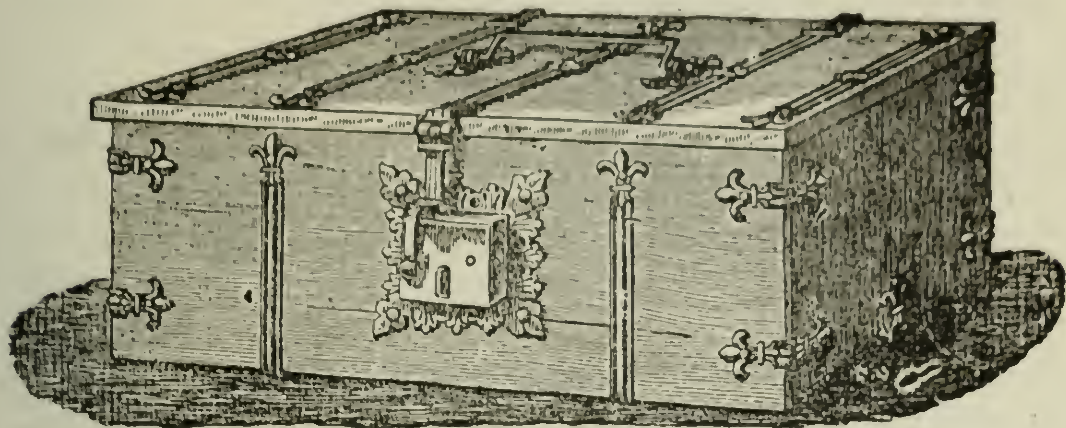


Fig. 43. Coffret en ivoire.

m., et haut de 0.06 m. Le second, long de 0.13 m., large de 0,085 m., et haut de 0,05 m., contient des Reliques des saints Séverin, Bernard et Gerlac[2]).

Les deux coffrets extrêmement petits, notés G et H, ont peu de valeur artistique; leurs bandes sont en cuivre. Le premier[3]), long de 0,096 m., large de 0,06 m., et haut de 0,04 m., renferme des Reliques de saint François de Borgia; le second, long de 0,075 m., large de 0,045 m., et haut de 0,035 m., en renferme de saint Charles Borromée.

Le coffret à coulisse, noté de la lettre I et de la date 1621, postérieure à son origine, contient des Reliques de saint Vital, Martyr; il est long de 0,098 m., large de 0,054 m., et haut de 0,028 m., et paraît dater de la fin du XVme siècle. Cette époque est indiquée par les roses à six feuilles, en cui-

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 114 et 117, et Bovwens l. c. p. 36, 53 et 60.
[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 105 et 98, et Bovwens l. c. p. 46
[3]) V. l'Appendice n. 16 sub 99.

vre doré, dont le style rappelle clairement les ornements en forme de roses, tels qu'on les exécutait vers la fin du Moyen-âge.

C'est ici le lieu de mentionner encore une caisse en ivoire plaqué sur bois de chêne[1]), laquelle surpasse notablement en dimension les sept coffrets en ivoire cités : sa longueur en effet est de 0,89 m., sa largeur est de 0,365 m., et sa hauteur de 0,305 m. Elle contenait autrefois le corps de l'une des Compagnes de Ste Ursule, ainsi que plusieurs Reliques insignes de S. Géréon et de ses Compagnons, martyrs; son armature en cuivre nous fait placer sa confection au XIVme siècle. Il est vrai que l'armature est travaillée à jour d'une manière si originale, qu'on serait tenté d'y voir soit une œuvre de l'art oriental, soit des indices de la prétendue renaissance de l'art en Occident. Toutefois la date où les Reliques de S. Géréon furent données au Chapitre, nous confirme dans notre première opinion. Cette châsse à couvercle aplati fut rendue au Trésor vers l'an 1814; les Reliques qui y avaient été contenues, ainsi que plusieurs autres, dépouillées de leurs Reliquaires en or ou argent, furent enfermées en l'année susdite dans la tombe en bois, qui porte aujourd'hui la Châsse de S. Servais.

Ajoutons encore une petite boite carrée en albâtre, à quatre pieds, longue de 0,07 m., large de 0,03 m., haute de 0,035 m., et contenant des Reliques de S. Médard[2]); enfin une élégante boîte en ivoire sculpté à jour avec une délicatesse admirable; longueur 0,084 m., largeur 0,061 m., hauteur 0,036 m. Cette boîte, donnée au Trésor par M. le vicaire J. Habets, Président de la Société hist. et arch. du Limbourg, date de la Renaissance, et contient des Reliques des SS. Suitbert et Ludger[3]).

Pour clore notre série de coffrets, il nous reste à mentionner une boîte carrée, munie d'un couvercle en forme de toit aplati et ornée de petites pentures en cuivre doré, qui unissent les parois. La belle serrure en relief, de cuivre gravé et doré, se ferme à la manière usitée au Moyen-âge. L'armature de ce coffret renouvelé paraît dater du XVme siècle. Il est long de 0,275 m., large de 0.17 m., haut de 0.17 m., et contient des

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 91, p. XLI, et Bouwens l. c. p. 56.
[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 52, et Bouwens l. c. p. 49.
[3]) V. l'Appendice n. 16 sub 98 et 10", et Bouwens l. c. p. 42.

Reliques du saint Confesseur Amour[1]), dont nous avons parlé dans l'Introduction.

CINQ BOITES EN IVOIRE,[1]

AVEC ARMATURE EN ARGENT, CONTENANT DIVERSES RELIQUES.

XIV[e] SIÈCLE.

La plus grande de ces boîtes (Fig. 44) ayant une hauteur de 0,05 m. et un diamètre de 0,096 m., est notée de la lettre G et contient des Reliques des SS. Martyrs du Japon.

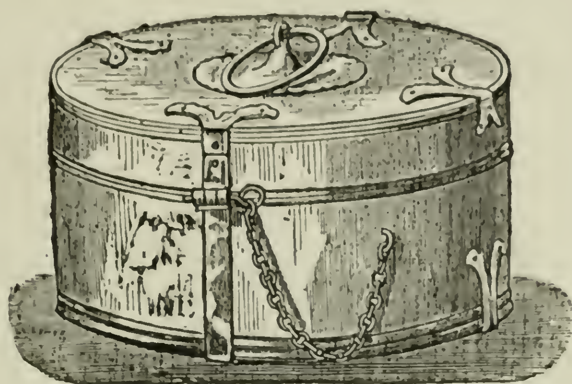


Fig. 44. Boîte en ivoire.

Lorsque, le 9 Juin 1852, on démolit l'ancien autel de l'église du *Nieuwenhof*, on y trouva une fiole contenant ces Reliques, accompagnées d'un parchemin relatant que l'autel, ainsi que l'église, avait été consacré le 29 Juin 1666, en l'honneur de S. François et de S[te] Catherine, par Jean Antoine Blavier, évêque de Dionysie et suffragant de Liége, lequel y avait enfermé les dites Reliques. La fiole ayant été brisée, les Reliques furent transférées au Trésor de S. Servais, mais le diplome resta dans les archives du *Nieuwenhof*. Parmi les Mar-

[1]) Pag. 11. V. l'Appendice n. 16 sub 116, Bovwens, l. c. p. 46, et Didron, l. c. p. 11. Ces Reliques proviennent assurément de l'ancienne chapelle où S. Amour avait été enterré. Cette chapelle ayant été démolie vers la fin du 17me siècle, le bénéfice en fut transféré à l'église de S. Servais. V. l'Annuaire de 1829, p. 120, Wolters, Notice sur le Chapitre de Munsterbilsen, p. 11, et mon opuscule Handleiding voor den vereerder van den H. Servatius, p. 22.

tyrs Japonais, trois appartiennent à la Compagnie de Jésus, les autres à l'Ordre de S. François[1]). Comme l'évêque consécrateur et les religieuses du *Nieuwenhof*, aujourd'hui transformé en hospice pour les orphelins catholiques, appartenaient à l'ordre de S. François[2]), il est à supposer que nos Reliques proviennent des Saints de cet Ordre martyrisés au Japon le 5 Février 1597.

Trois autres boites, notées des lettres I, L et M, sont montées à peu près comme la précédente et un peu plus petites; elles se ferment au moyen d'un petit bouton qu'on retourne après l'avoir passé par le prolongement de l'une des charnières. La première contient des Reliques de S. Remi, la seconde de S[te] Amélie (*Amelberga*), la troisième des SS. Euphémie et Félicité[3])

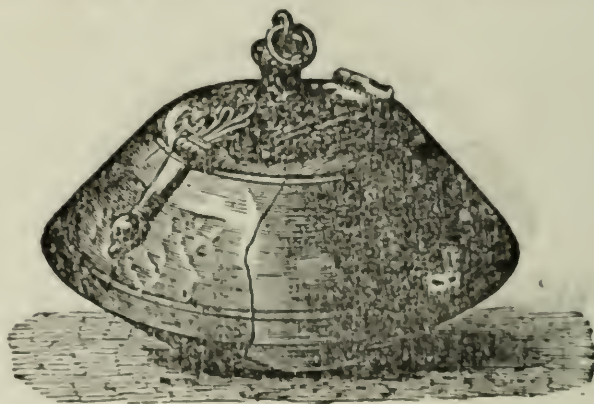


Fig. 45. Boite de S. Pantaléon.

La pyxide, notée de la lettre N, et ayant une hauteur de 0,051 m., sur un diamètre de 0,057 m., offre sous le rapport de l'art un intérêt spécial : sur les bandes sont ciselées, avec beaucoup de délicatesse, des feuilles de chêne et d'autres ornements empruntés au règne végétal. Cette boite contient des Reliques de S. Antoine de Padoue, et se ferme, comme la première, au moyen d'une petite boucle.

La Fig. 45 reproduit aux deux tiers une boite remarquable, faite d'une matière osseuse, qui en certaines parties est trans-

[1]) V. Butler de Ram, Vies des Saints, sous le 5 Février

[2]) Ernst, Tableau hist. des Suffragans de Liége, p. 258, et l'Annuaire de 1851, p. 106.

[3]) V. l'Appendice n. 16 sub 100, 101 et 115, et Bouwens l. c. p. 42, 59 et 60.

parente et parait de l'ambre. Sa forme rappelle les boitiers orientaux du temps des dernières Croisades; son origine doit être placée au commencement du XIVme siècle, car l'ornement végétal, ciselé sur la monture en argent assez simple, rappelle la feuille d'acanthe du XIIIme siècle. Elle contient des Reliques de S. Pantaléon, Martyr¹).

OSTENSOIR EN ARGENT,

CONTENANT DES RELIQUES DE Ste LUCIE²).

Hauteur 0,116 m.; largeur du pied 0,049 m.

XIVe SIÈCLE.

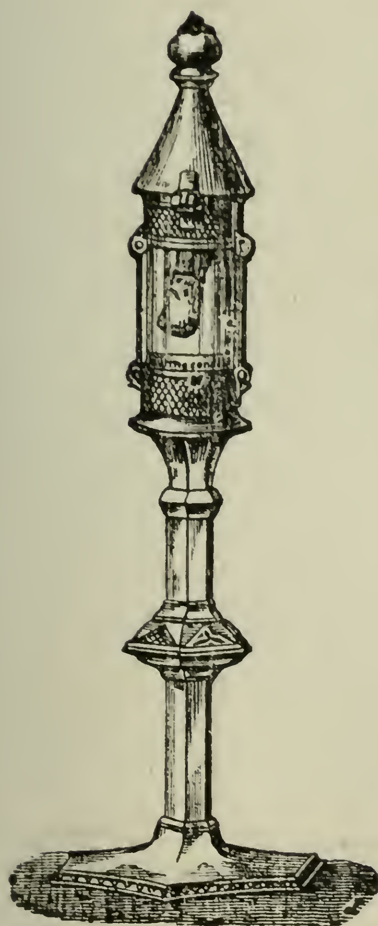


Fig. 46. Ostensoir de Ste Lucie.

Ce charmant petit Reliquaire (Fig. 46) est assez régulièrement conformé. Sur le pied hexagone s'élève la tige hexagone avec son nœud doré. Le calice soutient un cylindre en verre contenant la Relique de l'illustre vierge et martyre de Syracuse, dont le corps fut porté à Metz par l'empereur Otton I: c'est de là apparemment qu'est venue notre Relique. Le Reliquaire se termine par un toit en forme de cône, surmonté d'une boule, qui porte maintenant une croix en argent doré. Cet ostensoir fut confectionné à la fin du XIVme ou au commencement du XVme siècle, comme le démontrent les petits points en relief dans le creux du pied.

¹) V. l'Appendice n. 16 sub 74, Bock & Willemsen? — Bovwens, l. c. p. 25, et Didron, l. c. p. 11.
²) V. l'Appendice n. 16 sub 28, et Bovwens l. c. p. 55.

OSTENSOIR EN ARGENT DORÉ,

CONTENANT DES CHEVEUX DE LA Ste VIERGE ET DE S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

Hauteur 0,50 m.; largeur du pied 0,21 m.

XIVe SIÈCLE.

L'usage de conserver, en souvenir de personnes chéries et vénérées, des tresses de leurs cheveux, est bien naturel et partant très-ancien, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner quand on trouve mentionnés, dans les anciens Catalogues de Reliques, des cheveux de Saints. S. Ouen, dans la Vie de S. Eloi († 659), raconte que celui-ci, ayant découvert le corps de S. Quentin, prit des cheveux de la tête comme Reliques[1]). Un siècle plus tôt, lorsque notre Evêque S. Domitien allait être enterré à Huy, les fidèles enlevèrent non seulement des morceaux de ses vêtements, mais coupaient aussi de ses cheveux, qu'ils gardaient comme des Reliques[2]). Ce pieux désir a dû naître également chez les saintes femmes, qui, après la mort de la Mère du Sauveur, prirent soin de son corps, et il y a d'autant moins lieu d'en douter que les Juifs avaient la coutume de couper les cheveux des morts[3]). Aussi trouve-t-on mentionnées, dès les premiers siècles, des Reliques des cheveux tant de la S. Vierge que des Apôtres, car la pieuse vénération qui avait donné l'idée de prendre ces souvenirs, devait aussi veiller à leur conservation. S. Grégoire-le-Grand († 604) envoya des cheveux de S. Jean-Baptiste au roi Récarède[4]); S. Grégoire de Tours porta,

[1]) Cap. VI dans GHESQ. Acta SS. Belgii, t. III p. 234. Cf. ibid. p. 304 et 305.

[2]) « Multi . . ex vestimentis ejus particulas pro Reliquiis incidebant . . . quidam vero summitatem capillorum capitis praecidebant, et haec omnia sibi quasi venerandas Reliquias reservabant. » Ibid. t. II p. 167.

[3]) D'après le rabbin Jacob (cité par CHIFFLET, Op. cit., p. 10 et 11) les hommes prenaient soin des corps des hommes, les femmes de ceux des femmes, de la manière suivante: ils fermaient les yeux du défunt, lui liaient la bouche avec un bandeau, lui coupaient la chevelure, lavaient le corps, l'oignaient avec des onguents, l'enveloppaient de linges, puis le déposaient au tombeau. Cf. BRENTANO, Het leven der heilige Maagd, p. 457.

[4]) V. plus haut p. 56 la troisième note.

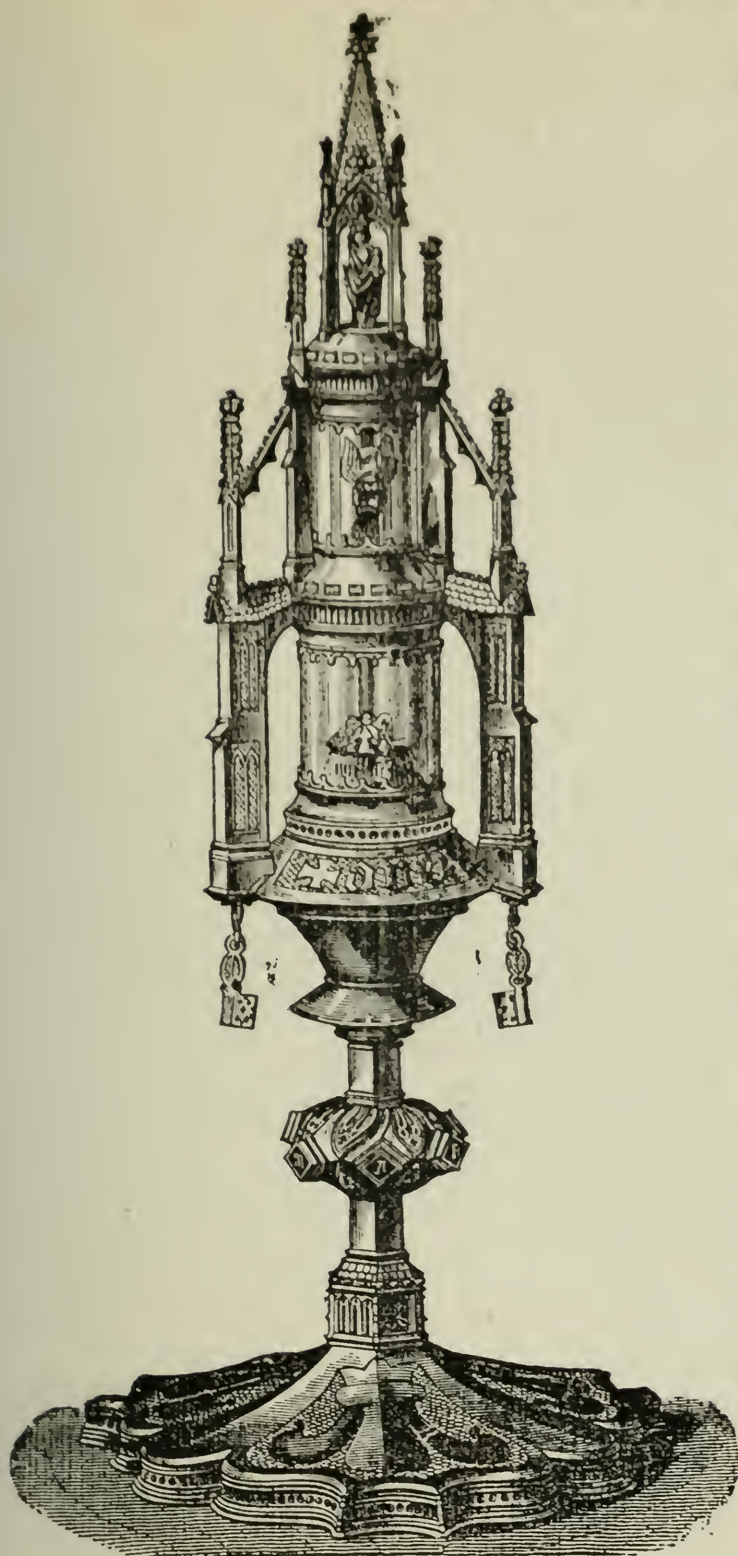


Fig. 47. Ostensoir en argent doré.

sur la poitrine, des Reliques des cheveux de la S. Vierge, enfermées dans une croix d'or [1]), et S. Humbert, mort environ l'an 680, en obtint à Rome du Souverain-Pontife même [2]).

Différentes églises se glorifient de posséder des cheveux de la Reine des cieux, telles que Ste Marie-majeure, S. Jean-de-Latran, et Ste Croix, à Rome; les Cathédrales de Paris, du Puy, de Besançon, de S. Omer, de Bruges, etc. [3]). Ceux que possédait le Trésor d'Aix-la-Chapelle, enfermés dans un Reliquaire en or, orné de pierres précieuses, furent donnés à l'impératrice Joséphine, épouse de Napoléon I [4]).

[1]) Mirac. liber I cap. 11. Cf. ibid. cap. 19.

[2]) Ghesq. Op. cit. t IV p. 149.

[3]) Crifflet, Op. cit. p. 52, 56 et 59; Raissius, Op. cit. p. 465; Poiré, Triple couronne t. V p. 197-200; Jamar, Maria, Moeder van Jesus, p. 666; Dr Fless Op. cit. p. 48—55. Cf. S. Alph. de Lig. Theol. mor. l. 4 n. 552.

[4]) Meyer, Historische Abhandlung ueber die grossen Reliquien, Aachen 1804 p. 10, et Schervier, Op. cit. p. 46.

Notre église a le bonheur de posséder également des Reliques des cheveux de la S. Vierge et du Disciple bien-aimé[1]). Le Reliquaire où elles sont conservées démontre assez le haut prix que nos ancêtres attachaient à ce précieux Trésor.

La partie supérieure de ce Reliquaire (*turricula triangularis*) est construite en forme triangulaire (v. Fig. 47). Trois contre-forts, couronnés de légers pinacles, soutiennent au moyen d'arcs-boutants, la partie intermédiaire qui réunit les deux cylindres, ainsi que celle qui les surmonte. Au-dessus de cette dernière partie se trouve un couronnement en forme de dais également triangulaire, servant à abriter une statue de la Mère de Dieu, en vermeil, d'un travail très-exquis. A l'intérieur du cylindre plane un ange en argent, tenant une tresse des cheveux de la Ste Vierge : ces cheveux sont blonds, comme S. Epiphane, un Père grec du quatrième siècle, les décrit[2]). Dans le cylindre inférieur un ange, en argent, assis tient une tresse des cheveux de S. Jean, comme l'indique le vieux parchemin qui les accompagne: De crinibus beati Johannis ewangeliste. Sur le chanfrein qui sert de console à ce dernier cylindre, on lit, également en minuscules gothiques, les paroles de l'Ange : + ave gracia plena. A la base des trois contre-forts sont attachées autant de petites clefs, imitant la célèbre Clef de S. Servais.

La belle tige hexagone du Reliquaire est élégamment divisée en deux parties égales par un nœud, dont les six appendices à section carrée portent en émail : + [illegible]. Un autre ornement hexagone et architectural relie la tige au pied, sur lequel se trouve gravée quatre fois la fleur de lis, symbole de la Vierge immaculée.

La construction régulière de l'Ostensoir, ainsi que les détails caractéristiques tant des pinacles et des contre-forts, que des vêtements de la statuette montrent clairement que cet élégant Reliquaire, reproduit ici aux deux tiers de sa grandeur, a été fa-

[1]) V. l'Append. n. 16 sub 25; Raissius, Op. cit. p. 474; Bouwens, Op. cit. p. 15; Wichmans, Brabantia Mariana, p. 159. Cf. Resolutiones Capitulares de 6 Julii 1615.

[2]) « Fuit (sancta Dei genitrix) capillo flavo » Cité dans Niceph. Call. Eccl. hist. lib. 2 cap. 23, éd. de Bâle 1551 p. 114.

briqué vers la fin du XIVme ou au plus tard au commencement du XVme siècle par la main bien exercée d'un artiste habile, appartenant à la Gilde alors florissante des orfèvres Maestrichtois, et travaillant apparemment d'après des Reliquaires plus anciens, car la forme triangulaire est rarement usitée aux Reliquaires du XIVme siècle. Un ostensoir pareillement triangulaire, mais d'une forme plus grande et plus majestueuse, se conserve au Trésor de l'ancienne église bénédictine de Brauweiler près de Cologne. A la grande procession de 1628 (v. aux App. p. XLIII), notre ostensoir fut porté par le diacre officiant Gérard de Meer, Chanoine-écolâtre.

Oeuf d'autruche avec armature en vermeil,

CONTENANT DES RELIQUES DES SAINTES PRISQUE ET WALBURGE.

Diamètre en longueur 0,17 m.

XIVe SIÈCLE.

Le Reliquaire, reproduit Fig. 48, est remarquable par son originalité. C'est un œuf d'autruche, soigneusement vidé puis utilisé pour y renfermer des Reliques. Le Trésor de S. Servais en possédait autrefois huit, qui, à l'exception d'un seul, furent tous perdus ou brisés lors de l'invasion française en 1794[1]). Quoique dans d'anciens Inventaires on rencontre quelquefois parmi les Reliquaires des œufs d'autruche[2]), il n'en existe plus d'autre, pour autant que nous sachions, que celui de Maestricht. Ces œufs furent probablement apportés comme des curiosités orientales par les pèlerins der dernières Croisades, et destinés dès lors à servir de Reliquaires; cependant nous trouvons que déjà au IXme siècle, le Pape S. Léon IV offrit à l'église de S. Pierre, parmi d'autres cadeaux, deux œufs d'autruche[3]).

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 63, 64, 65, 85, 86, 87, 88 et 89, Bovwens, l. c. p. 59 et 60, et Didron, l. c. p. 11.

[2]) L'église d'Audenarde en possédait deux, munis de cercles d'argent. Ghesq. Op. cit. t. II p. 585.

[3]) S. Leo IV « obtulit in ecclesia sancti Petri ... struthiocamelorum ova duo. » Anast. biblioth. Op. cit., dans Migne Patrol. lat. t. 128 n. 551.

L'emploi de ces œufs comme dépôt de Reliques n'est pas sans signification mystique [1]).

L'œuf, conservé à S. Servais, est signé de la lettre M et contient des Reliques des saintes Prisque V. M. et Walburge V. Suivant sa longueur il est serré dans quatre bandes étroites et dentelées, qui s'attachent, en haut et en bas au moyen de charnières, à une feuille dorée taillée en octogone. La monotonie des bandes est ôtée par une rose à six feuilles, qui en occupe le milieu et qui est couverte d'une seconde rose ciselée,



Fig. 48. Œuf d'autruche avec armature en vermeil.

dont la forme et l'ornementation offrent beaucoup d'analogie avec les ornements des Reliquaires décrits plus haut (Fig. 26 et 30). A la partie inférieure de l'œuf est pratiquée une ouverture pour y introduire les Reliques. L'anneau attaché à la feuille supérieure et la solide corde de soie verte, qui l'accompagne encore, prouvent qu'il a été destiné à être porté dans les supplications publiques.

[1]) Cf. A. Westermayer, Bauernpredigten, die auch Stadtleute brauchen koennen. Ratisb. 1847 t. I p. 407.

RELIQUAIRE EN CUIR ESTAMPÉ,

CONTENANT DES RELIQUES DES SS. ANTOINE ET UDALRIC.

Hauteur 0,124 m.; largeur 0,10 m.

XIVe SIÈCLE.

Cette intéressante boîte (Fig. 49) est formée de deux parties, dont la supérieure, servant de couvercle, s'adapte à l'inférieure

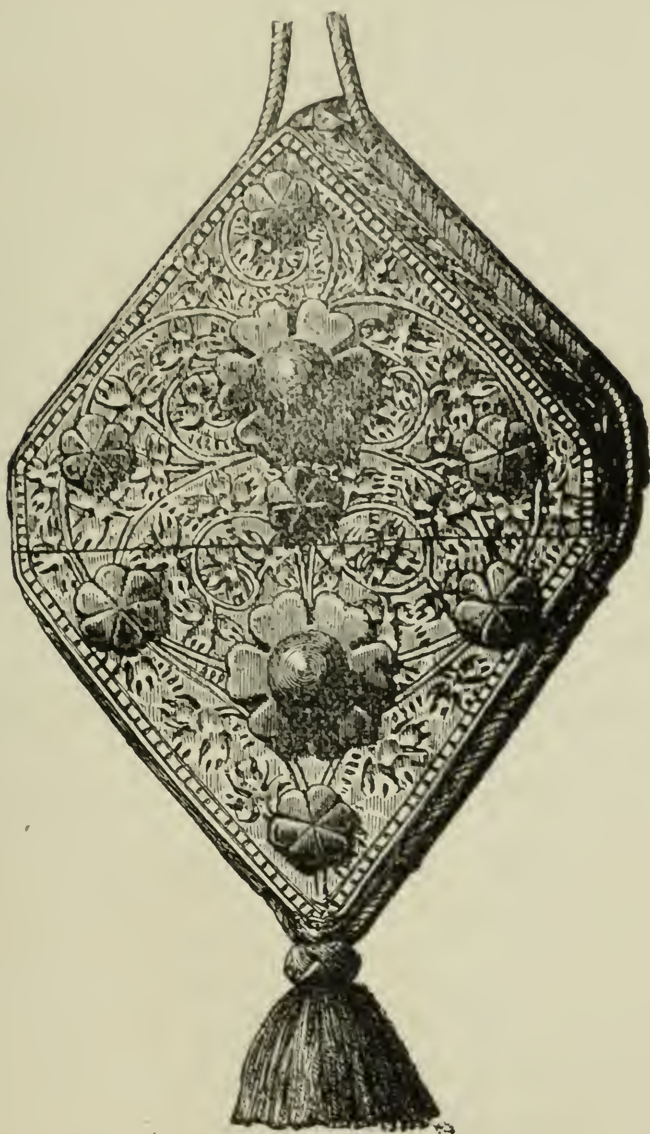


Fig. 49. Reliquaire en cuir estampé.

au moyen d'une corde qui traverse sur les côtés quatre tuyaux de

cuir, et se termine en bas par une houppe, en haut par un nœud coulant. Sur les côtés de la boîte sont gravés des ornements en forme de feuillage, tandis que des ornements pareils, mais plus grands, décorent les deux faces. Ces feuilles caractéristiques, imprimées dans le cuir, paraissent avoir été primitivement peintes de minium; on en voit encore clairement les restes. Des roses à six feuilles en cuivre doré, comme nous en avons déjà rencontré plus souvent, par ex. aux Fig. 26 et 29', ornent à la fois et protègent les deux faces; les deux roses du milieu sont plus grandes et portent au centre un gros bouton. Le style et le caractère des ornements métalliques et du feuillage imprimé dans le cuir, prouvent que cette boîte a été fabriquée dans les dernières années du XIVme siècle.

Elle contient des Reliques de S. Antoine, Abbé, et de S. Udalric[1]), mais il est évident que telle n'a pas été sa destination primitive; elle paraît plutôt avoir servi d'abord soit pour être portée comme bourse à la ceinture, soit pour recevoir un encrier[2]); au Moyen-âge les étudiants des Universités se servaient d'encriers pareils. Cependant le bon état de conservation où se trouve notre boîte indique qu'elle n'a pas servi longtemps à un pareil usage; peut-être a-t-elle été donnée au Trésor par l'un ou l'autre *canonicus scholaris,* qui avait achevé ses études.

Deux cors en ivoire, avec armature en argent doré,

CONTENANT DES RELIQUES DE DIVERS SAINTS.

Longueur 0,55 m., et 0,32 m.; diamètre de l'orifice 0,066 m., et 0,07 m.

XIVe SIÈCLE.

utre le cor déjà décrit, le Trésor de S. Servais en pos-

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 61, 109 et 114, et Bock et Willemsen (Bovwens) l. c. p. 45 et 53.

[2]) V. à ce sujet Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, au mot encrier.



Fig. 50. Cor en ivoire.



Fig. 51. Cor en ivoire.

sède encore deux autres en ivoire, qui ont été primitivement employés à la chasse. Le premier, noté de la lettre F (Fig. 50), contient des Reliques de S. Georges et d'autres Martyrs [1]). La matière ressemble beaucoup, pour la couleur et la texture, à de l'ivoire, cependant nous n'oserions décider que c'est réellement de l'ivoire. La surface n'est pas unie, mais elle est ornée de profils suivant sa longueur; quatre bandes en argent doré, assez simples et munies de dents arrondies, partagent la surface en trois parties. Ces bandes sont

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 39 et 61, et BOYWENS l. c. p. 23.

pourvues d'yeux, par où passe une corde de soie verte. Le caractère de l'ornement, qui relève les bords des bandes, nous fait placer l'origine de ce cor dans la dernière moitié du XIVme siècle. Le couvercle, à en juger par les charnières grossièrement travaillées, paraît dater du XVme siècle; il en est de même du pommeau, qui clot l'orifice.

Le dernier cor en ivoire, noté de la lettre H et taillé en octogone (Fig. 51), avait été dépouillé, au temps de la révolution française, de ses ornements métalliques; heureusement la monture primitive y avait laissé des traces très-visibles et indiquant clairement la forme de l'ancienne monture, qu'on a pu ainsi restaurer dans le style primitif. Cette monture consiste en trois bandes en vermeil, percées à jour. Les bords bien profilés sont ornés de feuilles ciselées. Ce cor contient des Reliques de S. Remacle, Evêque de Maestricht, et de S. Henri, Empereur[1]).

Grande corne avec monture dorée,

CONTENANT DES RELIQUES DE MARTYRS DE LA LÉGION THÉBAINE[2]).

Longueur 0,78 m.; diamètre de l'orifice 0,14 m.

XVe SIÈCLE.



Parmi les neuf cors que le Trésor de S. Servais a conservés, celui-ci (Fig. 52) noté de la lettre C, est le plus grand. Le cor proprement dit, passablement recourbé, de couleur brune, provient d'un buffle, et présente en lui-même peu d'intérêt; mais la riche décoration de sa monture, d'un style sévère, a une grande valeur pour l'étude de l'art ancien, d'autant plus que ces anciennes cornes à boire sont devenues assez rares[3]). La

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 55, 46 et 109, et Bouwens l. c. p. 40 et 44.

[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 58, 74 et 91.

[3]) Une corne semblable, montée en argent et reposant sur un pied, était conservée au moins autrefois dans la famille Kinschot à Alcmaar. Elle est décrite et représentée dans Van Alkemade et Van der Schelling, Nederlands displegtigheden, Rot-

grande ouverture est munie d'un pavillon en cuivre doré, orné avec simplicité, et qui avait pour but de faciliter l'usage de la corne. Des restants de chevilles qu'on observe à ce pavillon

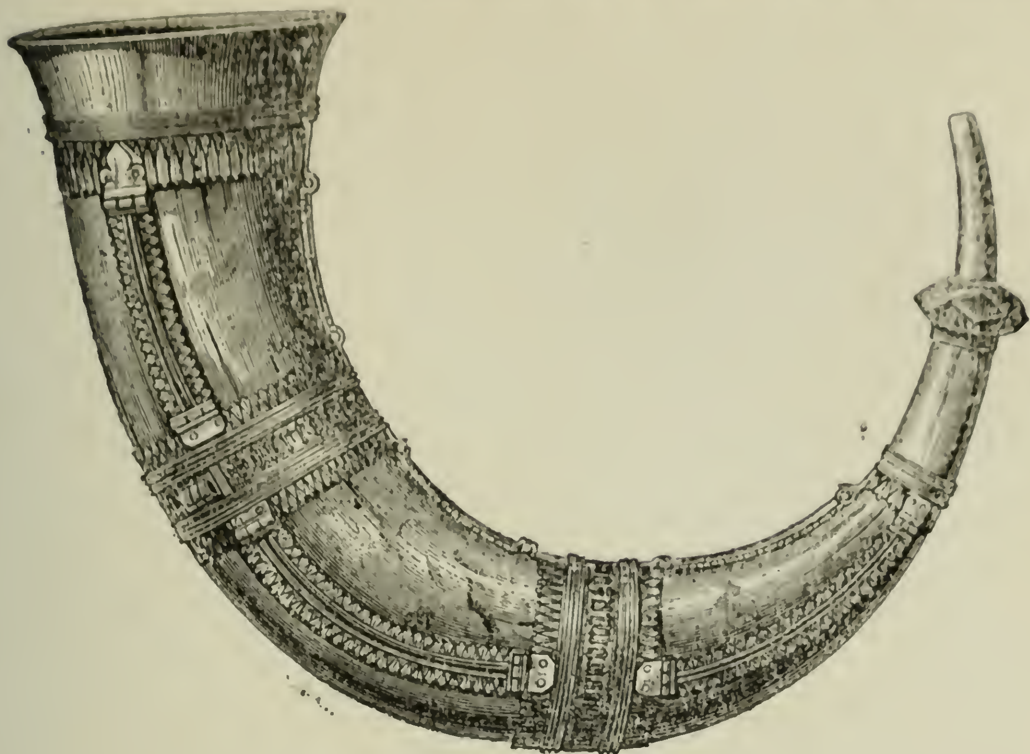


Fig. 52. Grande corne avec monture dorée.

font présumer que l'ouverture a été ornée d'une couronne en guise de couvercle. Le milieu des deux bandes, large de 0,05 m., porte un ornement réticulaire et est bordé de profils très-prononcés; on y lit en minuscules gothiques de la dernière période: ✝ der trank, der in deme horne ist, den gesegne uns [1]), *le breuvage qui est dans la corne, bien nous fasse-t-il.* L'une des bandes porte encore les restes des charnières, qui ont servi à fixer la corne sur un pied, sur lequel elle faisait bascule pour s'adapter à la bouche. Les bandes sont bordées par un genre de feuillage, qu'on retrouve plus souvent au XVme siècle. L'ex-

terdam 1752, t. II p. 455. Le même ouvrage mentionne p. 421 et 427 deux cornes remarquables, dont la première est nommée « la corne danoise en or », la seconde « la corne d'Oldenbourg », et cite p. 409 une Chronique MS. qui dit relativement à l'usage de pareilles cornes chez les anciens Frisons : « Habent quippe ingentia magnae capacitatis cornua ferarum animalium, laminis aureis argenteisque circa oram, medium et finem circumdata, quibus poculorum loco in conviviis utuntur. »

[1]) Pour remplir la bande, les mots : der trank der in sont répétés.

trémité de la corne est munie d'une pointe avec un nœud repoussé orné de six losanges. Les diverses bandes mentionnées étaient autrefois reliées entre elles par neuf bandes plus étroites, mais ornées de la même manière; trois de ces dernières ont disparu, comme l'indiquent les charnières restantes.

La monture de cette corne date de la dernière moitié du XVme siècle, comme le prouve le style de l'ornementation, ainsi que les caractères de l'inscription.

Deux autres cors bruns ont survécu à la dispersion de notre Trésor; le premier[1]), noté de la lettre M, est muni de six bandes en cuivre doré, avec des anneaux par où passe une corde en soie verte, ayant servi à le suspendre; ces bandes, à dents arrondies, sont très-simples et liées par des boutons. Le cor contient des Reliques de S. Magnus et d'autres Saints. Le deuxième cor, beaucoup plus petit, est fortement détérioré, quoiqu'il ait gardé ses bandes de cuivre.

Notre Trésor possède en outre trois cornes noires : la plus grande, marquée B, contient des Reliques de S. Marie-Magdeleine[2]); ses bandes paraissent d'une date récente, mais imitent le style ancien; ici la corde verte est remplacée par une chaine; la monture des deux autres beaucoup plus petites a disparu, mais en laissant des traces assez visibles pour permettre une restauration répondant à la monture primitive. L'une de ces cornes[3]), signée de la lettre O, contient des Reliques de S. Joseph; les bandes en argent sont ornées de filigranes et bordées de feuilles ciselées, dans le style du XIVme siècle; la dernière, contenant des Reliques de S. Elisabeth[4]), vient d'être restaurée dans le même style. Elle est munie de deux bandes en cuivre doré, allant de l'orifice à la pointe, qui est ornée d'un animal symbolique; sur la bande supérieure est gravé le verset 11 du Ps. 74 : « *Et exaltabuntur cornua justi* », le juste sera élevé en gloire et en puissance. L'ouverture est munie d'un couvercle, en forme de couronne, richement ouvragé; une griffe d'aigle soutient le Reliquaire.

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 59, et BOCWENS l. c. p. 47.

[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 60, et BOCWENS l. c. p. 54.

[3]) V. l'Appendice n. 16 sub 62.

[4]) V. l'Appendice n. 16 sub 61, et BOCWENS l. c. p. 54.

CROIX PATRIARCHALE EN VERMEIL,

CONTENANT DES RELIQUES DE LA VRAIE CROIX.

Hauteur totale 0,73 m.; diamètre du pied 0,41 m.

XVe SIÈCLE.

es croix à double traverse, ou patriarchales, furent fabriquées fréquemment aux temps des Croisades, ce qui leur a fait donner aussi le nom de Croix de Jérusalem; on en rencontre rarement datant de la fin du Moyen-âge, toutefois l'église de S. Jean à Borcette en possède une qui fut faite au XVIIme siècle.

Sous le rapport de la valeur matérielle la présente Croix (Fig. 53) occupe le premier rang après la Châsse de S. Servais, de sorte qu'il est surprenant qu'elle ait échappé à la cupidité des Vandales modernes, à la fin du siècle dernier; heureusement le Reliquaire a été gardé avec un soin spécial à cause des précieuses Reliques qu'il contient, et qui consistent en plus de 35 morceaux, plus ou moins grands, de la vraie Croix; ces Reliques remplissent l'intérieur du Reliquaire sur une largeur de 0,02 m., et sont à l'extérieur protégées par des lames de cristal[1]).

[1]) V. l'Appendice n. 16 sub 122, Bovwens l. c. p. 62, et Didron l. c. p. 10. Raysšivs l. c. p. 473 confond notre Croix avec celle de N. D., dont nous parlerons plus loin. Notre diocèse possède encore quelques Reliques notables de la S. Croix, précieusement enchâssées, p. ex. à Venlo, à Waubach. La dernière, qui a appartenu autrefois à l'abbaye de Hooydonck, plus tard à celle de Rolduc, est célèbre par le S. Sang qui en a coulé en 1244, comme il conste par le diplome de S. Boniface, évêque de Lausanne et témoin oculaire du fait, imprimé dans Foppens, l. c. p. 292. Un magnifique Reliquaire de la S. Croix, conservé à Liége, est décrit et représenté dans van den Steen de Jehay l. c. p. 216. Sur les Reliques de la Croix à Dordrecht, Middelbourg et Bruges, voyez Vier Kruisreliquien, Bruges 1871, et W. Moll, Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de hervorming, t. II, partie III, p. 170. La prétention de Calvin, que la grande masse des Reliques de la Croix est une preuve contre leur authenticité, vient de recevoir une nouvelle réfutation dans le beau livre de M. Rohault de Fleury, Mémoire sur les instruments de la Passion de N. S. J. C.

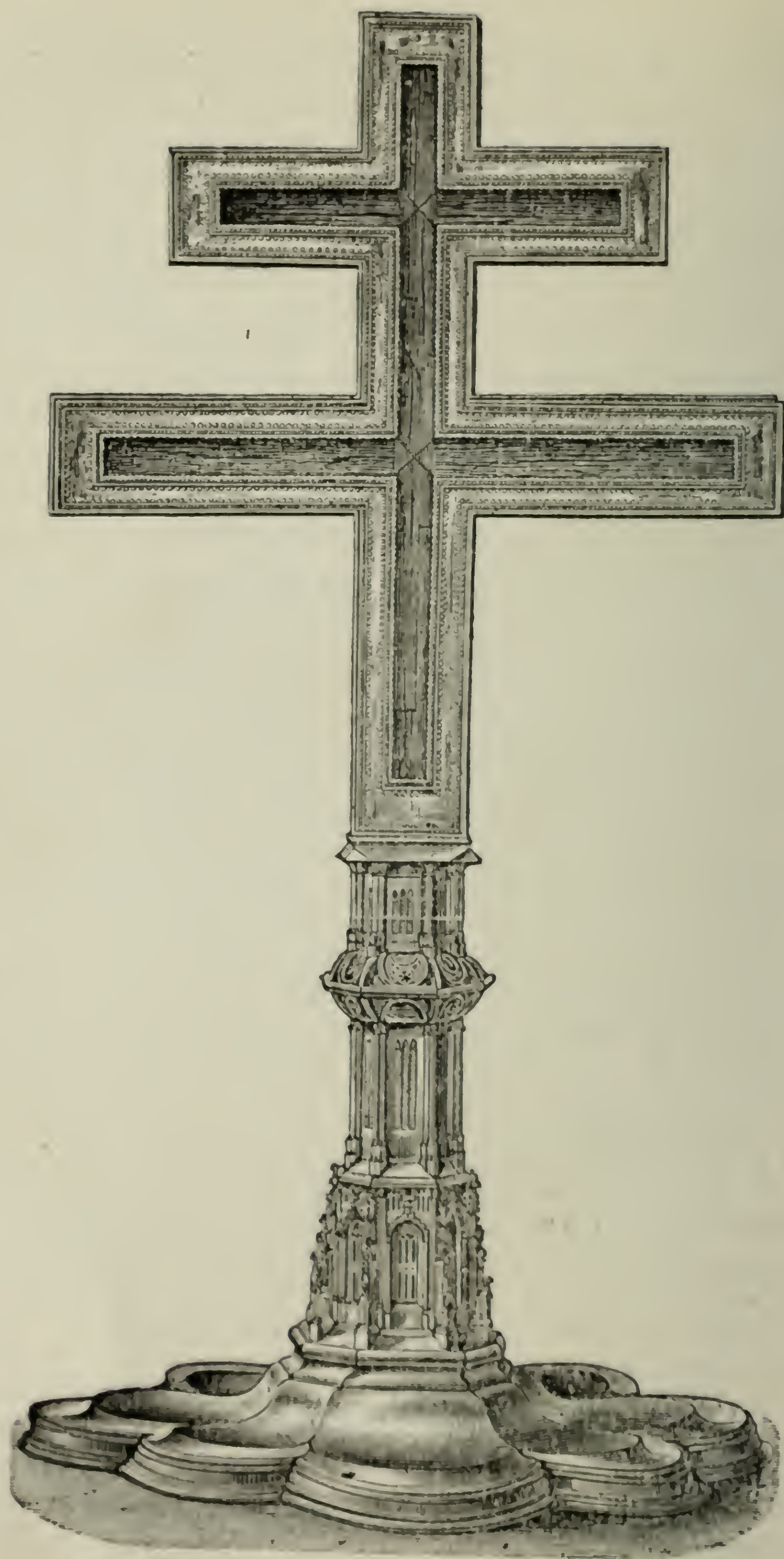


Fig. 53. Croix patriarchale en vermeil.

Une note de l'an 1512, consignée dans un des Registres de l'église de Notre-Dame, nous apprend que ce Reliquaire fut fabriqué en 1490 par un orfèvre Maestrichtois, nommé Ulric[1]). Cette assertion est confirmée par Herbenus[2]) et par les détails de la forme du Reliquaire. Le pied, formant une grande rose à huit feuilles, s'élargit notablement dans la direction des traverses de la croix. Sur ce pied s'élèvent autour du socle huit contre-forts avec pinacles. Le socle lui-même est pourvu dans sa partie inférieure de huit fenêtres à jour richement ornées. La partie supérieure, portant vers le milieu un nœud octogone à décorations architecturales, montre des fenêtres plus simples et plus légères. Une mince plinthe surmonte le socle et soutient la croix proprement dite, qui est haute de 0,42 m., tandis que la traverse inférieure mesure 0,37 m.

Les faces de la croix, qui auraient fourni à l'artiste une belle occasion d'exécuter des ornements gravés et ciselés, sont restées sans aucune décoration, sans doute pour ne pas détourner l'attention de la précieuse Relique; le seul ornement consiste dans une double rangée de petits cercles, comme nous en avons déjà rencontré souvent. On voit du reste que l'habile artiste a eu en vue de produire par l'ensemble du Reliquaire une forte impression plutôt que de s'attacher à la perfection des détails. L'opinion de M. Didron aîné, que « cette croix pourrait dater du temps de Charlemagne, car on y voit des moulures absolument

[1]) « De ligno s. Crucis quae est in s. Servatio Traiecti, compositae post et ad imitationem nostrae s. Crucis, Philippi II Romani Imper. Anno 4, sub Anno Dni 1240 missae. — Anno 1490, tempore quo D. Stulinghen (peut-être par erreur au lieu de Cluetinghen) fuit magister fabricae ecclesiae s Servatii oppidi Traiectensis, et DD. Cuypers et van Dail custodes dictae ecclesiae, magister Ulricus aurifaber, commorans in opposito ecclesiae fratrum Praedicatorum dicti oppidi, fabricavit crucem deauratam quasi ad instar crucis ecclesiae nostrae, et lignum in argento deaurato reclusum dicitur subtilissime collectum, cum ex parvis petiis, quae creduntur de ligno s. Crucis, fuit aggregatum; creditur igitur fuisse ordinatum in praeiudicium ecclesiae nostrae Dominae. » (Extr. ex libro stipali D. Colmont, facto sub anno 1512, folio 60 verso). Le soupçon émis, que le Chapitre de S. Servais aurait fait fabriquer cette Croix par jalousie envers le Chapitre de N. D. se trouve expliqué et suffisamment refuté par ce que nous avons raconté p. 31 de l'Introduction.

[2]) « Dominica crux, ut nunc (1520) visitur, ad altitudinem fere cubitalem cum suppeditaneo ascendens, argentea theca non ita pridem inclusa est. » Opuscules p. 29.

pareilles à celles des bronzes d'Aix-la-Chapelle », s'explique par ce que notre croix a été imitée sur l'antique croix de l'église de Notre-Dame.

Dans la grande procession du 10 Août 1628 les deux Croix patriarchales des Chapitres de N. D. et de S. Servais furent portées immédiatement avant le T. S. Sacrement, par Olivier de Saive, Doyen de N. D., et par Guillaume Fexhius, Chantre de S. Servais[1]). En 1684 six religieuses de S[te] Ursule, allant de Bruxelles à Rome pour y fonder un couvent, passèrent par Maestricht, et vinrent vénérer les Reliques à S. Servais; ce qui frappa le plus leur attention, ce fut notre grande Relique de la Croix[2]). Les Chanoines, qui avaient reçu la Croix en dépôt, la restituèrent généreusement à l'église de S. Servais, dès que celle-ci eût été rendue au culte le 6 Janvier 1805[3]); depuis lors elle est exposée annuellement le Vendredi-Saint à la vénération des fidèles, et portée dans les processions des Rogations.

MONSTRANCE EN ARGENT DORÉ.

Hauteur 0,80 m., diamètre du pied 0,25 m.

XVe SIÈCLE.

Cette magnifique monstrance, vue dans son ensemble, montre évidemment qu'elle a été faite au XV[me] siècle; quelques détails ornementaux nous font même conclure qu'elle est l'œuvre de l'orfèvre Maestrichtois Ulric, que nous avons déjà appris à connaître dans la notice précédente. Sa construction n'est pas

[1]) V. aux Appendices p. XLII.

[2]) « Nous avons entendu la sainte Messe chez les Dames-blanches, à l'autel où se trouve un Crucifix miraculeux, qui est crû d'une noix à la hauteur de six pieds. De là, nous sommes allées à l'église collégiale, voir toutes les Reliques, qui sont en grande quantité; entre autres un très grand morceau de la sainte Croix.» Relation etc. imprimée dans les Précis historiques, 1865 p. 470.

[3]) Registre MS. n. 5 sub 23, aux archives de l'église.

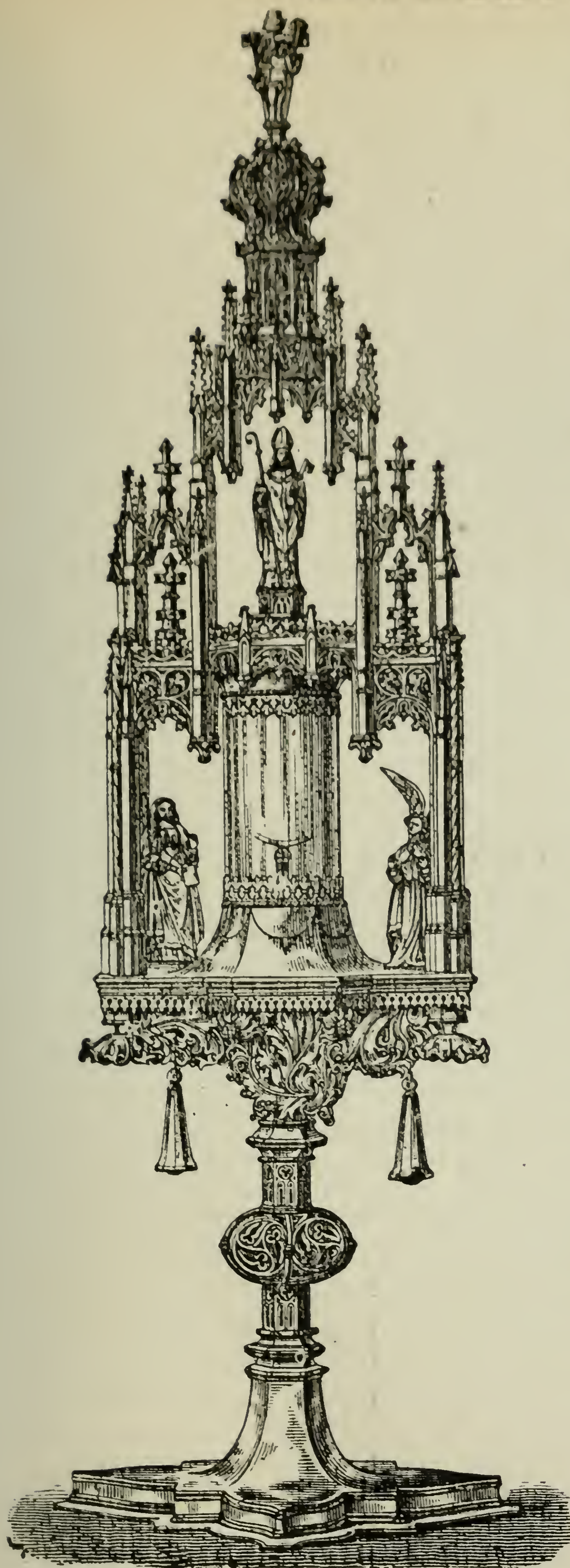


Fig. 54. Monstrance en argent doré.

moins sévère qu'originale (v. Fig. 54). Le pied est traité avec simplicité : c'est au fond un carré, aux côtés duquel s'adaptent quatre arcs en accolade. Le nœud, d'un travail superbe, est percé à jour et présente des formes, que les nœuds n'offrent que rarement. Au-dessus de la tige se trouve une console en argent, richement travaillée et formée de feuilles contournées, telles que les orfèvres Augsbourgeois avaient la coutume de les ouvrager vers la fin du XV[ine] siècle. La console soutient une base en forme de croix, longue de 0,20 m. Un socle rond se rétrécissant vers le haut porte le cylindre en cristal, qui renferme le Très-saint Sacrement ; la *lunula*, où la sainte Hostie est déposée, a été dans le dernier temps richement or-

née de diamants. Pour figurer la sainte Eucharistie, qui n'est que l'Incarnation continuée, l'artiste a représenté l'Annonciation, au moyen des statuettes de la S. Vierge et de l'Archange, qui se trouvent des deux côtés du cylindre. Sur les quatre coins de la base s'élèvent quatre piliers d'une riche structure, qui servent à soutenir une espèce de baldaquin. Par suite de la construction organique et sévèrement conséquente de la monstrance, ces quatre piliers des angles exigeaient quatre autres piliers intérieurs, placés à côté du cylindre; mais l'artiste, pour ne pas gêner la vue de la sainte Hostie, a coupé ces piliers vers le haut du cylindre, où ils se terminent en cul de lampe; en même temps il a utilisé ces piliers coupés pour répéter, à un étage supérieur, la construction décrite, dans une plus petite proportion. Les piliers inférieurs portent une couronne, qui surmonte le cylindre en cristal; les piliers supérieurs soutiennent un baldaquin hexagone, qui depuis une trentaine d'années abritait une statuette de S. Servais, remplacée maintenant par la figure en vermeil de Marie portant l'Enfant divin; les quatre statuettes, qui ornaient autrefois les contre-forts, ont été remplacées par les images des SS. Evêques de Maestricht, Servais, célèbre par son zèle pour la défense de la divinité de J. C., Monulphe, fondateur du temple de S. Servais, Théodard, mort martyr pour les droits de son église, et Lambert, enfant de Maestricht, connu pour sa fervente dévotion au T.-S. Sacrement. La magnifique monstrance, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie Maestrichtoise à la fin du XVme siècle, se termine par un casque arrondi, percé à jour et surmonté d'une croix, devant laquelle se tient l'Homme des douleurs, environné des instruments de la Passion. Il serait à désirer que cette ancienne monstrance, la seule qui ait été conservée à Maestricht au milieu des révolutions, servit de modèle aux orfèvres, tant par sa forme que par sa construction.

Quatre Reliquaires en forme de bras.

Hauteur du premier 0,89 m., diamètre de la base 0,215 m.

XV[e] SIÈCLE.

Au Moyen-âge, de même qu'on déposait les chefs ou les crânes des Saints dans des bustes, ainsi on aimait à enfermer les ossements des bras dans des Reliquaires, auxquels on avait donné la forme de ce membre. Le Trésor de S. Vite à Prague possédait autrefois un grand nombre de ces *brachialia,* la plupart gothiques, dont quelques-uns existent encore; parmi ceux qui se gardent à Cologne, l'église de S. Géréon en possède deux, qui datent du commencement du XIII[me] siècle et sont particulièrement remarquables; de la même époque datait le *brachiale,* en argent doré et orné de pierres précieuses, qu'on conservait autrefois à Groningue : il enfermait un bras de S. Jean-Baptiste; trois autres *brachialia,* appartenant aussi à cette époque, se voient à la Cathédrale de Munster[1]).

Le bras-reliquaire, conservé à Maestricht et contenant le bras droit (*humerus*) de l'Apôtre S. Thomas, date de la fin du Moyen-âge. Cette Relique, l'une des plus précieuses de notre Trésor, comme l'observe Herbenus[2]), fut envoyée au Chapitre par le premier roi de Jérusalem, Godefroid de Bouillon, dont le frère Baudouin avait pris la ville d'Edesse, où était le corps de S. Thomas[3]). Bouwens et Van Heylerhof prétendent que le Reli-

[1]) Dr Fr. Bock, Les Trésors sacrés de Cologne; W. Moll, Kerkgeschiedenis van Nederland, l. c. p. 171 et Didron l. c. p. 16.

[2]) « Brachium quoque sancti Thomae, quod ego inter maxima hujus templi sacra reputo, quippe cujus manus glorificati jam Dominici corporis penetravit pectus, haud longe ab aetate nostra honorificentius decoratum est. » Opuscules cités, p. 28. Sur la question si Thomas a réellement touché les plaies du Sauveur, v. Butler-de Ram, l. c. t. VI p. 471 et l'Homélie de S. Grégoire dans le Bréviaire, sous le 21 Décembre.

[3]) V. l'App. n. 16 sub 44, Rayssius l. c. p. 474, Bouwens l. c. p. 77, Registre MS. n. 5 sub 3, Butler-de Ram, l. c. p. 472, et Analectes cités, t. IV p. 343. D'anciens auteurs, cités par Molanus (l. c. fol. 276) croient que S. Thomas a annoncé l'Evangile dans la Germanie. Le grand évêque de Ruremonde, Guillaume Lindanus, est

quaire contient aussi la main de l'Apôtre : c'est une erreur, car outre qu'on n'aurait pas caché cette Relique à l'intérieur, il est constaté que la main droite de S. Thomas était conservée à S. Denis[1]). Cette libéralité fut due sans doute à la vénération que le pieux roi portait à S. Servais, vénération qu'il avait héritée de sa mère; peut-être aussi fut-elle due à la part active et distinguée que le Chapitre avait prise à la Croisade[2]). La lettre, dont l'illustre donateur accompagna la Relique, fut perdue pendant l'invasion française, mais la précieuse Relique, avec son Reliquaire, fut soigneusement gardée et rendue à l'église en 1816 par les chanoines Chrét. Rietraet et Guill. Janssens, sous la condition qu'elle serait exposée annuellement à la fête de S. Thomas, comme cela se fait fidèlement depuis 1817; les généreux donateurs avaient racheté le Reliquaire, lors du partage du Trésor, au prix de 600 florins de Liége.

Voyons maintenant le Reliquaire (Fig. 55). Sur un socle hexagonal à profils et créneaux en argent doré s'élève la manche d'un habit en argent repoussé, dont les plis angulaires affectent ce genre de draperie qu'on rencontre dans l'école de Durer, où le pli brisé et recherché était passé en mode. A l'ouverture supérieure cette manche est garnie d'un bord en argent doré, décoré de neuf roses à six feuilles et de trois pierres demi-précieuses. Une ornementation analogue se trouve au socle. La main droite en argent, grandeur naturelle, parfaitement ouvragée et levée pour bénir, sort de la manche. Le poignet est serré dans un sous-vêtement qui imite le lin et qui se termine par un ornement en argent doré, de la dernière période gothique,

de la même opinion et rapporte que, dans les antiques Litanies gréco-latines d'Utrecht, le nom de S. Thomas, Apôtre de la Germanie, suit immédiatement ceux de SS. Pierre et Paul, et précède dans l'Oraison celui de S. Willibrord. Aussi plusieurs églises lui étaient dédiées, par ex. à Cologne, à Brauweiler, à Liége, de même que les anciennes Cathédrales de Strasbourg et d'Utrecht. Cf. Lindanus, Dubitantius, p. 30, Apologeticum ad Germanos, Praef. fol. 17 et parte alt. p. 350, et surtout son Exhortatio ad Hollandos ut redeant ad catholicam Christi Ecclesiam; Ph. Bovenius, Het gulden wierooek-vat, Anv. 1670 p. 101 et p. 111 et Miraeus, Fasti Belgici, p. 75).

[1]) Inventaire du thresor de S. Denys, Paris 1675, p. 10.

[2]) V. plus haut p. 11, et l'Annuaire de 1828, p. 135.

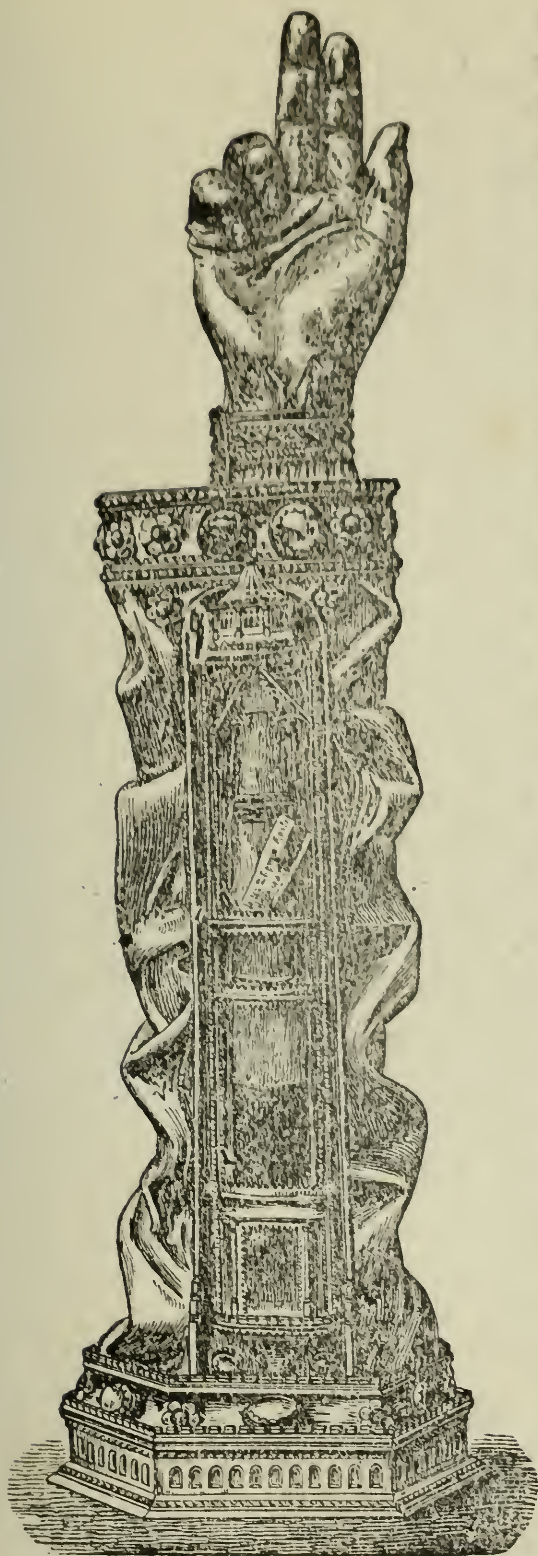


Fig. 55. Reliquaire, contenant un bras de S. Thomas.

tel qu'il est invariablement reproduit par les orfèvres de la fin du XVème siècle ; l'artiste n'a même pas omis la fermeture à cordons.

La manière dont la Relique est enchâssée mérite une attention spéciale. Elle est protégée par deux cylindres superposés, qui sont séparés par un demi-prisme à trois faces, et qui aboutissent en bas à une sorte de base, formée d'un demi-prisme semblable. Les différentes pièces de cristal sont réunies au moyen de bandes en vermeil à bords dentelés. Le verre supérieur est surmonté d'un pinacle travaillé à jour, et muni de créneaux. Le tout est encadré par deux minces colonnettes qui en s'unissant forment un cintre surbaissé. Le cylindre en cristal, qui renferme la Relique, occupe toute la longueur du bras, quoique la Relique même n'ait pas cette étendue. Le velours rouge, qui couvre la partie inférieure de la Relique, y fut probablement appliqué lors de la *renovatio Reliquiarum* faite en 1789 ; il en est de même du parchemin qui l'accompagne et où on lit : *Dextrum Brachium S. Thomae Apostoli, 21 Decbris 1357*. Cette date, copiée sur un parchemin antérieur, se rapporte évidemment à un Re-

liquaire plus ancien, remplacé, comme l'indique Herbenus cité plus haut, par le *brachiale* actuel[1]. Nous croyons que ce Reliquaire fut fabriqué par le célèbre artiste qui fabriqua en 1490 notre Croix patriarchale. Cette assertion, s'appuyant d'abord sur les détails ornementaux, est confirmée par Herbenus, qui écrit en 1520 que, peu de temps avant cette époque, le bras de S. Thomas fut décoré avec plus d'honneur. Un anneau en argent, fixé au dos, sert à faciliter le transport du Reliquaire.

Lorsque le duc d'Albe, après avoir heureusement livré bataille aux hérétiques en Zélande, fit son entrée à Maestricht avec son armée victorieuse, le 28 Août 1568, et se rendit à S. Servais, on exposa sur le maître-autel, avec la S. Croix et l'image de la S. Vierge, le bras de S. Thomas[2]. Au temps de l'ostention septennale on montrait cette Relique immédiatement après celles de S. Servais, et dans la grande procession de 1628 le bras de S. Thomas fut porté par le chanoine Engelbert Boonen[3]. Afin d'augmenter la dévotion des fidèles envers l'illustre Confesseur de la divinité de Jésus-Christ (JOH. XX, 28), le Pape Léon XII accorda à perpétuité, le 21 Novembre 1823, une indulgence plénière à tous ceux qui, outre les conditions ordinaires, visiteraient dévotement l'église de S. Servais à la fête de S. Thomas.

Le deuxième Reliquaire, un peu plus grand que le précédent et contenant le bras droit (*radius* et *cubitus*) de S. Maurice, l'un des glorieux chefs de la légion Thébaine, est fait en bois argenté et doré. Il était autrefois en argent, et servait de parallèle au Reliquaire précédent; c'est ce qu'indique l'enchâssure métallique du cylindre en verre, qui est faite dans la forme artistique de la fin du Moyen-âge. Cette Relique figure à côté de la précédente dans la Procession de 1628[4].

[1]) Un autre Reliquaire, offert par l'empereur Charles IV, date également de l'année 1357. V. la note p. LXVI, et BOUWENS l. c. p. 15.

[2]) Annales de la Soc. hist. et arch. à Maestricht, t. I p. 107.

[3]) V. aux Appendices p. XXXIV, XXXV et XLVII.

[4]) V. aux Appendices p. XLVII et LXII sub 45, HERBENUS l. c. p. 29, Registre MS. n. 5 sub 9, RAISSIUS l. c. p. 474, BOUWENS l. c. p. 22, et les Analectes cités t. IV p. 343, où Papebroch dit : « Brachia argentea duo, S. Thomae apostoli, et S. Mauritii, ossibus brachialibus instructa. »

Deux autres *brachialia*, bénissants, en bois, du XVme siècle, viennent d'être retrouvés dans une chapelle supérieure de l'église. Le premier, haut de 0,53 m., contient aujourd'hui une partie du bras de S. Urbain, Pape et Martyr[1]); le second, haut de 0,57 m., contient une Relique du bras de S. Bertuin, Evêque[2]). Ces deux bras ont la partie supérieure de la manche retroussée; ils viennent d'être restaurés d'après les traces laissées par l'ancienne dorure.

PORTE-PAIX EN VERMEIL.

Hauteur totale 0,078 m.; largeur 0,056 m.

XVIe SIÈCLE.

Dès l'origine de l'Église la coutume s'introduisit parmi les Chrétiens; dans leurs assemblées, de se donner le *baiser de paix*, symbole de concorde et de charité mutuelle. Dans l'Église d'Orient, le baiser de paix se donnait à la Messe avant l'oblation, et après avoir congédié les catéchumènes; cet usage fut adopté dans quelques églises des Gaules et de l'Espagne; dans l'Église romaine cette cérémonie se faisait immédiatement avant la communion, et elle s'est généralisée avec la Liturgie de cette Église, Mère et Maîtresse de toutes les églises. Avant de donner la paix, le prêtre célébrant adresse à Dieu une prière, par laquelle il le supplie de maintenir l'union entre les membres de son Église, et d'y réunir ceux qui ont eu le malheur de s'en séparer. Puis le prêtre baise l'autel et embrasse le diacre en lui disant: *Pax tecum*, et celui-ci répond: *Et cum spiritu tuo*. Le diacre fait de même au sous-diacre, et celui-ci au reste du clergé. Ce ne fut qu'à la fin du XVme siècle que s'établit l'usage de baiser non seulement l'autel, mais encore soit la patène soit un porte-paix, représentant le Sauveur, la Ste Vierge, le Pa-

[1]) V. l'Appendice n. 15 sub 46; et Bovwens l. c. p. 28.

[2]) V. l'Appendice n. 16 sub 50.

tron de l'église, ou bien contenant des Reliques; ce porte-paix faisait ensuite le tour du chœur[1]).

L'origine relativement récente de ces instruments explique le grand nombre qui s'en est conservé[2]). Celui de S. Servais est remarquable par l'exquise délicatesse de son dessin (Fig. 56). Dans un médaillon en verre est peint sur fond d'or le crucifiement de Notre Seigneur. Le donateur de l'instrument est agenouillé devant le Christ mourant, à qui il est recommandé par une Sainte; au haut du médaillon on lit en majuscules la légende : SPES MEA DEVS.



Fig. 56. Porte-paix en vermeil.

La manière, dont la peinture est exécutée, indique que cet instrument date du XVIme siècle, époque où les écoles colonaise et flamande produisirent une foule de ces peintures votives. On constate la même époque dans la forme de l'ogive en accolade extrêmement surbaissée. Aux deux côtés de cet arc

[1]) Cf. Missale romanum, Ritus celebrandi Missam Tit. X n. 3, et Bergier, Dictionnaire de Théologie, au mot Paix.

[2]) V. Dr Fr. Bock, Les trésors sacrés de Cologne, et Karls des Grossen Pfalzkapelle, avec Figures; M. James Weale, Catalogue cité, p. 177.

s'élèvent sur des colonnettes contournées les statuettes de la bienheureuse Vierge Marie, et de l'archange Gabriel, qui lui porte l'heureuse nouvelle et tient une bande avec le mot AVE. L'extrados de l'arc est orné d'un feuillage bien exécuté, d'où croissent quatre crochets. Le milieu de l'arc est surmonté d'un piédestal carré, sur lequel s'élève une statuette ciselée, d'un travail extrêmement fin, figurant S. Michel, le vainqueur du dragon infernal. Les quatre coins de la tablette presque carrée étaient autrefois ornés de rosettes, que nous avons restaurées sur le dessin.

Le revers de notre belle tablette est très-simple : ce n'est qu'une plaque d'argent sans ornements, munie d'une anse servant à tenir la tablette.



Agrafe en argent ciselé, avec figures dorées.

Diamètre 0,15 m.

XVI[e] SIÈCLE.

Il était de coutume, au Moyen-âge, que les chanoines, lors de leur réception, se procuraient à leurs propres frais, une chape pour l'office du chœur, ou du moins payaient une somme à cet effet. Cet usage existait aussi au Chapitre de S. Servais[1]). La chape était munie d'une agrafe ou bille en métal, souvent artistement travaillée, qui couvrait la poitrine. Plusieurs de ces agrafes ont disparu à cause de leur valeur matérielle. Les églises de Cologne en ont conservé relativement fort peu[2]); celles

[1]) « Statuimus ... quod quilibet canonicus, de novo recipiendus et admittendus, in admissione solvere debet medietatem summae pro cappa et conservatione pontis consuetae solvi. » Statutum 74 (V. p. 25 la 6me note). D'après les Statuts de 1589 chaque chanoine payait, la première année de sa résidence, pour la chape six florins d'or, la deuxième année, autant.

[2]) La plus intéressante fibula, produite par l'orfévrerie colonaise, en forme d'une rose à dix feuilles, se trouve dans la riche collection de M. Ruhl à Cologne.

que possède le Trésor d'Aix-la-Chapelle, doivent être rangées parmi les plus belles de l'Allemagne; l'église de N.-D. à Tongres en possède deux du XVme, une de la fin du XVIme siècle[1]). L'église de S. Servais n'a conservé de ses anciens ornements sacerdotaux, que la bille, dont nous donnons ici le des-



Fig. 57. Agrafe en argent ciselé.

sin, ainsi que deux chasubles avec dalmatiques correspondantes, et une chape[2]).

Sous le rapport de la matière et de l'art notre *monile* (Fig. 57) n'a pas une grande valeur; il en a d'autant plus, de même que les habits mentionnés, comme monument traditionnel.

S. Servais, à genoux et revêtu de ses ornements pontificaux, y est représenté levant la main droite pour bénir et tenant de la gauche son bâton de pèlerinage (V. Fig. 7). Un ange lui apporte la coupe connue, que nous avons décrite p. 74. Le médaillon, qui représente cette scène en demi-relief, est environné d'une bande large de 0,027 m. et figurant des nuages,

[1]) M. James Weale, Catalogue d'objets d'art religieux, p. 168 et 169.

[2]) V. plus haut p. 50, note 1, où le Chanoine Meem, lègue par testament à l'église de S. Servais, trois fibulae en argent.

au milieu desquels on aperçoit, comme autant d'étoiles, de petites roses à six feuilles. Le style tant des nuages que des vêtements assigne cette œuvre à la première moitié du XVI[me] siècle.

BUSTE DE S. SERVAIS EN CUIVRE DORÉ.

Hauteur 0,655 m.; largeur 0,51 m.

XV[e] ET XVI[e] SIÈCLE.



Plusieurs églises de l'Europe occidentale ont eu le bonheur de dérober à la soif d'or des révolutionnaires les bustes précieux (*capita pectoralia, hermae*) qui contenaient le chef en entier ou en partie de leurs Patrons ou d'autres Saints célèbres. Le plus grandiose de ces bustes est assurément celui de S. Lambert, avant-dernier Evêque de Maestricht et Patron du diocèse de Liége, conservé autrefois à la Cathédrale de ce Saint, et aujourd'hui dans celle de S. Paul, à Liége[1]). Le Trésor d'Aix-la-Chapelle et les anciennes églises abbatiales de Borcette et de Cornélimunster ont également sauvé de beaux Reliquaires-bustes[2]). L'église de Houthem-saint-Gerlac, dans notre diocèse, et celle de S. Plechelme à Oldenzael, dans l'archidiocèse d'Utrecht, possèdent aussi encore les bustes de leurs saints Protecteurs[3]).

Outre l'ange et les petits bustes, dont nous avons déjà parlé (p. 65 et 172 suiv.), le Trésor de S. Servais possédait quatre statues en argent, hautes de 2 pieds environ, à savoir de la S. Vierge, de S. Marie Magdeleine, de S. Servais et de S. Nicolas, puis des bustes en argent, de grandeur naturelle, de S. Martin, de S. Amand, de S. Monulphe et de S. Gondulphe[4]). Tous ces trésors inappréciables furent fondus lors de l'invasion

[1]) V. plus haut p. 176, la deuxième note.

[2]) V. Dr Fr. Bock, Karls des Grossen Pfalzkapelle, 2me partie p. 59, et Der Reliquienschatz der Abteien Burtscheid und Cornelimünster.

[3]) Batavia sacra, Brux. 1714, P. I p. 125, et Alb. Wolters, De HH. Wiro, Plechelmus en Odgerus, p. 68.

[4]) V. plus haut p. 50, l'App. n. 16 sub 66—71 et 92, et le Reg. MS. n. 5 sub 4, 5, 7, 8, 21, 22, 24 et 25.

française, pour payer l'énorme contribution dont les brigands de la révolution avaient frappé le Chapitre : le seul buste de S. Servais échappa au marteau démolisseur.

Il n'y a pas à douter qu'anciennement déjà le Chapitre de S. Servais n'ait fait fabriquer un buste précieux de son illustre Patron. Les données nous manquent pour décider si le chef du Saint était déjà enchâssé spécialement à l'époque où la grande Châsse reçut les autres Reliques de son corps ; cependant nous trouvons que dès le onzième siècle l'empereur Henri III obtint une partie de la mâchoire, qu'il offrit, enfermée dans un buste d'or, à l'église de Goslar, ville de la Basse-Saxe ; en 1372 l'empereur Charles IV reçut encore une petite partie de la mâchoire, pour laquelle le baron Servais d'Engelfluss, natif de Maestricht, fit fabriquer un buste en argent[1]) ; le menton ou la mâchoire inférieure est conservée à S. Pierre à Rome, dans une chapelle de la S. Vierge[2]) ; il est certain que cette Relique fut transférée à Rome très-anciennement, mais nous ne savons désigner l'époque de cette Translation qui est célébrée dans l'église du Vatican par une fête spéciale[3]).

Feu MM. Van Heylerhoff et Collette[4]) rapportent d'après d'anciens manuscrits que le duc Henri de Bavière, dont nous avons parlé p. 118, fit fabriquer vers l'an 1403 un riche buste en l'honneur de notre Saint. Ce buste en or ou en vermeil, était orné de 31 saphirs, 62 rubis, 53 émeraudes, 20 diamants, 162 unions grandes et petites, 122 doublets, sans compter les améthystes, les hyacinthes, les topazes et autres pierres précieuses[5]). Herbenus mentionne aussi cette riche décoration, mais il insinue qu'elle fut appliquée à un buste déjà existant[6]). Avec ce buste sans pareil, ceux de Charlemagne à Aix-

[1]) V. plus haut pages 9 et 14.

[2]) Baronius, *Annal. eccles.* ad a. C. 828, Lucae 1745, t. 14 p. 142 ; Desseine, *Beschrijving van nieuw Rome*, p. 550, et *Prop. Ruraem.* ad 2 Junii

[3]) Lors du renouvellement du *Proprium Ruraemundense*, en 1867, la sacrée Congrégation des Rites prescrivit de prendre pour la fête de la Translation de S Servais, les « Orationes ut in Missali Vaticano ».

[4]) *Annuaire*, 1828 p. 131, Registre MS n. 8 p. 31.

[5]) Catalogue MS. des Reliques, de 1632.

[6]) « Venerabile caput S. Servatii paulo ante aetatem meam, ita ut nunc est honoratius quam ante pretiosis lapidibus ornatum est. » *Opuscules*, p. 29.

la-Chapelle (XIV[me] siècle) et de S. Corneille à Cornélimunster pouvaient à peine entrer en comparaison sous le rapport de la richesse. Malheureusement l'église de S. Servais ne devait pas rester dans la possession d'un tel trésor. Pendant le siége de Maestricht en 1579 les chanoines, par crainte des hérétiques qui dominaient dans la ville, et sans doute aussi dans la prévision du sac, cachèrent, après en avoir oté les Reliques, le buste précieux, avec plusieurs autres objets de grande valeur. La ville ayant été prise le 29 Juin, le buste ne reparut plus, soit que les deux chanoines auxquels la cachette était connue, eûssent succombé, soit, ce qui est plus probable, que le buste eût été volé par un des assiégeants, comme le disent les Catalogues de 1632 et de 1677. Les Reliques mêmes de la tête, ayant été séparées du buste avec la partie représentant la tête, et n'ayant d'ailleurs aucun prix pour le voleur, furent heureusement conservées, ainsi que le document de l'an 1403 qui les accompagnait, et que nous reproduirons plus loin[1]). Pour réparer la perte de la partie pectorale du buste et de la mitre, le prince de Parme fit renouveler à ses frais ces deux parties, qui forment avec l'ancienne tête de 1403 le buste actuellement conservé[2]).

Quoique les documents contemporains constatant la donation de l'illustre prince de Parme nous fassent défaut, nous en trouvons cependant des indices, d'abord dans les armoiries du prince dessinées au dos du buste[3]), ensuite dans le fait extraordinaire que le Chapitre admit le 29 Février 1580 à un canonicat et prébende un certain Jacques Tsantelen « intuitu illustrissimi principis Parmensis. »

La figure du Saint qui était autrefois, comme le buste de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, peinte en carnation, montre

[1]) La présence de ce document, qui jusque dans ces derniers temps se trouvait au-dessous des Reliques, a évidemment induit en erreur l'auteur du Catalogue de 1677, qui attribue le buste entier à l'an 1403.

[2]) Append. n. 16 sub 118, Registre MS. p. 8 p. 30, M. James Weale, Bulletins cités p. 55, Didron l. c. p. 10. La tradition, que le trésor de S. Servais fut caché en 1579, existe toujours, mais ne spécifie rien. Cf. Boywens l. c. p. 37 et plus haut p. 95.

[3]) Ces armoiries sont : Ecartelé, au 1 et 4 d'or à six fleurs de lis d'azur 3-2-1 ; au 2 parti, au 1 de gueules à la fasce d'argent et au 2 d'azur à trois bandes d'or; au 3 parti, au 1 d'azur à 3 bandes d'or et au 2 de gueules à la fasce d'argent.

clairement le type sévère du Moyen-âge; la chevelure de la tête et de la barbe porte également le caractère qu'on retrouve chez les sculpteurs et les orfèvres de cette époque; la sévérité des traits, qui caractérise généralement les figures de S. Servais, rappelle sa mission d'annoncer les vengeances divines sur les péchés des Gaules au IVme siècle. Toutes les autres parties trahissent par la forme et l'ornementation la fin du XVIme siècle, époque de leur confection.

La chasuble est ornée dans le genre caractéristique de la Renaissance et couverte d'une croix qui s'appuie sur les épaules et imite le pallium archiépiscopal. Les dessins des orfrois tant de la mitre que de la croix et du *monile* sur la poitrine sont en relief et alternent avec des pierres fines enchâssées. Les deux fanons (*fimbriae, fasciolae*) suspendus à la mitre [1]), consistent en des bandes de métal, mobiles, reliées par des charnières, et sont ornés de dessins en relief. La Renaissance a produit peu de bustes comparables au nôtre sous le rapport de la grandeur et de la hardiesse du travail. Sous la mitre la tête est couverte d'une espèce de calotte en argent doré, ayant une ouverture en forme de tonsure, à travers laquelle on peut voir le crâne de S. Servais. L'inspection de cette Relique confirme l'antique tradition qui attribue à notre Saint un âge fort avancé; le menton et la partie gauche de la mâchoire supérieure manquent, d'après ce que nous avons rapporté plus haut; dans la partie restante se trouvent deux dents molaires; à la tempe gauche quelques particules ont été également enlevées. L'authenticité des Reliques est constatée par le document suivant, fort usé, qui, en vue de sa conservation, vient d'être encadré entre deux verres; nous le transcrivons littéralement, en observant que, sur l'original, le mot *presentis* est ajouté sur la marge par la même main: « *Anno a natiuitate Domini MCCCC tercio, mensis Maij die octaua, reliquie presentis capitis beati Seruatij Episcopi translate fuerunt ad opus istud fabricatum in honorem Eiusdem. presentibus ibidem dominis Henrico de By-*

[1]) « Mitra pontificalis scientiam utriusque Testamenti significat; nam cornua duo sunt Testamenta, duae fimbriae spiritus et littera. » INNOC. III, De sacro altaris mysterio l. I Cap. 60 (MIGNE, Patrol. lat. t. 217 col. 796).

lant preposito, et Euerardo de Reys decano ac alijs . . Canonicis residentibus ecclesie beati Seruatij memorati. » Le



Fig. 58. Buste de S. Servais.

buste reposait autrefois sur un piédestal en argent, fabriqué selon M. Van Heylerhoff, vers le commencement du XVIIIme siècle, par le célèbre artiste Maestrichtois Weery, et repro-

duisant en bas-relief différentes scènes de la vie de S. Servais[1]; cependant le Catalogue de 1677 parle déjà d'un piédestal merveilleusement travaillé. Cette pièce disparut lors de l'invasion française. La petite croix en or, contenant une parcelle de la S. Croix et d'autres Reliques, suspendue au cou du buste, eut le même sort. Elle était ornée de quatre grandes perles et de plusieurs pierres précieuses: Rayssius[2]) et le Catalogue disent que l'empereur Constantin-le-Grand, combattant contre les infidèles, l'avait portée suspendue au cou. Cette assertion prouve suffisamment la haute antiquité de cet objet et n'a en elle-même rien d'invraisemblable. « Pourquoi, demande S. Chrysostôme[3]), pourquoi tant de personnes, tant hommes que femmes, enferment-elles dans l'or une parcelle de ce bois (de la S. Croix) et la suspendent-elles à leur cou, comme le plus beau des ornements? » Les auteurs cités rapportent à cette croix, qui à certaines époques de l'année était montrée au peuple, l'épigramme suivante:

Ecquid Erythraea gemma et spectabilis auro,
Et longa annorum serie, complexa Tabella est?
Quam cernis, Magni est crux parvula Constantini:
Parva quidem, at nunquam magnis effœta triumphis.
Idque triumphatus fert Hesperus, fert et Eous,
Isque suos vincens animos, ut caetera, vicit.

Comme autrefois[4]), le buste de notre saint Patron est porté tous les ans dans la grande procession de sa fête, et suivi immédiatement par le clergé régulier et séculier, auquel les exemples de sa vie rappellent encore toujours les paroles de l'Apôtre: « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ (I Cor. XI, 1). »

[1]) « Ejus basis, praeteriti saeculi initio, ornata fuerat repraesentatione vitae S. Servatii in laminis argenteis, insigni arte caelatis a celeberrimo hujus civitatis opifice Weery: jam sunt distractae. » Reg. MS. n. 5 sub 6.

[2]) Hierogazophylacivm belgicvm, Dvaci 1628, p. 473. Gretserus, De sancta Cruce t. III lib. V, Ratisb. 1734 p. 552, et Miraeus, Fasti belgici, Brux. 1622, p. 252 rapportent ce fait à une croix conservée autrefois à l'église de N. D.

[3]) Œuvres complètes, trad. par M. J. Bareille t. II p. 525.

[4]) Append. p. LXIX. Cf. ibid. p. XXXIV, XXXV et XLII. Aux fêtes de la Translation (7 Juin) et du Triomphe de S. Servais (1r Dimanche de Juillet) le buste était aussi porté « in processione circa atrium ».

RELIQUAIRES DIVERS.

De même que la Collégiale, le Trésor de S. Servais porte les traces de l'art chrétien aux différentes époques. Dans les notices qui précèdent nous avons décrit les Reliquaires fabriqués pendant tout le cours du Moyen-âge; pour compléter notre travail, il nous reste à mentionner quelques objets postérieurs au XVIme siècle, et à fixer enfin l'attention du lecteur sur des Reliquaires disparus, dont le seul souvenir, tout en excitant nos regrets, ne laisse pas de nous intéresser. D'abord cependant nous devons revenir sur une croix (Fig. 59) que nous regarderions comme un ornement de l'une ou de l'autre châsse perdue, si sa grandeur exceptionnelle (la hauteur, égale à la largeur, est de 0,24 m.), n'indiquait plutôt une croix processionnelle. Cette croix en cristal de roche monté en cuivre doré, dont la gravure nous a été généreusement communiquée par M. Didron de Paris, date du XIIme siècle. Nous ne saurions mieux faire que de copier ici la description qu'en ont donnée les savantes *Annales archéologiques*, 1859, p. 93, dans l'article : «Bronzes et orfèvreries du Moyen-âge ». — « La plupart des croix précieuses, que nous venons de montrer, et toutes celles dont l'énumération est si considérable dans les Inventaires anciens, sont fixées sur un pied ou sur une hampe. Avec le pied, on les plaçait sur l'autel; au bout d'une hampe, on les portait en procession. La croix d'Obasine [1]), qui est en cristal de roche, avait cette double destination; la croix suivante, dans l'église de S. Servais de Maestricht, qui est elle-même en cristal de roche, pouvait servir à ce double usage. Aujourd'hui elle est

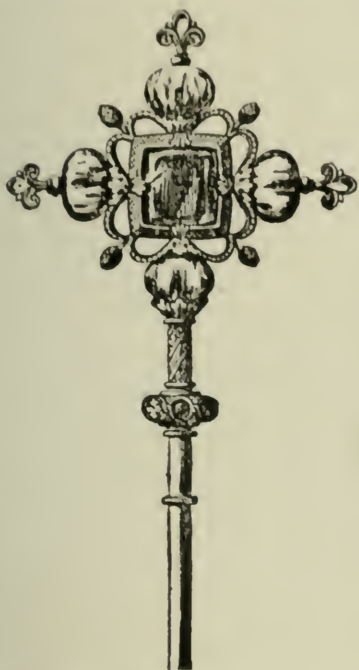


Fig. 59. Croix processionnelle.

[1]) N° 75 des Annales archéologiques.

aux mains d'une statue en bois de S. Servais, qui date du XIIme—XIIIme siècle; autrefois elle pouvait être renfermée dans le Trésor et servir soit aux processions, soit à la Messe. Nous la donnons comme croix de procession et comme l'une des plus solides et des plus riches d'aspect qu'on puisse voir. Qu'un rayon de soleil frappe ces gros cabochons de cristal, et soudain la croix entière s'allume et paraît tout en feu. » Ajoutons que cette croix avait été placée il y a treize ans aux mains de la statue de S. Servais[1]), qui vient de reprendre sa crosse, tandis que la croix vient d'être placée sur une hampe, pour servir aux processions.

Indiquons maintenant les Reliquaires encore restants :

1° Une grande monstrance en cuivre doré, contenant au milieu l'épine dorsale de S. Benoit, abbé[2]), et dans deux cylindres latéraux des Reliques des SS. Jacques, Marguerite, Etienne, Martin de Tours et Adrien.

2° Une monstrance en cuivre doré, avec ornements en argent, contenant dans un cylindre, un os de l'avant-bras de S. Blaise, Evêque et Martyr, et en haut des Reliques de S. Théodard, 19me Evêque de Maestricht et Martyr[3]).

3° Une noix (coco) avec couvercle et monture en argent, contenant des Reliques de Ste Isoburge, de S. Maurice et autres; sur les faces de la noix sont gravées des scènes chinoises. Cette boite, récemment rachetée, porte la date de 1693[4]).

4° Deux cœurs en argent, contenant des Reliques de la croix de S. André et des ossements de S. Gilles[5]).

5° Un petit cœur en argent doré, transpercé d'une flèche, contenant des Reliques *de sanguine Apostolorum*[6]).

6° Un Reliquaire en argent, contenant des Reliques (*ex Ossibus, cineribus et lacerna*) de S. Ignace, l'illustre fondateur

[1]) Cette statue, tenant la croix, est reproduite, d'après le dessin de M. l'architecte P. Cuypers, qui avait fourni aussi la moulure de la croix aux Annales, dans le Volks-Almanak voor Nederlandsche Katholicken, 1860 p. 191.

[2]) Append. n. 16 sub 50. Boywens l. c. p. 53, et Analectes cités, t. IV p. 343.

[3]) Append. n. 16 sub 72, Boywens l. c. p. 26, et Analectes ibidem.

[4]) Append. n. 16 sub 75 et 110.

[5]) Append. n. 16 sub 20 et 61, Boywens l. c. p. 16 et 47.

[6]) Append. n. 16 sub 31, Boywens, l. c. p. 20, et Ravssius l. c. p. 474.

de la Compagnie de Jésus. Ces Reliques, ainsi que celles de S. François de Borgia, mentionnées p. 185, proviennent de l'ancienne église de la Compagnie en cette ville.

7° Un Reliquaire en argent, contenant des Reliques de S. Hyacinthe et provenant de l'ancienne église des Dominicains.

8° Un autre Reliquaire provenant de la même église, et contenant des Reliques des SS. Eloi, Evêque, et Marculphe, Abbé, lesquelles attirent une foule de pèlerins pendant toute l'année, mais surtout au commencement du mois de Mai, où tombe la fête de ces Saints, qui sont invoqués pour la guérison des écrouelles.

9° Un Reliquaire en cuivre doré, contenant des Reliques de S. Paul de la Croix, offert par un religieux de son Ordre.

10° Une lettre de S. François de Sales. Nous avons communiqué cette lettre en 1868 aux *Etudes religieuses, historiques et littéraires* par des Pères de la Compagnie de Jésus, où le Rév. Père P. C. Sommervogel l'a publiée avec d'autres lettres inédites de l'aimable Saint. « Les lettres d'un Saint, dit ce Père [1]), sont des Reliques plus précieuses que le fil de son vêtement ou la frange de son manteau. Sa main a touché ce papier, sa plume a écrit ces mots; mais bien plus, c'est, en quelque sorte, une Relique de son âme. » Voici donc cette lettre, soigneusement revue sur l'original:

✝

A Madame

. . . . me de la Flechere.[2])

✝

Jay receu vos lettres ma treschere fille mais on ne ma donne commodite d'y respondre que maintenant Encore nay-ie loysir que celuy que ie prens au milieu dvn appartement. - Pour le premier chef vous pourres en justificaōn de Mr de Blonnay declairer tout ce que vous aues apris du Tappis. Cest vn grand cas de la malice de lesprit humain. Rien ne nous donne tant de sujet de resignation que la rencontre des diuerses ruses dont il se sert a malfaire. Mr Charuet est vn esprit jeune et ardent et ie le luy

[1]) Etudes citées, IVe série, t. I p. 555.

[2]) Madeleine de la Forest de la Fléchère, fondatrice du monastère de Rumilly, était l'une des plus chères de toutes les filles spirituelles de S. François. Note des Etudes, p. 370.

dis lautrejour. Il seroit requis que Mr de Blonnay arrestast mais ie ne sçai si nous le pourrons faire car ie le voy disposé a tout quitter. par la recherche quil me fait de lennoyer a Lion seruire de chapelain la nouuelle visitation.[1]) Je luy respons en sorte que ie luy donne courage de demeurer ne mestant pas aduis quil fut bon a loffice quil recherche, d'autant que cest vn esprit foysonnant de conceptions et fort porte aux extremites. Jay remis la lettre a M. de Chantal sans la voir par ce que ie nauois pas encore leu celle que vous mescriuies. On n'est encor pas venu de Lion. nous attendons aujourdhuy des nouuelles. Jen ay receu de nre seur de Bons.[2]) Dieu vous comble a jamais de ses tresstes graces et suis sans fin ma treschere fille tout parfaitement vre :

Francs. e. de Geneue.

11° Un sermon de S. Alphonse de Liguori, offert au Trésor, ainsi que le numéro suivant, par M. Ch. Hollman, Commandeur de l'Ordre de S. Grégoire-le-Grand. Ce sermon, en esquisse, sur l'humilité, est muni de l'attestation scellée suivante : « *Attesto io qui sottoscritto Padre Procuratore Generale della Congregazione del SSmo Redentore, e Postulatore della causa di canonizazione di S. Alfonso Ma di Liguori, che la presente scrittura è tutta di proprio carattere di esso Santo. In fede etc. Roma questo di 20 Gennajo 1841*

Giuseppe Ma Mautone.

12° Une petite boite vénitienne, en cuivre émaillé, contenant des Reliques de S. Liboire, Evêque, et du B. Pierre Canisius. Ces dernières furent données par le T. R. Père Jos. Boëro, Postulateur de la cause du Bienheureux.

13° La Dalmatique de S. Monulphe, 12me Evêque de Maestricht, très-usée[3]).

14° Un Manipule de S. François de Sales, en soie rouge, donné au Trésor le 5 Novembre 1627 par Jean-François de Sales, frère et successeur du Saint[4]).

[1]) La Visitation de Lyon fut fondée en 1614; c'est ce qui nous fait dater cette lettre de 1614. Note des Etudes p. 571.

[2]) « Madame notre sœur de Bons est à la Visitation, mais je ne l'ai encore point vue. » (Lettre du 13 Juin 1614.) Note des Etudes ib.

[3]) Append. n. 16 sub 93, et Append. n. 13. Reg. MS. n. 5 sub 18.

[4]) Append. n. 16 sub 94, et Bovwens, Sacer Thesavrvs, éd. de 1672 p. 32. Une étole de S. François, de la même étoffe, se trouve, à ce qu'on nous a assuré, à Ypres, et fut faite, d'après la tradition, par S. Françoise de Chantal.

15° Un sac en soie, brodé en or, XIVme siècle, avec sujets, et notamment le crucifiement de Notre-Seigneur, entre la S. Vierge et S. Jean l'Évangéliste [1]).

16° Deux boîtes couvertes de soie rouge brodée, l'une avec l'Agneau de Dieu, l'autre avec le Très-saint Nom.

17° Un grand nombre de bourses et d'étoffes en soie, dont plusieurs de la plus haute antiquité, ayant servi à envelopper des Reliques.

18° Le texte des Évangiles enluminé, sur lequel les Rois des Romains et les Ducs de Brabant, lors de leur inauguration, prêtaient le serment de fidélité à l'église et à la ville [2]).

Nous voilà à la fin de notre tâche. Si maintenant l'on compare les objets que la Trésorerie de S. Servais possède encore, avec cette longue série de Reliquaires que mentionne, avec une trop grande sobriété de détails, le Catalogue de 1677 [3]), — parmi lesquels nous indiquons spécialement une dizaine d'ostensoirs et tablettes antiques [4]), un célèbre portrait du Christ [5]), deux châsses en argent ornées de statuettes [6]), le cor dit de S. Servais [7]), deux tablettes en forme de portes [8]), données par Eginhard (☩ 840), quatre *monilia* [9]), dont un dit de S. Luc, — qui ne se sentirait attristé à la pensée que tant de trésors, non pas seulement de métal précieux, mais d'art et d'imagination, accumulés par la foi, la piété et la reconnaissance de nos ancêtres, sont perdus pour toujours! Grâces à Dieu, les Reli-

[1]) Didron aîné, Quelques jours en Allemagne, p. 11.

[2]) Appendice n. 16 sub 90.

[3]) Les manuscrits laissés par le chanoine Van Gulpen et par Van Heylerhoff donnent une description plus détaillée de plusieurs Reliquaires perdus ou détruits. Il n'est pas sans intérêt de noter ici, qu'il existait au 16e siècle une planche gravée reproduisant une soixantaine de nos Reliquaires avec une explication en flamand et en français; elle fut copiée par M. Van Heylerhoff. V. Gretserus l. c. p. 352.

[4]) V. l'Append. n. 16 sub 5, 6, 19—23, 49, 79 et 80.

[5]) V. ibid. sub 7. Vendu d'abord pour un tonneau de vin, il passa plus tard, pour fl. 3000, au Musée de Heidelberg.

[6]) V. ibid. sub 46 et 56. La première parvint, avec le cor de S. Servais, au Musée du Comte de Renesse.

[7]) V. ibid. sub 51.

[8]) V. ibid. sub 58.

[9]) V. ibid. sub 15, 32, 33 et 34. Le monile de S. Luc (15), à en juger par les manuscrits cités plus haut, devait remonter à la plus haute antiquité.

ques mêmes n'avaient rien qui pût tenter la cupidité; aussi la plupart, quoique spoliées, sont revenues à l'église; celles, dont le malheur des temps avait détruit ou dispersé les titres, ont été réunies ensemble comme *Reliquiae ignotae;* les autres, dûment conservées, vont être bientôt replacées, ou le sont déjà en partie, dans de nouveaux Reliquaires, qui rivaliseront avec les anciens sous le rapport de l'art et de la splendeur; car, nous sommes heureux de le dire à l'honneur de Maestricht, une noble émulation s'est emparée des familles aisées de cette ville; elles se font un bonheur de contribuer à la restauration du Trésor sacré qui, durant tant de siècles, fut la gloire et la consolation de leurs pieux ancêtres. Parmi les Reliquaires qui sont en voie de fabrication, nous mentionnerons ceux destinés aux Reliques des Langes et de la Couronne de Notre-Seigneur, des SS. Apôtres Pierre, Paul, André, Barthélémi, Simon et Jude, des SS. Laurent, Domitien, Amand, Lambert, Marcellin et Pierre, des saintes Anne, Barbe, Philomène et de plusieurs autres Saints; nous ajouterons enfin les inscriptions, qui orneront la nouvelle Châsse des quatre saints Evêques, dont nous avons parlé p. 112:

Au-dessus des ossements de S. Monulphe: « *Templi altitudo ab ipso fundata est.* Eccli. L, 2. »

Au-dessus de ceux de S. Gondulphe: » *Curam gessit et amorem plebis sibi subditae.* Off. propr. »

Au-dessus de ceux de S. Valentin: « *In tentatione inventus est fidelis.* Eccli. XLIV, 21. »

Au-dessus de ceux de S. Candide: « *In tempore iracundiae factus est reconciliatio.* Eccli. XLIV, 17. »

Sur la plinthe:

Quatuor antiquo Sancti jacuere feretro,
Prompsit fida manus sacra pignora, ne violaret
Gallorum impietas, humilique recondidit arca.
Ast urbis pietas venerandis fida novans hanc
Ossibus auratam, Patrum reparavit honorem.
Magnus Papa Pius quum Petri expleverat annos.

TRÉSOR

DE

L'INSIGNE ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

NOTRE-DAME.

Avant d'entreprendre la description du Trésor de Notre-Dame, nous devons exprimer nos regrets de ce qu'un grand nombre de ces objets précieux ait disparu par suite de la Révolution française. En effet les anciens Catalogues de la Collégiale (v. les Appendices n. 18 et n. 18bis), mentionnent une liste bien respectable tant sous le rapport des Reliques que sous celui des objets d'art qui les contenaient. De ces pièces précieuses les unes, telles que le buste de S. Barthélémi et plusieurs statues en argent, ont été fondues pour payer le dur impôt des révolutionnaires; d'autres ont été léguées par les Chanoines à différentes églises des environs; les deux Anges en cuivre, sont devenus la propriété du Trésor de S. Servais, enfin les deux Reliquaires de la Ste Croix, d'une richesse sans pareille, ont pris le chemin de Rome.

RELIQUAIRE GREC EN ARGENT,

AVEC FIGURES CISELÉES ET ÉMAILLÉES [1]).

Hauteur 0,09 m.; largeur 0,073 m.; profondeur 0,017 m.

XIe SIÈCLE.

La face de ce Reliquaire si précieux et si rare, (Fig. 60), représente sur une plaque d'or légèrement voûtée la Mère de Dieu, au moment de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ. La Sainte Vierge y paraît, levant les mains et les yeux vers le ciel. Dans l'angle droit de la partie supérieure on voit le ciel étoilé et la *missio Verbi incarnati* qui s'accomplit. Cette représentation porte tous les caractères de l'art grec. Les deux figures sont travaillées en émail cloisonné et translucide; dans celle de la S. Vierge on distingue jusqu'à huit couleurs différentes. Derrière cette figure on remarque une inscription grecque fort mutilée, que nous n'avons pas réussi à déchiffrer; la dent inexorable du temps a également détérioré la plus grande partie d'une inscription plus longue en émail blanc sur un fond bleu, formant tout le contour de la pièce. Il est difficile de déterminer avec certitude l'époque de l'origine des produits de l'art byzantin; cependant l'analogie de l'émaillure de la couronne impériale allemande, de la couronne hongroise de S. Etienne, et surtout d'un diadème byzantin conservé au Musée national de la Hongrie à Pesth [2]), nous autorise à placer l'origine de notre plaque émaillée à la première moitié du XIme siècle et à assigner Byzance même comme lieu de son origine; nous nous trouvons confirmés dans notre opinion par la composition pleine de noblesse de l'image de la Ste Vierge, qui rappelle les émaillures les plus achevées de la célèbre *pala d'oro* de Venise.

[1]) V. aux App. p. LXXIX sub 7, Didron l. c. p. 9, et James Weale, Bulletins cités, p. 57.

[2]) V. Dr Fr. Bock, Die Kleinodien des heil. Rœmischen Reiches etc., Vienne 1864, Planche I, Fig. 1, et Pl. XXV, Fig. 34; Pl. XVI, Fig. 25; Pl. XXVIII, Fig. 58 et 59.

Nous n'osons décider, si la représentation ciselée de l'Annonciation, qui orne le revers de notre boîte (Fig. 61) appartient à la même époque, surtout puisqu'il nous paraît fort douteux, qu'elle ait été fabriquée pour la destination actuelle. En effet on distingue assez clairement, que la jointure entre la partie antérieure et la partie dorsale appartient au XVIIme siècle, ce



Fig. 60. Reliquaire grec (Face.)

qui se confirme par la confection négligée des écailles gravées sur le bord. Les figures ciselées de la partie dorsale sont travaillées de main de maître, et l'exécution ne porte pas les marques de la confection machinale qui caractérise un si grand nombre de produits de l'art grec. Leur taille svelte rappelle involontairement les exemplaires de l'école limousine de la fin du XIIme ou du commencement du XIIIme siècle. L'Ange chargé

de la mission céleste est désigné par les lettres *ΑΡ ΓΑΒΗΗ* (Archange Gabriel) et entre lui et la S[te] Vierge est placée sur cinq lignes la salutation Angélique : *ΧΕΡΕ ΚΕ ΧΑΡΗΤΟ/ΜΕΝΗ Ο ΚΥ/ΜΕΤΑ/COY.* « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. »

A l'intérieur du Reliquaire, l'encadrement du verre est également d'une époque moderne ; au contraire, le Reliquaire proprement dit, qui parait être d'argent doré, est antique. Il est



Fig. 61. Reliquaire grec (Revers.)

divisé en quatre compartiments, *loculi,* séparés par de petites bandes dorées, placées verticalement¹); il est très-vraisemblable, que ce Reliquaire avec son contenu (que la tradition et les anciens Inventaires disent être de l'encens des Rois-Mages) parvint en Occident au temps des Croisades, peut-être même à l'occasion de la prise de Constantinople (1204), et devint la propriété de l'église de Notre-Dame à titre de donation.

¹) La même forme d'un Reliquaire à compartiments divers, se rencontre dans un magnifique Reliquaire grec du Trésor de la Cathédrale de Limbourg sur Lahn, récemment publié en chromolitographie et décrit par la société d'antiquaires de Bonn.

COR A MONTURE ORIENTALE.

Longueur 0,532 m, diamètre de la partie supérieure 0,10 m.

Le Trésor de S. Servais a conservé, comme nous avons vu, un nombre assez considérable de cors plus ou moins riches, ayant servi primitivement à un usage profane. Cependant l'église de Notre-Dame possède un grand cor plus ancien et plus intéressant par son ornementation remarquable. Ce cor (Fig. 62) est en effet, comme les ornements le prouvent jusqu'à l'évidence, d'origine orientale. Nous ne sommes pas en état de préciser le lieu d'origine du cor qui vraisemblablement est une corne de bœuf. La matière de la monture ne présente également aucune valeur particulière; elle nous paraît être de l'étain ciselé, couvert d'une grosse couche de dorure à l'huile, qui rend presque invisible l'esquise finesse des ornements.

La garniture de la partie supérieure, près de la grande ouverture, est fabriquée à l'instar de l'ornementation à écailles, et présente cinq bandes juxtaposées, attachées par de petits clous, avec des têtes élégamment arrondies. Le bord supérieur, uni et sans ornements, est garni de deux anneaux de fer, servant, avec un autre attaché à la pointe, à porter le cor dans les processions[1]). Les deux bandes qui suivent sont ornées de bestioles fort intéressantes, créées par la phantaisie de l'artiste oriental; elles sont exécutées avec élégance, et unies en direction opposée par les queues entrelacées. Les trois bandes inférieures présentent un autre système d'ornementation : entre les pleins-cintres du feuillage entrelacé apparaissent des tê-

[1]) Un événement mémorable dans l'histoire de Maestricht se rattache à l'une de ces processions du Chapitre de N.-D. Le 12 Juillet 1275 une procession avec les Reliques passait le pont de la Meuse, lequel était alors en bois, lorsque derrière elle une partie du pont s'écroula : 400 hommes et femmes se noyèrent dans les flots. Par suite de ce malheur le pont fut reconstruit en pierre. V. le diplome relatant ces faits dans mon Inventaire chronol. des Chartes de S. Servais, p. 25.



Fig. 62. Cor à monture orientale.

tes moitié humaines, moitié animales [1]). Ces mêmes têtes reviennent sur les ornements triangulaires qui bordent les bandes et qui se terminent en pointe trilobée. Le même système d'ornementation se retrouve sur la partie plus mince du cor; des quatre bandes juxtaposées sortent des figures triangulaires, comme nous venons de les décrire, formant comme des franges qui s'étendent des deux côtés. Ces quatre bandes portent en ciselure concave un ornement tressé qui se rencontre toujours de la même manière aux sculptures orientales. La pointe du cor est de même ornée de huit bandes plus minces.

Si nous osions hasarder ici une opinion sur l'origine de notre *buccinatorium*, nous émettrions l'hypothèse que ce cor, avec sa garniture originale, fut acheté dans une ville de l'Orient par les Croisés, pour trans-

[1]) Des figures à peu près pareilles, mais plus prononcées et plus diverses, se voient sur la curieuse corne danoise en or, que nous avons citée p. 199 et qui est aussi représentée dans OLAVS WORMIVS, De avreo cornv danico responsio, imprimée à la suite de l'opuscule de TH. BARTHOLINVS, De armillis veterum, Amst. 1676.

porter plus facilement des Reliques de la Terre-sainte, et devint ensuite avec son contenu la propriété de l'église de Notre-Dame; c'est ce qu'indiquent d'ailleurs les Reliques, originaires de la Terre-sainte, qu'il contenait autrefois [1]). Nous n'osons fixer l'époque de son origine, puisque l'art oriental est resté stationnaire pendant plusieurs siècles; cependant, guidés par le caractère des ornements gravés, nous sommes tentés d'en placer l'origine au commencement du XIIme siècle.

RELIQUAIRE EN CUIVRE DORÉ, [2])

CONTENANT DE OLEO S. NICOLAI.

Hauteur 0,155 m.; largeur 0,09 m.; profondeur ou longueur 0,12 m.

XIIIe SIÈCLE.

Cette *arcula oblonga* (Fig. 63), consiste dans un grand cristal de roche poli. Ce cristal a la forme d'un hexagone, creux à l'intérieur, et il est flanqué de deux façades en métal, que l'orfèvre a su décorer richement. Sur deux pattes de lion, hardiment étendues, s'élèvent, des deux côtés, des contre-forts ronds, en forme de tourelles; la surface de ces tourelles est divisée en quadrilatères ornés de lis, magnifiquement ciselés dans le style de l'époque de S. Louis; le sommet est décoré d'une couronne crénelée et la flèche est surmontée d'un bouton ayant la forme d'une poire. Les frontons, ornés de feuillage, servent de baldaquins à deux statuettes ciselées, qui paraissent représenter Saint Pierre et Saint Paul. Les deux façades sont unies entre elles par une crête magnifique de feuillage ciselé se relevant au-dessus du cristal, comme on la voit presque toujours aux grandes châsses du XIIme et du XIIIme siècle. Le feuillage conventionnel de cette crête porte encore le caractère du style roman du commence-

[1]) V. aux Append. p. LXXIX sub 2, et p. LXXXI.

[2]) V. Didron, l. c. p. 9.

ment du XIIme siècle, tandis que les feuilles des frontons ont décidément toutes les qualités de feuilles gothiques. Le feuillage des bandes métalliques, qui joignent les côtés supérieurs du

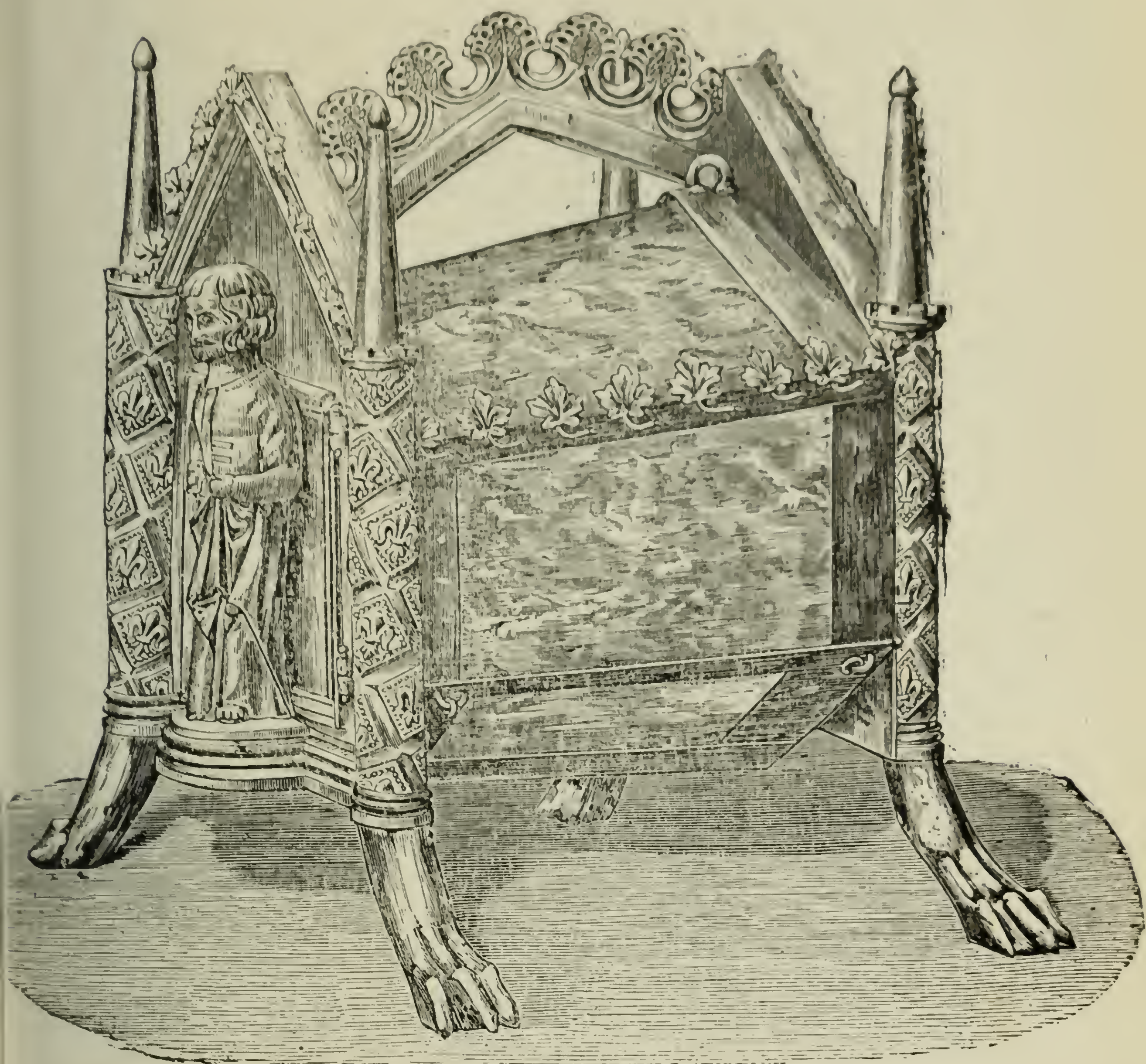


Fig. 63. Reliquaire en cristal et en cuivre doré.

cristal aux façades, présente également une forme gothique. Nous n'hésitons donc pas d'attribuer ce Reliquaire à la période de transition du style roman au style gothique, c.-à-d. à la première moitié du XIIIme siècle.

Le cylindre en cristal, qui, à cause de sa grandeur et de sa polissure exquise, représente une grande valeur, date peut-être

encore de la période romaine classique : peut-être servit-il originairement de verre à boire. A l'intérieur de la cavité ronde, ayant 0,06 m. de diamètre, se trouve un autre cylindre, plus petit, fermé des deux côtés par une garniture en argent doré, dont la cannelure et le profil indiquent la dernière période du Moyen-âge ; ce cylindre enfin contient une petite fiole, remplie aux deux tiers d'une huile liquide. Sur le petit bandeau de parchemin qui entoure la fiole, on lit en minuscules gothiques de la dernière période : *de oleo sti (Nicolai)*. Le nom effacé par la liqueur sortie de la fiole, est d'après le Catalogue[1]) celui de S. Nicolas, dont les os ont autrefois distillé de l'huile[2]). L'ancien Inventaire du Trésor de Notre-Dame dit que cette huile augmente et diminue avec la lune.

Nous pensons qu'originairement ce Reliquaire, qui parait être le *sarcophagus crystallinus* mentionné p. LXXIX, contenait des Reliques des deux Saints dont les statuettes ornent les façades. Ce n'est qu'aux derniers temps qu'on y plaça la petite fiole avec l'huile de S. Nicolas.

Bourse à Reliques, en canevas de soie brodé.

XIVe SIÈCLE.

Notre ouvrage ne devant s'occuper que des objets d'art en métal des deux églises principales de Maestricht, nous donnons cette bourse à Reliques et la suivante uniquement comme des spécimens d'une collection plus grande de ces bourses ou escarcelles, qui se trouvent encore de nos jours à l'église de Notre-Dame[3]).

[1]) V. aux Append. p. LXXVII sub 9, et p. LXXXI.

[2]) Raissius, Hierogazophylacium belg. p. 146. V. plus haut p. 165, et l'Appendice n. 16 sub 25.

[3]) V. aux Append. p. LXXIX sub 12 et 13, et Didron l. c. p. 9. Outre les deux bourses ici représentées, le Trésor possède encore six autres servant à garder des Reliques.

Pour ce qui concerne en particulier la forme et l'ornementation de notre *capsella*, reproduite en dimension réduite sous la Fig. 64, il est à remarquer qu'elle offre une analogie frappante avec l'escarcelle brodée sur canevas de soie, qui se conserve encore dans le Trésor de l'ancienne Collégiale de S. Géréon à Cologne. Comme

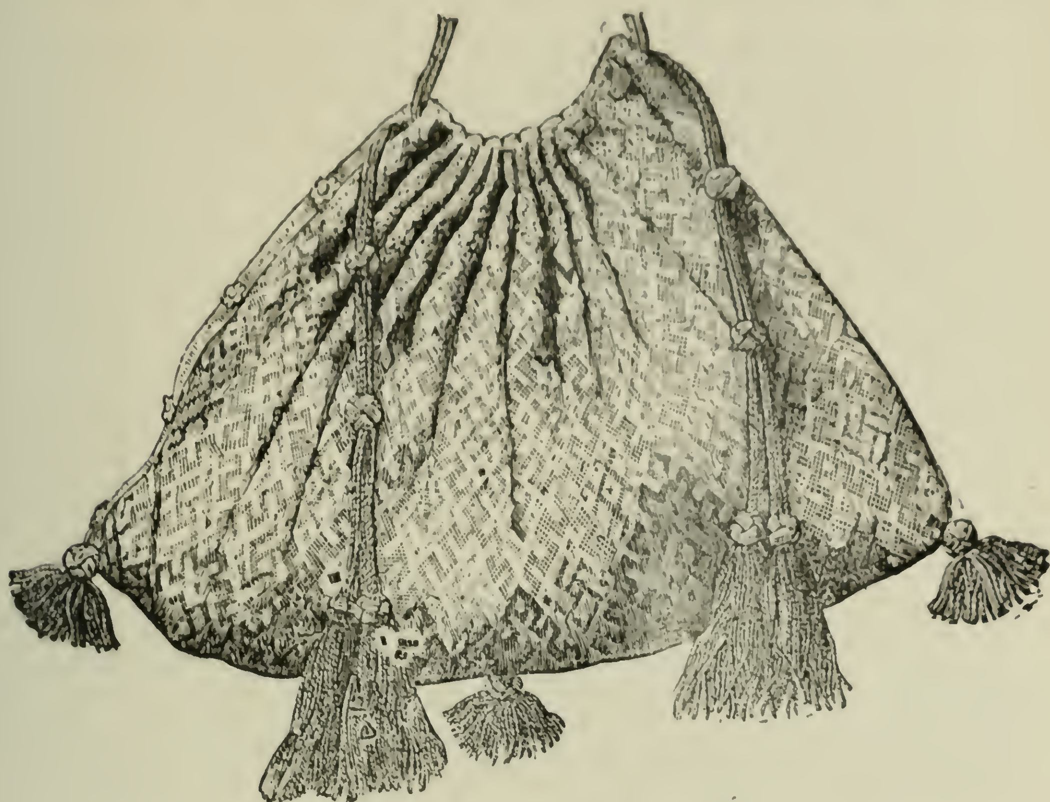


Fig. 64. Bourse à Reliques.

on peut le voir sur notre gravure, l'un des côtés de la bourse est brodé de figures grecques traditionnelles, que l'on désigne communément aujourd'hui sous le nom de formes méandriques, et qui étaient restées en vogue dans la broderie sur canevas depuis le temps classique des Romains, pendant tout le Moyen-âge jusqu'au XVme siècle[1]). Le revers est décoré d'une autre manière : dans des losanges blancs, bleus et rouges alternent des ornements empruntés aux règnes végétal et animal, brodés en couleur rougeâtre. Parmi les bestioles on distingue encore clairement la figure héraldique du lion thuringien rampant. On re-

[1]) Voyez, pour la richesse du choix et la grande variété des formes méandriques, la chasuble brodée par l'abbesse Herdwige dans l'abbaye de Gœss en Styrie, dépeinte et décrite par M. le Chanoine Bock dans les Rapports de la commission centrale impériale et royale d'Autriche.

marquera comme très-caractéristiques pour déterminer la date, les floches (*globuli* ou *fimbriae*) qui ornent les bouts des cordons, au moyen desquels on ferme le *marsupium*. Relativement à la chronologie de notre intéressante escarcelle, travaillée avec tant de délicatesse, une inspection attentive d'un grand nombre de Reliquaires pareils a affermi notre conviction, que la bourse qui nous occupe, doit son existence à la première moitié du XIVme siècle; à la même époque fut confectionnée celle de S. Géréon à Cologne.

Reliquaire brodé, avec légendes.

Hauteur 0,155 m.; largeur 0,17 m.

XVe SIÈCLE.

Comme le plus grand nombre des bourses à Reliques,

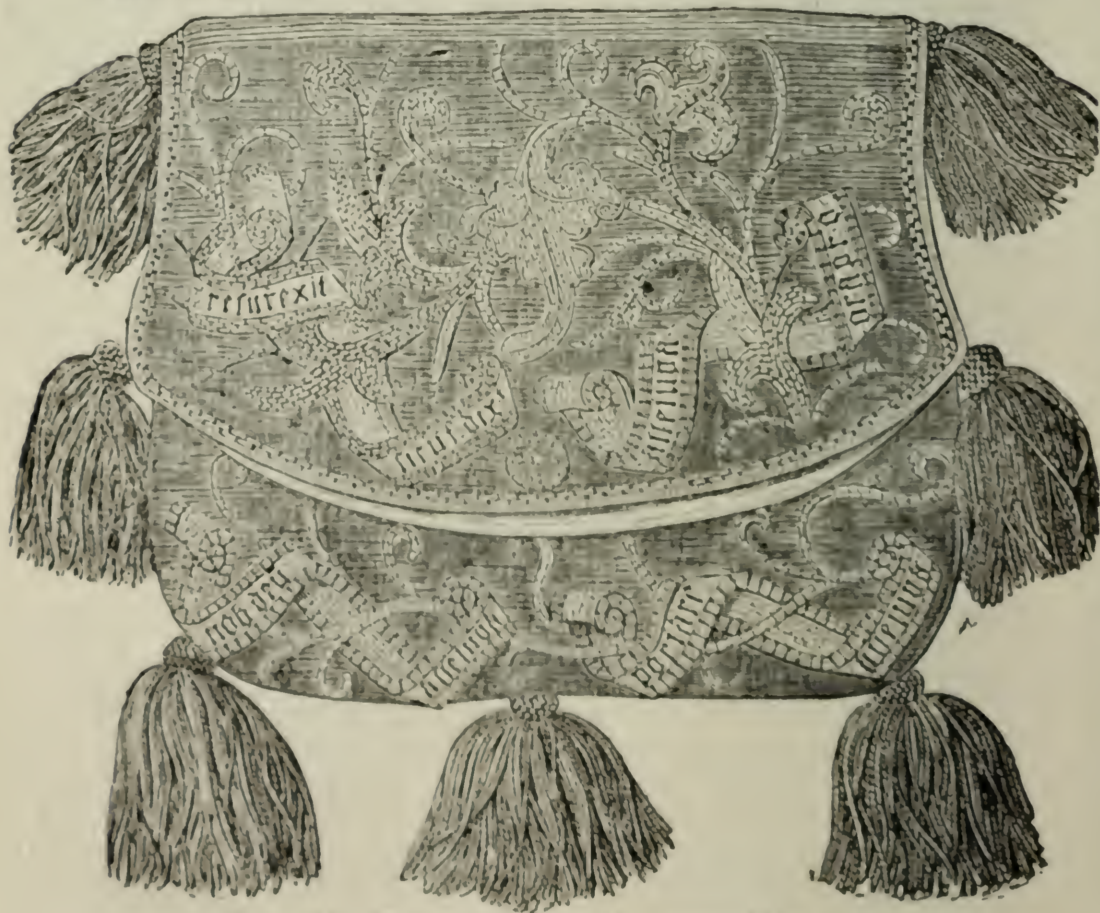


Fig. 65. Reliquaire brodé, avec légendes.

que l'on trouve dans les trésors religieux du Moyen-âge, celle-ci aussi servit probablement d'aumonière à l'une ou l'autre matrone, lorsqu'elle se rendait aux offices divins[1]). Elle est faite de velours rouge solide, de fabrication génoise, à ce qu'il paraît, et doublée de taffetas vert. Aux quatre coins et au bas de la bourse, ainsi qu'aux coins de la valvule sont appliquées des floches d'une passementerie élégante. La partie de devant (Fig. 65) est ornée de feuillage, richement brodé, entrelacé de bandes avec quelques paroles de l'Antienne *Regina coeli*. L'usage de l'hymne sacrée ne contredit en aucune manière notre opinion, que cette bourse a servi primitivement à un usage profane.

Reliquaire en argent, en forme de tourelle,

CONTENANT DES RELIQUES DE Ste BARBE[2]).

Hauteur 0,29 m.; diamètre du pied 0,065 m.

XVe—XVIe SIÈCLE.

On comprend facilement pourquoi l'artiste a choisi la forme d'une tourelle pour conserver des Reliques de Ste Barbe : on sait que la Sainte fut avant son martyre enfermée dans une tour par son père. Le Reliquaire en question (Fig. 66) est composé de trois parties, dont l'inférieure a la hauteur de 0,15 m. ; la moitié de celle-ci simule un mur, l'artiste ayant briqueté la surface d'argent; de l'autre côté on aperçoit dans un cylindre en cristal deux petits ossements de la Vierge-martyre, en partie couverts de soie rougeâtre et accompagnés d'une bandelette en parchemin avec l'inscription en minuscules du XVme siècle : *de maxilla et de capite ste. Barbare virg.* A sa base et au sommet le cristal est environné d'une crête trilobée, à jour, telle qu'on la trouve très-fréquemment à la fin du Moyen-âge.

Sur le bord supérieur, ayant un profil prononcé, s'élève une

[1]) V. l'intéressant article de M. Ch. de Linas, sur les Aumônières, dans la Revue de l'art chrétien, Paris 1860, p. 537.

[2]) Append. p. LXXVII sub 7 et p. LXXXI. L'ordination du Chapitre pour le Custode, du 27 Juillet 1286, mentionne la Relique de Ste Barbe. V. Franquinet, Oorkonden van het Kapittel van O. L. V. t. I p. 62.

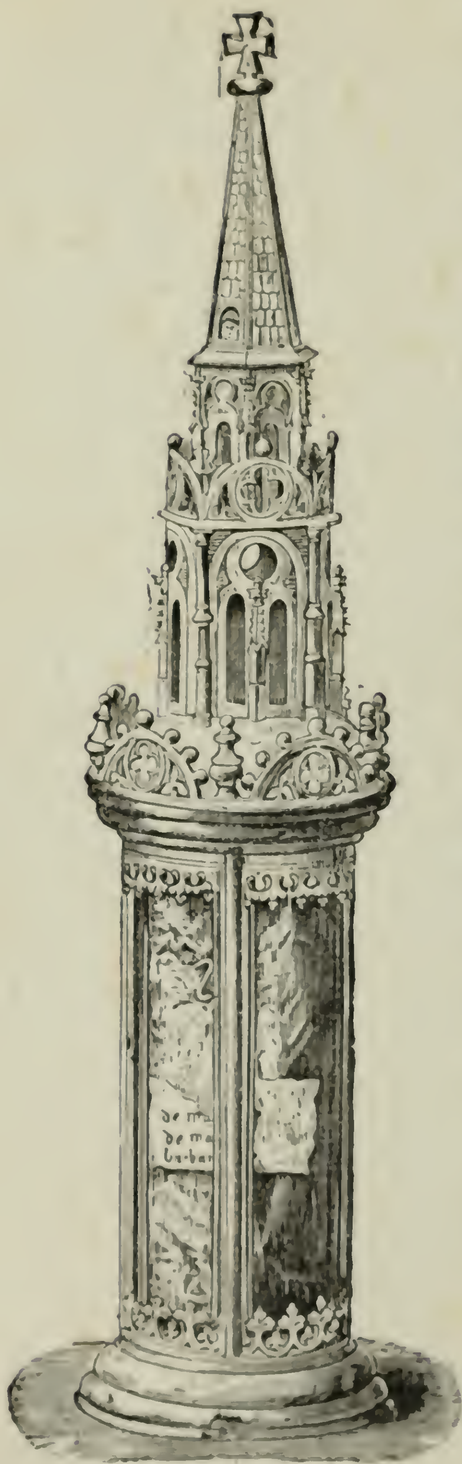


Fig. 66. Reliquaire en forme de tourelle.

voûte demi-circulaire, en partie voilée, sur notre gravure, par une galerie qui appartient déjà peut-être au XVIme siècle. Cette voûte soutient un second étage, moins large et à base quadrangulaire, ayant une hauteur de 0,071 m. ; il est orné de quatre fenêtres fermées, pourvues de meneaux très-simples, et muni de contre-forts qui soutiennent une seconde galerie. Cette galerie cache à son tour la base du troisième étage hexagone ayant la hauteur de 0,029 m. Sur cet étage s'élève une flèche svelte, également hexagone, dont les flancs sont couverts d'ardoises ciselées. Dans la partie inférieure de cette flèche l'artiste a naïvement pratiqué une fenêtre en plein-cintre, à travers laquelle on aperçoit la face courroucée du bourreau cruel de sa propre fille. Une croix pattée surmonte la flèche qui a une hauteur de 0,052 m.

Bien que nous devions avouer que le plan original de ce Reliquaire est bien conçu, nous ne pouvons glorifier l'artiste sous le rapport de l'exécution des détails, qui laisse à désirer.

CEINTURE DE LA SAINTE VIERGE,

DANS UN RELIQUAIRE D'ARGENT AVEC ORNEMENTS DORÉS.

Longueur 0,585 m.; largeur 0,038 m., y compris les bords.

XV[e] SIÈCLE.

Plusieurs églises se glorifient de posséder la ceinture ou des parties de l'une des ceintures de la Mère du Sauveur. Parmi ces églises nous trouvons mentionnées celles de S[te] Marie-majeure à Rome, d'Arras, de Bruges, de Wavre, de Tongres, d'Aix-la-Chapelle et de Notre-Dame à Maestricht[1]). Dès les premiers siècles de l'Église chrétienne cette précieuse Relique était très-célèbre; à Constantinople l'impératrice Pulchérie construisit en son honneur deux superbes basiliques, et différents Pères grecs publient à l'envi ses louanges; déjà au neuvième siècle des Reliques de la sainte Ceinture étaient honorées dans le royaume des Francs[2]). Dans l'église de Notre-Dame de Maestricht ce précieux souvenir de notre céleste Protectrice a été de tout temps aussi l'objet d'une vénération spéciale. Lorsque le 27 Juillet 1286 le Chapitre détermina les obligations du Custode, il décida que celui-ci garderait l'une des clefs de la *capsella*, où était déposée la Ceinture de la glorieuse Vierge; la Relique ne devait être montrée qu'avec le consentement du Chapitre et alors par un prêtre qui devait être à jeun et revêtu des ornements sacerdotaux[3]). Pour ce qui regarde l'enchâssure remarquable (Fig. 67) de la Relique, sous le rapport de l'art, elle a la forme d'un mur, dont le faîte crénelé est surmonté d'une riche crête en feuillage de la dernière période gothique. Cette construction est encore plus

[1]) Jamar, Maria Moeder van Jesus p. 667, Wichmans, Brabantia Mariana p. 144, et Append. p. LXXVII sub 1 et p. LXXX.

[2]) Niceph. Call. Eccles. hist. lib. XIV cap. 49, lib. XV cap. 14 et lib. XVIII cap. 38 (éd. citée p. 769, 799 et 955), et Dr Floss l. c. p. 124—140.

[3]) Franquinet, Oorkonden van het Kapittel van O. L. V. p. 61.

Fig. 67.

clairement indiquée sur le revers du Reliquaire par des gravures représentant des pierres de taille. Les deux frontispices de ce Reliquaire intéressant, qui, sous le rapport de la forme, ne trouvera plus son pareil de nos jours, sont munis de contreforts et couronnés de frontons qui abritent de petites statuettes en argent doré, dont l'une représente la Ste Vierge, l'autre, à ce qu'il parait, Ste Lucie. La partie antérieure, couverte de légères feuilles de *mica,* est ornée, aux deux bouts, de fleurs dont le style rappelle la dernière période de l'art gothique; l'une a été ajoutée de nos jours. Les étamines sont remplacées par des cristaux verts caractéristiquement enchâssés. Enfin pour ce qui regarde l'origine de notre Reliquaire, elle doit être placée à la dernière moitié du XVme siècle, comme le prouvent la forme et l'ornementation de la crête et de la couronne crénelée. Cependant les statuettes qui ornent les deux façades paraissent être des produits de l'ancienne école de la Gilde des orfèvres Maestrichtois au XIVme siècle.

« De même que le parfum de précieux onguents, dit S. André de Crète[1]), ne disparaît pas aussitôt que le vase, qui les contenait, est vidé, mais y reste attaché et remplit tout l'alentour, ainsi la grâce et la vertu du corps, qui engendra l'Auteur de notre salut, restèrent à ses vêtements, révélant en eux la puissance de la Vierge qui s'en revêtit.... Honorons donc la ceinture de cette Vierge, qui ceignit notre nature de justice, de force et de vérité. »

RELIQUAIRES DIVERS.

Pour être complet, nous allons mentionner brièvement les objets sacrés que le Trésor de N.-D. a sauvés de la Révolution française :

1° Buste en bois argenté, contenant une partie insigne du crâne de l'Apôtre S. Barthélémi[2]).

2° Deux cylindres, montés en argent, contenant l'un *de spinea Corona* et l'autre *de spongia Domini*[3]).

[1]) Cité par M. le Dr Floss, Op. cit. p. 132.

[2]) V. aux App. p. LXXVII sub 5, p. LXXXI, et Mr G. D. Franquinet l. c. p. 258

[3]) V. ibid. p. LXXVII sub 2 et 11, et p. LXXX.

3° Pyxide romane, en cuivre doré, ayant servi à conserver la Très-sainte Eucharistie.

4° Grand cor en bois, avec des Reliques des Martyrs de la légion Thébaine[1]).

5° *Brachiale* en bois, orné de pierres, contenant des Reliques de l'une des onze mille Vierges[2]).

6° Chef d'un Martyr inconnu, transpercé[3]).

7° Dalmatique de S. Lambert[4]). Aussi bien la coupe que le tissu et les figures de ce vêtement sacré confirment la tradition Maestrichtoise, qui attribue cette remarquable dalmatique à l'intrépide Évêque de Maestricht. L'étoffe, une espèce de *byssus*, est ornée de feuillage, comme on ne le trouve plus dans aucun ornement religieux de l'Occident. Les figures quadrangulaires qui la décorent rappellent les *pallia* dont Anastase le Bibliothécaire parle si souvent. Il serait intéressant de comparer ce tissu avec les étoffes de *byssus* imagées, conservées dans les Evangéliaires en parchemin d'Autun et de Puy-de-Dôme.

8° Deux boîtes en ivoire, rondes, contenant des Reliques, l'une des dix mille Martyrs, l'autre des SS. Bernard, Érasme etc.[5]).

9° Cor en ivoire, avec armature en cuivre doré[6]).

10° Reliquaire en argent, contenant *de Columna Domini*[7]).

11° Boîte en argent, ornée d'une représentation au repoussé de la Véronique entourée de cette légende: *Salve facies nostri Redemtoris*. Cette boîte, datant de la fin du XVme siècle, était destinée à renfermer un *Agnus Dei*[8]).

12° Image de la Ste Vierge, peinte par S. Luc[9]). Les deux portes en argent ciselé datent de la dernière période de l'art gothique.

[1]) V. aux App. p. LXXIX sub 4, et p. LXXXI.

[2]) V. ibid. p. LXXIX sub 1.

[3]) V. ibid. p. LXXIX sub 6, et Fisen, Hist. ecclesiæ leod. lib. V § 8.

[4]) V. ibid. p. LXXIX sub 5, p. LXXXII, et Didron l. c. p. 9.

[5]) V. ibid. p. LXXIX sub 8.

[6]) V. ibid. p. LXXIX sub 3, et p. LXXXI.

[7]) V. ibid. p. LXXVII sub 10.

[8]) M. James Weale, Bulletins cités, p. 57.

[9]) V. aux Append. p. LXXVII sub 12, p. LXXXI. Cf. sur les images de la S. Vierge par S. Luc, Niceph. Call. Op. cit. p. 136, 710 et 799; Wichmans, Brab. Mariana, p. 224; Dr Floss l. c. p. 123, 127 et 140—150, et Darras, Hist. générale de l'Eglise, t. VI p. 32.

13° Croix pectorale en argent doré, du commencement du XVIme siècle[1]).

14° Trois coffrets carrés, en ivoire, attachés sur des coussins et contenant des Reliques[2]).

15° Reliquaire en argent, contenant des Reliques de S. Roch; XVme siècle.

16° Reliquaire de S. Jean Népomucène.

17° Reliquaire contenant une parcelle de l'étole miraculeuse de S. Hubert.

18° Trois boites carrées, en plomb, contenant des Reliques avec des sceaux épiscopaux très-anciens[3]).

19° Quatre boites rondes, l'une en plomb, les trois autres en bois, avec garniture gothique, contenant des Reliques.

20° Petite boite carrée, couverte de soie antique.

21° Chef de l'une des Compagnes de Ste Ursule, et deux chefs de Compagnons de S. Géréon, avec les inscriptions[4]).

22° Huit monstrances, montées en argent dans le style de la Renaissance, contenant des Reliques: de Ste Marie-Magdeleine; du crâne de Ste Catherine; des SS. Hubert et Nicolas; de Ste Barbe; de S. Tranquille; de S. Servais; de SS. Pierre d'Alexandrie et Marie-Magdeleine; de Ste Pétronille, dans un cylindre muni d'argent[5]).

Le Trésor de Notre-Dame possédait enfin deux hiérothèques d'un prix inestimable tant sous le rapport du contenu que sous celui de leur valeur matérielle et artistique. C'était d'abord une Croix-reliquaire richement décorée en or et en émaux, et enfermée dans un diptyque en or, dont les volets étaient ornés de figures ciselées[6]).

[1]) M. James Weale, Bulletins cités, p. 57.

[2]) V. aux Appendices p. LXXVIII sub 14.

[3]) Ces boites en plomb proviennent d'autels démolis; l'une contient le document suivant: «In hac capsula reconditae sunt Reliquiae de tribus altaribus SS. Hylarij, B. Mariae siue trium Regum, et S. Rumoldi siue Rochi, extractae 7 septemb. a° 1632 quando ecclesia S. Hilarij prophanata fuit ad vsum exercitij religionis reformatae seu haereticae, proh dolor capto oppido Traiectensi a principe Auraico, 22 Aug. 1632.»

[4]) V. aux Appendices p. LXXIX sub 15.

[5]) V. ibid. p. LXXVII, sub 3, 4, 6, 8, 13, p. LXXX et LXXXI.

[6]) Le dessin, conservé aux archives de N. D. et de S. Servais (Reg. MS. n. 8

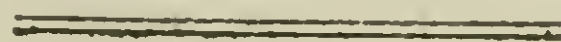
Le second Reliquaire de la Ste Croix, beaucoup plus grand que le précédent, avait été donné au Trésor en 1204 par l'empereur romain Philippe[1]). La grande Croix, décrite plus haut (Fig. 53) et conservée à S. Servais, est une imitation de celle de Notre-Dame, qui toutefois était beaucoup plus riche; elle était en or pur d'Arabie, ornée sur le devant de cinq figures; sur le dos était gravée une inscription grecque. La Translation de cette Croix à Maestricht était célébrée tous les ans le 7 Octobre comme fête double majeure par le Chapitre de Notre-Dame sous le titre de *Allatio S. Crucis*[2]).

Ces deux Reliquaires du Trésor de N. D., cachés pendant l'invasion française et cherchés plus tard en vain, furent remis en 1837 à M. Rich. Lysens, curé de S. Mathias, dernier chanoine survivant en cette ville, qui les envoya à Sa Sainteté Grégoire XVI. Voulant compenser la perte de ce double trésor, notre Saint-Père Pie IX, glorieusement régnant, envoya en 1862 à l'église de Notre-Dame, devenue paroissiale depuis 1838, le précieux Reliquaire de la Ste Croix, dont le Trésor se trouve aujourd'hui enrichi.

p. 73—75), a été reproduit sur l'original par Mgr Bock dans son grand ouvrage déjà cité Die Kleinodien etc. (Planche XX Fig. 28, p. 115—117). V. l'Annuaire de 1827 p. 119 et plus haut p. 220 note 2.

[1]) V. aux Append. p. LXXXII, MIRAEUS, Fasti Belgici, p. 227 et surtout GRETSERUS Op. cit. p. 549, qui donne en dessin le deux faces de la Croix.

[2]) Pour cet office on prenait celui de l'Exaltation de la Ste Croix (14 Septembre), en omettant la dernière phrase (Itaque etc.) de la 6me Leçon et en commençant l'Oraison de la manière suivante: « Deus, qui nos hodierna die Allationis » etc.



Notice sur les Reliques de S. Gerlac à Houthem.

CEINTURE ET TUNICELLE DE S. GERLAC.

XIIe SIÈCLE.

Quoique ces deux objets ne soient conservés dans aucune de nos anciennes Collégiales, nous profitons volontiers de l'offre bienveillante de M. le Curé de Houthem-saint-Gerlac, pour en publier ici les gravures, en y ajoutant les notes que nous avons prises en 1869 lors de l'ouverture de la Châsse de S. Gerlac. La vie pénitente du célèbre anachorète est d'ailleurs liée si intimement aux Reliques de S. Servais, que nous osons bien nous permettre cette digression [1]).

La Châsse de S. Gerlac, conservée dans l'église autrefois conventuelle, aujourd'hui paroissiale de Houthem, ayant été solennellement ouverte et examinée le 4 Avril 1869, on y trouva, conformément à l'acte de visite dressé en 1841, outre les Reliques du corps [2]), la Ceinture du Saint et une Tunicelle en soie.

La Ceinture (Fig. 68), pour autant qu'on put en juger à travers la soie légère qui la protège, consiste en un gros tissu fait de poil de chameau. Sa simplicité s'accorde bien avec l'austère pénitence du

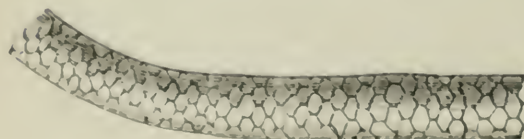


Fig. 68. Ceinture de S. Gerlac.

[1]) V. plus haut p. 12 et les Acta SS., Jan. t. I p. 306. Les peintures murales de l'église de Houthem, représentant la vie de S. Gerlac, viennent d'être restaurées aux frais de M. le Commandeur P. Regout.

[2]) Le chef se trouve dans le buste en argent, datant de l'an 1704 et mentionné p. 215. Voici le contenu de la Châsse : 1° Vingt-quatre os appartenant évidemment à un seul et même corps: 2° la Ceinture; 3° la Tunicelle avec trois croix; 4° des os d'un ou de plusieurs autres Saints. Ces derniers ossements, enlevés apparemment des autels par les religieuses, lorsque Joseph II les expulsa de leur couvent en 1786, ont été confondus par feu Mgr de Ram (Hagiographie nationale t. I p. 33) avec les Reliques de S. Gerlac. V. les Publications de la Société hist. et archéol. dans le duché de Limbourg t. VI p. 247—253; les documents conservés à l'église de Houthem, tels que l'acte de l'Evêque de Ruremonde de 1787 et l'acte de la visite faite en 1841, démontrent clairement l'erreur de Mgr de Ram.

saint Ermite. Cette Ceinture vient d'être placée dans un bel ostensoir gothique, en argent doré.

La Tunicelle extrêmement intéressante, à manches étroites et courtes (Fig. 69), quoique portant tous les caractères de la dernière moitiè du XIIme siècle, ne servit certainement jamais à S. Gerlac durant sa vie : elle aurait trop contrasté avec sa rude



Fig. 69. Tunicelle de S. Gerlac.

pénitence. En effet cette Tunicelle est faite d'un taffetas rouge, doublé d'une légère soie de couleur bleue. Entre ces deux étoffes nous trouvâmes, au cou et au bord inférieur, les restes d'un tissu antique de soie rouge (Fig. 70). Ce tissu, d'origine italienne-sarrasine, appartenant incontestablement au XIIme siècle, est orné de dessins en pourpre foncé (*dibapha*), où figurent des bestioles alternant avec des plantes, tels qu'on les retrouve fréquemment aux produits de l'industrie panormitaine à cette épo-

que. Au lieu de riches orfrois la Tunicelle est ornée de bandes en soie rouge attachées à l'aiguille ; aux extrémités des manches

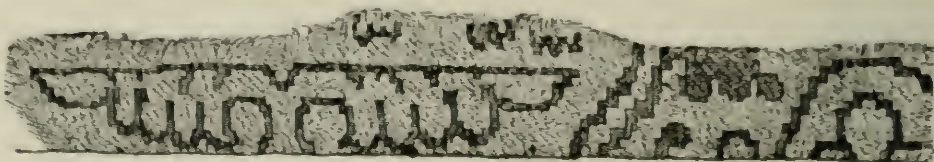


Fig. 70. Étoffe sarrasine.

on voit des cordons de soie verte, servant à les relier de manière à ce qu'on pût ensuite se revêtir plus aisément d'une dalmatique. Des parallèles de ce rare vêtement liturgique se voient à Halberstadt et à Avignon.



Fig. 71.

Notre curiosité fut vivement excitée par de grandes taches sur la doublure du dos, dans lesquelles on remarquait des restes de poil de chameau (Fig. 71).

En combinant ces données, nous serions portés à conclure que S. Gerlac a été enterré avec cette Tunicelle pontificale, que les taches sont le résultat de la décomposition de son corps et que les poils sont les restes de son cilice ; cependant l'état de conservation relativement assez bon de ce vêtement et le silence de l'ancien biographe de S. Gerlac nous font supposer plutôt que cette Tunicelle a été unie aux restes sacrés du Saint, soit lors de l'élévation, qui eut lieu environ l'an 1225, soit postérieurement ; cela n'empêche pas de regarder cette Tunicelle, selon l'antique usage de l'Eglise mentionné plus haut (p. 54), comme une Relique de S. Gerlac, puisqu'elle a été pendant si longtemps en contact avec les vénérables restes du saint Patron de Houthem.

APPENDICES.



N° 1.

CARMEN

DE TRANSLATIS PER S. SERVATIUM, EX URBE TUNGRENSI, RELIQUIIS ET CLERO. [1])

Coelesti monitu Tungrorum ex urbe recedens,
Sanctus ad hanc quondam venit Servatius aedem:
Huc cleri Tungrensis opes, et pignora sacra,
Huc cineres, *Martine*, tuos, huc praesulis ossa
Sancta *Valentini*, ac Romana nuper in urbe
Coelitus acceptam *clavem*, *baculumque*, *scyphumque*,
Angelica porrecta manu, pretiosaque dona
Transtulit antistes Solymis allata, sacras ceu
Virginei lactis *stillas*, frontisque *capillos*
Christiparae, *crinesque* viri, quem Christus amavit
Excepitque sinu, ac sumptam *crucis* arbore partem,
Quam Virgo genitrix casto super ubere gessit;
Transtulit et clerum, canonum sancita sequentem,
Praescius excidii praesul tristisque ruinae
Tungrorum regni, tutoque locavit asylo.
Perdendis ne mixta reis, innoxia tangat
Tempestas capita ac sacros sine felle ministros.
Coelitus edoctus Trajecti moenia vici
Cladis ab instantis saeva fore tuta procella.
O nimium felix Trajectum! ecclesia felix
O tua Servati! thesauro praedita tanto,

[1]) Cette pièce apparemment du 17me siècle, se trouve dans un Manuscrit contenant les Opuscules de Matthieu Herbenus, aux archives de S. Servais, N. 7.

Quem modo servat adhuc perenni servata frequenter,
Insuper ipsa tuo veneranda effecta sepulcro.
Hic miseris impendis opem, solatia moestis,
Febre laboranti vel sicca tabe salutem.
Servati famulos serva tibi rite dicatos,
Serva devotam tibi plebem et moenia nostra,
Nam custos datus es nobis fidusque Patronus.

N° 2.

Innocent IV, Pape, concède une Indulgence de 40 jours à ceux qui visitent l'église de S. Servais aux fêtes de S. Servais et des SS. Monulphe et Gondulphe.

29 JANVIER 1249.

Innocentius episcopus, seruus seruorum Dei, Dilectis filijs Preposito et Capitulo ecclesie sancti Seruacij in Traiecto, leodiensis diocesis, Salutem et apostolicam benedictionem. Loca Sanctorum omnium, pia et prompta deuocione, sunt a Christifidelibus veneranda, ut, dum Dei honoramus amicos, ipsi nos amabiles Deo reddant, et illorum nobis vendicantes quodammodo patrocinium, apud ipsum, quod merita nostra non obtinent, eorum mereamur intercessionibus obtinere. Licet igitur, sicut intimantibus vobis accepimus, fideles Christi ad ecclesiam vestram, in festis sanctorum Seruacij [1]), Monulphi et Gondulphi [2]), quorum corpora requiescunt ibidem, veneraturi eorum merita deuote accedant, vt tamen eo libencius et liberius veniant ad eandem, quo dono celestis gracie salubrius senserint se refectos, Et exinde reddantur diuine gracie aptiores, omnibus vere penitentibus et confessis qui pretactam ecclesiam in festis ipsis et infra octauas eorum venerabiliter visitauerint, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli, apostolorum eius, auctoritate confisi, Quadraginta dies de iniunctis sibi penitencijs annis singulis misericorditer relaxamus. Datum Lugdunum quarta kalendas februarij, Pontificatus nostri anno sexto.

Copie dans un Registre de l'église de N. D. ayant pour titre : *Bulle*, *Diplomata*, *Fundationes*, *Testamenta*, fol. 182 verso.

[1]) 13 Mai. [2]) 16 Juillet.

N° 3.

L'évêque de Liége accorde une Indulgence d'une année à ceux qui visitent l'église de S. Servais, à certaines fêtes.

8 Mars 1289.

Bonauentura. Episcopus Encensis vices gerens. Dominj. J. Dei gratia leodiensis Episcopi. Viris venerabilibus et discretis. Preposito. Decano. Totique Capitulo Ecclesie sancti Seruatij traiectensis leodiensis dyocesis. Ac vniuersis ad quos presentes littere peruenerint salutem in Domino sempiternam. Licet is de cuius munere venit. vt sibi a suis fidelibus digne ac laudabiliter seruiatur de habundantia pietatis sue merita supplicum Excedens et uota. bene sibi seruientibus maiora multa retribuat quam valeant promereri. Nos tamen excellentia sanctitatis sancti Seruatij Ecclesie vestre Patroni. Nec non et pia vestra deuotione affecti. quoslibet Christi fideles. quibusdam allectiuis. indulgentijs scilicet et remissionibus ad caritatem attrahere. et ad pietatis opera inuitare desiderantes. Omnibus vere penitentibus et confessis. Quj in vigilia. et in die festiuitatis sancti Seruatij. et in octauis eiusdem festiuitatis. Et in festiuitate sanctorum presulum. Monulfi et Gondulphi. et per octo dies precedentes. Nec non et in vigilia. et die dedicationis eiusdem Ecclesie. et per octo dies subsequentes. et singulis diebus octauarum predictarum. Nec non in die translationis beati Seruatij predicti. Qui causa deuotionis ad dictam Ecclesiam accesserint. diuinam propitiationis gratiam petiturj. De omnipotentis Dei misericordia. et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius confisi suffragijs. vnum annum de iniuncta penitentia misericorditer relaxamus. Datum anno Dominj. M°. cc°. LXXX°. octauo. feria tertia post Reminiscere. In cuius rej testimonium hijs litteris sigillum nostrum duximus apponendum.

Original, conservé aux archives de l'église de S. Servais.

N° 4.

L'empereur Rudolphe confirme un acte du Prévôt de S. Servais, relatif à la restauration des Reliquaires.

20 FÉVRIER 1291.

Rudolphus, Dei gracia Romanorum Rex semper Augustus,

Vniuersis sacri Imperij Romani fidelibus presentes litteras inspecturis, graciam suam et omne bonum. Ad vniuersitatis vestre noticiam tenore presencium volumus peruenire, Quod nos anno Domini millesimoducentesimononagesimoprimo, decimo kalendas Marcij, Indictione quarta, vidimus et exponi nobis fecimus litteras inferius annotatas, non viciatas, non cancellatas, non abolitas nec in aliqua sui parte suspectas, sigillatas Sigillo honorabilis viri Gerardi prepositi Traiectensis, leodiensis diocesis, Capellani nostri dilecti, sub forma que sequitur in hunc modum:

In nomine sancte et indiuidue Trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritus sancti amen. Vniuersis ad quos presens scriptum peruenerit, Gerardus Dei gracia prepositus ecclesie sancti Seruacij Traiectensis, leodiensis diocesis, Salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum prelatorum requirat officium, eos fauere necnon ipsis complacere oportuno iuuamine, qui suarum ecclesiarum diligunt profectum, commodum et honorem, et non querunt sua sed ea que Christi sunt et ecclesie, sequentes racionis iudicium et pie ordinacionis vtile exemplum. Hinc est quod scire petimus presentes et futuros, quod venerabiles viri Decanus [1]) totumque Capitulum ecclesie nostre sancti Seruacij predicte, industriali natura informati et gracia diuina inspirati, considerantes et oculatim intuentes fabrice *(fabricam)* ecclesie sue in multis deperire, vtpote que in magna sui parte jneuitabilem minatur ruinam, nisi succursu celeri subleuetur, prout nobis veraciter constat, Quequidem ecclesia, disponente Domino, in distribucionis funiculo recepit et habet sacratissimas sancti Seruacij ceterorumque plurimorum Sanctorum Reliquias, reuerenter et honorifice custoditas et a diuersis mundi partibus frequentatas; similiter considerantes, quod ornamenta ecclesie iam pene vetustatis rubigine consumpta et cetera quamplura annuositate longeua deperdita ad nichilum deuenerunt, et necesse habent alia de nouo restaurari, vnanimi concordia in restaurum premissorum ordinauerunt et ordinando statuerunt, ut quemadmodum post obitum alicuius canonici ecclesie sue, fructus prebende vnius anni eidem cedant defuncto, qui siquidem annus wlgariter vocatur annus defuncti, ita ut fructus anni immediate sequentis cedant et deputentur fa-

[1]) Ce Doyen était Renier de Vieux-Fauquemont.

brice in restauracionem et subleuacionem singulorum premissorum, Maxime cum diuinus cultus a Christifidelibus fideliter sit ampliandus. Hanc inquam ordinacionem prefati venerabiles viri et prudentes Decanus et Capitulum nobis obtulerunt et oblatam recommendauerunt, supplicantes ut eidem ordinacioni pium nostrum adhiberemus consensum. Et nos qui fungimur jure patricio eiusdem ecclesie, attendentes quod qui domus Domini diligit decorem, ipse se monstrat Dei filium et sibi comparat celestis regni palacium, Et quia reuera prelatorum requirit officium, ad hoc laborare summopere ut ecclesie, quas habent regere, in suo permaneant vigore et sublimentur in dignitate et honore, Supplicatui ipsorum tam effectu quam affectu pie occurrimus et inclinamus, Et quoniam pie ordinatum est, inclinando huiusmodi ordinacioni consentimus et ipsam laudamus, et laudando approbamus, freti sapientis consilio Hec verba proferentis viro discreto bene conuenit sequi honesta et ea maxime que maiorem fructum prestare videntur, commodum pariter et honorem. Vt autem hec pia et laudabilis ordinacio permaneat inconcussa et per infinita secula seruetur illibata, ad perpetuam rei memoriam presentem paginam sigilli nostri munimine duximus roborandam. Actum et datum Parisius anno Dominice Incarnacionis millesimo ducentesimononagesimo, tercio Nonas Januarij.

Nos autem Rudolphus Dei gracia Romanorum Rex predictus predicti prepositi, nostri Capellani, ob sui et ecclesie Traiectensis reuerenciam, quem et quam immediate nobis et Imperio subiectum et subiectam in temporalibus, utpote Capellam Imperij specialem, singulariter gracie prerogatiua prosequimur et fauoris, deuotis precibus fauorabiliter inclinati, vniuersa et singula prout in suis articulis superius sunt expressa, ratificamus, approbamus et auctoritate regia confirmamus, et eis omnibus consensum nostrum beniuolum liberaliter adhibemus. In cuius rei testimonium presens scriptum exinde conscribi et maiestatis nostre sigillo fecimus communiri. Datum in Baden decimo kalendas Marcij, Indictione quarta, anno Domini millesimoducentesimononagesimoprimo, regni vero nostri anno decimo octauo.

Copie dans le Registre de l'église de N. D. précité, fol. 190 verso.

N° 5.

Compulsatoria super ostensione Reliquiarum.

19 DÉCEMBRE 1443.

SYMON De Valle, Vtriusque Juris doctor, domini nostri pape Capellanus et ipsius sacri palacij apostolici causarum ac cause et partibus infrascriptis ab eodem domino nostro papa Auditor specialiter deputatus, Vniuersis et singulis dominis Abbatibus, Prioribus, Prepositis, Decanis, Archidiaconis, Scolasticis, Cantoribus, Custodibus, Thesaurarijs, Sacristis et Canonicis tam Cathedralium quam Collegiatarum parochialiumque ecclesiarum Rectoribus siue locatenentibus eorumdem, plebanis, viceplebanis, Capellanis Curatis et non curatis, Vicarijs perpetuis, Altaristis, ceterisque presbyteris, clericis, Notarijs, et Tabellionibus publicis quibuscunque, per Ciuitatem et diocesim leodiensem, ac alias vbilibet constitutis et eorum cuilibet insolidum, ad quem vel ad quos presentes nostre littere peruenerint, salutem in Domino, et nostris huiusmodi ymouerius apostolicis firmiter obedire mandatis. Noueritis quod nuper sanctissimus in Christo pater et dominus noster dominus Eugenius diuina Prouidencia papa Quartus quandam Commissionis siue supplicationis cedulam venerabili et circumspecto viro domino Geminiano de Prato, decretorum doctori, preposito ecclesie Pistoriensis, eiusdem domini nostri pape Capellano et dicti palacij causarum Auditori, per certum suum Cursorem presentari fecit, huiusmodi sub tenore : **BEATISSIME** pater, licet dietim, et presertim de Septennio in Septennium, indulgenciarum Aquensium appellatarum temporibus, vtriusque sexus peregrini singularem ad eximium Christi Confessorem sanctum Seruacium et eius ecclesiam in opido Traiectensi, leodiensis diocesis, consistentem, in notabili numero eciam de longinquis partibus, confluere consueuerunt, ac deuoti vestri Decanus et Capitulum prefate ecclesie curatus sint et censeantur omnium quasi peregrinorum eorumdem, ac soli et insolidum fuerint, dictis indulgenciarum temporibus quocienscunque illa occurrerunt, nomine et ex causa dicti Sancti in pacifica possessione vel quasi juris ostendendi et publicandi, populo illic ad id

confluenti, certas preciosas reliquias, que in et apud prefatam ecclesiam venerabiliter conseruate fuerunt et conseruantur, preter et absque eoquod aliquis alius vel aliqui alij ecclesiastici in prefato opido vel eius districtu moram trahentes, et signanter venerabiles et circumspecti viri domini Decanus et Capitulum ecclesie beate Marie eiusdem opidi, communiter vel diuisim, prefatis indulgenciarum temporibus, ante vel post ostensionem reliquiarum ecclesie sancti Seruacij huiusmodi in eisdem temporibus umquam, saluis dumtaxat infrascriptis, aliquibus ex prefatis peregrinis aliquas reliquias ostendere siue publicare consueuerint, aut ostenderint vel publicauerint, et ob hoc domini Decanus et Capitulum ecclesie beate Marie predicti nouitates minime intercipiendo earumdem indulgenciarum, precipue eoquod nouissime videlicet de anno a Natiuitate Domini Millesimo quadringentesimoquadragesimo fuit, temporibus, ab ostensione et seu publicatione reliquiarum, si quas habuissent vel habeant, citra consensum dominorum Decani et Capituli ecclesie sancti Seruacij predictorum merito abstinere debuissent et in futurum debeant, prout hec in actis causarum huiusmodi deducentur latius et exprimentur; Nichilominus tamen Decanus et Capitulum ecclesie Beate Marie,. huiusmodi premissorum conscij, nuper, videlicet de dicto Anno a Natiuitate Domini Millesimoquadringentesimoquadragesimo, se ab ostensione et seu publicatione certarum reliquiarum, quas se habere dicebant, minime abstinuerunt, sed nouitates intercipiendo ad emulationem sancti Seruacij et eius ecclesie ac illius Decani et Capituli predictorum, ipsisque Decano et Capitulo ecclesie sancti Seruacij inuitis et contradicentibus, ac eosdem Decanum et Capitulum ecclesie beate Marie, vt ab illis penitus desisterent, pluries loco et tempore congruis, gratiose interpellantibus, eciam horam qua prefati domini Decanus et Capitulum ecclesie sancti Seruacij suas reliquias ostendere et publicare consueuerunt, ad finem quod dicti peregrini sanctum Seruacium et eius ecclesiam ac inibi vt premittitur conseruatas reliquias, preterirent, desererent et videre non curarent, quasdam assertas monstrancias, in quibus Sanctorum reliquias fore asseuerarunt, propria temeritate et detestabili presumptione eisdem peregrinis ostenderunt et seu publicarunt, in ecclesie sancti Seruacij ac illius Decani et Capituli predictorum contumeliam,

Jniuriam non modicam et confusionem ac dedecus, dampnum, preiudicium euidentissimum et grauamen. Cumque, pater Beatissime, Decanus et Capitulum ecclesie sancti Seruacij predicti ad suas et dicte eorum ecclesie contumelias, confusiones et jniurias propulsandas, ac dispendijs, dampnis et grauaminibus occurrendum, vigilare teneantur et debeant, Dignetur sanctitas vestra causam et causas, quam et quas Decanus et Capitulum ecclesie sancti Seruacij predicti communiter et diuisim mouent, seu mouere volunt et intendunt contra et aduersus eosdem Decanum et Capitulum singulosque Canonicos et personas ecclesie Beate Marie huiusmodi, omnesque alios et singulos sua communiter vel diuisim interesse putantes, tam coniunctim quam diuisim, de et super temeritatibus, presumptionibus, ostensionibus et publicationibus prenarratis, ac quibuscumque ex illis quoquomodo descendentibus contumelijs, jniurijs, confusionibus, dampnis, preiudicijs et grauaminibus in deductione causarum huiusmodi deducendis et specificandis, ac illorum et cuiuslibet ipsorum occasione, alicui ex venerabilibus viris dominis vestri sacri palacij apostolici causarum Auditoribus committere audiendam, cognoscendam, decidendam et fine debito terminandam cum omnibus et singulis suis emergentibus, incidentibus, dependentibus et connexis, Et cum potestate citandi Decanum, Capitulum, Canonicos et personas ecclesie Beate Marie atque alios supradictos, et quemlibet ipsorum, in Romanam Curiam extra et ad partes, quociens opus fuerit, ac districtius jnhibendi propter temeritates, et presumptiones predictas in eisdem causis, sub ecclesiasticis atque alijs eciam pecuniarijs, de quibus videbitur, sententijs, censuris et penis, ne inantea similia attemptare presumant, et alias in omnibus vt moris est, Non obstante quod causa seu cause huiusmodi non sint ad dictam Curiam legitime deuolute, neque in ea de juris necessitate tractande seu eciam finiende. — In fine vero dicte Commissionis siue supplicationis cedule scripta erant de alterius manus littera, superiori littere ipsius cedule penitus et omnino dissimili et diuersa, hec verba videlicet : De mandato domini nostri pape audiat magister Geminianus, citet vt petitur, et insticiam faciat. Subsequenter vero prelibatus dominus noster papa quamdam aliam generalis Commissionis siue supplicationis cedulam, propter ipsius domini

Geminiani Auditoris a Romana Curia absenciam vsque ad ipsius ad eandem regressum, nobis Symoni Auditori prefato per certum suum Cursorem presentari fecit, quam nos cum ea qua decuit reuerencia recepimus, sub hijs verbis: **DIGNETUR** sanctitas vestra omnes et singulas causas beneficiales, matrimoniales, criminales quam prophanas R. p. domino Geminiano de Prato, vestri sacri palacij apostolici causarum Auditori, quarumcunque tam specialium quam generalium commissionum vigore, commissas, jn quibus deuoti eiusdem sanctitatis Johannes Boynck, Petrus Tonis, Walramus de Arena et Johannes de Kemenade, clerici Monasteriensis, Cameracensis et Coloniensis diocesium Notarij, coram eo scribebant et ad scribendum deputati fuerant, propter ipsius domini Geminiani Auditoris a Romana Curia absenciam, vsque ad eius ad eandem Curiam regressum, alicui alteri ex venerabilibus et circumspectis viris dominis dicti palacij causarum Auditoribus committere resumendas ac vlterius audiendas, cognoscendas, decidendas et fine debito terminandas, cum omnibus et singulis suis emergentibus, incidentibus, dependentibus et connexis, cum potestate Sentencias, Instrumenta et quascunque litteras decretas extrahendi et sigillandi ac extrahi et sigillari et in publicam formam redigi mandandi, expensas taxandi, ac omnia alia et singula faciendi que prefatus dominus Geminianus Auditor fecisset et facere potuisset, si se a dicta Curia non absentasset; Quodque dicti Notarij vlterius scribant et continuent in causis eisdem, Constitutionibus apostolicis, stilo palacij, ceterisque in contrarium facientibus, non obstantibus quibuscunque. Quequidem Commissio in eius fine sic signata reperitur: De mandato domini nostri pape audiat et resumat magister Symon, vt petitur, et iusticiam faciat. — **HUIUSMODI** siquidem generalis Commissionis vigore causis huiusmodi per nos, Symonem Auditorem, in statu debito resumptis, Tandem die et hora infrascriptis fuit nobis pro parte venerabilium et circumspectorum virorum dominorum Decani et Capituli ecclesie sancti Seruacij opidi Traiectensis, leodiensis diocesis, principalium in dicta ipsi domino Geminiano Auditori facta et presentata Commissione principaliter nominatorum, expositum cum querela, Quod nonnulli domini Prelati, Judices, Officiales, Collegia, Capitula, Notarij et Tabelliones publici alieque persone ecclesiastice

et seculares, per Ciuitatem et diocesim leodiensem predictas et alias vbilibet constituti, penes se habent et detinent ac habentes sciunt et detinentes, in eorum sistis, Scrineis, Custodijs, notis, prothocollis, registris siue manualibus, certa jura, acta, litteras, scripturas, priuilegia, jnstrumenta et munimenta causam et causas huiusmodi tangentia et concernentia, ac pro cognitione causarum huiusmodi necessaria, sine quibus de illarum meritis liquide constare non possit: Quare sibi super premissis de oportuno remedio prouidere, litterasque Compulsorias extra Romanam Curiam et ad partes in forma solita et consueta decernere et concedere dignaremur. Nos igitur Symon Auditor prefatus, attendentes requisitionem huiusmodi fore iustam et rationi consonam, quodque iusta petentibus non est denegandus assensus, et quod boni iudicis sit cuncta rimari, ne occasione occultationis Jurium parcium hincinde Jus alicuius eorumdem valeat deperire, Jdcirco, auctoritate apostolica nobis in hac parte concessa et qua fungimur, vos omnes et singulos supradictos et vestrum quemlibet, tenore presentium requirimus et monemus primo, secundo, tertio et peremptorie, vobis nichilominus et vestrum cuilibet in virtute sancte obedientie et sub infrascriptis Sententiarum penis districte precipiendo mandantes, Quatenus infra sex dierum spacium, postquam pro parte dictorum dominorum Decani et Capituli sancti Seruacij principalium, vigore presentium, super hoc fueritis requisiti seu aliquis vestrum fuerit requisitus, jmmediate sequentium, Quorum Sexdierum duos pro primo, duos pro Secundo et reliquos duos dies vobis vniuersis et singulis supradictis pro Tercio et peremptorio termino ac monicione canonica assignamus, Jta tamen quod in hijs exequendis vnus vestrum alterum non expectet, nec alter pro alio se excuset, prefatos dominos prelatos, Judices, Officiales, Collegia, Capitula, Notarios et Tabelliones publicos, aliasque personas ecclesiasticas et seculares, et loca per exhibitorem presentium vobis nominandos, nominandas et nominanda, personaliter accedatis seu alter vestrum accedat, Eosque nichilominus auctoritate apostolica prefata requiratis et moneatis, quos nos eciam tenore presentium requirimus et monemus, eis et eorum cuilibet in virtute sancte obediencie et sub penis infrascriptis districte precipiendo mandantes, Quatenus infra duodecim dierum spacium, post requisicionem et monicionem vestras

huiusmodi immediate sequentium, Quorum duodecim dierum Quatuor pro primo, Quatuor pro Secundo et reliquos Quatuor dies ipsis et eorum cuilibet pro Tercio et peremptorio termino ac monicione canonica assignetis, quos nos eciam eisdem assignamus, dicta jura, acta, litteras, scripturas, priuilegia, Jnstrumenta et munimenta quecunque, causam seu causas huiusmodi tangentes et tangentia, originaliter seu eorum vera transumpta in eorum formis originalibus, aut ex eorum notis, Registris et manualibus vel ex originalibus huiusmodi in publicam formam redactas et redacta vel sigillis auctenticis sigillata, aut alias sub talibus modo et forma, quod eis in Romana Curia et alibi in judicio et extra valeat merito fides plenaria adhiberi, nichil addendo, minuendo aut mutando quod facti substanciam immutet aut variet intellectum, dictis dominis Decano et Capitulo ecclesie sancti Seruacij principalibus, seu eorum legitimo procuratori vel presentium exhibitori, sine contradictione et difficultate quibuslibet tradant et assignent, nobis vel alteri interim loco nostri forsan surrogando Auditori ad Romanam Curiam ferenda, satisfacto primitus illi vel illis cui vel quibus fuerit satisfaciendum, de salario eorum competenti; Quod si aliqui dicta jura siue munimenta in abscondito aut alias, contra dictorum dominorum Decani et Capituli ecclesie sancti Seruacij principalium vel eorum procuratoris voluntatem, quomodolibet detineant aut habentes sciant et detinentes, detentores ipsos ad tradendum et habere scientes ad reuelandum huiusmodi jura siue munimenta, dicta auctoritate nostra ymmouerius apostolica, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compellatis. Quod si forte premissa omnia et singula, prout ad vos et eos ac vestrum et eorum quemlibet spectat et pertinet, non adimpleueritis siue non adimpleuerint, aut mandatis et monicionibus nostris huiusmodi ymmouerius apostolicis, non parueritis, paruerint seu paruerit cum effectu, Nos in vos omnes et singulos supradictos, ac vestrum et eorum quemlibet, ac contradictores quoslibet et rebelles, exnunc prout extunc et extunc prout exnunc, dicta canonica monicione premissa, excommunicacionis, Jn Capitula vero et Collegia quecunque in hijs delinquentia, suspensionis a diuinis, et in ipsorum delinquentium ecclesias et Monasteria, interdicti Sentencias ferimus in hijs scriptis et eciam promulgamus. Diem vero monicionis et requisitionis vestrarum huiusmodi,

et quanta fides dictis jnstrumentis, juribus, actis siue munimentis fuerit adhibenda, et quitquid in premissis duxeritis aut aliquis vestrum duxerit faciendum, Nobis per vestras patentes litteras seu jnstrumentum publicum, harum seriem seu designationem in se continentes siue continens, remissis presentibus, quantocicius poteritis, fideliter intimare curetis; Absolutionem vero omnium et singulorum qui prefatas Sentencias aut earum aliquam incurrerint quoquomodo, nobis vel superiori nostro tantummodo reseruamus. **IN QUORUM** omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum, presentes litteras seu presens publicum jnstrumentum, huiusmodi nostras Compulsorias in se continentes siue continens, exinde fieri et per Notarium publicum et cause huiusmodi coram nobis Scribam infrascriptum subscribi et publicari mandauimus, nostrique sigilli iussimus et fecimus appensione communiri. Datum et Actum Rome in domo habitationis nostre, sub Anno a Natiuitate Domini Millesimoquadringentesimoquadragesimotercio, Indictione sexta, die vero Jouis decimanona Mensis Decembris, Pontificatus prefati domini nostri domini Eugenij pape Quarti Anno Terciodecimo, Presentibus ibidem discretis viris magistris Eckardo de Arnemburg et Johanne de Kempen, Notarijs publicis Scribisque nostris, clericis Maguntinensis et Coloniensis diocesium, Testibus ad premissa vocatis specialiter et Rogatis.

Signe du Notaire.

Et ego Petrus Tonis, clericus Cameracensis diocesis, publicus apostolica et jmperiali auctoritatibus Notarius dictique Reuerendi patris domini Symonis de Valle Auditoris et huiusmodi cause coram eo Scriba, Quia dictarum litterarum Compulsoriarum petitioni et decreto, omnibusque alijs premissis, dum sic vt premittitur per dominum Symonem Auditorem prefatum et coram eo agerentur et fierent, vnacum prenominatis testibus presens fui, Eaque omnia et singula sic fieri vidi et audiui, Ideo presens publicum jnstrumentum, per alium fideliter scriptum, de mandato ipsius domini Auditoris exinde confeci, subscripsi et in hanc publicam formam redegi, Signoque et nomine meis solitis vnacum dicti domini Symonis Auditoris sigilli appensione signaui, In fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum, requisitus et rogatus.

Original, aux archives de l'église de S. Servais.

N° 6.

CITATIO CUM INHIBICIONE SUPER OSTENSIONE RELIQUIARUM.

19 Décembre 1443.

SYMON de Valle etc. (L'introduction de cet acte est la même que celle de l'acte précédent, jusqu'aux mots : et iusticiam faciat, p. IX.) Puis suit le dispositif : **HUIUSMODI** siquidem generalis Commissionis vigore causis huiusmodi per nos Symonem Auditorem in statu debito resumptis, fuimus pro parte venerabilium et circumspectorum virorum dominorum Decani et Capituli ecclesie sancti Seruacij opidi Traiectensis, leodiensis diocesis, principalium in dicta ipsi domino Geminiano Auditori facta et presentata Commissione principaliter nominatorum, debita cum instancia requisiti, Quatenus ipsis citationem legitimam vnacum Inhibitione extra Romanam Curiam et ad partes contra et aduersus venerabiles et circumspectos viros dominos Decanum et Capitulum ecclesie Beate Marie eiusdem opidi exaduerso principales, in eadem ipsi domino Geminiano Auditori presentata Commissione exaduerso principaliter nominatos, ac omnes alios et singulos sua communiter vel diuisim interesse putantes, iuxta et secundum pretacte vltime nobis facte et presentate Commissionis vim, formam et tenorem in forma solita et consueta decernere et concedere dignaremur. Nos igitur Symon, Auditor prefatus, attendentes requisicionem huiusmodi fore iustam et rationi consonam, ac volentes in causa et causis huiusmodi legitime procedere ac partibus ipsis, dante Domino, iusticiam ministrare vt tenemur, jdcirco auctoritate apostolica nobis commissa et qua fungimur in hac parte, vos omnes et singulos supradictos et vestrum quemlibet insolidum tenore presentium requirimus et monemus, primo, secundo, Tercio et peremptorie communiter et diuisim, vobis nichilominus et vestrum cuilibet in virtute sancte obediencie et sub excommunicationis pena quam in vos et vestrum quemlibet canonica monicione premissa, si ea que vobis in hac parte committimus et mandamus neglexeritis seu distuleritis contumaciter adimplere, ferimus in hijs scriptis, districte precipiendo mandantes, quatenus infra sex dierum spacium post presentationem seu notificationem pre-

sentium vobis seu alteri vestrum factas immediate sequentium, Quorum sex dierum duos pro primo, duos pro secundo et reliquos duos dies vobis vniuersis et singulis supradictis pro tercio et peremptorio termino ac monicione canonica assignamus, ita tamen quod in hijs exequendis vnus vestrum alium non expectet nec alter pro alio se excuset, prefatos Decanum singulosque Canonicos et personas ecclesie beate Marie exaduerso principales, omnesque alios et singulos sua communiter vel diuisim interesse putantes, in eorum proprijs personis si ipsorum presentias commode habere poteritis, alioquin in hospicijs habitationum suarum si ad ea vobis tutus pateat accessus, et in parochiali seu parochialibus, sub qua vel quibus degunt et morantur, Capitulum vero dicte ecclesie beate Marie in loco capitulari vbi Canonici eiusdem ecclesie Beate Marie ad sonum campane vel alias vt moris est pro Capitulo faciendo soliti sunt congregari, si ad hoc indici voluerint, et in Cathedrali leodiensi, Sinautem in eadem Cathedrali leodiensi ac dicta parochiali siue dictis parochialibus aliisue ecclesijs et locis publicis quibuscunque, de quibus ac vbi, quando et quociens expedierit, infra missarum solempnia dum ibidem populi multitudo ad diuina conuenerit seu alias fuerit congregata, ex parte nostra ymmo uerius apostolica, publice alta et intelligibili voce peremptorie citare curetis, jta tamen quod verisimile sit citationem huiusmodi ad ipsorum citandorum noticiam deuenire, Quos nos eciam tenore presentium sic citamus, Quatenus sexagesima die post citationem vestram huiusmodi ipsis per vos aut alterum vestrum factam immediate sequente, si dies ipsa sexagesima juridica fuerit, et Nos vel alter forsan loco nostri surrogandus Auditor ad jura reddendum pro tribunali sederimus vel sederit, alioquin prima die juridica extunc proxime et immediate sequente, qua nos vel surrogandum predictum Rome vel alibi, vbi tunc dominus noster papa cum sua Romana Curia residebit, in audiencia causarum apostolica mane hora causarum consueta ad jura reddendum et causas audiendum pro tribunali sedere contigerit, compareant in judicio legitime coram nobis vel surrogando predicto per se vel procuratorem seu procuratores suos ydoneos, ad causam seu causas huiusmodi sufficienter instructos, cum omnibus et singulis actis, actitatis, litteris, scripturis, priuile-

gijs, instrumentis, juribus et munimentis causam et causas huiusmodi tangentibus seu quomodolibet concernentibus, prefatis dominis Decano et Capitulo ecclesie sancti Seruacij principalibus vel eorum procuratori legitimo pro eis, de et super omnibus et singulis in dicta ipsi domino Geminiano Auditori facta et presentata Commissione contentis, de iusticia responsuri ac in causa et causis huiusmodi ad omnes et singulos actus gradatim et successiue ac vsque ad diffinitiuam Sentenciam inclusiue, debitis et consuetis terminis et declaracionibus precedentibus, vt moris est processuri et procedi visuri, aliasque dicturi, facturi, allegaturi, audituri, ostensuri et recepturi quod iusticia suadebit et ordo dictauerit racionis, Certificantes nichilominus eosdem citatos quod siue in dicto citationis termino vt premissum est comparere curauerint siue non, Nos nichilominus vel surrogandus predictus ad premissa omnia et singula et alias prout iustum fuerit, procedemus seu procedet, dictorum citatorum absentia seu contumacia in aliquo non obstante. **ET INSUPER** attendentes quod in causa et causis huiusmodi coram nobis indecisis pendentibus, nichil sit in partibus attemptandum vel innouandum, vobis omnibus et singulis supradictis quibus presentes nostre littere diriguntur, dicta auctoritate apostolica, tenore presentium committimus et mandamus Quatenus, post legitimam dicte citationis executionem, Reuerendo in Christo patri et domino, domino Dei et apostolice sedis gratia Episcopo leodiensi eiusque in spiritualibus et temporalibus vicario et officiali generali ac ceteris officialibus, judicibus, commissarijs delegatis Subdelegatis, Executoribus, Subexecutoribus ordinarijs et Extraordinarijs quacunque auctoritate fungentibus, et presertim dominis Decano et Capitulo singulisque Canonicis et personis ecclesie beate Marie principalibus ex aduerso predictis, omnibusque alijs et singulis, quorum interest, intererit aut interesse poterit quomodolibet in futurum, de quibus pro parte dominorum Decani et Capituli ecclesie sancti Seruacij principalium predictorum vigore presentium fueritis requisiti seu alter vestrum fuerit requisitus, jnhibeatis, quibus nos eciam tenore presentium inhibemus, ne ipsi seu eorum alter in causis huiusmodi coram nobis indecisis pendentibus, in litispendencie huiusmodi ac nostre ymmouerius apostolice sedis jurisdictionis vilipendium et contemptum ac dictorum

dominorum Decani et Capituli ecclesie sancti Seruacij principalium juriumque suorum preiudicium, quitquam per se vel alium seu alios publice vel occulte ducere vel inducere quovis quesito colore, attemptare vel innouare presumant seu presumat. Quod si secus factum fuerit, id totum reuocare et in statum pristinum reducere curabimus iusticia mediante. Diem vero seu dies citationis et jnhibitionis vestrarum huiusmodi, atque formam et quitquid in premissis feceritis seu alter vestrum duxerit faciendum, nobis per vestras patentes litteras aut jnstrumentum publicum harum seriem seu designationem in se continentes siue continens, remissis presentibus, fideliter intimare curetis. Absolutionem vero omnium et singulorum, qui dictam nostram excommunicacionis Sententiam incurrerint seu incurrent quoquomodo, nobis vel superiori nostro tantummodo reseruamus. **IN QUORUM** omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum, presentes litteras seu presens publicum jnstrumentum, huiusmodi nostram Citationem cum Inhibitione in se continentes siue continens, exinde fieri et per Notarium publicum et cause huiusmodi coram nobis Scribam infrascriptum subscribi et publicari mandauimus, nostrique sigilli iussimus et fecimus appensione muniri. (Le reste comme dans le N° précédent, p. XII.)

Original, aux archives de l'église de S. Servais.

N° 7.

REUOCATIO MARIANORUM CONCORDIE PRIDEM CUM CAPITULO S. SERUATIJ TRAIECTENSIS INITAE, QUOAD OSTENSIONEM RELIQUIARUM SINGULIS SEPTENNIJS.

8 Juin 1515.

Seruatius Coelmont Decanus, Anthonius Buyten, Martinus Coeps, Reynerus de Meer, Petrus Meys, Johannes de Valckenborch, Lambertus Myers, Cornelius de Castro, Et Libertus Quaetexter, Canonici Residentes Ecclesie collegiate beate Marie semper virginis opidi Traiectensis supra mozam, leodiensis diocesis, in loco nostro capittulari consueto capittulariter congregati, et more solito capittulantes, Et capittulo ad infrascripta agenda specialiter indicto necnon Capittulum dicte nostre Ecclesie facientes et

Representantes, Vniuersis et singulis presentes nostras patentes litteras visuris, lecturis pariter et legi audituris, illique vel illis cuius vel quorum interest, intererit seu interesse poterit quouismodo in futurum, Salutem in Domino sinceram cum agnitione veritatis infrascriptorum. Noueritis quod nos alias certo tempore effluxo, etiam capittulariter congregati et capittulantes, Capittuloque ad hoc peragendo specialiter indicto, Necnon capittulum ecclesie nostre pretacte Representantes, vnacum certis alijs nostris confratribus jam bone memorie viam vniuerse carnis ingressis, nonnulla asserta statuta per et inter venerabiles viros dominos Decanum seu vicedecanum et Capittulum Ecclesie sancti Seruatij eiusdem opidi Traiectensis ex vna, et certos nostros predecessores ex altera partibus, vt ab aliquibus pretendebatur olim edita atque extunc pro communi vtilitate vt videbantur, licet minus vere, taliter qualiter inducta, ex certis legittimis et rationabilibus causis, vnacum eorumdem singulis contentis, propositis et narratis, Reuocauimus, cassauimus et irritauimus ac pro cassis et irritis, nulliusque roboris vel momenti esse, illaque a nostra Ecclesia perpetuis futuris temporibus exulare voluimus atque decreuimus, premissaque per notarium publicum et scribam nostrum infrasignatum subscribi, publicari et insinuari mandauimus, necnon pretactas reuocationem, cassationem et irritationem alijs nostris et Ecclesie nostre statutis ad perpetuam rei memoriam aggregauimus, prout hec et alia in litteris desuper rite confectis, signatis, publicatis et insinuatis, libroque statutorum nostrorum latius continentur. Vnde nos Decanus et Capittulum antefati, jura supratacte nostre Ecclesie, prout rationi congruit ac ex nostris prestitis juramentis astringimur, defendere, diuinumque cultum in eadem augmentare cupientes, inherendo huiusmodi nostris pretactis reuocationibus, cassationibus et irritationibus, atque etiam appellationibus desuper quomodolibet vbiuis locorum interpositis, interiectisque, et indecisis pendentibus, neque ab illis aliquomodo resilientes, de quo expresse protestamur, denuo et ex habundanti, ex certis causis animos nostros ad hoc mouentibus, ac ad premissorum maiores vim, robur et efficatiam, huiusmodi pretacta ac inferius copiata, pretensa statuta ac omnia et singula in litteris desuper confectis etiam infracopiatis contenta, in manifestissimum pretacte nostre Ecclesie

eiusque jurium preiuditium et diuini cultus in eadem diminutionem (proh dolor) vt dicitur condita, tenore presentium reuocamus, cassamus, annullamus et irritamus, ac pro cassis, reuocatis, annullatis et irritis nulliusque roboris vel momenti esse, illaque propterea a nostra Ecclesia et eius salubribus statutis extingui volumus et decernimus, Certificantes vlterius suprafatos dominos Decanum seu vicedecanum et Capittulum prementionate ecclesie sancti Seruacij, exaduerso principales, omnesque et singulos supradictos quos infratactum tanget negotium, Eisque, et eorum cuilibet insolidum, presentium per tenorem insinuantes, notificantes, intimantes et denunciantes, quod nos Decanus et Capittulum ecclesie beate Marie suprafati in proximo septennio et quindecim diebus nuncupatis die aexsche vaert, anno a Natiuitate Domini millesimo quingentesimo decimoseptimo de mense Julij eiusdem anni proxime et immediate venturo, alijsque perpetuis futuris septennijs atque diebus huiusmodi extunc sequentibus, cum solempnitate et quemadmodum olim nostri predecessores, ante supratactorum assertorum statutorum inferius copiatorum datam et conceptionem, consueuerunt, Reliquias nostras palam et publice extra pretactam nostram Ecclesiam peregrinis conspiciendas ostendemus, et publicabimus atque in earum ostensione et publicatione magna nostra campana vtemur ac eandem pulsabimus, ostendereque, publicare, vti et pulsare faciemus et intendimus. In cuius Rei testimonium et robur, presentes nostras patentes litteras exinde fieri et per notarium nostrum publicum infrasignatum subscribi, publicari et insinuari mandauimus, Sigilli quoque nostri ad causas, quo in similibus vtimur, jussimus et fecimus appensione communiri. Datum et sic actum in pretacto nostro loco capittulari, sub anno a Natiuitate Domini millesimo quingentesimo decimoquinto, Indictione tercia, die vero octaua mensis Junij, hora prime siue capittulari de mane consueta, Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Leonis diuina Prouidentia huius nominis pape decimi moderni anno tercio, presentibus ibidem honorabili ac discretis viris domino Jacobo de forocomitis, presbitero, necnon Gerardo de Zon, clerico, supratacte leodiensis diocesis, testibus fidedignis ad premissa vocatis pariter atque rogatis. Tenor vero pretensorum statutorum superius vt premittitur reuocatorum, litterarumque

desuper confectarum etiam supramentionatarum, sequitur et est talis.

In nomine sancte et indiuidue Trinitatis Amen : Johannes de Nouolapide legum doctor, sancti Seruatij Decanus, ac Godefridus de Vlijmen vicedecanus beate Marie virginis gloriose Ecclesiarum in opido Traiectensi, leodiensis diocesis, et Capittula earumdem Ecclesiarum, Vniuersis et singulis presentia visuris et audituris, Salutem in Domino sempiternam. Ab alto nobis iniuncta cura deposcit, ad ea nos intendere, per que predictis Ecclesijs caritatique inter nos seruande, jurgiorum semotis dispendijs, vberius consulatur. Nuper siquidem, anno a Natiuitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nouissime preterito, de mense Julij eiusdem anni, quo septennium et quindecim dies vulgariter appellati de aexsche vaert occurrebant, Nos vicedecanus et capittulum dicte Ecclesie beate Marie virginis, peregrinis certas Reliquias nostras cum solempnitate ac pulsatione magne campane nostre palam et publice, etiam horam, qua Decanus et Capittulum dicte Ecclesie sancti Seruatij suas Reliquias pretactas solempniter ostendere et publicare consueuerunt, preuenientes, extra Ecclesiam nostram conspiciendas ostendimus et publicauimus; indeque occasione sumpta, Nos Decanus et Capittulum ecclesie sancti Seruatij, ex commissione sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Eugenij pape Quarti moderni et sue apostolice sedis, predictos Vicedecanum et Capittulum Ecclesie beate Marie virginis coram Reuerendo patre domino Geminiano de Prato, causarum sacri palatij auditore, desuper traximus in causam, postmodum, ad instantias venerabilium Ecclesiarum secundariarum leodiensium, per medium cuiusdam compromissi inter nos initi, vsque ad festum sancti Johannis baptiste proxime futurum suspensam; cupientes itaque hincinde tam coniunctim quam diuisim pacis et quietis presidia amplecti, ac scandalorum atque periculorum detestabiles progressus possibiliter adimere, preuijs pluribus solempnitatibus, tractatibus capittulariter ac capittulis nostris hincinde indictis, ex certis nostris scientijs ordinauimus et conclusimus, atque ordinamus et concludimus ac statuimus, quod in proximo septennio et quindecim diebus, nuncupatis vulgariter die aexsche vaert, anno a Natiuitate Domini millesimo qua-

dringentesimo quadragesimo septimo de mense Julij eiusdem anni venturis, nos Decanus seu vicedecanus et Capittulum dicte Ecclesie beate Marie virginis, cum solempnitate Reliquias nostras palam et publice extra Ecclesiam nostram peregrinis conspiciendas non ostendemus et publicabimus, nec in earum ostensione magna campana vtemur, quodque nos Decanus seu vicedecanus et Capittulum Ecclesie beate Marie virginis in alijs futuris septennijs atque diebus huiusmodi, antequam circa ostensionem et publicationem consimiles aliquid attemptabimus seu innouabimus, desuper certificare tenebimur nostris litteris patentibus, Sigillo capittuli nostri sigillatis, Decanum et Capittulum Ecclesie sancti Seruatij per integrum biennium ante talismodi instans septennium, et ita denuntiare quod nostras Reliquias solempniter et cum pulsatione magne campane nostre palam et publice peregrinis extra Ecclesiam conspiciendas ostendere et publicare intendamus, ad finem vt Decanus et Capittulum prefate Ecclesie sancti Seruatij interceptam viam juris et justicie tempestiue prosequi poterunt coram auditore prefato aut alio quocumque in eius locum deputato vel deputando, Quodque, hijs mediantibus, causa predicta coram ipso domino Geminiano auditore aut eius surrogato, pro parte Decani et Capittuli sancti Seruatij predictorum instituta, cum omnibus et singulis suis emergentibus, incidentijs, dependentijs atque connexis etiam dampnorum et interesse cuiuslibet in vniuersali aut particulari possibili exactione debet esse hincinde suspensa vsque ad tempus certificationis et denunciationis prescriptum, absque eo quod ante huiusmodi certificationem et denunciationem, vt premittitur fiendas, aliqua partium, in preiuditium alterius directe vel indirecte quouisquesito colore in et pro causa ipsa huiusmodi quomodolibet, seu fortificationem juris sui quicquam per se aliumve seu alios poterit impetrare, obtinereve a dicta sede apostolica vel cathedrali loci, aut etiam a sacratissimo imperio seu illius principibus quibuscumque, impetratis impetrandisve aut proprio motu concessis vel concedendis preuilegijs, ad causam ipsam seu judicialem instantiam eiusdem deseruientibus, uti; et ne, per aliquam incuriam, premissa ordinata et conclusa atque statuta salubria ad memoriam omnium et singulorum Canonicorum de capittulis nostris predictis pre-

sentium et futurorum vnacum spiritu non deducantur, ordinauimus consequentur et conclusimus, ordinamus et concludimus atque statuimus, quod ea juramento per canonicos recipiendos prestando inserantur taliter videlicet in effectu, Quod huiusmodi ordinatam, conclusam atque statutam concordiam occasione ostensionis et publicationis predictarum de Reliquijs Ecclesie beate Marie virginis sepenominate, ijdem recipiendi et admittendi Canonici firmiter obseruabunt, obseruareque curabunt pro se et suis successoribus, quemadmodum idipsum nos Decanus seu vicedecanus et capittula predicti nunc capittulantes et capittula hincinde statuentes et Representantes Residentesque, videlicet domini Godefridus Vlymen vicedecanus, Michael de Pascuis, Petrus Bouyer, Jacobus Mettenclotten, Paulus de Broempt, Theodricus Volquyn, Petrus Euerdy, Arnoldus Verneffien, Bartholomeus Herckenraede, Johannes de Bloemendael, et Wilhelmus de Horn, beate Marie, et subsequenter domini Johannes de Nouolapide legum doctor, decanus, Johannes de Goff, Henricus de Fall, scolasticus, Nicolaus de Dyck, camerarius, Sebastianus de Viseto, Bartholomeus de Eyck, Anthonius de Eelen, Johannes de Gassbeeck, Thomas de Asinarijs, Petrus Nepotis, Seruatius Mulcken, Henricus de Heer, Lambertus de Spauwen, Henricus Muyll, et Henricus de Louanio, sancti Seruatij predicti opidi Ecclesiarum canonici, corporaliter etiam, presentium tenore, perpetuo seruare seruarique curare pro nobis nostrisque successoribus jurauimus atque juramus, sub execrabilis periurij et alijs juris communis penis; insuper ordinantes, statuentes, concludentes vt littere antique confraternitatis inter nostros predecessores digne memorie pro pacis sinceritate dudum salubriter confecte, cauillosis ingenijs et subtilitatibus funditus omissis, ad tenorem litteralem inuiolabiliter obseruentur, omnibus dolo, fraude et cauillatione seclusis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum, has presentes litteras siue hoc presens publicum instrumentum exinde fieri et per notarios nostros publicos infrascriptos subscribi et publicari mandauimus, nostrorumque sigillorum quibus ad causas vtimur, fecimus appensione communiri. Datum et actum in capittulis nostris ad hoc vtrobique successiue solempniter et capittulariter hincinde indictis, sub anno a Natiuitate Domini millesimo qua-

dringentesimo quadragesimoquinto, Indictione octaua, die vero sabbati quintadecima mensis maij, in vigilia penthecostes, Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Eugenij diuina Prouidentia pape Quarti anno quintodecimo, presentibus ibidem honorabilibus viris dominis Johanne de Stipdonck, sancti Seruatij, et Jonatha de Mulcken, beate Marie Ecclesiarum predictarum presbiteris capellanis, testibus fidedignis ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Et ego Nicolaus Eustachij haers de traiecto leodiensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus et venerabilis curie leodiensis notarius juratus, quia predictis ordinationi, conclusioni, juramenti prestationi, omnibusque alijs premissis dum sic vt premittitur fierent et agerentur vnacum prenominatis testibus presens fui, eaque sic fieri vidi et audiui, ideo hoc presens publicum instrumentum, me alijs occupato, per alium fidelem scriptum exinde vnacum meo connotario subscripto confeci, subscripsi et in hanc formam publicam redegi, signoque et nomine meis solitis et consuetis cum appensione sigillorum Ecclesiarum predictarum signaui in fidem et testimonium premissorum, rogatus et diligenter requisitus. Et ego Petrus Wijrynx clericus leodiensis diocesis, publicus sacra imperiali auctoritate notarius, quia predictis ordinationi, conclusioni, juramenti prestationi omnibusque alijs et singulis alijs premissis, dum sic vt premittitur fierent et agerentur, vnacum prenominatis testibus presens fui, eaque sic fieri vidi et audiui, idcirco hoc presens publicum instrumentum per alium fidelem, me alijs occupato negotijs, scriptum, exinde confeci et vnacum prescripto meo in hac parte connotario subscripsi et in hanc formam publicam redegi, Quod signo et nomine meis solitis et consuetis cum appensione sigillorum ecclesiarum predictarum signaui in fidem et testimonium premissorum, rogatus diligenter et requisitus.

Sous le pli se trouve : De mandato venerabilium dominorum meorum Decani et Capituli suprafatorum. Joh. Thab....

Sur le dos on lit :

Anno a Natiuitate Domini millesimo quingentesimo decimoquinto, mensis Junij die decimatercia, hora nona vel circiter ante meridiem, presentibus honorabili et prouido viris domino Jacobo de forocomitis claustrario ac Johanne Dessener clerico ac supposito ecclesie collegiate beate Marie virginis oppidi Traiectensis

retrotacte, testibus fidedignis ad subscripta vocatis specialiter atque rogatis, Ego Gerardus de Zon, publicus imperiali auctoritate necnon venerabilis curie leodiensis Notarius juratus infrasignatus, pro parte venerabilium virorum dominorum decani et Capituli eiusdem ecclesie beate Marie virginis Traiectensis principalium retronominatorum, ad presentes et retrocopiatas patentes litteras venerabilibus dominis Decano seu vicedecano et Capitulo ecclesie collegiate sancti Seruatij eiusdem oppidi Traiectensis, exaduerso principalibus etiam retronominatis, insinuandum, notificandum et alia infrascripta faciendum, legittime requisitus, accessi eadem hora et huiusmodi requisitionis pretextu, vnacum prenominatis testibus, eosdem venerabiles viros dominos vicedecanum et capittulum dicte ecclesie sancti Seruatij, in eorum loco capittulari solito capittulariter congregatos et capittulantes, Capittulumque dicte ecclesie representantes, necnon capittulo ad infrascripta peragenda specialiter (veluti michi prenominato et infrascripto notario sufficienter constetit et constat) indicto, corporaliter deprehensos, ibidemque pretactas presentesque et retrocopiatas litteras et earumdem contenta jamdictis venerabilibus vicedecano et capittulo sancti Seruacij, omnibus quibus modo et forma sciuj et potui melioribus, insinuaui, intimaui, notificaui, et ad eorum veram et indubitatam noticiam deduxi, Tradendo et dimittendo eisdem recipientibus, in signum vere et realis insinuationis et notificationis, huiusmodi pretactas presentesque et retrocopiatas litteras originales, signo Notarij ac Sigillo capittuli pretacte ecclesie beate Marie virginis, modo et forma retroscriptis, signatas et sigillatas. Quod omnibus quorum interest, intererit, seu interesse poterit quomodolibet in futurum, sub signo meo manuscripto presentibus supposito significo, aliasque vt in forma meliori. Super quibus etc.

Gedus de Zon ad premissa notarius.

Original conservé aux archives de l'église de S. Servais.

N° 8.

Charles, Roi et Duc, maintient le Chapitre de S. Servais dans le droit exclusif de montrer publiquement les Reliques de son église.

4 Juillet 1517.

Kaerle byder gratien Godts Coninck van Castillien, van Leon, van Grenaden, van Arragon, van Navarre, van beijde den Cecilien, van Jherusalem, van Valence, van Majorgue, van Sardene, van Corsice, enz., Ertshertoghe van Oistenryck, van Bourgoingnen, van Lotheryke, van Brabant, van Stier, van Carenten, van Crain, van Limborch, van Lutzemborch ende van Gelre, Greve van Vlaenderen, van Habsburgh, van Tirol, van Artois, van Bourgoignen, Palatijn ende van Henegouwe, Lantgreve in Elsaten, Prince van Swave, Mercgreven van

Burgauw ende des heilichs Rijx, van Hollant, van Zeelant, van Ferette, van Frieburch, van Namen ende van Zutphen, Greve van Vrieslant, van opder Windischenmarck, van Portenauw, van Salms ende van Mechelen, onsen wel geminden bode ordinaris geordineert in Brabant, Janne Fabri, saluit.

Wy hebben ontfangen die oetmoedighe supplicatie van onssen wel geminden den Proest, Deken ende anderen van den Capittelen van sinte Servaes in onsser stadt van Maestricht, inhoudende, hoe dat sy inden naem der voersz. kercken, over alle menschen gedenckenisse hebben geweest, gelijck sy al noch sijn in possessien vel quasi, van in de aexsche vaert te thoenen de Reliquien berustende in de voersz. kercke van sinte Servaes met groete solemniteyten van proclamatien, van luyden van den clocken, ende diergelijcke ceremonien oppenbaerlijck buijten der selver kercken, ende die met seclusien van allen anderen kercken inde voersz. onse stadt van Maestricht wesende, Ende hoewel niemande georloft en waer de voersz. supplianten inden naem der selver kercken eenichsijns in huere juridictie, preeminentie ende oude possessie vel quasi te turberen, desen nochtans niet tegenstaende, soe vorderen hen die van Onsser Liever Vrouwe kercke inde voersz. onser stadt van Maestricht oijck die Reliquien in huere kercke berustende te weijlen thoenen met gelijcke proclamatien, ceremonien, ende solemniteyten buijten huere kercke oppenbaerlijck, gelijck sy dit alreede hebben doen publiceeren, gaten gebroecken in huer voersz. kercke, ende alle gereetschap gemaeckt om die voersz. oepenbaere toeninghe te doenen, hoe wel nochtans van allen ouden tijden de selve van Onsser Liever Vrouwe alleenlyck huer Reliquien gethoent hebben bijnnen huer kercken, ende anders niet; maer heeft die voersz. kercke van sinte Servaes oever meijnighe jaeren alleene, met seclusien van allen anderen soe voersz. is, de voersz. preeminentie inde voersz. onsse stadt gehadt, ende dat meer es, als die voersz. van Onsser Liever Vrouwe voertijde huer voersz. Reliquien bueten huer voersz. kercken hebben wijllen thoenen, soe is dat bijde Deken ende Capittele van sinte Servaes ten tijde wesende, belet ende wederstaen geweest, aldus feijtelijck ende van nijeuws turberen de voersz. supplianten in huer voersz. oude possessie vel quasi, ter groeter confusien ende scandali-

satien van allen pelgrimmen aldaer van allen hoecken van Kerstenrijcke comende ende confluerende; Ende want wy als Hertoghe van Brabant sijn collateur, advocaet ende protecteur der voersz. Kercken van sinte Servaes ende nyemandt anders, die de voersz. Kercke behoiren te houdene ende te defenderen in huere oude rechten, possessien ende preeminentien, als de voersz. supplianten seggen, soe hebben sij ons oitmoedelijck gebede hen hierop te wyllen versien van behoirlijcker provisien ende remedien van justicien, ende besundere van onsen oepene brieven van maintenue in behoirlycker formen. Waerom eest dat wy desen aengesien, wyllende eenen yegelycken van onsen ondersaten gehouden ende gemaintenert hebben in syne goede ende waerachtige possessie, sonder daerinne gestoert offt beleth te sijne by ijmande, Ende besundere die cloesteren, kercken ende geestelijcke persoenen onder ons geleghen ende geseten, daer aff wy voecht, beschermer, ende in materien van possessien rechter sijn, ende niemandt anders, v ontbieden ende committeren by desen, dat in alsoe verre als v blijcke vande ghenen des voersz. es, te weetenen vander voersz. ouder possessien der voersz. supplianten vel quasi, ende besunder van der resistencien bij hen offt huere voersaten int belet offt storinge van dyen voirtiden by die van onser voersz. Vrouwe gedaen ende voirts gekeert soe veele daeraff dats genoech sij, Ghy alsdan ten versuecke der voersz. supplianten daertoe geroepen die ghene die daerom selen behoeren geroepen te sijne, te commen tot alsulken dage, uren ende plaetsen als ghij hen daertoe sult beteeckenen, hen in de voersz. huere possessie houdt ende maintenert, ende houden ende mainteneren doet, doende expres gebot ende bevel van onsser wegen op sekere groete penen tegen ons te verbueren den voersz. van Onser Liever Vrouwe kercke ende allen anderen, dien dat van noode wesen sall, ende ghij van wegen den voersz. supplianten sult wesen versocht, dat sij den selve supplianten in die voersz. huere possessie vel quasi niet meer en turberen, en doen noch en laten turberen bij hen selven offt ijemandt anders in hueren naeme, het sij int heymelijck offt int oepenbaer in eeniger manieren, maer hen huere voersz. Reliquien in maten boven verclaert doen ende laten in de voersz. aexsche vaert, openbaerlyck ende

buijten huer kercken naer ouder gewoenten den volcke thoenen, afdoende ende reprehenderende alle beletten ende turbatien hen daer inne gedaen ter contrarien, daer toe bedwingende die voersz. van Onser Liever Vrouwe, ende alle andere die daerom selen behueren bedwongen te sijne by ende met alle behoerlijcke wegen ende manieren van bedwange daer toe dienende. Ende ingevalle van oppositien, weygeringen offt vertrecke, soe verre v blycke als voer ende besundere vander possessien ende resistentien boven verclaert, die voersz. onsse bevelen stadthouderen ende die voersz. supplianten in huer voersz. ouder possessien ierst gehouden ende gemaintenert synde, Soe daecht die opponente, ende maeckende t' voersz. vertreck te comen ende te sijne teenen sekeren gelegene dagenen dage voer onsen lieven ende getruwe Ridder ende Cancellier Heere Jeromino Vander Noot ende den anderen Luden van onse Raiden geordineert in onsen voersz. lande van Brabant, Om aldaer die redenen van huere voersz. oppositien, weijgeringen offt vertrecke in desen op te doen ende te verclaeren, tandweerdene ende inder saken voirts te procederen soe behoeren sall, Onsen voersz. Cancellier ende Raidsluden ten voersz. daege overschrijvende t' gene des ghij hier inne sult hebben gedaen, mitsgaders uwe informatie die ghij in desen sult hebben genoemen, den welcken wy ontbieden, Ende aengesien dat die kennisse van allen questien int possessorie sunderlinghe, soe voersz. es, aengaende cloesteren, kercken ende geestelijcke persoenen, ons oft hen in onsen name toebehoert, committeren dat sij den voersz. parthijen die gehoert ende die voersz. informatie gesien hebbende, doen ende administreren goet, cort, onvertogen recht ende expeditie van justicien, want ons alsoe gelieft. Gegeven in onser stad van Bruessel onder den zegel van den welcken die Keijser myn Heer ende groetvader ende wij gebruijckt hebben, durende den tyt van onser minoriteijt, opden vierden daech van Julio, int jaer ons Heeren duijsent vyff hondert ende zeventhiene, ende van onsen Rijcke tweetste.

Aldus onderteekent. By den Coninck ter relatien vanden Raide,

Hu. de Strats.

Publié, par M. Alex. Schaepkens, dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*. 1849, p. 174.

N° 9.

Concordia vtriusque traiectensis Collegij, quoad ostensionem Reliquiarum et pulsum Campanarum.

19 Décembre 1521.

In nomine Domini Amen. Vniuersis et singulis presentes nostras patentes litteras visuris, lecturis et audituris, Decani et Capittula Ecclesiarum Collegiatarum sancti Seruatij et beate Marie Virginis opidi Traiectensis, Leodiensis diocesis, Salutem in Domino cum infrascriptorum noticia veritatis. Notum facimus et tenore presentium hincinde attestamur, confitemur et recognoscimus, Quod nos scilicet Decanus et Capittulum Ecclesie Collegiate sancti Seruatij predicte in loco nostro Capitulari solito et consueto, in presentia fidelium nostrorum domini Johannis de Monte, et Godefridi de Sittart, Notariorum publicorum et Testium infrascriptorum ad hoc vocatorum specialiter et rogatorum, Capitulariter congregati, et personaliter constituti, Ac Capittulum eiusdem Ecclesie nostre constituentes et representantes, Capittuloque ad hoc specialiter indicto, sponte et animo deliberato pro nobis successoribusque nostris, cum venerabilibus nobis in Christo sincere dilectis, prelibatis dominis Decano et Capittulo dicte Ecclesie nostre Domine confratribus nostris, Super ostensione Reliquiarum et pulsu Campanarum vtriusque Ecclesie concordauimus et concordiam iniuimus modo et forma in quadam papiri cedula, de manu venerabilis viri domini Seruatij de Coelmont Decani predicte Ecclesie nostre Domine scripta, Ac signis manualibus venerabilis viri domini et magistri Jacobi Colomanni, dicte Ecclesie sancti Seruatij Decani, Ac eiusdem domini Seruatij de Colmont subscripta et signata, Coram nobis realiter sub tenore inferius annotato exhibita, ac alta et intelligibili voce perlecta, contentis et descriptis, eandemque cedulam concordie ac omnia alia et singula inibi contenta et descripta ratificauimus, laudauimus, et approbauimus, Ac obseruare, adimplere et intertenere, et vt eo firmius per nostros successores perpetuis futuris temporibus obseruetur et interteneatur, juramento Ecclesie nostre predicte, de presenti concordia firmiter obseruanda per Canonicos in eorum receptione prestari so-

lito et consueto, inseri promisimus, Ac tenore presentium ratificamus, laudamus, approbamus et promittimus, dolo et fraude seclusis. Nosque etiam Decanus et Capittulum dicte Ecclesie beate Marie Virginis in loco nostro Capittulari solito et consueto, in presentia prefatorum fidelium nostrorum domini Johannis de Monte et Godefridi de Sittart, Notariorum publicorum et testium ad hoc etiam vocatorum specialiter et rogatorum, personaliter constituti, Ac Capittulum eiusdem Ecclesie nostre constituentes et representantes, Capittuloque ad hoc specialiter indicto, etiam sponte et animo deliberato presentium tenore attestamur, confitemur et recognoscimus pro nobis successoribusque nostris, cum venerabilibus nobis in Christo sincere dilectis dominis Decano et Capittulo Ecclesie collegiate sancti Seruatij Traiectensis predicte, confratribus nostris, super dicta ostensione Reliquiarum ac pulsu Campanarum vtriusque Ecclesie concordasse et concordiam iniisse, modo et forma in pretacta papiri cedula infracopiata coram nobis realiter presentata et exhibita latius contentis et descriptis, eandemque cedulam concordie, ac omnia alia et singula inibi contenta coram nobis alta et intelligibli voce perlecta, ratificauimus, laudauimus, approbauimus, ac obseruare, adimplere et intertenere, et vt eo firmius per nostros successores perpetuis futuris temporibus obseruetur et interteneatur, juramento Ecclesie nostre predicte, de presenti concordia firmiter obseruanda, per Canonicos in eorum receptione prestari solito et consueto, inseri promisimus, ac tenore presentium ratificamus, laudamus, approbamus et promittimus, dolo et fraude cessantibus. Atque nos Decani et Capittula predicti hincinde pollicemur contra premissa et contenta dicte cedule seu eorum aliqua, vllo vmquam tempore non venire, neque facere aut attemptare, per nos seu alios publice vel occulte, directe vel indirecte, quouisquesito ingenio vel colore, Sub pena Tricentorum Ducatorum aureorum de Camera, pro vna Camere Apostolice et alia medietatibus parti concordiam huiusmodi obseruanti applicandorum, et per partem contrauenientem irremissibiliter totiens quotiens contrauentum fuerit exsoluendorum, renunciantes insuper hincinde omnibus et singulis exceptionibus doli mali, fraudis, circumuentionis, lesionis, reique aliter geste quam scripte, omnibusque aliis et singulis exce-

ptionibus et cauillationibus, per quas premissorum effectus impediri valeat seu quouismodo differri, Et specialiter juri dicenti, generalem renunciationem non valere nisi precesserit specialis et expressa. In cuius rei Testimonium, nos Decani et Capittula prefati presentes nostras patentes litteras exinde fieri et per Notarios publicos infrascriptos respectiue subscribi, sigillorumque nostrorum hincinde jussimus et fecimus appensione communiri. Datum et sic actum, modo et forma prescriptis, successiue in locis nostris Capittularibus predictis Sub Anno a Natiuitate Domini millesimo quingentesimo vicesimoprimo, Indictione nona, mensis Decembris die decimanona, hora prime siue Capittulari de mane consueta, Pontificatu vt fertur vacante, Presentibus ibidem honorabilibus et discretis viris, dominis Jacobo de Forocomitis et Gerardo de Monte, Presbiteris et Capellanis beate Marie Virginis, necnon Cornelio Frencel claustrario et Johanne Bedinxstickkers, chorisocio sancti Seruatij, opidi Traiectensis, Ecclesiarum predictarum, Testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. — Tenor vero cedule concordie, vnde prefertur, sequitur et est talis :

In nomine Domini Amen. Cum in opido Traiectensi, leodiensis diocesis, sint due insignes Collegiate Ecclesie, Quarum vna imperialis in honore sancti Seruatij confessoris et Episcopi, altera sub protectione sedis Apostolice, in honore beatissime Marie Virginis consecrate existunt, et aliquamdiu inter easdem Ecclesias in Rota lis vertebatur super obseruatione certarum confraternitatum et antiquarum concordiarum, Quarum vna proprie Confraternitatis sub data anni Millesimi tricentesimi quinquagesimi quarti, per Decanos et Capittula ambarum Ecclesiarum facta existit, manet (¹), Altera per Decanum et Capittulum Ecclesie sancti Seruatij et Vicedecanum et Capittulum Ecclesie beate Marie, sub data anni Millesimi quadringentesimi quadragesimi quinti (²), super reformatione ostensionis Reliquiarum earumdem facta occurrente quolibet Septennio, proprie Dije Aexvaert, commutabitur et ob augmentum diuini cultus et populi deuotionem

(¹) V. mon Inventaire chronologique des chartes et documents de l'église de S. Servais à Maestricht, pag. 158 et Mr. G. D. Franquinet, Oorkonden en bescheiden van het Kapittel van O. L. Vrouwekerk te Maastricht, I, p. 128.

(²) Voir plus haut p. XIX.

reformabitur ut infra. In primis, vt recto tramite et charitatiue inter easdem Ecclesias procedatur et futuris litibus obuietur, prospiciendum est ne vna Ecclesiarum alteri circa ostensionem suarum Reliquiarum preiuditium faciat, sicque Ecclesie hincinde, durantibus diebus ostensionis Reliquiarum, sub matutinis semel aut bis ad eorum beneplacitum poterunt pulsare seu pulsarifacere eorum Campanas quascumque et quotcumque voluerint, vsque ad horam sextam, et post horam sextam domini de beata Maria Virgine cessabunt a pulsu suarum magnarum campanarum, et proclamatione suarum Reliquiarum extra eorum Ecclesiam vsque ad horam nonam, nullas campanas, nisi pulsari solitas et consuetas, pulsando antequam tertia proclamatio facta sit; et si, durantibus premissis diebus ostensionis, festum aliquod triplex in vna aut altera Ecclesiarum occurrat, ecclesie hincinde durante tempore ostensionis Reliquiarum a pulsu suarum magnarum campanarum abstinere debent et tenebuntur; et, tempore prescripto, domini in sancto Seruatio vtentur pulsu suarum campanarum, et Reliquias suas quascumque velint extra eorum Ecclesiam in eorum solito loco ostendent et publice proclamabunt; atque sacerdos quicumque Reliquias Ecclesie sancti Seruatij proclamauerit, populo in tercia siue vltima proclamatione intimabit, quod Reliquie in ecclesia beate Marie contente ad statim essent ostendende et extra eandem Ecclesiam ostendi deberent, nec debent Ecclesie, per se aut alias interpositas personas mutuo se impedire aut peregrinos ex vna aut altera Ecclesiarum retrahere, sed debent hincinde se promouere, prout id decet et confraternitas requirit. Interea ostensio Reliquiarum extra Ecclesiam sancti Seruatij debet durare vsque ad horam nonam aut circiter; illa tamen adhuc durante, domini Ecclesie beate Marie poterunt pulsare aut pulsari facere suas campanas ad statim post terciam siue vltimam proclamationem, et deinde eorum Reliquias publice etiam extra eorum Ecclesiam populo Traiectensi et peregrinis ostendere; qua ostensione durante, domini in sancto Seruatio non debent per pulsum suarum campanarum, aut per proclamationem suarum Reliquiarum extra Ecclesiam, dominis de beata Maria in sua ostensione impedimentum facere, sed, prout prescriptum est de dominis Ecclesie beate Marie, cum simili sinceritate tenebuntur aequalitatem obseruare,

dolo et fraude cessantibus. Sic subscriptum Ita est. J. Colomannus, et tunc sic Et ego Seruatius mediantibus conditionibus prescriptis laudo.

Original, conservé aux archives de l'église de S. Servais, signé par Jean de Monte et Godefroi de Sittart, notaires respectivement des Chapitres de Notre-Dame et de S. Servais.

N° 10.

Tempore ostensionis Reliquiarum.

1468.

In ostensione Reliquiarum videlicet de septennio ad septennium. omni die per Quindenam quinque canonici habent monstrare Reliquias. scilicet. tres sacerdotes et duo alij de ordine dyaconorum uel subdyaconorum hoc modo ut sequitur ([1]). Et quicunque de hijs tribus sacerdotibus primo nominatur, illo die habet celebrare Missam ante ostensionem Reliquiarum.

Prima enim die ad Reliquias Decanus cum duobus alijs de ordine sacerdotum. scilicet. primo dextri chori cum suo socio chori sinistri. Ad baldekinum duo alij. scilicet primus de ordine dyaconorum dextri chori cum suo socio sinistri. Et sic consequenter omni die scribentur duo alij ad baldekinum. Quo ordine dyaconorum finito scribentur duo alij. scilicet. primus de ordine subdyaconorum dextri chori cum suo socio sinistri. Et sic consequenter usque ad reuolucionem eiusdem ordinis subdyaconorum et eo finito id est ultima die ostensionis Reliquiarum. scribentur duo primi de ordine dyaconorum ad baldekinum.

Secunda die ad Reliquias primus de ordine sacerdotum cum secundo dextri chori. adiuncto sibi suo socio sinistri chori. — Ad baldekinum ut supradictum est.

Tercia die. Ad reliquias primus chori sinistri cum tercio chori dextri et eius socio sinistri. — Ad baldekinum ut supra.

Quarta die. Ad reliquias. secundus et quartus dextri chori cum eius socio chori sinistri. — Ad baldekinum.

([1]) Le Chapitre de S. Servais comprenait dix Chanoines de l'ordre des prêtres, autant de l'ordre des diacres, et dix-huit Chanoines de l'ordre des sous-diacres.

Quinta die. Ad Reliquias. secundus chori sinistri cum quinto dextri et eius socio sinistri. — Ad baldekinum.

Sexta die. Ad Reliquias. 3us cum primo dextri et suo socio chori sinistri. — Ad baldekinum ut prius.

Septima die. Ad Reliquias. 3us chori sinistri. cum secundo dextri et suo socio sinistri. — Ad baldekinum.

Octaua die. Ad Reliquias 4us cum 3° dextri et eius socio chori sinistri. — Ad baldekinum.

Nona die. Ad Reliquias quartus chori sinistri. cum 4° dextri et quinto chori sinistri. — Ad baldekinum.

Decima die. Ad Reliquias. quintus cum primo chori dextri. et suo socio sinistri. — Ad baldekinum.

Vndecima die. Ad Reliquias. quintus chori sinistri. cum secundo dextri et suo socio chori sinistri. — Ad baldekinum.

Duodecima die. Ad Reliquias. Decanus. cum 3° dextri et suo socio chori sinistri. — Ad baldekinum.

Decimatercia die. Ad Reliquias. primus cum 4° chori dextri. et suo socio sinistri. — Ad baldekinum.

Decimaquarta die. Ad Reliquias primus chori sinistri cum quinto dextri. et eius socio chori sinistri. — Ad baldekinum.

Decimaquinta die et ultima. Ad Reliquias secundus cum primo dextri chori. et suo socio chori sinistri. — Ad baldekinum duo primi de ordine dyaconorum.

Et sciendum quod hanc cartham ostensionis Reliquiarum simul et semel in vna cedula scribere habet vicarius scriptor dominorum. figendo eam supra Januam librarie. videlicet tali modi ut Jam pro anno currente. LX°VIIJ°. — (1594).

SABBATO.

Ad Reliquias. Decanus. Euerardus de Vernenholt. Godenolus de Eldris. *Ad baldekynum.* Nycholaus de Longi. Theodericus de Berghen.

DOMINICA.

Ad Reliquias. Euerardus de Vernenholt. Cornelius Wilhelmi. Georgius de Cesarinis. *Ad baldek.* Sybertus de Wachtendonck. Martinus de Steynberge.

FERIA SECUNDA.

Ad Reliquias. Godenolus de Eldris. Emundus Mynerij. Bartholomeus de Eyck. *Ad baldekinum*. Walterus de Gouda. Arnoldus de Baest. — Et sic consequenter ut prius dictum est. et prout successu temporis nomina variantur. Nam ista solum pro exemplari sunt posita. vt modus scribendi hanc cartham habeatur.

Dans le *Directorium chori ecclesie sancti Seruacij*, fol. CIIIJ verso (Archives de S. Servais, N° 3).

N° 11.

Rubriques pour l'Ostension des SS. Reliques de l'église de S. Servais.

Notandum nostram ostensionem Reliquiarum, quae fit semper in octavis Visitationis B. V. Mariae, scilicet nona mensis Julij, de mane post Primam, circa horam nonam, dicta prius Missa in libera aura per dominum Reliquias ostensurum.

Item inprimis et ante omnia debent praeparari, reparari et etiam innovari, si opus fuerit, totaliter illi panni depicti, cum clavibus et plumbis suis consuetis, soliti pendere retro chorum, ubi Reliquiae ostenduntur, circiter muros ibidem; qui panni penduntur per octo dies etiam et manent sic per octo dies post. Per magistrum fabricae sic fuit factum anno Domini 1559.

Item ille locus debet bene mundari circumquaque, intus et exterius, ubi Reliquiae custodiuntur in turri supra Cameram cerae, ubi custodiuntur toto tempore quo ostenduntur, et ornari cum tribus baldachinis, uno auritexto, secundo quo tegitur pulvitum in festo toto triplici, tertio vero triplicibus videlicet ad placitum Custodum.

Item debent visitari illae tres vestes, quae reservantur in camera Paradisi, ubi sunt archivij dominorum, per clericos duos deputatos cum Custodibus, in magna cista unde domini habent claves in scrinijs suis, et supra cordas ibidem, linteamine mundo supposito, ad aërem exponi, explicari et extendi bono tempore ante Ostensionem per XIJ vel XIIIJ dies cum illis etiam recluduntur coopertor: et ad singulas Reliquias ex charta proclamationis vel *(erit)* cedula.

Item debet provideri de spica nardi decenti et lana aptanda et supponenda tribus vestibus, quae post ostensionem recluduntur ad loca sua.

Item istae sunt Reliquiae, quae ostenduntur.

Primo Caput sancti Servatij, Patroni nostri, cum mitra deponendum de sede sua argentea, cum clave servata in parva pyxide in sacristia, ubi ponitur cyphus, amphora et manus argentea, cum qua quotidie ibidem Reliquiae (ostenduntur).

Calix suus festivalis cum sua patena, Baculus suus pastoralis, et peregrinationis, tres vestes de quibus supra, scilicet sudarium, purpura et tertia cum figuris diversis, quae ponendae sunt in capsa argentea toto tempore Ostensionis, sigillo prius deposito et absconso cum Reliquiis in capsa existentibus ad armarium sacristiae tute expositae et extractae.

Brachium sancti Thomae, et jocale ad modum speculi, in quo depicta et sculpta est imago sanctae Crucis post Crucem Dominicam inventam in translatione cum corpore Patroni nostri, quae simul debent deportari per clericos duos deputatos cum Custodibus ad locum Ostensionis nocte post octavam horam ante diem Ostensionis, januis clausis, cereis incensis, ibidem usque ad meridiem uno Custode manente et dormiente, cujus est septimana, per totam suam septimanam.

Item debent fieri duae tortinae cereae bene magnae, incendendae sub Missa, de qua supra.

Item prima die Ostensionis debent extendi ad longum ante Missam tres baldachini rubei auritexti foris, in tribus locis, cum spiritibus supra pannum depictum cum clavibus etc, et in medio eorum (') adhuc alius baldekinus alterius coloris, et unus cussinus supra illum valde de serico. Die vero sequenti vel tertia debent mutari illi panni rubei in virides et sic consequenter.

Item debet ibi esse unum parvum scamnum ad ponendos cussinos in turri praefata.

Item debent esse tres cappae virides, duae aequales de armario pro dominis ad Baldakinum, tertia vero de Camera melior pro Clamatore; sed in die sanctorum Monulphi et Gondulphi mutantur virides in rubeas.

(') Une copie prise par M. van Heylerhoff, lit ici aedium.

Item debent ibi esse tres virgae rubeae cum nodis pro toto tempore Ostensionis, et qualibet die una duodena alia pro quolibet domino ad Reliquias ordinato ad Custodem et alios honeste providentur per magistrum fabricae.

Item tres domini debent esse induti albis stolis, manipulis etc. ad Reliquias; celebrius *(Celebrans)* ostendit principalia clenodia Reliquiarum, diaconus reliqua cum subdiacono.

1° Item primo ostenditur et proclamatur sudarium, quod per Angelum positum fuit supra faciem exanimi corporis eximij Servatij, cum Baculo pastorali suo, quem Valentinus etc. (¹)

2° Item secundo ostenditur *(le reste manque)*.

Copie extraite d'un ancien manuscrit sur parchemin, ayant pour titre : *De Ostensione Reliquiarum de Septennio in Septennium.* (²)

(¹) Le copiste avait écrit d'abord : cum Baculo suo Peregrinationis, cum quo interfecit venenosissimum serpentem vel draconem, et fontem fecit in Elzatia, ubi Angelus sibi portaverat cyphum ex quo febricitantes etc., mais l'a rayé ensuite, sans doute pour mentionner le bâton de pèlerinage en second lieu, comme l'indique la note suivante, extraite d'un Registre du Chapitre de S. Servais, déposé aux archives provinciales du Limbourg, que l'archiviste Mᵉ G. D. Franquinet a eu l'obligeance de me communiquer:

In Ostensione Reliquiarum.

Decanus prima die, celebrata Missa in liberario (libera aura) per eum ostendit Reliquias cum duobus Canonicis sacerdotibus, primo in latere dextero et primo in latere sinistro. Vnus eorum precedet et juuabit Decanum ostendentem, secundus sequetur et ostendit Reliquias sibj commissas supra caput Decanj. Duo dyaconj seniores in vtroque latere sunt ad baldekinum, quj induent cappas vnacum presbytero deputato per Capitulum quj proclamabit Reliquias.

Item secunda die secundus Canonicus sacerdos in latere dextro, cum tertio eiusdem lateris et secundo sinistrj chorj, cum duobus dyaconis senioribus vtriusque lateris secundj locj, et sic vsque ad finem, reincipientes a Decano semper.

Primo ostenditur Sudarium cum baculo pastorali sancti Seruatij.

2° Pannus rubeus cum baculo peregrinationis.

3° Pannus figuratus albus cum calice sancti Seruacij et patena.

4° Caput sancti Seruacij cum Brachio sancti Thome et Cruce sancti Luce. Primus sacerdos defert mitram ante et ponit ad Caput antequam ostenditur, Deinde vertitur Caput sancti Seruacij et retrograde ostenditur nudum.

Cette note se trouve au milieu d'une liste de rentes et de cens du Chapitre, faite en 1458 par le Chanoine Barthélémi de Eyck, magnus computator de S. Servais et doyen d'Eyndhoven.

(²) Cette copie, conservée aux archives de l'église de S. Servais, est très-défectueuse; celle que M. van Heyerhoff a prise dans le temps n'est pas meilleure. Le Manuscrit même a disparu.

N° 12.

Descriptio solemnis Supplicationis cum Feretro SS. Pontificum factae anno Domini 1587 mensis Julii die decima nona, feria secunda, die videlicet capitulari, per Simonem de Bellamonte Notarium Capituli et Reliquiarum Custodem.

Cum venerabiles viri domini Decanus et Capitulum insignis Ecclesiae collegiatae sancti Seruatij, oppidi Traiectensis ad Mosam, essent in eorum capitulari loco consueto congregati, Simone de Bellamonte, Notario eiusdem Capituli et Reliquiarum Custode praesente, inter alia motum fuit de supplicatione generali instituenda, eo quod de instante messe quodammodo desperaretur propter continuos imbres, factaque mentione de Processione cum Feretro sancti Seruatij, quae nonnisi maxima urgente necessitate et raro fieri consueuerat, prout anno 1519 et 1543 ob pestem vehementem tum temporis grassantem et innumeros homines absumentem, habita tandem deliberatione conclusum fuit, similem processionem atque supplicationem fieri. Deputantur qui illam resolutionem dominis Marianis indicarent et ex iisdem cognoscerent quid desuper ipsis videretur; qui Deputati reversi ad Capitulum retulerunt dominos Marianos in eamdem condescendere sententiam et eos nihil magis optare: qua relatione audita, praefati domini Seruatiani praefixerunt diem decimam nonam mensis Julii, quae erat Dominica, mandaruntque pastoribus quatuor parochiarum huius oppidi ut idipsum populo ex ambone siue suggestu publicarent, simul et indicarent jeiunium feria quarta, sexta et sabbato dictam diem Dominicam immediate praecedentibus, ut omnes se Deo reconciliare studerent. Itaque decima sexta Julii depositum fuit Feretrum sancti Seruatij de loco suo post Laudes divae Virginis, sub vesperam, clauso templo, praesentibus solumodo ijs, qui ad hoc deputati erant. Locatum fuit Feretrum in medio choro inter quatuor majora candelabra aenea, ad hoc ad quatuor Feretri cornua disposita, lignisque coniuncta et devincta ad arcendum populum, candelis quatuor impositis nocte dieque ardentibus, uno Custodum Reliquiarum in choro excubante, prout

dominus de Best (¹) et ego Simon de Bellamonte per vices, quamdiu dictum Feretrum in medio chori collocatum, etiam processione peracta, permansit, diligenter fecimus.

Itaque die Processioni futurae praefixa, decima nona Julii, venerunt ante summam Missam domini Mariani induti albis, quilibet iuxta suum ordinem cum stolis et manipulis, adferentes secum singuli Reliquias, una cum Ligno sanctae Crucis et capite sancti Bartholomei Apostoli, similiter et domini de sancto Antonio, cantataque Missa per dominum Decanum sancti Seruatij, traditae sunt Reliquiae singulis dominis Canonicis et Capellanis, indutis similiter albis, stolis, et manipulis juxta cujusque ordinem; adhibiti sunt ad ferendum Feretrum sancti Seruatij octo Capellani presbyteri, et domini Canonici presbyteri ante Feretrum gestabant singuli calicem sancti Seruatij, atque duo alii post Feretrum baculum pastorale sancti Seruatij et baculum peregrinationis. Deinde per Cantorem stantem ad aquilam inchoata est Antiphona *Gloria tibi Trinitas* (²), deinde Versus et Collecta per dominum Decanum, Oratio *Omnipotens sempiterne Deus.* Deinde exitur de choro ab utroque latere cum Responsorio de Patrono, *O Praesulum clarissime* (³) ad medium ecclesiae prout in Stationibus; finito Responsorio Decanus canit v. *Ora pro nobis beate Pater Seruati* cum Collecta: *Deus qui populo tuo* etc., deinde Cantor incipit *Media vita* (⁴), quo

(¹) Jean de Best, de Dordrecht, devint Chanoine de S. Servais le 1 Novembre 1606.

(²) C'est la première Antienne des Laudes pour la fête de la Très-Sainte Trinité; l'Oraison est celle de l'Office de la même fête.

(³) C'est le 9me Répons à Matines de l'Office de la Translation de S. Servais, que nous trouvons dans le Breuiarium secundum ordinarium ecclesie sancti Seruatij: « O presulum clarissime, Seruati sacratissime, eterno Regi supplica vt nostra regat tempora, * Cuius, vita mirabili, preco esse meruisti. alleluia. v. Serua tuo precamine Christi redemptos sanguine. Cuius. v. Ora pro nobis. » etc.

(⁴) L'Antienne: « Media vita in morte sumus; quem quaerimus adiutorem nisi te Domine, qui pro peccatis nostris iuste irasceris? Sancte Deus, sancte fortis, sancte et misericors Salvator, amarae morti ne tradas nos, » fut composée par Notker le Bègue, moine de St Gall (✝ 912). Il paraît qu'on chantait aussi cette Antienne lors de l'excommunication solennelle, du moins c'est ce qui eut lieu lorsqu'en 1255 le Chapître de S. Lambert à Liége excommunia le Duc de Brabant, comme injuste possesseur des biens de son église (Chapeauv. Gesta Pontificvm Leodiensivm t. 2 p. 288). On la chantait également au commencement d'une bataille, et l'abus s'était même introduit de réciter cette prière avec le Pseaume 108, Deus, laudem meam ne tacueris, suivi de quelques versets et de l'oraison: Deus, cui proprium

finito duo Vicarij incipiunt Litanias, et sic exitur per porticum speciosam siue sanctae Catharinae (1). Extra porticum vertitur Feretrum versus ecclesiam sancti Joannis, cantando Responsorium *Inter natos mulierum*, v. *Fuit homo missus* etc. (2), et Decanus canit Collectam *Da*, *quaesumus*, *omnipotens Deus* etc.; deinde Responsorium *Emendemus in melius* (3), eundo versus pistoriam; ante pistoriam vertitur Feretrum versus portam duorum montium (4), cantando Antiphonam *O crux benedicta* v. *Adoramus te Christe*, cum Collecta *Respice quaesumus* (5); ibidem de sancto Joanne Evangelista, *Vox tonitrui* v. *In omnem terram* cum Collecta *Deus*, *qui conspicis* (6). Deinde Vicarij prosequuntur Litanias, et proceditur versus monasterium et ecclesiam Albarum dominarum, ante quam canitur Responsorium de sancta Maria Magdalena, *Regnum mundi*, Versus *Dimissa sunt ei* cum Collecta *Deus qui beatae Mariae Magdalenae* (7). Ante conventum Dominicanorum de sancto Dominico Respons. *Sint lumbi* cum Collecta; in opposito sacelli sancti Georgii, de S. Georgio etc., ad angulum plateae

est misereri semper et parcere etc., pour demander à Dieu la mort d'un adversaire. Le synode de Cologne, de l'an 1310, auquel assistèrent des délégués de l'évêque de Liége Théobald, défendit de chanter contre quelqu'un l'Antienne Media vita.

(1) Le portique méridional, près duquel se trouvait la chapelle de Ste Catherine, actuellement le baptistère.

(2) C'est probablement le 9me Répons de l'Office de la Nativité de S. Jean Baptiste dans le Breviarium Leodiense, où l'oraison suivante est récitée à None : « Da, quaesumus omnipotens Deus, intra sanctae Ecclesiae uterum constitutos, eo nos Spiritu ab iniquitate nostra justificari : quo beatum Joannem intra viscera materna docuisti. Per Dominum.

(3) Resp. 4tum Dom. 1 Quadrag. in Brev. Rom. Voir Processionale romanum, fer. quarta Cinerum.

(4) La porte de Bruxelles.

(5) L'Antienne O Crux se dit au Magnificat des secondes Vêpres, à la fête de l'Exaltation de la Ste Croix; dans le Bréviaire Liégeois elle se disait au Benedictus, et l'Oraison Respice (feria quinta in Coena Domini) à Tierce, à la fête de l'Invention de la Ste Croix.

(6) In festo S. Joannis ante portam Latinam.

(7) « Deus, qui beatae Mariae Magdalenae poenitentiam ita tibi placitam gratamque fecisti, ut non solum ei peccata dimitteres, verum etiam singulari tui amoris gratia cordis ejus intima perlustrares : da nobis tuae propitiationis abundantiam; ut cujus solemnitate laetamur, ejus apud tuam misericordiam precibus adjuvemur. Qui vivis. » Brev. Leod. Le Patron des Dames blanches était S. Victor (21 juillet).

fusorum dictae *de Spylstraet*, de sancto Spiritu, deinde Litaniae.

Dum ventum esset ad portam captivorum (¹), requisitus fuit Praetor hujus oppidi, dominus Jacobus Maes, per dominum Joannem Carnotensem, Canonicum, uti Camerarium, quatenus juberet aperiri carceres in dicta porta ut visitarentur, ut si qui ibidem tunc temporis detinerentur captivi, etiam ob qualecumque delictum, relaxarentur, prout alias in simili processione observatum fuerat. Praetor primo reddebat se difficilem, sed cum audiret processionem ulterius cum Feretro non processuram, nisi id permitteret, jussit aperiri carceres, et praefatus dominus Joannes Carnotensis ascendit ad portam cum Lamberto Bleus tum temporis claustrario, uti notario ad hoc assumpto, cum certis testibus, qui perlustratis carceribus neminem repererunt, nihilominus clamabat dominus Camerarius, ut si quis ibi esset captivus, se proderet ut liberaretur; quo facto et nemine reperto, processum est per dictam portam cum Litaniis; ante ecclesiam parochialem sancti Mathiae omnia de Patrono; tunc prosequendo Litanias, pervenerunt ad conventum sancti Andreae, ubi Responsorium cum Collecta de sancto Andrea cantatum fuit, deinde perveniendo ad angulum plateae sancti Antonii prope ecclesiam, cantaverunt Responsorium cum Collecta de sancto Antonio, et ibidem versus ecclesiam dominorum Theutonicorum, de sancta Maria. Hinc proceditur cum Litaniis versus portam *die Veerlingspoorte* (²) nominatam, in qua solebant incarcerari obaerati aere alieno, qua visitata ut supra et nemine reperto, processum est cum Litaniis per plateam dictam *den kleijnen Graght* usque ad antiquam portam *die Leugenpoorte* (³), ante quam portam vertitur Feretrum verus sacellum sanctae Catharinae, et sic consequenter ut in praecedentibus descriptis processionibus.

(¹) Située au coin du marché et de la rue du Grand-fossé.

(²) Située au coin de la rue du Petit-fossé près du rempart; son nom porta trajecticia lui venait de ce qu'on y passait autrefois la Meuse. (Note du Manuscrit).

(³) La porte du mensonge se trouvait au marché, sur la ligne du Petit-fossé près de la rue de Bois-le-Duc. (Idem).

Anno 1628 toto fere tempore aestivo pluit, parvaque erat apparentia messis futurae, ratione pluviae continuae; tandem Magistratus reverendum et nobile Capitulum sancti Servatii per Praetorem Creusens et Joannem Cauwenberghs requisiuit, quatenus pro dicta necessitate vellent curare circumferri Feretrum sancti Servatij vulgariter nuncupatum *de Nootcasse*, quod quinta mensis Augusti anno dicto concessum est et ordinatum.

Sexta autem die, quae fuit dies Dominica, curarunt praedicti domini illud publicari in omnibus parochijs et suggestibus, exhortando omnes Christi fideles ad jejunandum tribus diebus videlicet Lunae, Martis et Mercurii, absque tamen obligatione, prout Magistratus die praecedente publicari curaverat per totum oppidum. Septima die, finitis Laudibus, ecclesia fuit clausa et Feretrum ex summo altari depositum et in medio choro collocatum, ibique sequentibus diebus videre fuit maximam populi devotionem. Vigilia autem Laurentii, vesperi circa horam nonam, postquam campanator aliquamdiu lusisset campanis, facta est compulsatio trium majorum campanarum, et subsecutae sunt omnes aliae campanae totius oppidi, idque tribus vicibus, quod certe praeclarum fuit maximumque incitamentum ad devotionem. Ipsa autem Laurentij, mane hora sexta, facta est adhuc una compulsatio omnium campanarum, spatio mediae horae; hora septima inchoatum est officium et solemnis Missa decantata; hora circiter nona cum dimidia incepit dicta Processio, et finita inter primam et secundam pomeridianam.

Ordo observatus in dicta Processione, in Festo sancti Laurentii peracta, anno 1628.

Primo procedebant duo virgiferi domini Praepositi, deinde Crux minor cum viridi vexillo, deinde sequebatur quidam capellanus cum baculo in manu, deducens Processionem, attendens ad Stationes et alia ordinans ut magister caeremoniarum.

Hunc sequebantur scholares, seu adolescentes frequentantes scholas Patrum Societatis Jesu: singuli in suis classibus cum professoribus et vexillis, incedebantque bini et bini, gestantes candelas et habentes in manibus rosaria sua; quorum numerus excedebat quadringentos.

2. Sodalitas sanctae Crucis seu Poenitentes sequebantur cum candelis, numero 61.

3. Fratres Cellitae absque Cruce, numero 16.
4. RR. Patres Capucini . . . numero 26.
5. RR. Patres Beggardi . . . numero 12.
6. RR. Patres Cruciferi . . . numero 13.
7. RR. Patres Augustiniani . . . numero 25.
8. RR. Patres Franciscani . . . numero 38.
9. RR. Patres Praedicatores . numero 20.

Hi Patres per turnum canebant Litanias, et, absoluto uno ordine, succedebat alius, incipiens a Praedicatoribus, deinde PP. Franciscani, et sic consequenter.

N. B. quod omnes hi Patres cum suis Crucibus, iisque appensis suis labaris vel vexillis, comparuerint.

Post ordines sequebatur crux et vexillum sancti Antonii; post hanc sequebatur magna turba virorum incedentium quini, seni, septeni, cum candelis ardentibus, numero 1500, absque iis qui sese prope templum Praedicatorum, et in foro lignario adhuc intruserunt et supervenerunt, ita ut numerus facile ascenderet ad bis mille personas et amplius.

Depost sequebantur Cruces utriusque Collegii, praecedentibus virgiferis, quos immediate sequebatur Feretrum album eburneum, quod latum fuit per duos capellanos, dominos Molendino et Delmotte; deinde pueri scholares utriusque Collegii cum candelis ardentibus, chorisocii utriusque Collegii cum candelis ardentibus, et rosariis, domini capellani utriusque Collegii cum candelis, domini pastores rurales in ecclesia sancti Servatii beneficiati, cum candelis accensis, deinde chorales et chorus cantorum cum duobus vicariis indutis viridibus acu pictis cappis, canentibus Litanias, Responsoria et Antiphonas, demum domini sancti Antonii cum Praeceptore et dominis capellanis Theutonicis, qui ferebant singuli sacras Reliquias suarum ecclesiarum; deinde parva capsa deaurata qua includuntur capita sanctorum Monulphi atque Gondulphi, item diversae aliae Reliquiae ferebantur a duobus capellanis, dd. Rutgero Jacobi et Joanne a Kerckhoff; Decani sive magistri ministeriorum vel opificum claudebant latera portantium sanctas Reliquias, cum candelis ardentibus.

Succedebant reverendi domini Canonici utriusque Collegii,

portantes singuli sacras Reliquias, qui claudebantur utrimque a Magistratu portante candelas ardentes et iis honorante sacras Reliquias. Canonici presbyteri gestabant stolas super sua superpellicea, ferentes sacras Reliquias, quorum nomina leges infra.

Nota quod antiquitus solebant omnes Canonici, portantes sacras Reliquias, indui amictu et alba, deinde stola et manipulo, quilibet juxta ordinis sui gradum, quod hac vice omissum fuit propter pluviosum tempus et calores.

Post praedictos dominos ferebatur statua B. M. V. cum Cingulo ejusdem per duos vicarios beatae Mariae Virginis, scilicet dd. Bombare et Delvaux; sequebatur caput sancti Bartholomei Apostoli, quod ferebatur per duos capellanos B. M. V.

Post haec sequebatur Feretrum sancti Servatii, quod portabant infrascripti capellani, induti amictu, alba, stola et manipulo viridis coloris, scilicet Servatius Landen, Nicolaus Hallet, Aegidius Marquet, Joannes Baptista Gehuchte, Andreas Casen, Joannes Simonis, Arnoldus Huberti, Lambertus Jeneffe; his juncti erant quatuor virgiferi dominorum, ut praefatis capellanis assisterent; deinde huic Feretro collateraliter assistebant quatuor Canonici, scilicet Gulielmus de Bemmelen gestans pedum sancti Servatii, Hubertus de Lapide gestans clavem sancti Servatii, Raynerus Meysz baculum gestans peregrinationis, Joannes Godefridi calicem gestans solemnem.

Sequebatur caput sancti Servatii delatum per quatuor pastores rurales scilicet dominos : de Zichen Nicolaum Bouillon, de Lanaeken Vincentium de Lonthin, de Heer Hermannum Graven, de Heugem Andream ab Hees, uti beneficiati in ecclesia sancti Servatii.

Sequebatur R. D. Oliverius de Saive J. U. L. Decanus B. M. V. et R. D. Gulielmus Fexhius, S. T. L. Cantor sancti Servatii, deferentes notabiles illas partes sanctae Crucis.

Hos sub Baldachino sequebatur admodum Rev. et nobilis dominus Wynandus a Gelria, Protonotarius apostolicus, ecclesiae sancti Servatii Decanus, deferens Sanctissimum et Augustissimum Sacramentum Corporis Christi, cum custodibus Reli-

quiarum; praecedebant Diaconus dominus Gerardus van Meer, J. U. L. et Scholasticus, et Subdiaconus dominus Gerardus Liverloo, portantes sacras Reliquias. Decanum sequebatur vicarius unus ministrans R. D. Decano singulas et omnes Collectas cantanti, una cum duobus virgiferis R. D. Decani. Ferebant Evangeliarius monstrantiam cum crinibus B. M. V., Epistolarius monstrantiam cum Reliquiis SS. Apostolorum Petri et Pauli.

Venerabile immediate sequebatur generosus dominus Claudius de Lannoy dominus de Lamottry, gubernator hujus oppidi; deinde sequebantur Comites de Hooghstraeten, Mocqueron, Martini et plurimi Capitanei nobiles, locum tenentes, signiferi, singuli deferentes candelas suas accensas; hos claudebat et sequebatur infinitus devotus populus cum suis accensis candelis et rosariis, incredibili devotione et modestia.

Sequuntur nunc Stationes et Ceremoniae observatae. Prima Statio habita in choro sancti Servatii cum Antiphona *Gloria tibi Trinitas*, in navi ecclesiae Responsorium *O Praesulum clarissime*, deinde *Media vita*. His finitis et cantatis Collectis, duo vicarii inceperunt cantare Litanias, et ter cantato *Sancta Maria, ora pro nobis*, processum fuit extra majorem porticum, recte ascendendo per crateres dd. Liverloo et Baalen, statim declinando a dextris; ubi perventum fuit ad medium domus Baalen, Feretrum vertebatur versus ecclesiam sancti Joannis Baptistae, et cantatum est Responsorium *Inter natos mulierum*, et Decanus cantavit Collectam. Deinde inceptum fuit Resp. *Emendemus in melius*, cum quo processum est usque ad angulum domus d. Brockart, canonici et Camerarii, et ibi vertitur Feretrum versus plateam Bimontium, cantando Responsorium de sancta Cruce cum Collecta, ibidem de sancto Joanne Evangelista Responsorium *Tonitrui tui* cum Collecta de sancta Anna; deinde vicarii prosecuti sunt Litanias usque dum ventum fuit ad domum anguli; ex opposito anguli versum fuit Feretrum versus ecclesiam PP. Capucinorum cum Responsorio *Beatus Laurentius*, cantatur Collecta et deinde Litaniae. Ante conventum Albarum dominarum Responsorium cantatum fuit *Regnum mundi* cum Collecta de sancta Maria Magdalena; ante

conventum PP. Praedicatorum Responsorium *Sint Lumbi* cum Collecta de sancto Dominico, deinde prosecutae fuerunt Litaniae; paulo ulterius in angulo plateae dictae *die Spylstraet* versus capellam S. Spiritus cantatum fuit Responsorium et Collecta de S. Spiritu, deinde Litaniae, ante portam Captivorum sistitur Feretrum donec per Rev. dominum Brockart, uti Camerarium, assumptis Notario capitulari et testibus, visitata fuit dicta porta et carceres, ut si qui captivi in ea reperiantur, dimittantur, et in ea repertus fuit Petrus Huynen ex Breust, qui dimissus descendit et, facta reverentia Feretro, data ei fuit candela accensa, cum qua ante Feretrum sacrum durante tota Processione processit. Ante ecclesiam sancti Mathiae cantatum fuit Responsorium *Cives Apostolorum* (¹) cum Collecta, deinde Litaniae; in opposito conventus sororum sancti Andreae, Resp. et Collecta de S. Andrea, deinde Litaniae; prope sanctum Antonium vertitur Feretrum versus ecclesiam dominorum Theutonicorum cum Responsorio *Ave Regina coelorum* cum Collecta, ad ecclesiam sancti Antonii ad introitum versus Mosam, Responsorium *Sint lumbi* cum Collecta; inde proceditur versus portam dictam *Die Veerlings Poorte*, et inde solebant captivi dimitti, si qui in dicta porta detinebantur aere alieno obligati, sed quia dicta porta destructa et diruta est, proceditur per plateam dictam *den Kleijnen Graght* versus portam *de Leuge Poort*, et ibi vertitur Feretrum versus capellam sanctae Catharinae, et canitur Responsorium *Virgo flagellatur* cum Collecta, pertranseundo dictam portam proceditur cum Litaniis per plateam dictam *de Munt;* in cono plateae, qua itur versus capellam sanctae Mariae ad Littus, canitur Responsorium *Sint lumbi*, cum Collecta de sancto Augustino, et proceditur usque ad plateam Judaeorum, ibique sistitur Feretrum donec carceres domus *op de Landscroon* et *Dinghuijs* visitentur, qui visitati per Rdum Dominum Brockart Camerarium, ut supra ad portam Captivorum, repertae in iis sunt duae mulieres captivae, scilicet

(¹) « Cives Apostolorum, et domestici Dei advenerunt hodie, portantes pacem, et illuminantes patriam, * Dare pacem gentibus, et liberare populum Domini. V. In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terrae verba eorum. Dare. » Brev. Leod. Respons. Sum de Communi.

una domicella sed levis armaturae nuncupata Johanna Lens Leodiensis, sed subticuit proprium cognomen quod erat Nosset, altera Maria Lassax de Joppil, quam curaverat incarcerari R. D. H. I. J., tertius fuit Joannes Mignon civis et scrinifex Trajectensis, qui longo tempore fuerat refugus apud RR. PP. Dominicanos. Hi omnes liberati, accensa et accepta candela facta reverentia sancto Feretro, ante idem processionaliter processerunt; prosequendo Litanias, in cono plateae Pontis vertitur Feretrum versus sanctum Martinum in Wijk, et cantatur Responsorium *Dixerunt discipuli* cum Collecta, in eodem loco canitur Responsorium *Quomodo fiet istud* cum Collecta *de Annuntiatione*, ibidem canitur etiam Antiphona *Hic vir despiciens mundum* cum Collecta de sancto Aegidio; prosequuntur Litanias. In cono plateae retro macellum in foro cerasorum canitur Antiphona *Iste homo* cum Collecta de sancte Amore, deinde Litaniae; perveniendo ad ecclesiam sancti Nicolai, Responsorium canitur *Beatus Nicolaus* (¹) cum Collecta, et in eodem loco vertitur Feretrum versus capellam sancti Vincentii et canitur Responsorium *Agnosce* (²) cum Collecta; deinde versus ecclesiam Societatis Jesu Antiphona canitur *Petrus Apostolus* cum Collecta, prosequendo Litanias, in opposito ecclesiae Beatae Mariae Virginis, Resp. *Christi Virgo* (³) cum Collecta; ibidem de omnibus Sanctis Resp. *Tua sunt haec Christe* (⁴), cum Collecta; deinde de S. Barbara Resp. *Christi Virgi Barbara*, cum Collecta. Paulo ulterius in cono plateae domus claustralis domini Cantoris Beekman, et canonici B. M. V. ad puteum, de sancto Francisco canitur

(¹) « Beatus Nicolaus jam triumpho potitus, novit suis famulis praebere coelestia commoda, qui toto corde poscunt ejus auxilium * : Illi ergo tota nos devotione oportet committere. V. Ut apud Christum ejus patrociniis adjuvemur semper. Illi. Gloria. Illi. » Brev. Leod. Resp. ad Vesperas.

(²) « Agnoce o Vincenti invictissime, pro cujus nomine fideliter decertasti * : Ipse tibi coronam praeparatam servat, qui te fecit victorem in poenis. V. Esto igitur jam securus de praemio, quia mox deposito onere carnis, nostro eris addendus collegio. Ipse tibi. » Brev. Leod. Resp. 8um.

(³) C'est le Répons des secondes Vêpres de l'Annonciation, dans l'ancien Bréviaire de l'église de S. Servais.

(⁴) Ce Répons de l'ancien Bréviaire précité se retrouve dans les Officia propria SS. Dioec. Ruraem. in Festo Inventionis et Elevat. SS. Wironis etc. Resp. 5um.

Responsorium *Sint lumbi* cum Collecta; in cono plateae dictae *het Heijenstraatje* versus sanctum Hilarium, canitur Responsorium *Iste homo* cum Collecta, paulo ulterius ad Beggardos de sancto Bartholomaeo Antiphona *Mira Dei gratia* cum Collecta, et prosequendo Litanias ad domum Praetoris Booms de sancto Jacobo Antiphona et Responsorium *Mira Dei gratia* cum Collecta, deinde de sancta Margarita. Prosequendo Litanias itur versus portam *Lenculen*, ibique sistitur cum Responsorio *Pulchra facie* (¹) cum Collecta de sancta Gertrude. Hic notandum est quod scholares, sive adolescentes Gymnasii Societatis Jesu scholas frequentantes, omnes flexis genibus gestantes in manibus candelas ardentes et Rosaria flexerint collateraliter, idque a porta Lenculen usque ad ipsam ecclesiam sancti Servatii; ita prosecutum est cantando *Propitius esto*, usque ad regressum in ecclesiam cum Feretro sacro et Litaniis, quibus finitis cantatum fuit *Te Deum laudamus*, quo decantato dominus Decanus dedit Benedictionem cum Venerabili Sacramento, et sic populus discessit. Sciendum etiam est, quod RR. DD. constituerint Feretrum in aperto in medio Chori septima Augusti, ibique mansit per totam Octavam sancti Laurentii, et in dies visitatum est cum magna populi devotione, et peracta dicta Octava, domini celebrantes solemnes Laudes Venerabilis Sacramenti, quia dies Jovis erat, reposito Sacramento, et habita parva exhortatione per Reverendum Patrem Zadeler Societatis Jesu sacerdotem ad mediam horam exiverunt iterum processionaliter ecclesia sancti Servatii, assumpto sacro Feretro, per porticum speciosam versus sanctum Joannem Baptistam recta via ascendendo ad crateres domini Liverloo, et statim declinantes a dextris ad aedes Domini Baalen, pertransierunt claustrum usque ad aedes domini Brockart et pertranseuntes ante pistoriam et horreum, intraverunt in atrium Campi Liberi ad domum angularem annuli, et transeundo coemiterium descenderunt usque ad aedes DD. Laurentii et Reijneri Meijs, cantando Antiphonas de sancta Trinitate, de

(¹) « Pulchra facie, sed pulchrior fide beata es Virgo, respuens mundum laetaris cum Angelis * : Intercede pro omnibus nobis. V. Specie tua et pulchritudine tua intende, prospere procede et regna. Intercede. » Brev. Leod. Resp. Sum de Communi Virginum.

diva Virgine, et de sancto Servatio, et Hymnum *Audi precantis*, et intrantes ecclesiam per dictum porticum majorem ad ecclesiam sancti Joannis Baptistae, iterum Deo agentes gratias cecinerunt *Te Deum laudamus*, quo finito dominus Decanus deferens cum stola clavem sancti Servatii, eadem cum clave benedixit populo, et dimisit.

Sciendum est, quod omnes Canonici et sacellani gestabant candelas ardentes, aderatque maxima pars Magistratus, et magnus populus cum facibus; his finitis repositum est Feretrum in suo loco consueto super Majus Altare, die octava sancti Laurentii.

Nomina admodum RR. ac Nobilium DD. Canonicorum, qui interfuerunt Processioni, in eaque sequentes gestarunt Reliquias:

R. D. Brockart, crucem sancti Lucae.
R. D. Conrardi, statuam B. M. Virginis.
R. D. Adriani, parvum calicem sancti Servatii.
R. D. Paumen, statuam beatae Mariae Magdalenae.
R. D. Manricques, caput sancti Joannis Baptistae.
R. D. Juvenis, statuam sancti Servatii.
R. D. Tijmpel, brachium sancti Mauritii.
R. D. Boonen, brachium sancti Thomae Apostoli.
R. D. Baalen, monstrantiam cum lacte B. M. Virginis.
R. D. Malineus, cornu majus.
R. D. ab Hees, monstrantiam majorem.
R. D. Happart, unam Portam.
R. D. Craesbecke, alteram Portam.
R. D. Meijs, monstrantiam qua jam utitur dominus Decanus.
R. D. De Bucq, altare portatile sancti Servatii.
R. D. Meijdael, caput sancti Martini.
R. D. Achelen, caput sancti Amandi.
R. D. Marotte, monstrantiam sanctorum Simonis et Judae.
R. D. Weseren, tabulam majorem cum oleo sanctae Catharinae.
R. D. Mantels, cornu cum cilicio sancti Lamberti.
R. D. Zuetendael, monstrantiam digiti sancti Nicolai.

Copie dans le Registre N° 7, et dans le Registre de G. F. X. van Gulpen, Chanoine de N. D., N° 8. (Archives de S. Servais.)

N° 13.

Attestatio Dalmaticae sancti Monulphi.

10 Mai 1622.

In nomine Domini Amen. Tenore praesentis publicj instrumentj cunctis pateat euidenter et sit notum, quod anno a natiuitate eiusdem Dominj nostrj Jesu Christj millesimo sexcentesimo vigesimo secundo, Indictione quinta, mensis vero Maij die martis decima eiusdem, Pontificatus S^mj D. N. Gregorij Papae decimj quintj anno eius secundo, In mej Notarij publicj infrasignatj et testium ad haec rogatorum praesentia personaliter constitutj atque comparentes R^dus et Relligiosj Dnj D. Pater Hermannus a Westenraede Prior et Frater Aegidius Biestmans pridem Sacrista Conuentus fratrum Crucigerorum Leodiensis nec non frater Matheus Moers quinquagenarius professus dictj Conuentus et seniores deposuerunt et attestati sunt sub fide eorum Sacerdotij et professionis, quod tunica seu dalmatica Beatj Monulphj, quam cum dicto strophiolo, ob certa merita et beneficia praestita et adhuc praestanda, dono dederunt R^do et Eximio Dno Adamo Brockart Canonico ecclesiae Sanctj Seruatij Traiectensis, fuerit eiusdem Stj Monulphi eamque integram habuerint et conseruauerint a Maioribus suis semperque ab immemorialj tempore fuerit et sit constituta inter Reliquias Sanctorum, quas asseruant in eorum ecclesia et singulis annis consuetj sunt multas Reliquias Sanctorum quas habent suspendere sub quodam baldokyno cericeo in testudine dictae ecclesiae, a festo Paschatis vsque ad festum Diuj Augustinj, inter quas sacras Reliquias ipsa tunica dependet, cuj crassis litteris inscripta sunt haec verba. Tunica Sanctj Monulphj. Item exhibuerunt et ostenderunt nobis, ad altare sinistrj lateris, quod intitulatum est Altare Sanctorum Martyrum, in tabula vitreis rhombis restrata, Sudarium quo Sanctus Monulphus vtebatur ad pedum episcopale, cuius titulus litteris manusculis inscriptus apparet. Quae omnia et singula dictj Dominj Prior et Confratres, omnibus quibus in-

terest aut intererit aut quomodolibet interesse poterit in futurum, mihi Notario infrascripto retulerunt et attestatj sunt, declarantes se nulla alia desuper habere iura aut documenta praeter Inscriptiones praetactas et traditionem maiorum vt in forma ampliorj etc. Super quibus petita sunt a me Notario vnum vel plura instrumenta. Acta fuerunt et sunt haec Leodij in Ecclesia dictorum fratrum Cruciferorum, Praesentibus ibidem Petro Werteau et Joanne Bursuto presbytero leod. testibus vocatis.

Herm. a Woestenraedt Prior ✠

Et me Mart. Herck pbro notario curiae leod. ad praemissa omnia et singula requis.

Infrascriptus Notarius in Archiuio Cancellariae Brabantinae immatriculatus viso et examinato actu praescripto attestatur conscriptum manu Dni Martini Heerck, qui Notarius publicus est, et exstitit a pluribus annis ab infrascripto et illius notitiam habentibus passim et indifferenter tentus, habitus et reputatus; cuius instrumentis fides adhibetur in iudicio, et extra. Actum in Ciuitate Leodiensi hac decima tertia Maij anni XVJ^e vig^mi sc^di.

Gerardus de Nouilia Notarius qui supra ad premissa requisitus 1622.

Original, conservé aux archives de l'église de S. Servais.

N° 14.

Acta elevationis

SS. Valentini, Candidi, Monulphi et Gondulphi, Episcoporum.

22 Avril 1623.

Anno a Nativitate Domini nostri Jesu Christi MDCXXIII, mensis Aprilis die XXII, Indictione VI, Pontificatus sanctissimi domini nostri Gregorii ejusdem nominis Papae XV anno III,

Leodiensi Episcopo existente Ferdinando a Bavaria, insignis ecclesiae collegiatae sancti Servatii oppidi Trajectensis dioecesis Leodiensis Praeposito Engelberto Boonen, sacrae Theologiae Doctore, visitatum fuit et inspectum per reverendos ac venerabiles dominos Wynandum a Geldria, Protonotarium apostolicum, Adamum Brockart, Gulielmum Fexhium, Gulielmum de Bemmel, Joannem Stevart, praedictae insignis ecclesiae sacerdotes canonicos et respective Decanum, Camerarium, Cantorem, Vicepraepositum et fabricae Magistrum (praevia ordinatione ejusdem ecclesiae Decani et Capituli), magnum illud et antiquum lapideum monumentum, situm super lapideam columnam, retro altare sancti Petri Apostolorum Principis, in crypta praefatae ecclesiae sancti Servatii; eoque aperto detectoque per elevationem lapidei operculi, repertus est in eo loculus plumbeus, longitudinis quatuor plus minus pedum, latitudinis circiter sesquipedis, altitudinis vero unius pedis, confectus ex laminis plumbi spissitudinis unius digiti, et tectus simili plumbeo operculo, quem videre erat fuisse ligatum duobus funibus ac uno cingulo coriacio, obsignatis ac munitis impressione quinque sigillorum cereorum, dissolutis autem et discissis anno Domini MDCXI, cum idem monumentum adhuc semel visitatum fuit, eo quod non constaret quid in eo conservaretur. Caeterum quia tunc non fuit exacta ibidem repertorum notitia servata nec scripto mandata, placuit praefatis dominis eadem hoc iterum anno visitare et inspicere, et hujus visitationis notulam servare, ne sicut ante haec tanti Thesauri praesentia in oblivionem veniret et Sanctorum corpora debito sibi honore fraudarentur.

1mo Super praedicto plumbeo operculo jacebat imprimis antiquum pergamenum, ex parte consumptum, in quo veteri charactere adhuc legebatur, interstitiis exesis . . . . IHU . . XPI. MXXXVIIII . . . IN . . . . ORE . . . REGE ROMANORUM AUGUSTO · ANNO · PRIMO COLLECTE SUNT RELIQUIE . . . . . . ULFI TUNGRENSIS · EPI A NITHARDO LEODICENSI EPO ET A GERARDO CAMSI · EPO.

2.do ibidem jacebant litterae, etiam in pergameno scriptae, et anno MDCXI praedicto impositae, continentes tenorem praefatarum litterarum cum interstitiis vetustate exesis, ut supra.

3. Quinque sigilla, quae fuerant primitus funibus et vinculis

coriaceis impressa, sed ab iis, ut supra dictum est, anno MDCXI abstracta et divulsa; quorum duo erant ecclesiae, ex viridi cera cui erat impressa figura sancti Servatii, Patroni ejusdem ecclesiae; duo alia erant verisimiliter sigilla duorum Episcoporum, Leodiensis et Cameracensis, in supradictis litteris mentionatorum, ex alba cera cui erant impressae effigies Episcoporum, cum litteris circumquaque, sed ita vetustate consumptis, ut nullum certum nomen ex iis colligi posset; tertium satis manifeste in circumferentia durioris cerae, qua constabat, habebat haec verba HERMANNUS DEI GRATIA EPUS. REMEN.

4. Super eodem operculo plumbeo agglutinatae erant quatuor laminae plumbeae, longitudinis unius pedis, et latitudinis duorum pollicum, distantes a se mutuo fere spatio unius pedis, quibus quatuor laminis insculpti erant hi tituli, singuli singulis, idque magnis litteris et hoc ordine, videlicet incipiendo a Septentrione seu a cornu Evangelii:

SCTS. CANDIDUS EPUS. SCTS GONDULPHUS EPUS. SCTS VALENTINUS EPUS. SCTS MONULFUS EPUS.

Praedicto cooperculo plumbeo elevato extractoque, deprehensum est, quod dictus loculus erat distinctus in quatuor spatia seu intervalla, in modum et formam quatuor capsularum, idque per interpositionem trium laminarum similis plumbi inter extrema latera loculi transversim pari distantia collocatarum, facientium ut dictum est quasi quatuor capsulas minores, in quibus erat videre distincte reposita ossa (indubie quatuor Episcoporum, in titulis operculo insculptis nominatorum et designatorum), non ad unum corpus sed ad quatuor corpora, ut ex multitudine et numero ossium et articulorum constare poterat, pertinentia: erant quippe in singulis capsulis omnia fere ossa, quae ad integritatem humani corporis spectant, puta crurum, brachiorum, scapularum, dorsi, manuum, pedum, digitorum; sola capita erant fere in minutas partes dissoluta, mentis tamen integris existentibus, in iisque multis dentibus adhuc inhaerentibus; salvo quod de corpore sancti Valentini pauciora erant ossa, non omnia videlicet quae ad integritatem corporis pertinent.

5. Insuper in capsula sancti Valentini erat linteum seu sudarium in quo colligati erant cineres corporis sancti Servatii in magna quantitate, et quantum capacitas dicti sudarii ferebat,

et in eodem lamina plumbea quadrata, in qua insculptum erat antiquo charactere : CINERES SANCTI SERVATII. Erant etiam inter sancta ossa praefata nonnulli panni, quibus fuerant eadem tecta vel involuta, sed valde consumpti et cineribus affines. Inter caeteros erat adhuc unus integer ex rubra bysso, longitudinis humani corporis, opere floribus intertexto; quos pannos consultum visum est dominis praenominatis inde extrahere et ad Cameram Reliquiarum transferre, quo et translata fuerunt quatuor menta quatuor praedictorum Episcoporum, successu temporis pretiosis in thecis collocanda et devotioni populi cum aliis plurimis Reliquiis sanctis in praedicta ecclesia et in dicto Reliquiarum loco seu Camera asservatis, subinde exhibenda et ostendenda.

His ita repertis, inspectis, et diligenter examinatis, resolverunt domini Decanus et Capitulum praefati, ad honorem Dei et Sanctorum, ad confirmationem fidei catholicae et ad excitandam majorem populi erga sanctas Reliquias devotionem, dictum monumentum et in eo loculum aliquantisper apertum relinquere et populo ad hujus rei famam confertim affluenti introspectionem concedere, et litteras praefatas de anno MXXXVIIII ibidem positas, sigillaque Episcoporum, qui dictas sacras Reliquias ibi reposuerant, legenda videndaque exhibere in testimonium antiquitatis et veritatis. Itaque comparuerunt Ordinum religiosorum hujus oppidi Superiores, Guardianus Franciscanorum, Prior Augustinianorum, Rector Societatis Jesu, Gubernator oppidi Claudius de Lannoy, dominus de la Moitry, domini consules M. Tolen et van der Hegghen, cum secretario Laval, aliique quamplurimi ecclesiastici et saeculares, viri et mulieres, qui omnes praedictum loculum sanctis quatuor Episcoporum dictorum, ut praedictum est, Reliquiis seu ossibus refertum viderunt et, prout decuit, venerati sunt. In quorum praesentia novum operculum plumbeum, sed priore tenuius et levius (antiquum enim extrahendo ob ponderositatem ruptum erat in partes), impositum fuit, eidem affixis et plumbo agglutinatis quatuor laminis a veteri detractis, continentibus, ut supradictum est, nomina quatuor Episcoporum, quorum sacra ossa praefato loculo continentur et servantur. Item suppositae eidem cooperculo sunt litterae de data anni MDCXI, continentes copiam antiqua-

rum litterarum ante mentionatarum de anno MXXXVIIII, quarum originale, ne penitus consumatur, retentum fuit ut in archivis ecclesiae conservetur. Quibus omnibus peractis, dictum sarcophagum seu monumentum, denuo superimposito lapideo cooperculo quo antea clausum obtectumque erat, conclusum obfirmatumque est, et circumquaque ligneis tabulis deauratis decoratum, et effigiebus eorumdem quatuor Episcoporum sanctorum super ipso lapide depictis, de mandato et expensis ipsorum dominorum praedictorum Decani et Capituli exornatum.

In cujus rei perpetuam notitiam et memoriam, et ne tantus thesaurus maneat, ut antea, incognitus imposterum, tenor praecedentium actorum, prout contigerunt, conscriptus est. Et quia ego infrascriptus praescripta vidi, perlustravi et ita se habere, ut supra dictum est, comperi, idcirco in eorum omnium fidem, robur et memoriam, proque notitia successoribus nostris ingerenda, propria manu subscripsi et subsignavi.

(sign.) Gulielmus Fexhius, S. T. L. praetactae ecclesiae Canonicus et Cantor.

Copie dans les Registres N° 7 et 8 p. 37 (Archives de l'église), et imprimé dans Ghesq. *Acta SS. Belgii* t. II p. 200.

N° 15.

Ordonnance du Magistrat de Maestricht, relative à l'ostention des SS. Reliques.

20 Juin et 4 Juillet 1440.

VAN HEILDOMKERMISSE.

Op moindaige vicesima Junij, Soe wart verdragen inden gemeynen Roet . . . . .

1. Dat nyemant ontidich vleys sloen ende vercoupen en sal, op alsullige koeren als dair op stoin gelijc die koermeistere dair op gehuldt zijn; Ende wee sich mit cabretterien wilt gheneren, ende selue vleys sloen den vleysschouwer ambacht toebehoerende, die sullen dat vleys den koermeisteren loten ende

doin besien leuentich of doet, op alsulligen koere ende richtingen noe inhalt der cedullen vanden koermeisteren, als dair op steyt, Ende ouch dair af den eyt doin no inhalt der seluer cedullen.

2. Dat mallich inder weken voer die heildomkermesse ende inder heyldomkermesse in sijnen huyse water hebben ende halden sal ghevaet, te minsten j guede coup vol, daich ende nacht, opden koere van j gulden peter, als deck die contrarie beuonden wurde.

3. Dat alle man sijn vuer ende kerslicht, ende sunderlinge mit nacht, wail verwaeren zal ende doin verwaeren; Ende of gheruecht viele van vuer mit nacht of mit daige, dat God verhueden wille, dat mallich alsdan op sijn waelstat blijuen sal, op alsulligen koere dair op geordinert is ende ordinert sal werden; Ende den geistlijke personen vanden calasien ende ordenen dat sullen laten helpen beschudden ende lesschen, mitten vrouwen, die water dragen sullen.

4. Dat manlich hoessch ende sedich zijn sal mit daige ende mit nacht, Ende dat manlijch sijnen heutsluden ende gouernoeren gehorsam zijn sal in allen behorlijken saken, op te verburen IIJ marc alzo deck dat geuiele, Ende were ymant inder waeken of andersins onsedich tegen den ghericht of wekeren, sal verboren j weech t' sint Jacop in Galissien an die stad, totter broecken die he mee mesdoin mach an die partien.

5. Of eynich gheruecht viele, so sullen sich die burgermeisteren, gesuooren ende gouernoeren, ende ouch die Schoutiten ende scepenen van beiden ghenrichten ende honne dieneren versamenen voer beider der burgermeisteren woninghe, manllich dae he tneeste wonachtich is, te weten eyn deil van hon op die plaetse ende voer die woninghe mijns Joncheren van Mobertingen burgermeister, ende dander op den marct voer meister Cornelijs huys van Diepenbeeck, om eynen houpe te maken, ofs den burgemeisteren noet docht te leiden dae des van node were; Ende bij die vergaderinge sullen comen die vanden keerspelen van sint Jorijs, sint Jacop, sint Vincencijs, sint Amoer ende sint Marien ter luttelre, yegelijc van hon bij den neesten burgermeistere; Ende die andere keerspelen sullen, ofs noit ge-

buert, goin ende blijuen yegelijc op sijn waelstad, om die porten ende mueren te hueden.

6. Dat manlich voer sijn woninghen op den heerstraten schoen maken sal ende ruymen ende niet besetten, sonderlinge voer terugs, voer tdenckhuys, voer die lanscrone, voer tvleysschuys, ende den weech noch die ezelen niet besetten noch herleyse noch crome maken, voerder dan voer die ryoelen ende niet daer ouer, opden koere van v auden gr.

7. Datmen den pelgeremen ende allen luyden gueden tijdigen wijn, broedt, vleyssche, vessche, biere ende alle ander etende ende drinckende waere om eynen redelijken penninc vercoupen sal, opden koere van alts dair op geordinert.

8. Dat manlych guede mate ende gewichte geuen ende lieueren zal, op alsulligen koere dair van alts geordinert; Ende alle quarten ende maten, die te cleyn zijn, die salmen ontwey sloin.

Item den werden ende werdynnen te beuelen off eynich rumoere worde, off eynge tijdinge van opsat vernemen, dat terstont burgermeisteren, gesuoren ende den gerichten te condigen, op te verboeren in alsulgen last te sijn, als dare in gevallen mocht.

9. Dat eyn yegelijch, we he sij, alle etende waere ende drinckende waere sal mogen gelden, veyl hebben ende vercoupen op alsullige ordinancie als vurs. is, oen mit éynigen ambacht dair om te lijden, dese heyldom kermesse durende, ende alzo men dat van aults gehalden heet, mer mallich guede pennewarde vur honne gelt, ende recht moten ende gewichte geuen alst behoert, oen argelist.

10. Dat die burgermeistere ende gesuoëren bij hon bidden ende heisschen solen die Scoutiten, om die straten hij binnen der stad daich ende nacht te hueden mit holpen der scepenen, der gouernoere ende honnen dyneren, als mense heysscht ende hon condt deyt, mit honnen harnassche; Ende sullen alzo sdaichs mit honnen harnassche onder honne cleydere bij den anderen sitten op honne ghewoenlijke stede.

11. Datmen die porten al omme ende omme verwaeren sal, Ende die porten vanden herstraten vanden nageburen of schutten te setten, om die te hueden diese kermesse lanck.

12. Der eyn burgermeistere sal hebben der stad banyere ende der ander der stad wympel, ende manlijc sal hon gehorsam zijn.

13. Dat die beckeren alrehande pennewarde groet ende cleyn backen ende vercoupen sullen op sijn recht gewicht ende pennewarde, om van elken guet gerieff te doin dese kermesse durende ende XIIIJ nachte voer ende XIIIJ nacht noe, oen argelist.[1])

14. Dat die bruwer bruwen sullen keute, swart bier ende hoppe alzo vele als sij konnen, ende van elken alzo vele datmen van elken gerieff hebben mach dese kermesse ende XIIIJ nacht voer ende no durende, ende mallichen guede mate ende recht pennewarde geue, die quart keuten voir X haller, dat swart bier I flg. ende die hoppe VJ haller, ende der stad hoir assijse dair aff betalen, als dat behoert, oen argelist, ende tot 's Roets wederseggen; mer so wanne die heildomkermisse vut is, so sullen sij vort bruwen opten peigel als voir.

15. Dat nyemant snachts achter stroten no der lester clocken verstopt of gewopent of mit geweren goen en sal, op te verburen alsulligen koere ende richtinge als dair op steyt, no inhalt vanden nuwen priuilegie ende alsulligen verdragen, als dair af bescreuen ende vur vytgeropen zijn; Beheltenis des die den burgermeisteren, gesuoeren, Scoutiten, scepenen, Commissarijsen, gouernoren of heutsluden vanden keerspelen novolchden ende gehorsam weren ende gewopent ghingen, inden vesten om die stad te verwaren, die en sullen nyet verburen, oen argelist, die vanden gerichte daertoe geordineert sijn.[2])

16. Ende soe we eynige verstopde lude of gewopent of mit geweren antasde, ende die sich niet en woulden laten kennen ende rebelle ende onsedich were, denen sal der ghene de denen antasten ende kennen woulde, op sijnen eyt mogen inbringen,

(1) Une note marginale, entre cet article et le suivant, dit : Ende we hir tegen dede, sal verbueren als deck alst geuelt j gulden peter.

(2) « Item so we opten straten beuonden wurdt, ende onsedich were mit worden of wercken, of ongehorsam, sauons tusschen dit ende Paesschen no IX vren ende no Paesschen tot sint Remeismes no X vren, sal verbueren III marck, in te bringen ende te clagen gelijc vanden punte vurs. steit, vutgenomen die vuer of licht bij hon hedden en sullen niet verbueren. » Raadsverdragen, Registre N° 2 fol. 25.

ende de sal gesat ende geropen werden opten koere vurs., ende dair toe der partijen doin j weech te Rotzamedour, der stad tsint Joist, ende int fourfeyt ij marck.

Mer of den Roet docht op eynich vanden punten vurs. yet beters te ordineren ende die woulde veranderen, des sal der Roet macht hebben, als deeke dat gebuert.

Proclamatum die sommige punten die getykent zijn, ende die ander nyet, op moindaige xx Junij a° xl.[1])

17. Op moendaige iiij daige Julij, wart verdragen dat nyemant, we he sij, gheynrehande broet, keute noch bier hoger noch mee vercoupen en sal dan op sijn recht pennewarde gewicht ende moeten, ende elken recht gewicht ende moeten geuen no den ordinancien, die daer op stoin, op te verbueren we die contrarie dede als decke alst geuelt, j gulden peter te deilen als gewoinlijc is, dair af allen die ghene die inder stad in eydstede zijn, inbringhers zijn sullen.

18. Allen saken die hangende zijn voor burgermeistere ende gesuoeren, die nyet vyt en sijn ende die men vytsetten mach, die sullen vytstoin ende vytgesat zijn bis den neesten moendaich no dat theildom lestwerff nv gethoint sal zijn.

19. Dat die Coremeistere ende die rode stekere van alle lijfueringen dagelijx om goen solen, om eijn ijegelich nae sijnen ampten te verwaeren ende in te brengen.[2])

Résolutions du Conseil communal de Maestricht, Registre N° 2 fol. lxxij et suiv., aux archives de la ville.

[1]) Tous les points ci-dessus, ainsi que les trois suivants, portent en marge la note: valet, proclamatum, excepté les articles 10—12, et le 5me, où il est noté : Dit blijft op dordinancie nv geordinert, ellich op sijne waelstat.

[2]) Une note en bas de la page dit : « Dit vurs. vander Heildomsvaert, vutgenomen vanden scolteten, die vutgeloten sijn in disen nv om honre partytscapen wille, ende vutgenomen vanden hoppen, swartbieren ende den vutsetten vanden saken, is nv vernuwet a° xiiij^c lxxxij (1482), die lune prima Julij in communi consilio, ende ter lanscronen vutgepublicert ende geropen per .... famulum opidi, totten ghenen dat noch dair bij geordineert nv is, gelijeck dat nuwe verdraechbueck vutwijst. »

N° 16.

CATALOGUS

SACRARUM RELIQUIARUM SACRARIJ S. SERVATIJ, PRAEVIO DILIGENTI ET ACCURATO EXAMINE FIDELITER RENOVATUS SUB FINEM ANNI 1677.

1. A summo altari, in Dei nomine, inchoando, habemus in eo Feretrum magnificum argenteum deauratum, quod vulgo Noodtcasse dicitur, cuius circumgestatio rarissima est, nec fieri assolet nisi in summis necessitatibus luis aut belli, cum summa celebritate et populi frequentia, communiter non sine divini auxilij experientia singulari.

Continet autem sacras Reliquias corporis sancti Servatij, copiam cinerum, vestimentorum et ornamentorum eiusdem; item sacras Reliquias corporis sancti Martini Tungrensis episcopi.

2. In ipso altari sunt quatuor capsulae, infra Feretrum, habentes ex Reliquijs sanctorum Valentini, Monulphi, Gondulphi et Candidi, episcoporum.

3. In Sacrario superiori asservatur insignis operis angelus argenteus, sedens ac tenens Clavem argento similem, quam Apostolorum Princeps, sanctus Petrus, sancto Servatio tradidit, dum ad limina Apostolorum Petri et Pauli missus, illic ipso Annuntiationis Deiparae festo, contra Hunnos Europam vastantes, pro Gallorum gente et Tungrensi regno preces ac lacrymas funderet, hoc signo donatus in communicatae apostolicae potestatis coelicum ac perenne testimonium.

Haec Clavis aliquando furto sublata, avium indicio miraculose detecta ac recuperata, cum fracta reperiretur nec humana industria reparari potuerit, ad humiles Cleri preces divinitus consolidata est.

4. Asservatur quoque Scyphus, quem Angelus Domini sancto Servatio detulit, dum in via sitiens, suo peregrinationis baculo, in Alsatia fontem produxisset. Ex hoc scypho febricitantes innumeri sanati sunt aquae paululum bibendo.

5. Sunt in eodem superiori Sacrario insuper tres argenteae

tabellae continentes de Ligno S. Crucis ac Lancea Domini, quae circumferri solent in diebus Rogationum.

6. Sunt et duae illic parvae monstrantiae, quarum maior habet de sancto Servatio, minor vero de columna Domini.

7. Asservatur quoque pictura multum elegans veram referens divinae humanitatis effigiem.

8. In altari SS. Apostolorum Petri et Pauli in crypta, sunt quatuor corpora sanctorum Valentini, Monulphi, Gondulphi et Candidi, in tumba lapidea, quatuor loculis plumbeis, cum suis titulis distincta, illic collocata per Nithardum Leodiensem episcopum et Gerardum Cameracensem anno 1039, juxta Litteras desuper exstantes.

9. Ad latus praefati altaris asservatur lapis sepulchralis S. Servatij, multis prodigijs clarus.

10. In medio navis ecclesiae est lamina aenea, designans locum in quo primitus jacuerunt sepulti SS. Monulphus et Gondulphus, cum hac inscriptione :

Excitus hac arca Monulphus Aquisque dicato
Gondulphus templo se reddit uterque Hierarcha.

Hi duo Sancti loco, quo erat antiquum sancti Materni oratorium, hic exstructum anno Domini centesimo, magnificam hanc S. Servatij basilicam suis medijs exstrui fecerunt et praedijs auxerunt. Obijt S. Monulphus anno Domini 589, 17 kalendas Augusti, Gondulphus vero anno 608.[1])

Sequitur Catalogus sacrarum Reliquiarum inferioris Sacrarij.

11. In cuius armario ad Orientem primo, servatur Pedum episcopale S. Servatij, quod S. Valentinus, morti vicinus, in Tungrensi altari deposuit, comminatione facta ne quisquam illud inde tollere praesumeret, nisi particulari Dei signo constaret, quem surrogatum et electum Deus vellet. Igitur septimo ab obitu sancti Valentini anno, in conspectu totius multitudinis, apparuit Angelus Domini, qui illud ex altari desumpsit ac sancto Servatio, Jerosolymis (ubi Custos erat Dominici sepulchri) ad hoc

(1) Pour la chronologie, v. GHESQ. Acta SS. Belgii, t. II p. 197 et 253.

angelico ductu accito, ignoto omnibus, in manus tradidit ac simul Episcopum esse iussit.

12. Servatur quoque illic S. Servatij peregrinationis Baculus, quo in Alsatia draconem occidit, et sitibundus fontem produxit.

13. Praeterea duo Calices, quorum alter crystallinus, munitus circulo ac pede aureo, habens duas ansulas, ad formam (iuxta Baronium) Calicis Domini; alter minor argenteus; quibus in Missae sacrificio communiter usus est S. Servatius.

14. Item altare portatile eiusdem, simul et sigillum.

15. In monili argenteo rotundo, varijs Reliquijs exornato, est crux argentea, quam fecit S. Lucas Evangelista et Deipara gestavit, reperta penes corpus S. Servatij in eiusdem exaltatione; quae omnium prima in memoriam Christi crucifixi confecta traditur.

16. Sunt deinde tres tabellae nigrae, hinc inde inauratae, continentes tres cruces de Ligno S. Crucis.

17. Est quoque alia crux parva aurea, cum crucifixo eburneo cui deciderunt pedes, dum Henricus Bavariae dux, ante eam ardentius orans, a podagra sanatus est. In huius miraculi gratam memoriam, Ludovicus XI, Franciae rex (qui Elisabetham Bavaricam aviam habuit), capellam exstrui fecit, quam et dotavit; unde in hodiernum diem dicitur Capella regia. Adornata est haec crux varijs lapillis pretiosis et varijs interne SS. Reliquijs, cui appendat in crystallo auro cincto alia crux de Ligno S. Crucis cum parva phiola continente de eadem S. Cruce.

18. In monstrantea argentea referente caput S. Joannis in disco, est de capite praefati sancti Praecursoris Domini.

19. In alia maiori tripartita, argentea deaurata, est dens S. Andreae apostoli, de SS. Laurentio, Stephano, Christophoro, Blasio, Gregorio; de costa S. Annae, de S. Agatha, S. Victoria, de undecim millibus Virginum, de vestimentis B. M. Virginis ac SS. Simonis et Judae.

20. In alia quoque tripartita est, in medio eiusdem, de Tunica inconsutili et Ligno Domini, de SS. Petro et Andrea apostolis, de S. Martino, de velo ac vestimentis B. M. V.; a latere vero, de sancto cruore D. N. J. C. benedicti, ab altero particula de S. Servatio.

21. Alia argentea quoque ac deaurata, cum cornu marino, continet interne ex Reliquijs SS. Simonis et Judae apostolorum, digitum S. Laurentij et partem magnam capitis seu cerebelli eiusdem S. Laurentij martyris.

22. Alia nonnihil minor, habens quinque turres, continet secundo de capite et ossibus S. Pauli apostoli, insuper de capite beati Stephani protomartyris, annulum catenae qua vinctus fuit S. Petrus apostolus sub Nerone, de eiusdem ossibus, cruce, lapidea mensa ac sede; in turricula superiori, de spinea Corona Domini et Vestimentis eiusdem, de capite S. Andreae apostoli et camisia B. M. Virginis.

23. Alia continet mandibulam S. Agnetis V. et M., de S. Jacobo minore, in lagenula de oleo S. Nicolai, de S. Marco evangelista, de vestimentis S. Caeciliae, et in turricula pulchram partem S. Adriani.

24. Monstrantia nova habet partem magnam capitis S. Margaritae V. et M., inferius vero de pannis tinctis sanguine S. Catharinae V. et M.

25. Alia habet inferius de crinibus B. M. V., superius de crinibus S. Joannis evangelistae.

26. Alia parva de ossibus et crinibus S. Agnetis, V. et M.

27. Alia minor de Reliquijs S. Barbarae V. et M.

28. Minima habet ex Reliquijs SS. Caeciliae, Luciae et denuo Agnetis.

29. Cistula eburnea continet sacras Reliquias SS. Petri et Marcellini martyrum, allatas Roma et huic ecclesiae donatas anno 828, per Enchardum abbatem sancti Bavonis et Caroli magni consiliarium. In quarum allatione, ad illas in hac S. Servatij basilica sanati caecus natus, surdus et mutus, alij nervis contracti, cum multis alijs, ut narrat Baronius tomo nono, ad eumdem annum 828, quem vide.

30. Alia eburnea oblonga continet partem magnam brachij S. Bertuini, aliam similem S. Mauritij, et costam unam septem dormientium Martyrum, et aliorum Sanctorum.

31. Cornu eburneum maius, quod S. Servatius secum tulit Jerosolymis, continet de sudario Domini et manna, de sanguine ac ossibus SS. Apostolorum, prout idem Sanctus congregavit;

item notabiles partes SS. Foillani, Evarindri, Hieronymi, Ambrosij et aliorum.

32. In monili rotundo, varijs lapillis adornato, est denuo de costa S. Annae.

33. In alio oblongo, antiquo opere unionibus et lapillis ornato, habente tres turres, est de S. Andrea, de S. Mathia apostolis, de S. Trudone ac multis alijs.

34. In alio deaurato, in quo per diversa foramina rotunda apparet rubrum holosericum, est de S. Stephano et multis alijs.

35. Cornu album minus, notatum littera H, continet dentem S. Margaritae, de Reliquijs S. Agnetis et aliarum.

36. Cornu nigrum, notatum littera K, habet vasculum repletum oleo S. Catharinae, insuper de S. Lamberto, SS. Christophoro, Pancratio, ac S. Prisca virgine.

37. Cornu album, notatum littera E, continet costam ac dentem aliasque sacras Reliquias unius ex XI M. Virg.

38. Magnum cornu nigrum, notatum littera C, continet multum notabiles ac insignes partes Reliquiarum S. Mauritij.

39. Cornu album, notatum littera F, habet ex ossibus SS. Martini et Rudolphi.

40. Duo parva corda deaurata habent de SS. Cosma et Damiano, item de S. Clara.

41. In lapide nigro concavo, cum crystallo superius, sunt Reliquiae de S. Apollonia V. et M.

42. In tribus vasculis fere rotundis, deauratis, sunt plures dentes SS. Innocentium.

43. Parvula crux argentea repleta est Ligno S. Crucis.

In secundo Armario maiori.

44. Brachium argenteum, continens dextrum brachium S. Thomae apostoli, quo pretiosa Christi post resurrectionem vulnera palpavit, Hierosolymis ad hanc ecclesiam missum per Godefridum Bulloniae ducem, de quo exstant litterae.

45. Aliud, huic non multum absimile, continet brachium dextrum S. Mauritij, 6666 SS. martyrum ducis, qui omnes pro fide fortiter martyrium sustinuerunt.

46. In cassa argentea asservantur octo partes Reliquiarum S. Servatij, in quibus una de digito et dens unus; asservatur insuper pars casulae eiusdem Sancti; deinde occiput S. Martini Tungrensis; duae mandibulae, una S. Valentini, altera S. Candidi; insuper de SS. Monulpho, Gondulpho, Remaclo, Lamberto, de huius eiusdem casula, dalmatica, cilicio et sanguine, item de S. Huberto, huius ecclesiae episcopis; de SS. Sixto, Urbano, Silvestro, Clemente, Cleto, Gregorio, Hilario, Ambrosio, Augustino, Martino Turonensi, et Florentio.

47. Monstrantia argentea deaurata, in qua duo angeli tenent, in lagenula, de lacte B. V. M., habet inferius crucem de arca Noë.

48. In pixide argentea deaurata, pulcherrime elaborata, sunt Reliquiae de S. Joanne Baptista, de S. Petro, de S. Andrea, cum magna parte brachij, digiti, ac alijs Reliquijs S. Bartholomaei, ac de sanguine Apostolorum.

49. Theca argentea deaurata, in medio dilucida, continet scapulam S. Bartholomaei apostoli.

50. Monstrantia argentea, cum triplici pede, continet spinam dorsi S. Benedicti abbatis.

51. Pixis alia continet de spongia reperta in corpore S. Caroli Borromaei, archiepiscopi Mediolanensis, cum parte dalmaticae aut aurei ornamenti eiusdem (¹); quas sacras Reliquias ad hanc ecclesiam misit Fredericus Borromaeus, S. R. E. Cardinalis, frater praedicti Sancti ac in eodem archiepiscopatu successor, anno 1623 mensis Februarij die 22[da], cuius desuper habentur litterae; continet insuper Reliquias S. Cleophae de Emmaus discipuli Domini, de S. Marco evangelista et S. Gregorio.

52. Alia pixis, cum figura Clavis S. Servatij, habet ped annis quibus involutus fuit in cunis Christus Dominus factus homo; habet insuper digitum S. Joannis Eleemosynarij, de SS. Cyriaco, Nicasio, Medardo, Praxede et Susanna.

53. Alia rotunda simplex habet partem magnam capitis S. Euphemiae, cum alia egregia parte S. Agathae V. et M.

54. Cistula argentea deaurata habet de baculo S. Petri apo-

(¹) Une copie dit : de dalmatica albi coloris cum ornamento aureo, qua S. Carolus in exercendis pontificalibus saepe usus est.

stoli, quo a morte resuscitatus est S. Maternus, quadragesima post obitum die, ut apostolicam missionem perficeret; habet et de crinibus S. Simeonis; ab altera autem parte habet de crinibus S. Mariae Magdalenae, quibus tersit pedes Domini Salvatoris, in domo pharisaei.

55. Altera cistula, pariter argentea deaurata, habet de Sindone et veste purpurea Domini, de eius praesepe, columna, myrrha et aloë, de eiusdem sepulchro, de lapide ex quo, peracto redemptionis nostrae opere, ad Patrem in coelum ascendit. Huic cistulae appendet lagenula, continens adhuc de myrrha et aloë; item parvula bursa continens de monte Calvariae ac alijs varijs Terrae sanctae.

56. Pixis argentea deaurata, habens circumcirca figuras Apostolorum, continet de S. Joanne Baptista, de S. Maria Magdalena, de S. Elisabeth prophetissa, de SS. Evergislo et Apollinari.

57. Tabula argentea quadrata, cum quatuor lagenulis externe apparentibus, continet in medio de Cruce Domini, superius de Columna Domini, inferius de S. Mathia apostolo; lagenulae vero continent de oleo, quod fluxit de corpore S. Catharinae.

58. Duae portae argenteae habent de Reliquijs, ornamentis ac vestimentis S. Servatij; quarum una hanc habet inscriptionem :

Ad trophaeum aeternae victoriae sustinendum, Enchardus peccator hunc arcum ponere ac Deo dedicare curavit.

Qui fuit idem qui tulit ac donavit huic ecclesiae sacras Reliquias SS. Petri ac Marcellini, martyrum.

59. Cornu nigrum, notatum littera M, habet de corpore S. Sebastiani, de SS. Colomanno, Burchardo, Agerico, Magno, et de costa S. Herardi, et aliorum.

60. Cornu nigrum, notatum littera B, continet varias notabiles partes Reliquiarum et vestimentorum S. Mariae Magdalenae.

61. Cornu album, notatum littera I, continet dentem et os S. Gereonis, de costa S. Elisabethae, de SS. Georgio, Blasio, Aegidio et Antonio.

62. Cornu nigrum, notatum littera O, continet de sepulchro Domini ac varijs Sanctis.

63. Ovum, notatum littera C, continet sacras Reliquias S. Chrysogoni, S. Cyriaci et aliorum.

64. Ovum, notatum littera M, habet de S. Sebastiano ac alijs multis Sanctis.

65. Ovum, notatum littera L, habet de S. Prisca ac varijs alijs.

In tertio Armario magno

66. Est statua argentea B. M. V., tenens dextra phiolam, quae habet de sacro virgineo lacte.

67. Alia est S. Mariae Magdalenae, continens magnam partem capitis eiusdem Sanctae, cum unguento quo unxit pedes Domini; item de vestimentis eiusdem.

68. Insuper alia argentea statua, S. Servatij, continet in pectore partem mandibulæ cum duobus dentibus eiusdem.

Hanc statuam ecclesiæ dono dedit R. D. Adamus Brockart, Camerarius Capituli, canonicus senior et jubilarius.

69. Est quoque alia, S. Nicolai, habens in pectore digitum ac dentem eiusdem sancti Myrensis episcopi: quod opus ecclesiae donavit perillustris ac generosus dominus Nicolaus Micault, dominus de Indeveldt, Diepenstein, Steinuffle, ecclesiae Praepositus.

70. Caput argenteum, mitratum, continet in pectore partem capitis S. Martini, episcopi Tungrensis; inferius vero habet digitum et dentem S. Martini, Turonensis episcopi, et partem capitis eiusdem sub mitra. Hoc opus habetur dono domini Engelberti Boonen, Praepositi.

71. Aliud simile caput habet partem capitis S. Amandi, Flandrorum apostoli, huius ecclesiae episcopi.

72. Monstrantia nova continet insigne os brachij S. Blasij martyris; superius vero habet ex ossibus S. Theodardi, ex ducibus Bavariae, martyris ac huius ecclesiae episcopi.

73. In crystallo oblongo est unus ex digitis S. Domitiani, huius ecclesiæ episcopi.

74. Cistula rotunda, argentea deaurata, cum duabus ansulis, continet ex Reliquijs S. Pantaleonis martyris, SS. Thebaeorum, Georgij et Eligij.

75. In nuce indica, ad formam pixidis, est de habitu S. Fran-

cisci ac alijs eiusdem Sancti, de S. Mauritio ac socijs eiusdem.

76. In parvo capite argenteo est unus ex dentibus S. Livini, episcopi et martyris.

77. In parva pixide deaurata est ex Reliquijs S. Laurentij.

78. Est quoque crux, mediocriter magna, de ligno arcae foederis antiqui Testamenti, quam Carolus IV, Romanorum imperator et Bohemiae rex, argenteo deaurato opere exornari curavit, anno Domini 1357, Januarij die 24 (').

79. Duae tabellae laterales, argenteae, habent de Ligno Crucis Domini.

80. Maior tabella deaurata, habens in medio crucem de Ligno Crucis Domini, inventa fuit ad caput S. Servatij in eiusdem exaltatione, habetque interne de Sindone Domini, de myrrha et ligno aloës, quibuscum Joseph ab Arimathaea sepelivit sacrum corpus Domini; de vestimentis B. M. V., de sanguine Apostolorum, de capite S. Joannis Baptistae, de capite S. Mariae Magdalenae, de S. Juda apostolo, de S. Cornelio Papa, de SS. Vincentio, Georgio, Gereone cum socijs, Caecilia, Barbara, Margarita, Catharina, Agatha, Lucia, Birgitta, et de XI mill. Virg.

81. Tabella nigra, cum crystallo in medio, habet diversas particulas S. Crucis.

82. Tabella inaurata, habens in medio cancellos, continet insuper de S. Cruce cum Reliquijs S. Germani, et S. Aldegundis Virginis.

83. Tabella inaurata, penitus clausa, continet partem lapidis nigri, qui est……

84. Duae cruces inauratae habent de cruce Domini.

85. Ovum, notatum littera H, continet de S. Vincentio et alijs.

86. Ovum, notatum littera E, habet de S. Walburge virgine, et alijs.

(') D'après une copie, le dos de cette croix portait l'inscription suivante : « Anno Dni 1357 mens. Januarij 24 D. Karolus, imperator et Bohemiae rex, recepit mediam partem huius Crucis, quae est de ligno arcae foederis veteris testamenti, et fecit eam hoc opere ornari ex magna devotione.

87. Ovum, signatum littera F, continet de sanguine et oleo S. Catharinae V. et M.

88. Ovum, notatum littera K, habet de S. Bonifacio martyre, de S. Pancratio, et de casula S. Ludgeri Monasteriensis episcopi.

89. Ovum, notatum littera B, habet notabiles partes S. Martini episcopi.

90. Est denique in hoc Armario textus solemnis Evangeliorum, super quibus inaugurati Reges Romanorum ac Brabantiae Duces praestare solebant huic ecclesiae fidelitatis iuramentum.

In quarto Armario

91. Est cassa eburnea magna, continens sacrum corpus unius ex XI mill. Virg., de quo exstant litterae.

Sunt quoque in eadem cassa partes diversae insignes S. Gereonis, et separatim aliae quoque insignes sanctorum Sociorum eiusdem.

92. Duo capita mitrata, argentea, continent duas mandibulas, S. Monulphi unam, alteram S. Gondulphi, huius ecclesiae sanctorum episcoporum. Habentur haec argentea opera ex legato R. D. Dionysii a Suetendael, huius ecclesiae, dum viveret, Canonici.

93. Est quoque in hoc Armario Tunica seu Dalmatica S. Monulphi, de qua exstant litterae.

94. Item Manipulus S. Francisci Salesij, Genuensis episcopi, huic ecclesiae dono datus, anno 1627, Novembris die 5ta, a Rmo Dno Joanne Francisco, eiusdem Sancti fratre ac in episcopatu successore.

95. In parvula capsula eburnea, notata littera E, est de brachio S. Sebastiani, cum uno dente ac alijs Reliquijs S. Leonardi Confessoris.

96. Alia, notata littera A, quadrata, habet ex Reliquijs SS. Andreae, Simonis ac Thaddaei, apostolorum.

97. Alia rotunda, notata littera C, habet ex sacris Reliquijs S. Materni, S. Germani, cum particula montis Calvariae.

98. Alia quadrata, notata littera V, habet ex Reliquijs SS.

Augustini, Swigberti, Oldumari, Cuniberti, Severini, Germani, ac S. Remigij.

99. In quadrata, signata littera G, est de costa S. Trionis, martyris ex socijs S. Mauritij.

100. In rotunda, notata littera I, est de casula et de dalmatica S. Remigij, de panno intincto in ampulla sacra, qui pannus est blattei coloris, et de S. Amelberga virgine Gandensi.

101. In simili rotunda, notata littera L, de S. Gallo et alijs.

102. In quadrata, notata littera P, de SS. Ewaldo albo et Ewaldo nigro, martyribus, de SS. Simeone, Bonifacio, Vito, Pancratio et Burchardo, alijsque.

103. In alia quadrata maiori, notata littera D, de lapide,..... qui tinctus est sanguine Christi.

104. In alia, notata littera F, de XI mill. Virg., de SS. Andrea et Bartholomaeo, apostolis, de vestimento S. Joannis Baptistae, de S. Elisabeth, de capillis iusti Simeonis, de S. Quirino, de cineribus ac lapide sepulchrali S. Joannis Evangelistae, de lapide sepulchrali S. Catharinae, de lapide S. Christophori, de veste Christi inconsutili.

105. In alia rotunda, obducta rubro holoserico ac varijs unionibus ornata, est de velo, vestimentis, camisia et cingulo B. M. V., de lapide cui insidebat dum salutaretur ab Angelo, ac de eiusdem lapide sepulchrali.

106. In capsula, notata littera O, est de SS. Felice et Adaucto, Petro ac Vincentio, martyribus.

107. In alia eburnea oblonga, sub littera Q, est de S. Agnete V. et M. alijsque.

108. In parvula quadrata, notata T, de sepulchro Domini.

109. In quadrata paulo longiori, sub littera N, de SS. Valentino, Albino, Odalrico, Willibaldo, Lingero, Arnulpho, Ludigero, Speo, Ewaldo albo ac Ewaldo nigro, Felice, de vestimentis S. Henrici, de Reliquijs S. Margaritae, de sanguine Innocentium.

110. In alia eburnea, varijs figuris elaborata, notata littera B, est pars insignis S. Isosburgis, virginis Hiberniae, de SS. Justina, Margarita, et Juliana virg. et mart.

111. In alia rotunda, notata littera R, est de S. Martha, hospita Domini Salvatoris, et alijs.

112. In capsula quadrata, lilijs Franciae ornata, notata littera X, est de SS. Alexio, Gorchardo, Walerico, Brandano, et Audoëno, episcopo Rhotomagensi.

113. In rotunda, notata littera sive numero 50, sunt Reliquiae SS. Walburgis, Euphemnae, Petronillae, Genovevae, Felicitatis, ac de oleo S. Catharinae.

114. In capsula, ex rubro corio, sunt Reliquiae de S. Magnino et alijs.

115. In bursa quadrata, ex panno aureo cum figura Agni, sunt de Reliquijs S. Salvini et aliorum.

116. In magna alia bursa, de panno aureo viridi, sunt variae insignes partes S. Amoris, Confessoris.

117. In reliquis bursis, cistulis, cassis ac vitris, sunt in magna quantitate variae insignes sacrarum Reliquiarum partes, quarum inscriptiones antiquitate vel aliter perierunt; de quibus aliud dici nequit, quam quod sint diversorum Sanctorum Sanctarumve Reliquiae, ex pia et antiqua traditione.

118. Asservatur praeterea in hoc Sacrario (¹) caput integrum S. Servatij, huius ecclesiae ac totius civitatis Patroni (qui de cognatione (²) fuit Christi Domini secundum carnem) ultimi Tungrensis ac primi Traiectensis episcopi, in statua argentea deaurata, gemmis ornata et parvula cruce aurea, quae interne habet de Ligno crucis Dominicae et diversorum Sanctorum sacris Reliquijs, externe vero habet quatuor magnas uniones cum multis lapillis pretiosis; hanc Imperator Constantinus gestavit dum contra infideles progrederetur.

Circumfertur sanctissimum hoc caput communiter bis in anno, videlicet in festo S. Servatij et solemnitate venerabilis Sacramenti; quod antiquitus (³) longe ditius et opulentius exornatum fuit, sed servando male servatum fuit : cum enim caeterae Reliquiae in solito loco relictae fuissent, istud specialiter abstruso loco conditum, proditum fuit, et cum huius thesauri direptor magis avaritia quam impietate duceretur, sacris Reliquijs cum antiqua sua inscriptione in altare repositis, ditissimum ornamen-

(¹) Deux copies ajoutent : in primo minori armario.

(²) Cf. Ghesq. Acta SS. Belgii t. I p. 228.

(³) Les copies citées : ante excidium oppidi.

tum, pretiosissimis et magni valoris gemmis instructum, furtim abstulit.

Modernum autem opus confectum est anno 1403, iuxta noviter in ipso sacro capite repertum memoriale, quod habet ut sequitur :

« Anno a natiuitate Domini MCCCC tercio, mensis Maij die octaua, reliquie presentis capitis beati Seruatij Episcopi translate fuerunt ad opus istud fabricatum in honorem eiusdem, presentibus ibidem dominis Henrico de Bylant, preposito, et Euerardo de Reys, decano, ac alijs . . Canonicis residentibus ecclesie beati Seruatij memorati. »

Crederem tamen pedem dicti operis adhuc esse antiquae ac primae statuae, propter miram operis elegantiam et a moderno capitis opere manifestam discrepantiam.

119. Erant et in hac ecclesia tria vela serica coelestia, ab angelis visibiliter delata et super corpus S. Servatij deposita; duo, cum animam exhalasset, quibuscum sacrum corpus sub terra jacuit trecentis quinquaginta annis, et incorrupta permanserunt; tertium vero per angelum delatum ac sacro corpori impositum in eiusdem exaltatione.

Haec coelestia vela per multa saecula singulis septennijs una cum caeteris Reliquijs publice ostensa sunt, prout testantur qui eadem adhuc viderunt; ast in Parmensi excidio, custodiae causa alicubi in ecclesia recondita, latent, trucidatis Canonicis, quibus eorumdem cura fuerat demandata.

Memorabile est quod de his legitur in Vita S. Norberti, Magdeburgensis episcopi, cap. 52, scilicet quod ad testudinem usque templi evolaverint expansa, et sacras Reliquias S. Norberto conspiciendas dederint, atque sub eiusdem Sancti Sacro lente descenderint, ac denuo S. Servatij Reliquias contexerint.

120. Quiescunt insuper in hac ecclesia, prout habent antiqua eiusdem Chronica et omnes referunt auctores atque ut pia fert traditio, sacra corpora SS. Naviti, Marcelli, Metropoli, Severini, Florentini, Maximini, episcoporum Tungrensium, quae S. Servatius, una cum corpore S. Martini ac universo Tungrensis ecclesiae thesauro, secum ad Traiectensem ecclesiam asportari et deferri iussit, ne quid sacrorum, immanitati Hunnorum expositum, Tungris remaneret.

121. Quiescunt quoque, in eadem hac ecclesia, corpora SS. Agricolai, Ursicini, Designati, Resignati, Sulpitij, Quirilli, Eucherij, Falconis, et Eucharij, S. Servatij in Traiectensi episcopatu successorum.

122. Habemus denique in hac ecclesia crucem magnam, patriarchalis crucis forma, videlicet cum duplici trabe transversa, ex Ligno S. Crucis, in qua unicus Dei Filius, Patri consubstantialis, charitate ineffabili, consummata acerbissima passione pro salute mundi mori dignatus est.

sign : GULIELMUS LIPSEN, *Decanus.*

Registres N° 1 et 2, aux archives de l'église.

N° 17.

ACTA VISITATIONIS

FERETRI S. SERVATII.

9 Novembre 1863.

Anno a Nativitate Domini nostri Jesu Christi millesimo octingentesimo sexagesimo tertio. Indictione sexta, mensis Novembris die nona, Pontificatus sanctissimi Domini nostri, Domini Pii Divina Providentia Papae Noni anno decimo octavo, de mandato et in praesentia Reverendissimi in Christo Patris et Domini, Domini Joannis Augustini Paredis Episcopi Ruraemundensis, aperta fuit et visitata praesens haec Capsa seu Feretrum, dictum Feretrum Pontificum, vulgo de Noodkist, per me infrascriptum Petrum Gulielmum Hubertum Scheyven, SS. Dom. nostri Pii Papae Noni Camerarium ad honores, pastorem ecclesiae S. Servatii ac Decanum Mosae-Trajectensem, praesentibus ibidem, praeter Reverendissimum Dominum Episcopum, Amplissimo Domino Paulo Dominico Van Laer, SS. Dom. nostri Pii Papae Noni Camerario ad honores, pastore ecclesiae S. Martini ac Decano Vico-Trajectensi; plurimum Reverendo Domino Francisco Bock, Canonico ecclesiae B. M. V. Aquensis; Reverendo Patre Ludovico Van Gulick, Rectore Collegii Societatis Jesu; Reverendis admodum Dominis, Antonio Jansen, Praeside Semi-

narii Rodensis, Ludovico Batta, pastore ecclesiae S. Mathiae, et Godefrido Raetsen, pastore nominato ad ecclesiam B. M. V. in civitate Mosae-Trajectensi; ac Reverendis Dominis, Petro Marres, professore in Seminario Rodensi, Ludovico Van Oppen, Huberto Houbiers, Michaële Willemsen, Joanne Riga, Joanne Beys, vicariis in ecclesia S. Servatii; Joanne Romans vicario in ecclesia B. M. V. et Andrea Syben vicario in ecclesia S. Mathiae, civitatis Mosae-Trajectensis. — Eo autem Feretro cum summa veneratione aperto, Sanctorumque Reliquiis quae in eo continentur debite honoratis, repertae sunt in eo sacrae Reliquiae sanctorum Servatii et Martini, Episcoporum, in quinque partes distributae et totidem involucris bene inclusae, quae involucra ligamentis coriaceis fundo Feretri affixa erant. Et quidem sub primo involucro, incipiendo a latere capitali, ubi exterius habetur figura S. Servatii, reperta sunt in pelle rupicaprae, pretiosissimis sericis involuta quamplurima Ossa S. Martini Episcopi Tungrensis, cum hac inscriptione in antiquissimo plumbo chorda serica viridis coloris affixo : S C S : MARTIN. TVNGRENSIS. E P S. Sub secundo involucro repertae sunt in pelle rupicaprae, humerali involutae, Reliquiae de Vestimentis S. Servatii Episcopi, cum hac inscriptione in veteri plumbo chorda serica viridis coloris affixo : VESTIMENTA. SCI : SERVATII : : : Sub tertio involucro reperta est in serico rubro, cui adfixa erat schedula cum his verbis : *Cineres corporis S. Servatii*, humerali involuta copia cinerum, et fragmentorum quae videntur esse de sepulchrali monumento S. Servatii; huic involucro chorda serica viridis coloris affixum erat plumbum cum hac veteri inscriptione : CINERES. SCI. SERVATII. Sub quarto involucro, cui superscripta erant haec verba : *De Ossibus S. Servatii Episcopi* 1651, inventus est sacculus sericus coloris viridis et aurei cum figuris, circumductus plumbo, cui veteribus characteribus incisa erant haec verba : DE. CORPORE. SCI. SERVATII., continens unum os et plura fragmenta ossium de corpore S. Servatii. Sub quinto demum involucro in sacculo lineo byssino, cum veteri inscriptione : *Cineres S. Servatii*, reperti sunt cineres et minima Ossa de corpore S. Servatii.

Hae autem sacrae Reliquiae duobus sequentibus diebus, de

licentia Illustrissimi et Reverendissimi Domini Episcopi praefati, reverenter examinatae fuerunt, et quidem vestimenta S. Servatii per eruditissimum et plurimum reverendum Doctorem Franciscum Bock, Canonicum Aquensem, Ossa vero Sanctorum Servatii et Martini per eruditissimum Dominum Joannem Gulielmum Germain, medicinae et chirurgiae doctorem ac consiliarium fabricae ecclesiae S. Servatii, qui sacrorum Ossium catalogum conscripsit, huic pergameno junctum et ab eo propria manu subscriptum. Dein de utriusque Sancti Reliquiis, deque antiquis sericis quaedam partes desumptae fuerunt, Reliquiae quidem in Sacrario custodiendae, serica vero pro priscae artis notitia, et testanda Sanctorum cultus antiquitate, custodienda. Venerando igitur hoc Thesauro debite et attente examinato, sacrae Reliquiae in Feretrum cum debita veneratione repositae fuerunt, et quidem, incipiendo a latere capitali :

1° Vestimenta S. Servatii, involuta primum in veteri humerali, dein novo serico caerulei coloris, quod serico albo ligatum, et sigillo Illustr. Episc. Ruraem. firmatum, viridi chorda annexum habet vetus plumbum cum inscriptione : VESTIMENTA. SCI : SERVATII : : :

2° Ossa S. Martini, singula serico rubro involuta, numero viginti novem. Haec sacra Ossa, humerali inclusa, et sacculus de serico rubro continens cineres et fragmenta de Ossibus ejusdem S. Martini, involuta simul fuerunt novo serico caerulei coloris, quod serico albo ligatum et sigillo Illustr. Episc. Ruraem. firmatum, viridi chorda annexum habet vetus plumbum cum inscriptione : SCS. MARTIN. TUNGRENSIS. EPS. Huic involucro caeruleo submissi fuerunt veteres serici panni, in quibus S. Martini Ossa reperta fuerant.

3° Cineres S. Servatii, involuti primum veteri humerali et serico rubro, dein novo serico caeruleo quod serico albo ligatum et sigillo Illustr. Episc. Ruraem. firmatum, viridi chorda annexum habet vetus plumbum cum sua inscriptione : CINERES. SCI. SERVATII.

4° Os unum et plura Ossium fragmenta de corpore S. Servatii, cum veteri sacculo serico, involuta primum novo serico rubro cum veteri superscriptione anni 1654, dein novo serico

caeruleo, quod serico albo ligatum et sigillo Illustr. Episc. Ruraem. firmatum, circumdatur antiquo plumbo cum sua inscriptione : DE CORPORE. SCI. SERVATII.

5° Cineres et Ossa minima de corpore S. Servatii, involuta tum serico rubro, tum novo serico caeruleo, quod serico albo ligatum et sigillo Illustr. Episc. Ruraem. firmatum, inscriptionem habet annexam : *Cineres S. Servatii.*

Haec quinque involucra per ligamina filis argenteis pertexta fundo Feretri reverenter affixa fuerunt, et hoc pergamenum simul cum catalogo Ossium S. Martini appositum, ut Feretrum hoc deinde claudatur, et exterius sub fundo sigilletur duplici sigillo Illustrissimi Episcopi Ruraemundensis praefati, et sigillis tum insignis ecclesiae S. Servatii Trajectensis, tum Amplissimi Domini Petri Gulielmi Huberti Scheyven praefati, hujus ecclesiae pastoris.

In horum omnium perpetuam notitiam et memoriam, veritatisque testimonium, ego Petrus Gulielmus Hubertus Scheyven, SS. Domini nostri Pii Papae Noni Camerarius ad honores, pastor hujus ecclesiae S. Servatii ac Decanus Mosae-Trajectensis ab Illustrissimo Episcopo Ruraemundensi ad hoc specialiter deputatus, haec acta subscripsi, una cum Reverendis Vicariis meis praesentibus, praesente etiam, praeter plures sacerdotes, consilio fabricae hujus venerabilis ecclesiae (¹).

Trajecti ad Mosam, in ecclesia S. Servatii, anno MDCCCLXIII mensis Novembris die XI.

L. Van Gulick *P.G.H. Scheyven delegatus ut supra.*
Rect. S.J. *P.D. Van Laer qui supra.* *J.H.L. Van Oppen vic.*
L. Batta qui supra. *H. Houbiers vicarius.*
L. S. *G. Raetsen qui supra.* *J. N. Riga vicarius.*
J. B. R. Beys vic.
M. Willemsen vic. ac SS. Rel. custos.

(¹) Assistaient encore à la fermeture de la Châsse : MM. P. Verzett, A. Van Soest et H. Beckers, vicaires de Notre Dame, et MM. C. A. baron de Bieberstein Rogalla Zawadsky, Président, mr M. Batta, L. Coenegracht, mr O. Daems, mr E. Gertsen, J. Tielens, J. G. Germain, mr J. Jessé, mr A. Maurissen, membres du Conseil de fabrique de S. Servais.

Ossa sancti Martini Episcopi Tungrensis in solemni visitatione Feretri, die nona Novembris anni MDCCCLXIII inventa et die undecima reverenter reposita, juxta declarationem clarissimi viri, domini Joannis Gulielmi Germain in triplici facultate medicinae doctoris, sunt sequentia :

1. Pars anterior ossis frontis cum ossibus nasi juncta.
2. Magna pars parietalis dexteri et sinistri suturae sagittali conjuncta, et insuper plura fragmenta parietalia et frontalia.
3. Diversa fragmenta ossis occipitis.
4. Os temporale sinistrum.
5. Pars ossis temporis dexteri.
6. Duo fragmenta ossis petrosi dexteri.
7. Fragmentum ossis parietalis sinistri.
8. Pars ossis frontalis dexteri cum parte orbitis.
9. Duo fragmenta orbicularia sinistris lateris interne.
10. Pars ossis sphenoidei.
11. Maxilla superior dextera cum dente molari.
12. Os vel apophysis zygomatica dextera.
13. Pars dextera ossis molaris.
14. Pars maxillae sinistrae inferioris cum duobus dentibus scilicet primo et ultimo molari.
15. Clavicula sinistra integra.
16. Quatuor partes costarum lateris sinistri cum capitibus, et insuper duo costarum fragmenta.
17. Pars superior ossis sterni.
18. Humerus sinister.
19. Radius et cubitus sinistri, ambo in duas partes fracti.
20. Humerus dexter.
21. Radius et cubitus dexteri.
22. Ilium sinistrum cum osse pubis separatim.
23. Pars media ossis femoris sinistri et extremitas inferior seu condyli, ab osse femoris disjunctae.
24. Duae partes tibiae sinistrae et a condylis seu a capite disjunctae.
25. Fibula sinistra fracta in duas partes.
26. Quatuor fragmenta femoris dexteri.

27. Duae partes fibulae dextrae.
28. Pars inferior tibiae dextrae.
29. Pars tibiae sinistrae vel dexterae.

Ossa sancti Servatii Episcopi Trajectensis.

De Ossibus S. Servatii habetur in isto Feretro, praeter plurima fragmenta et cineres, os sacrum fere integrum ejusdem Sancti Patroni nostri.

Ita testor
J. G. Germain, qui supra.

Trajecti ad Mosam, die XI Novembris MDCCCLXIII.

N° 18.

Specificatio SS. Reliquiarum Collegialis ecclesiae B. M. V. quae abhinc viginti annis propter temporis calamitatem in obscuris latuerunt, et nunc, religionis aurora rutulante, ecclesiae parochiali S. Nicolai traditae sunt.

1 Mai 1817.

Ad majorem Dei omnipotentis, gloriosae Virginis Mariae, Sanctorum Sanctarumque gloriam et honorem. — Cum Thesaurus sacrarum Reliquiarum inapretiabilium ecclesiae Collegialis B. M. V., ad subtrahendum illum e manibus spoliatorum et raptorum Gubernii Reipublicae gallicanae, abhinc viginti annis, in obscuris latuerit, et nunc, cum sol Religionis Devotionis pristinae et Venerationis hocce in perverso et (proh dolor) corrupto saeculo, spargere radios suos et elucescere corda fidelium languentium Christianorum videatur; nne RR. admodum DD. Canonici praefatae et antedictae olim ecclesiae Collegialis B. M. V. Mosae-Trajectensis ratum duxerunt praefatas illas sacras Reliquias (quae abhinc plurimis saeculis in principalioribus anni Festis Dacanalibus semper in summo Altari Venerationi Fidelium publice expositae fuerunt) nunc tradere ecclesiae parochiali S. Nicolai, sicuti jam inde traditae sunt Reverendo admodum Domino M. P. Kevers, pastori actuali, ut secundum mutuam et specifica-

tam concordantiam (*) principalioribus anni Festis, ut olim, venerationi fidelium exponerentur, quam ob causam distinctam enumerationem et specificationem praedictarum sacrarum Reliquiarum, et distinctum hunc in ordinem subsequentem redegimus.

1. Pars notabilis Cinguli gloriosae Virginis Mariae, Matris Domini nostri J. C., quae inclusa est thecae argenteae deauratae.

2. Duae spinae Coronae Salvatoris, phiolis crystallinis inclusae et thecis argenteis adornatae, quibus aqua annue, assistente Capituli Clero, per Decanum post officium solemniter die Parasceves benedicebatur.

3. Pars notabilis Cranii sanctae Catharinae V. et M.

4. Sacra ossa B. Mariae Magdalenae, una cum fasciculo capillorum ejus, rubrescentis coloris, quibus tersit pedes Salvatoris.

5. Pars notabilis Cranii sancti Bartholomaei Apostoli.

6. Pars notabilis sacrorum ossium sancti Huberti Episcopi.

7. Notabilis pars maxillae S. Barbarae V. et M., phiolae crystallinae turri argentea inclusae.

8. Os Brachii S. Petri Alexandrini Episcopi et Martyris, thecae inclusum, cum phiola crystallina argento adornata, in qua sunt Reliquiae S. Petronillae, etc.

9. Os Brachii S. Nicolai, Episcopi Myrensis, thecae argenteae inclusum; item lagenula plena de oleo, quod effluxit de ejus corpore, inclusa phiolae crystallinae argento adornatae, etc.

10. Pars Columnae, cui Dominus noster Jesus Christus alligatus, et flagellatus fuit.

11. Particula spongiae, e qua D. N. J. C. felle et aceto refectus fuit.

12. Imago Beatissimae Virginis Mariae, oleo depicta a S. Evangelista Luca, capsulae ligneae, laminibus argenteis adornatae, inclusa.

(*) Par cet accord, conclu le 26 Avril 1817, le Conseil de fabrique de la paroisse de S. Nicolas s'oblige à faire chanter tous les ans une Messe solennelle avec quatre Messes basses, pour le repos des âmes des Chanoines de N. D, le jour de S. Barthélémi, et à célébrer ce jour par l'exposition des SS. Reliques et par un Salut solennel.

13. Aliqua sacra ossa S. Servatii Episcopi, vitro crystallino inclusa.

14. Tres cistulae eburneae, cum suis pulvinaribus, continentes plurimas sacras Reliquias Sanctorum Sanctarumque, quae semper et abhinc plurimis saeculis et nostro tempore usque ad extinctionem violentam Capituli nostri perantiqui B. M. V., publicis in processionibus diebus Rogationum ab Officiantibus portabantur, cum magna veneratione fidelium.

In quorum fidem nos infrascripti Canonici praedicta relata et specificata attestamur.

Trajecti ad Mosam hac 1ma mensis Maij anno 1817.

Guil. Franc. Xav. Van Gulpen, Sacerdos et Canonicus Ecclesiae Collegialis B. M. V. Mosae-Trajectensis.

M. R. Lijsens, Can. et Scholasticus dicti Capituli.

J. F. M. Kamps, Sac. et Can.

A. D. Kebers, Ecclesiae Col. B. M. V. Canonicus.

Infrascriptus fidem facio Rdos adm. Dominos supra nominatos, qui Reliquias supra dictas ecclesiae parochiali Di Nicolai dono dederunt, vere fuisse e gremio Canonicorum ecclesiae Collegiatae Beatae Mariae Virginis in oppido Mosae-Trajectensi. Proin cum veritas harum Reliquiarum, earumque quondam facta expositio, praedictorum RR. DD. testimonio comprobata sit et roborata et citra omne dubium posita, per praesentes ad preces Rdi Dni Pastoris Di Nicolai permittimus, ut publicae fidelium venerationi ad majorem Dei omnipotentis Sanctorumque gloriam in ecclesia praedicta exponi possint.

Trajecti ad Mosam hac 8va Maij 1818.

H. Partouns, Commissarius Ep. Dioec. Leod. Sede vacante.

Specificatio plurimarum aliarum Reliquiarum SS., licet authenticarum, quae in Camera Capituli Reliquiarum et Ecclesiae Collegiatae B. Mariae Virginis devote conservabantur, sed non venerationi et devotioni fidelium in altari publice exponeban-

tur, sed de tempore in tempus in Camera Reliquiarum Christi fidelibus ostendebantur.

1. Brachium ligneum deauratum, in quo includuntur Reliquiae undecim millium Virginum.

2. In cornu deaurato, Reliquiae S. Hilarii Episcopi, et de loco ubi manducavit Dominus Jesus ultimam Coenam, et ubi Spiritus Sanctus descendit super Apostolos, et aliae Reliquiae SS.

3. In parvo cornu eburneo, Reliquiae S. Margaritae V. et M. et de fragminibus quinque panum hordeaceorum, quibus Dominus Jesus satiavit quinque millia hominum.

4. In magno cornu ligneo, Reliquiae sacrae legionis Thebaeorum.

5. Superpelliceum S. Lamberti Episcopi et Martyris, suo velamine serico involutum.

6. Caput integrum, trisulca lance perforatum, alicujus incogniti Martyris, etc.

7. Capsula argentea incaustica, quae continet inscriptionem graecam exaratam, in qua particulae thuris et myrrhae a Magis oblatae reperiuntur.

8. Capsula eburnea, quae continet sacras Reliquias SS. Bernardi, Petri Coelestini, Erasmi et Episcopi Monulphi.

9. Sacrum os pollicis S. Servatii Episcopi, in cista deaurata sarcophago crystallino inclusum.

10. In capsula quadrata eburnea, pars lapidis sepulchri D. N. J. C., de Baculo S. Petri Apostoli, et de ossibus S. Joannis Evangelistae, de S. Agatha V. et M.

11. In capsula lignea, Reliquiae SS. Maximi, Mitritii, Fidelis et Venantii, cum sua Bulla.

12. In perantiqua bursa, sacrae Reliquiae S. Gregorii Magni, uti et pars lapidis, quo lapidatus fuit sanctus Protomartyr Stephanus.

13. In altera perantiqua bursa sunt quatuor Reliquiae Sanctorum, in adjuncta chartula specificatae.

14. In Bursa, Reliquiae S. Medardi, de vestimento S. Stephani Protomartyris, et in globo crystallino, SS. Mauritii et Sociorum Reliquiae.

15. Plurima sacra ossa Craniorum, aliaeque Sanctorum Martyrum, Confessorum et Virginum sacrae Reliquiae, in lignea

pyxide simul congestae, quorum Sanctorum Sanctarumque nomina et testimonia, antiquitate temporis trita et deperdita, non inveniuntur.

In quorum fidem nos infrascripti Canonici praedicta relata et specificata attestamur.

Trajecti ad Mosam hac 1ma mensis Maij 1817.

(sign.) *Guil. Franc. Xav. Van Gulpen, sacerdos et Canonicus perantiquae ecclesiae Colleg. B. M. V., Mosae-Trajectensis*[1]).

Archives de l'église de Notre-Dame.

N° 18bis.

Ritus seruandus in ostensione sacrarum Reliquiarum in Camera earumdem insignis Ecclesiae Beatae Mariae Virginis Traiectensis.

Aperto primo Armario a sinistris fit mediocris Reuerentia Diue Virgini, dicendo : « Sancta Maria et omnes Sancti intercedant pro nobis ad Dominum, ut nos mereamur ab eo adiuuari et saluari, qui uiuit et regnat in secula seculorum Amen ». Quo facto dicet Vicarius :

Ecce in medio : Pars notabilis Cinguli gloriosae Virginis, Matris Nostri Domini.

Ab vtraque parte : duo Angeli continentes duas spinas Saluatoris nostri.

A latere Angeli versus portam : In illa statua, Pars notabilis Capitis sancte Catharinae Virginis et Martiris.

A latere alterius Angeli : In illa statua, Pars ossium Beatae Mariae Magdalenae, vna cum capillis, quibus tersit pedes Saluatoris nostri Jesu Christi.

A latere sanctae Catharinae versus portam : In capsula cristallina pars ossium sancti Egidij abbatis.

A latere sancte Mariae Magdalenae : Ex ossibus sancti Seruatij Episcopi et Patroni huius ciuitatis.

[1]) Une copie de cette pièce se trouve aux archives de S. Servais, Registre n. 8, p. 64, signée aussi par Tossanus Jac. Ruth., sacerdos et Cantor praedicti Capituli.

Angelus cupreus versus portam : Reliquie Sancti Ambrosij Episcopi.

Ab alio latere Alter Angelus cum Brachio : Reliquiae vndecim millium Virginum.

In prima Capsula quadrata versus portam : Ossa sancti Petri.

In 2da Capsula superiori versus portam : de sepulchro nostrae Dominae, vna cum parte Reliquiarum sanctae Annae.

In altero superiori Cornu : Ossa sanctae Catharinae Virginis.

In Cornu inferiori versus portam : dens et ossa sanctae Agnetis Virginis.

In Altero inferiori : Dens sanctae Agatae vna cum Reliquijs sanctae Margaritae.

In 3^tia^ tabula quadrata : Ossa sancti Anthonij et Reliquiae sanctae Dominae.

In 4ta tabula : Ossa sancti Mathei Apostoli et Euangelistae, vna cum Reliquijs sancti Bonifacij Episcopi.

In 2do Armario.

Cranium Capitis sancti Bartholomei Apostoli.

In illa statua in dextris : Ossa sancti Huberti Episcopi.

In illa a sinistris : notabilis pars Maxillae sanctae Barbarae.

A dextris : Os brachij sancti Petri Episcopi Alexandrini.

Item in hac appensa pixide : Reliquiae sancte Petronillae Virginis.

A sinistris : Brachium sancti Nicolai et eiusdem Oleum effluxum ex eius sepulchro, quod cum luna crescit et decrescit.

A dextris : Pars Cinguli Diuae Barbarae, vna cum parte Cinguli sanctae Elisabethae.

Supra in vitro cristallino : Reliquiae de sancto Mauritio martire.

A sinistris : Imago Diue Virginis, depicta a sancto Luca.

In Cornu deaurato : Reliquiae de sancto Hilario Episcopo, de locis ubi Dominus manducauit Coenam ; item ubi Sanctus Spiritus superuenit Apostolis, cum alijs notabilibus partibus Reliquiarum.

In paruo Cornu eburneo : Os de sancta Margarita Virgine, et de panibus quibus 5 millia hominum fuerunt saturati.

In Cornu magno eburneo : Reliquie Thebeorum.

In 3^{tio} Armario.

Superpellicium sancti Lamberti Episcopi.

In 4to Armario.

Notabilis pars Lignee sanctae Crucis Saluatoris nostri nobis transmissae a Philippo 2do Constantinopolitani et Grecorum Imperatore.

Copie, du commencement du XVIIe siècle, aux Archives de Notre-Dame.

N° 19.

Gardiens des SS. Reliques de l'église de S. Servais.

La garde du Trésor de S. Servais, c'est-à-dire des Reliques, bijoux, joyaux et ornements, incombait primitivement à l'un des Chanoines du Chapitre, qui par suite de cet office était tenu à résider; mais l'église ayant parfois souffert par l'incurie, la cupidité ou le jeune âge de quelques Trésoriers, le Chapitre résolut, au 13me siècle à ce qu'il parait, d'établir deux prêtres probes et honnêtes (*subcustodes*), qui seraient chargés de la garde du Trésor et amovibles au gré des Doyen et Chapitre. Quoique cette résolution eût reçu l'approbation du Trésorier d'alors, il se trouva plus tard quelques titulaires, notamment le chanoine Nicolas Symonis, qui s'opposèrent à cette organisation. Ces difficultés [1]) déterminèrent le Chapitre à demander au Souverain-Pontife de supprimer l'office de Trésorier, et d'en incorporer les revenus, qui ne dépassaient pas 4 marcs d'argent, à la mense Capitulaire. Le 2 Avril 1478 Sixte IV accorda cette demande[2]).

A la prière du Chapitre, Henri de Gueldre, évêque de Liège, permit le 10 Juin 1248 qu'après la première vacance de l'église de Vleytingen, dont la cure appartenait au Chapitre, celui-ci pourrait lever sur les revenus de la dite cure un revenu annuel

[1]) Dans l'Inventaire MS. de 1738 nous trouvons p. 70 et 74 des accords faits entre le Chapitre et le Trésorier, sous la date du 24 Mars 1558 et du 5 Septembre 1459.

[2]) C. de Borman, Notice citée p. 95. La Bulle de Sixte IV se trouve aussi dans le grand Chartularium ecclesiae, III p. 75 et 218 v°.

de 6 muids de froment et autant d'orge, à assigner au Trésorier, qui aurait également le droit de présentation à cette cure [1]).

Voici les noms de quelques Chanoines-Trésoriers que nous avons pu recueillir : Wynandus, *Custos*, en 1131 et 1132; Hessels, *der Custenaer*, dans la 2de moitié du 12me siècle; ce fut à la prière de ce Trésorier et de la Comtesse de Looz, Agnès, que notre poète Limbourgeois, Henri de Veldeken, composa sa Légende de S. Servais, éditée par M. le professeur J. H. Bormans[2]); Ludovicus, *Thesaurarius*, en 1309; mre Jean de Wachtendunck, *Canonicus et custos*, mort le 9 Mai 1445, dont la tombe se trouve au portique méridional; enfin Nicolas Symonis, *Thesaurarius*, mort environ l'an 1470. Après la mort de ce dernier, Jean de Heesboom, clerc du diocèse de Cambrai et commensal de Julien, Cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, fut pourvu de cet office, mais il lui fut contesté par Jean Jaquim et Jean Bollen, se disant clercs, et par Nicolas de Ubaldis, chapelain du Pape; ces pré-

[1]) Chartularium ecclesiae S. Servatii, III p. 128 v°.

[2]) M. le Dr Jonckbloet (Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde I p. 102—108) conteste l'identité de notre Veldeken avec l'auteur de l'Enéide, et la confection de la Légende au 12me siècle, en se fondant : 1° sur la diversité de l'état des deux poètes; 2° sur la diversité du style dans les deux poèmes; 3° sur la langue de la Légende, qui ne pourrait remonter au 12me siècle. Ces raisons ne sont pas du tout concluantes, comme le prétend M. Jonckbloet p. 230; car 1° c'est une simple conjecture que l'auteur de la Légende n'ait pas été gentilhomme, mais clerc; le contraire est également probable; 2° la monotonie du style de la Légende s'explique assez par le grand âge du poète; 3° la langue ne peut servir d'argument, puisque nous ne connaissons la Légende que par une copie du 15me siècle; d'ailleurs la locution (van adel geboren) que M. le Dr juge impossible au 12me siècle, est littéralement traduite (nobiliter natus) de la Vie de S. Servais par Heriger, qui mourut en 1007. Enfin l'argument tiré par M. Bormans de l'existence d'une comtesse de Looz, nommée Agnès, au 12me siècle, n'est pas réfuté par la possibilité de l'existence d'une autre Agnès dans les siècles suivants. Aux arguments de M. Bormans nous pouvons ajouter encore : 1° l'auteur de la Légende, dans son Histoire des Miracles de S. Servais, ne va guère plus loin que le 11me siècle; l'avant-dernier miracle qu'il cite, se trouve aussi dans Jucundus, qu'il paraît avoir suivi et qui termina son Histoire de S. Servais en 1088; 2° s'il eût vécu dans la 2de moitié du 13me siècle, comme le veut M. Jonckbloet, il n'eût pas manqué de reproduire ce que Gilles d'Orval (1230) rapporte de la Clef de S. Servais (Chap. t, I p. 46), que Veldeke aime tant à rehausser; 3° la manière dont il parle de la Lorraine (liv. I v. 3207 et liv. II v. 2818) plaide plutôt pour le 12me que pour le 13me siècle.

tendants étant morts et le premier ayant renoncé, Sixte IV supprima l'office, dont ensuite les deux *subcustodes* restèrent seuls chargés.

Comme nous l'avons dit plus haut, il paraît que les sous-custodes furent institués au 13me siècle, sinon plus tôt; de même que le Trésorier ils prêtaient serment avant d'entrer en fonctions[1]). Par décision du 29 Août 1337 le Chapitre se réserva la collation des deux *Custodiae* parmi les offices et bénéfices dont la nomination fut laissée au Chanoine hebdomadaire[2]). La Custodie avait un sceau propre.

Nous faisons suivre ici la liste des sous-custodes, appelés aussi simplement *Custodes*, que nous avons pu trouver dans les Archives de l'église, de la province, etc. Cette liste, nécessairement incomplète, prouvera néanmoins la pieuse sollicitude, avec laquelle nos Reliques ont été conservées à travers tant de siècles, et qui était telle que, l'évêque de Rhodos (*Rhodiensis*), Nonce Apostolique pour ces contrées, ayant demandé quelques Reliques, le Chapitre dans sa séance du 28 Mars 1611, déclara ne pas pouvoir les accorder « sans préjudice pour leurs successeurs, et sans injure pour leurs prédécesseurs, qui les avaient gardées avec grand soin et vénération. »

Les années dont nous faisons précéder chaque nom, sont la première et la dernière année, où nous en trouvons fait mention.

Avant 1296. Franco, *custos Reliquiarum*, fut chargé avec son collègue Renier, par le Doyen Renier de Vieux-Fauquemont (mort le 16 Mars 1296), de

Avant 1296—1320. Renerus, *custos Reliquiarum*, fils de Renier *de Cellario*, fit le 24 Juillet 1320 son testament, qu'il scella de son propre sceau. Son

[1]) V. p. 47. « Juramentum Custodum. Ego N. Electus in (sub) custodem Reliquiarum huius ecclesie venerabilis sancti Seruacij Traiectensis, leodiensis diocesis, Juro ad hec sancta Dei Euangelia manu mea dextera corporaliter tacta, quod ab hac hora in antea ero fidelis huic ecclesie sancti Seruacij. Et officium (sub)Custodie predictum secundum morem et obseruanciam antiquam juxta posse et nosse fideliter et legaliter exercebo, res et clenodia ad ipsam Custodiam et ecclesiam spectancia fideliter custodiam, ac legalem computacionem de receptis et expositis meis in dicto officio singulis annis faciam. Sic me Deus juuet et hec sancta Dei Euangelia. »
(Livre dit Keizersboek, Reg. N. 19 aux Archives de l'église.)

[2]) V. mon Invent. chronol. des Chartes etc de S. Servais, p. 94.

transférer la Fraternité des chapelains de S. Servais dans la chapelle de l'hopital de S. Nicolas. C'est probablement Franco *de Arschoit*, dont l'Anniv. était le 1 Décembre[1]).

1320-1335. *Godefridus Monpalyr*, fils d'Arnold *apothecarii Traiectensis*, prêtre et chapelain de S. Servais, laissa un legs aux écoliers pauvres de cette église, par testament exécuté en Septembre 1335. Anniv. 14 Mars.

1337-1358. *Theodericus de duobus montibus*, fils de Gérard et d'Adula, prêtre et maître de la Fraternité, légua au Chapitre un baldaquin, pour servir à la cérémonie de la sépulture des chapelains. Il mourut le 19 Septembre, avant 1365. Sous lui existait déjà l'usage du sceau propre de la Custodie des Reliques.

1383. *Johannes Herderman*, que Bouwens appelle *Herdina*[2]), fonda la fête de S. Amand (26 Octobre) comme fête double. Anniv. 25 Avril.

1400-1412. *Walterus Kouman*, prêtre, mourut le 12 Juillet, apparemment en 1414.

1417-1423. *Petrus de Oensel*, prêtre et chapelain, fit son testament le 23 Mars 1423 et fut enterré « a latere introitus prouisorij versus refectorium ». Anniv. 30 Mars.

1437. *Nicolaus Tabouts*, ou *Cabouts*. Anniversaire était célébré le 30 Juillet.

1324-1337. *Walterus*, prêtre et vicaire de S. Servais. Anniv. 28 Août. Par acte du 30 Avril 1324 le chan. Jean *Bayart de Gandavo* chargea à perpétuité les deux Custodes de l'administration de tous ses biens, dont il avait disposé en faveur des prêtres pauvres de S. Servais, des autres églises et des domestiques pauvres honteux de Maestricht.

1343. *Arnoldus Huvenere*, prêtre et chapelain de S. Servais. Anniv. le 20 Août.

1351—1386. *Balduinus de Molendino*, fils de Baudouin et d'Elisabeth, prêtre et chapelain de S. Servais. Le 8 Juin 1383 il dressa, avec son collègue Jean, un Inventaire des Reliques. Il décéda le 23 Juillet[3]).

1400-1437. *Theodericus de Rodenrijt*, d'Achel, fils de Jean et d'Elisabeth, prêtre et notaire, fonda le 30 Sept. 1406 un bénéfice dans la « quarta capella seu ecclesia parochialis de Achel », et dota, en l'église de S. Servais, les fêtes de la Chaire de S. Pierre, de Ste Anne, et l'Octave de la Visitation. Anniv. 16 Septembre.

[1]) A cette époque ou à une époque antérieure appartiennent les custodes Arnoldus de Dieste (Anniv. 6 Fév.), Henricus de Cripta (Ann. 15 Juin), et Albertus (Ann. 5 Oct.).

[2]) Le mot Herderman, écrit d'après l'ancienne manière d'abréger : Herdm̄a, a donné lieu sans doute à cette méprise. Son successeur immédiat paraît avoir été Joannes Sac alias de Petersheim (Anniv. 6 Sept.).

[3]) Il faut intercaler probablement ici Wilhelmus Virgiferi, chapelain (Anniv. 28 Mai), Lambertus de Horne, prêtre et recteur de la chapelle de S. Vincent (Anniv. 30 Sept.) et Arnoldus Mulartz de Stockhem (Anniv. 24 Mai).

1445. *Jacobus Sluysmans*, fils de Jean et de Catherine, prêtre et maitre de la Fraternité [1]).

1480. *Walterus Datijn*, chapelain et recteur de l'autel de S. Jacques, légua à la Fraternité, par testament du 22 Mars, sa maison située au Vrijthof, pour servir de demeure au plus pauvre des chapelains. Anniv. 23 Mars.

1486-1490. . . . . . . *Cuyper*, est peut-être le notaire Nicolas Cuyper, de Venray, qui fit le testament du précédent [2]).

1501-1513. *Joannes de Lorania*, prêtre et chapelain, mourut en 1513. Anniv. 17 Octobre.

1519. *Theobaldus Eynatten*, parait aussi être mort de la peste. Anniv. 19 Septembre.

1535-1537. *Joannes Huyckman*, alias *Meghen*, prêtre et confesseur français. Anniv. 12 Déc. Etant devenu hospitalier le 23 Nov. 1537, il fut remplacé dans le Custodie le 26 Novembre par

1537-1549. *Gerardus Haex*, de Maestricht, fils d'un cellérier du Chapitre. Son garant fut le chanoine Simon Loth, « omnia sua bona ad hoc obligando et ob hoc in strictissima et fortissima forma ad instar Camere Apostolice submittendo et hypothecando ». Il mourut le 26 Février 1573, et fut enterré dans la chapelle de S. Job.

1549—1557. *Servatius de Hoessell*, prêtre, nommé le 15 Février 1549 « ad officium sacriste seu custodis chori et Reliquiarum » prêta le serment d'usage le 18 Février. Son père Gérard « cavit et fideiussit pro eodem, quod erit probus et lega-

1480-1493. *Henricus de Valle*, ou *Van den daele*, chapelain de S. Servais et receveur de la Fraternité, fonda le 28 Mars 1480 l'autel de la Ste Vierge et de tous les Saints.

1501-1519. *Wilhelmus Tant*, chapelain, mourut en 1519, étant resté à Maestricht « tempore mortiferi pestilentialis morbi in opido traiectensi uniuersaliter proh dolor vigentis ». Anniv. 22 Juillet.

1533-1540. *Godefridus Opstal*, de Weert, chapelain de S. Servais, mourut en Juillet 1540. Le Chapitre nomma à sa place, le 19 Juillet

1540-1556. *Joannes Dolmans*, ou *Doelmans*, alias *Rosa*, notaire et successivement recteur des autels des Ste Marie et S. Servais et de Ste Marie et de tous les Saints, 2de fondation. Sous lui un Inventaire des Reliques fut fait le 14 Mars 1549. Il mourut le 31 Juillet 1556, remplacé par

1556-1579. *Carselius de Ber-*

[1]) Au 15e siècle il y eut encore un custos du nom de Rado.

[2]) Ici doivent suivre peut-être Amicus Amici (Vrients) et Joannes Van den Dael.

lis etc. » Il décéda le 24 Février 1557 et fut remplacé par

1557-1561. *Arnoldus Procureur*, originaire du Hainaut, qui entra en 1569 dans la Compagnie de Jésus, ayant été remplacé dans la Custodie par

1561-1579. *Mathias Tuleman*, de Maestricht, fils du *Claustrarius* Martin et prêtre, nommé le 1 Décembre 1561, mort le 15 Août 1579, enterré « in ambitu prope penuarium ».

1579-1606. *Symon de Bellomonte*, de Beaumont en Hainaut, prêtre et notaire, fut nommé à l'office de Custode le 28 Août 1579. Il est auteur d'un Catalogue inédit des Reliques[1]) et mourut le 1 Mai 1615 laissant tous ses biens à la mense des pauvres de la paroisse. Ayant résigné la Custodie, le Chapitre lui substitua, le 24 Janvier

1606-1625. *Hubertus Americx*, de Tirlemont, vicaire et hospitalier, qui mourut le 9 Juin 1625, et fut enterré dans la chapelle de l'hôpital[2]).

1625-1662. *Cornelius Palughe*, alias *Trips*, de Maestricht, prêtre et recteur de l'autel des S. Jacques et Ste Marie-Madeleine, né environ l'an 1522, nommé à la Custodie le 7 Septembre 1556, décédé le 23 Juillet 1579, et enterré dans la chapelle de S. Jacques.

1579. *Henricus ab Aggere*, de Maestricht, custode pendant un mois, mourut le 26 Sept. 1579, enterré dans la chapelle de S. Erasme.

1579-1582. *Joannes Carnotensis* ou *Charneux*, de Cerffontaine, prêtre et recteur de l'autel des SS. Jérôme et Job dans la chapelle des SS. Barthélémi et Sébastien, nommé custode le 28 Août 1579, devint chanoine le 4 Janvier 1582, puis Chantre, et mourut le 21 Octobre 1594.

1582-1606. *Joannes de Best*, de Dordrecht, élu le 22 Janvier, devint chanoine le 1 Nov. 1606.

1606-1633. *Gasparus Nagels*, né dans la Styrie, vicaire du Chapitre, fut élu le 23 Sept. 1606. Ayant déposé, au chapitre général de 1612, selon l'usage, les

[1]) Al. Schaepkens, Hist. de la Châsse de S. Servais, dans le Messager des sciences hist., Gand 1849 p. 162. Nous devons revenir ici sur une erreur que nous avons commise p. 55, en supposant que l'ostention septennale des Reliques a cessé après 1575. Les résolutions Capitulaires que nous ferons suivre prouvent que cette ostention n'a cessé qu'après 1632. Ainsi le 20 Avril 1594 « domini Decanus et Capitulum concluserunt (ex quo hic annus sit ostensionis Reliquiarum) choralibus esse dandas longas vestes talares rubei coloris iuxta morem antiquum », et le 20 Juin « domini resoluerunt ostendendas esse Reliquias sacras hoc anno, prout singulis septennijs fieri consuetum est, et reparentur necessaria », et le 12 Février 1600 « orta propositione de reparandis organis portatilibus, quae seruiunt tempore ostensionis Reliquiarum et triumphorum etc. domini resoluerunt ea esse reficienda, dum mag. Nicolaus adhuc hic Traiecti haeret », enfin le 30 Avril 1601 « domini commiserunt magistro Sacristiae, vt curet imprimi scedulas continentes speciatim Reliquias quae ostendentur in Julio proximo, ad instar dominorum Aquisgranensium ».

[2]) « 7 Julii 1615 domini deputarunt D. Scholasticum vt accedat R. D. Praepositum et authoritate sua vti collator capellae S. Georgij repetat a Cruciferis huius oppidi organa ad dictam capellam spectantia eaque dictus R. D. Praepositus concedat vt hoc tempore ostensionis Reliquiarum in Laudibus ijs vti possint »; « 30 Aug. 1622 domini ordinarunt vt Reliquiae singulis septennijs ostendi solitae (excepto capite S. Servatij) ponantur in separato armario clauso tribus seris per tres Canonicos custodiendis, eaeque nisi rarissime et de consensu Decani et Capituli ostendantur ».

danus, ou *Van den Poel*, de Maestricht, prêtre et chapelain, prêta serment le 3 Octobre 1625. En 1654 les Reliques, cachées à Liége depuis la prise de la ville en 1632, furent reportées à Maestricht. Le 4 Juin 1650, Paludanus, à cause de son grand âge, obtint un coadjuteur avec droit de succession, et décéda le 20 Juillet 1662 [1]).

1662-1670. *Joannes Grootenclaes*, de Maestricht, chapelain et coadjuteur de Paludanus, prêta le serment de Custode le 24 Juillet 1662, et décéda le 28 Août 1670.

1670-1672. *Nicolaus van der Haven*, de Maestricht, vicaire, élu le 26 Septembre 1670, résigna en 1672.

1672-1678. *Paschasius Compeers*, de Maestricht, vicaire, nommé le 30 Août 1672. Ayant obtenu la cure de Fouron-saint-Martin en 1677, il garda l'office de Custode, avec le consentement du Chapitre, et à la condition de se faire remplacer par

clefs de la Trésorerie, elles lui furent remises aussitôt « ut quemadmodum hactenus, ita et imposterum SS. Reliquias diligenter custodiat. » Le 26 Août 1633 il résigna son office de custode, et décéda le 12 Mars 1646, étant chapelain jubilaire.

1633-1660. *Andreas Kasen*, alias *Mulcken*, de Maestricht, prêtre et maître de la Fraternité, élu custode le 31 Août 1633. En Juillet 1655 un Inventaire des Reliques fut dressé. Kasen mourut le 23 Mai 1660.

1660-1679. *Joannes Ghysen*, de Maestricht, vicaire du Chapitre et depuis 1642 curé à Heer, fut nommé custode le 21 Mai 1660, il prêta serment le 4 Juin suivant, et mourut en 1679. Le 30 Juillet 1676 la Châsse de S. Servais fut exposée pendant 3 jours à la vénération des fidèles, dans la crypte, où les offices étaient célébrés depuis le 22 Juillet, la ville étant assiégee par les troupes des Etats.

1678—1702. *Nicolaus van Heugem*, de Maestricht, *claustrarius* et chapelain, qui fut nommé définitivement le 4 Juillet 1678, et prêta serment le 8 Juillet. Il mourut en Mai 1702 et fut enterré dans la chapelle royale.

1679-1694. *Christophorus Payon*, de Maestricht, chapelain, élu le 20 Février 1679, prêta serment et donna la caution ordinaire le 27 Février. Il mourut en Septembre 1694.

1694-1695. *Joannes Bapt. Ploumen*, admis le 8 Oct. 1694, devint le 27 Févr. 1696 chanoine de N.-D., et mourut le 29 Octobre 1702.

[1]) « 1628, 31 Aug. domini, ad instantiam Patrum Societatis Jesu, consenserunt quod ipsi proximo tempore ostensionis Reliquiarum poterunt concionari in hac ecclesia immediate ante ipsam ostensionem »; « 25 Sept., domini concedunt Patribus Praedicatoribus vt tempore ostensionis SS. Reliquiarum, quae erit anno proximo, possint per aliquem ex suis concionari in ecclesia S. Joannis Baptistæ, idiomate gallico, hora aliqua commoda, saluo quod non eadem hora qua fiet concio flandrica in ecclesia S. Seruatij. »

1702—1703. *Mathias Michiels*, vicaire, élu le 2 Juin 1702, prêta serment le 10 Juillet. Etant devenu curé à Vleytingen il remit au Chapitre les clefs de la Custodie le 18 Juin 1703, et mourut le 20 Août 1738.

1703-1712. *Theodorus Coumans*, vicaire, nommé le 22 Juin 1703, prêta serment le 25 Juin. Etant devenu curé de Bergh, il résigna le vicariat et la custodie le 9 Décembre 1712, et mourut en 1733.

1712—1742. *Joannes Mulders*, chapelain et *promus*, admis comme custode le 12 Décembre, prêta serment le 23 Décembre; le chanoine Biethme se porta garant pour lui. Mulders mourut le 9 Avril 1742. Le 30 Juillet 1713 fut célébrée une Messe spéciale avec exposition de la Clef de S. Servais et des autres Reliques.

1742-1746. *Antonius Croisier*, vicaire et *promus*, nommé à la custodie le 9 Avril 1742.

1746-1757. *Josephus Heydon*, *claustrarius*, admis le 23 Mai 1746, mourut le 7 Mars 1757. En Février 1756 le magistrat Liégeois pria le Chapitre d'exposer les Reliques, à cause des fréquents tremblements de terre, qu'on éprouvait dans la ville.

1696-1701. *Mathias Hubin*, élu le 9 Avril et confirmé le 13 Avril 1696; le chanoine-Chantre Henri de Stembert se porta garant pour lui. Hubin, devenu curé à Chesnay (Chênée) près de Liége, résigna la custodie le 20 Juin 1701.

1701-1712. *Henricus Meesters*, chapelain et *Evangeliarius*, élu le 27 Juin 1701, prêta serment le 1 Juillet. Le 1 Septembre 1706 le Chapitre chargea le Doyen, le Chantre, l'Ecolâtre et le chanoine Gilles Blanckart, d'examiner l'Index des Reliques, pour le faire réimprimer et distribuer aux pèlerins. Meesters mourut le 27 Juillet 1712, et fut enterré chez les Frères Cellites.

1712-1726. *Petrus Gisberti*, prêtre et *claustrarius*, admis le 2 Septembre. Le Chapitre reçoit de lui le 5 Septembre serment et caution, et fait faire un nouveau règlement pour les custodes. Gisberti mourut le 8 Novembre 1726, enterré dans la chapelle royale.

1726-1746. *Wynandus Rutten, punctator chori et receptor cuneorum*, nommé à la custodie le 11 Novembre 1726, rédigeait le Directorium du Chapitre. Il mourut le 4 Avril 1746 et fut enterré dans la chapelle royale.

1746-1751. . . . . *Gesondt*, nommé le 6 Avril 1746, fut remplacé le 8 Octobre 1751 par

1751-1756. *Cornelius Lux*, chapelain, qui prêta serment le 22 Octobre 1751, et posa une caution de 1300 fl. dont le Chapitre se contenta. Il fut pourvu d'un canonicat par le Prévôt le 26 Janvier 1756, et survécut à

1757-1783. *Petrus Guilliams*, chapelain, élu le 14 Mars 1757, donna le 21 Mars une caution de 2000 fl. Il mourut à l'hôpital le 31 Août 1783 et fut enterré au cimetière de St. Servais.

1783. *Joannes Ludovicus Deplaie*, prêtre et sacristain, élu le 3 Septembre 1783, prêta le serment et donna la caution ordinaire de 2000 fl. le 28 Novembre suivant. Il vit la dispersion du Trésor sacré de S. Servais.

la suppression du Chapitre; dans la custodie il fut remplacé le 9 Février par

1756-1777. *Casimirus Hellendael*, chapelain. Le 9 Juin 1777 le Chapitre chargea le *claustrarius* Gilson de le remplacer pendant sa maladie, à laquelle il succomba le 14 Juillet.

1777-1793. *Henricus Gilson*, chapelain, élu le 1 Septembre 1777, mourut le 6 Juillet 1793. En 1783 le Chapitre députa les chanoines van Aefferden, de Beaumont, Cyrus et Lansmans, pour visiter la Trésorerie; en la même année les custodes renouvelèrent les titres usés de plusieurs Reliques.

Après la réouverture de l'église de S. Servais, qui eut lieu le 5 Janvier 1805, les Reliques furent restituées successivement au Curé Arnold Franç. Roemers et au Curé-doyen Henri Laur. Partouns. Sous celui-ci l'office de custode fut rétabli et depuis lors rempli par les vicaires:

1818-1849. *Petrus Domin. Nyst*, de Maestricht, prêtre-sacristain, mort le 8 Décembre 1849.

1849-1850. *Caspar de Hesselle*, de Heerlen, mort missionnaire à l'île de Nias le 31 Août 1854.

1850—1856. *Ludov. Wilh. Hubertus Batta*, de Maestricht, aujourd'hui Curé à S. Mathias.

1862. *Mich. Ant. Hub. Willemsen*, de Venlo, chargé de la custodie le 13 Avril.

1846--1857. *Joannes Hoho*, de Wyck-Maestricht, prêtre-sacristain, aujourd'hui Curé-doyen à Meerssen.

1857. *Hubertus Houbiers*, de Breust, prêtre-sacristain.

TABLE DES MATIÈRES.

Trésor de l'insigne église collégiale de Notre-Dame.

Notice sur les Reliques de S. Gerlac.